

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

08-01

R APPOINT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 21 mai 2015

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST ENSEMBLE.

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis¹. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les Communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Toutefois, avec la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 qui disposera de la compétence politique de la ville en lieu et place des agglomérations, la gouvernance de la politique de la ville sera amenée à évoluer dans les prochaines années.

La loi précise que le Département est signataire des contrats de ville.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

A ce stade, le Contrat de ville porté par l'Agglomération Est Ensemble est le premier à être signé. Il le sera en présence de représentant du Gouvernement le 28 mai prochain.

1 Cf. Cartographie jointe en annexe.



Contenu du contrat de ville d'Est Ensemble :

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de l'agglomération, les orientations du contrat de ville s'articulent autour de trois axes :

- **Le renforcement de la cohésion sociale :** les partenaires du contrat de ville s'engagent à développer la citoyenneté, à tisser du lien social et à faciliter l'intégration des habitants des quartiers prioritaires. La seconde déclinaison de cet axe concerne le rétablissement de l'égalité des chances par l'éducation (mieux répondre aux besoins éducatifs, éviter le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative). Le troisième volet concerne la garantie à toutes et à tous du droit à la sécurité et à la tranquillité (notamment en conjuguant les actions pour une intervention globale et efficace dans les quartiers prioritaires : réappropriation des espaces publics, prévention de la délinquance et lutte contre la récidive des jeunes, lutte contre le trafic des drogues). Enfin, les problématiques relatives à la santé sont évoquées sous l'angle du renforcement de la prévention, de la promotion et de l'accès à la santé.
- **L'accès à l'emploi et le développement économique :** les signataires s'engagent à permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et à favoriser la création d'activité et /ou d'entreprise. Ils s'engagent également à optimiser le développement économique dans les quartiers.
- **L'intégration urbaine des quartiers et la poursuite et l'amplification du renouvellement urbain :** le contrat de ville rappelle la nécessité de s'engager à agir sur plusieurs leviers. Le premier consiste à diversifier la vocation résidentielle et à favoriser les parcours résidentiels ascendants. Le deuxième vise à faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale. L'amélioration du cadre de vie, de l'offre de mobilité et la poursuite et l'amplification du renouvellement constituent également une déclinaison de l'axe stratégique. Enfin, le contrat insiste sur la nécessité de renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social des quartiers.

Le Partenariat avec le Département au titre du Contrat de ville

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération d'Est Ensemble, les services du Département ont été associés à sa rédaction et les principales politiques départementales qui concourent aux objectifs stratégiques du contrat de ville y sont inscrites.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, près du tiers des équipements départementaux (crèches, centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville².

Parmi les collèges situés dans les quartiers prioritaires, tous sont classés en réseau

2 Cf cartographie jointe en annexe.

d'éducation prioritaire (dont 62% en REP+, le niveau le plus élevé). Par ailleurs, il convient de noter que tous les collèges de l'agglomération accueillent des publics des quartiers prioritaires.

Le Département est bien identifié dans chacune des instances de pilotage du contrat de ville. Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

- **l'amélioration du parc de logement et l'action pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes**

En matière de logement, la mobilisation du fonds de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs, le Département poursuivra son soutien à l'Office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine.

Enfin, pour les quartiers d'habitat privé, le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov'Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, sous condition de ressources des propriétaires.

- **Agir pour une éducation de qualité**

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de ses établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ces lieux avec les partenaires villes et associatifs. Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 6 collèges situés en quartier prioritaire pour un montant global de près de 18 M€.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien-être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'Éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, parentalité, et orientation).

- **Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.**

Avec le plan petite enfance et parentalité 2015-2020, le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. A ce titre, le Département s'est engagé à rénover 5 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance d'une action

souple, de prévention éducative en direction des jeunes et des familles les plus en difficultés, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Il convient de noter que tous les clubs de prévention interviennent dans des quartiers prioritaires. Ainsi, sur Est Ensemble, le Département soutient 4 associations pour un montant global de près de 3,5 M€.

- **Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des sequano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active**

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques).

Par ailleurs, il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le pacte pour la santé publique, adopté en 2011, constitue un cadre d'intervention. La mission métropolitaine de prévention des conduites à risque constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoires qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation**

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences faites aux femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires.

Par ailleurs, l'assemblée départementale du 30 mai 2013 a adopté une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs du contrat de ville sont nombreux.

Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- d'approuver le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble ;
- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer le dit contrat avec la Communauté d'Agglomération Est Ensemble.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

Nadège Abomangoli

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, positioned below the printed name.



Contrat de ville 2015 - 2020



Sommaire

Préambule : Présentation des géographies du contrat de ville	5
<hr/>	
Les quartiers de la politique de la ville et leurs enjeux	10
<hr/>	
1 La situation urbaine et sociale des quartiers de la politique de la ville	13
1.1 Une agglomération composée de 9 communes, au développement soutenu mais aux dynamiques contrastées	13
1.2 Des quartiers à enjeux, cumulant fragilité urbaine et sociale, questionnant le développement équilibré du territoire et le bien vivre de ses habitants	17
2 Les enjeux et potentialités de développement en matière de cohésion sociale	25
2.1 Des enjeux forts pour toutes les thématiques de la cohésion sociale	26
2.2 La nécessité d’apporter une lecture territorialisée des enjeux de cohésion sociale pour guider la réflexion stratégique sur chacun des quartiers	56
3 Les enjeux en matière d’emploi et de développement économique	61
3.1 Les dynamiques économiques enregistrées à l’échelle de l’agglomération ne bénéficient pas de manière homogène au territoire et à ses habitants	62
3.2 Une situation préoccupante pour les actifs du territoire	66
3.3 Les actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et notamment sur les quartiers à enjeux	69
4 Les enjeux en matière d’intégration urbaine et de renouvellement urbain des quartiers	74
4.1 Des freins à l’intégration urbaine des quartiers encore majeurs, malgré les interventions passées ou en cours	76
4.2 Le développement attendu à l’échelle de l’agglomération offre des points d’appui structurants pour l’intégration urbaine des quartiers	91
4.3 Pour certains quartiers, l’intégration urbaine devra s’appuyer sur la poursuite du renouvellement urbain et le traitement de dysfonctionnements importants	103
4.4 L’intégration urbaine des quartiers passera par la mobilisation des leviers de l’Agglomération	106
4.5 Les enjeux en matière d’interfaces urbain-social, pour optimiser la qualité et l’impact des projets urbains sur le fonctionnement social des quartiers	109

Les orientations pour un projet de cohésion urbaine et sociale à Est Ensemble	113
Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale	115
Orientation stratégique 1 : Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration	115
Orientation stratégique 2 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation	117
Orientation stratégique 3 : Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et la tranquillité	119
Orientation stratégique 4 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé	122
Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	124
Orientation stratégique 5 : Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprise	124
Orientation stratégique 6 : Optimiser le développement économique dans les quartiers	127
Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain	130
Orientation stratégique 7 : Diversifier la vocation résidentielle et favoriser les parcours résidentiels ascendants	131
Orientation stratégique 8 : Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale	135
Orientation stratégique 9 : Améliorer le cadre de vie	138
Orientation stratégique 10 : Améliorer l'offre de mobilité	140
Orientation stratégique 11 : Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain	142
Orientation stratégique 12 : Renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social des quartiers	147

Les conditions d’une mise en œuvre effective et d’un pilotage cohérent de la stratégie		152
<hr/>		
1	Les engagements des partenaires	153
2	Une organisation au service du projet	154
2.1	Une gouvernance du contrat de ville partagée, adossée sur une ingénierie dédiée et confortée	154
2.2	Une coordination renforcée des leviers et des acteurs, à partir d’une mise en commun des outils et des pratiques	155
2.3	Des projets locaux porteurs de cohérence d’action sur le quartier, au plus près de la réalité des habitants, et qui s’appuient sur des équipes intégrées et co-mandatées par les Villes et la Communauté d’agglomération.	156
3	Des projets de quartiers partagés avec les habitants	156
3.1	Des pratiques diversifiées selon les communes en matière de participation	157
3.2	Aller vers un cadrage communautaire des modalités d’association des habitants au contrat de ville	158

ANNEXES

1	Carreaux INSEE utilisés pour les estimations démographiques	161
2	Îlots IRIS utilisés pour les analyses socio-économiques	162

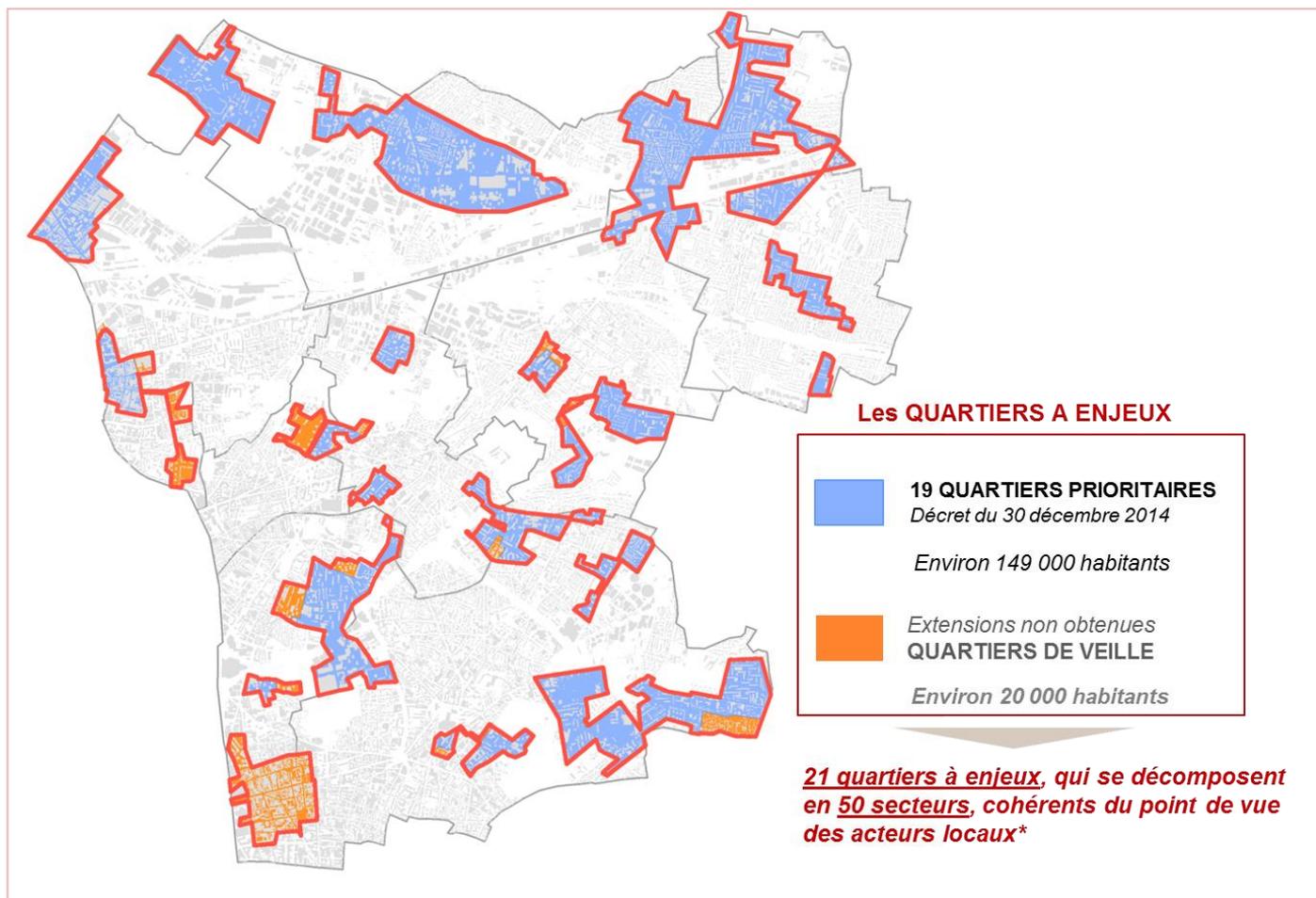
Préambule

Présentation des géographies du contrat de ville

21 quartiers à enjeux font l'objet du projet de cohésion sociale et urbaine et du contrat de ville

Selon les termes de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

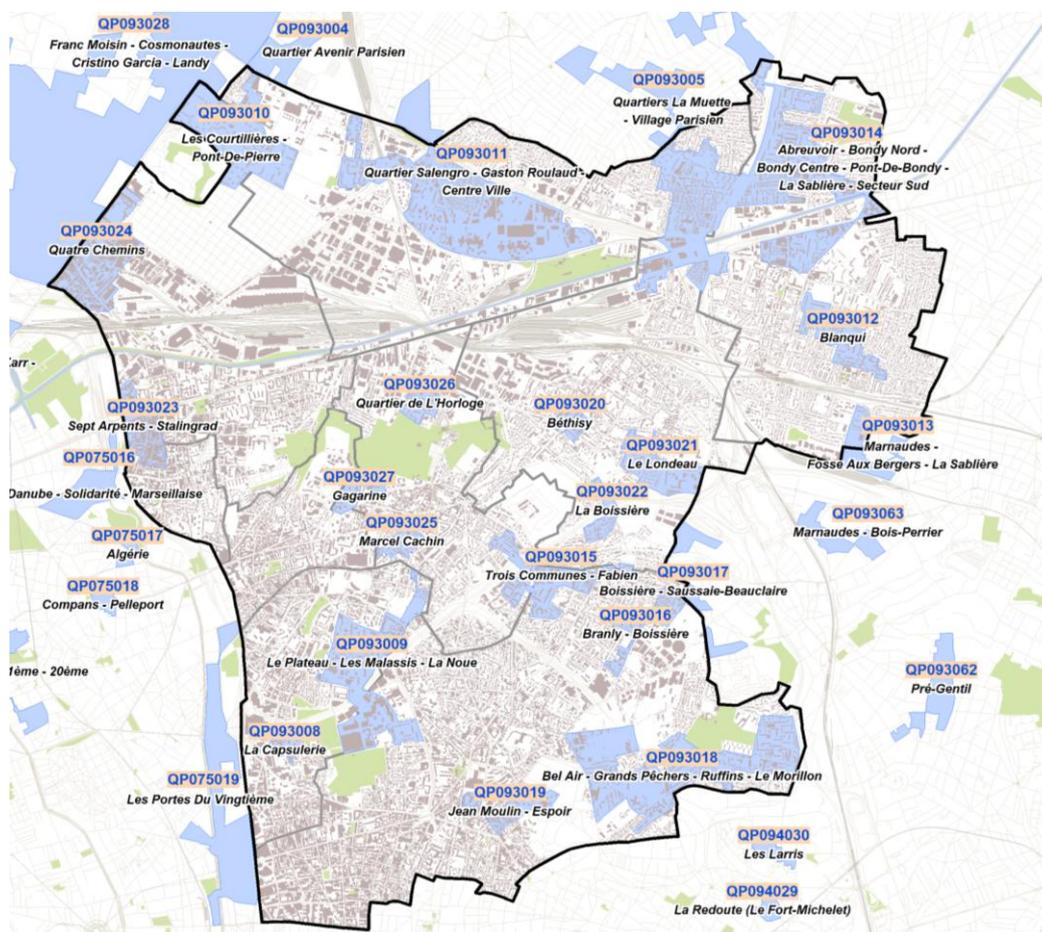
Le contrat de ville et le projet de cohésion sociale et urbaine de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ciblent **21 quartiers à enjeux**, qui sont les quartiers identifiés par la Communauté d'agglomération et les Villes comme nécessitant le déploiement de politiques de cohésion urbaine et de solidarité et une mobilisation accrue des leviers et politiques de droit commun. Le diagnostic du contrat de ville porte sur la totalité des quartiers à enjeux.



Ces 21 quartiers à enjeux se décomposent en 19 quartiers prioritaires, et 2 quartiers de veille.

19 périmètres réglementaires composent les quartiers prioritaires

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui comprend 19 périmètres sur le territoire d’Est Ensemble, regroupant environ 149 000 habitants, soit 37% de la population communautaire. Ces quartiers figurent sur la carte ci-dessous :

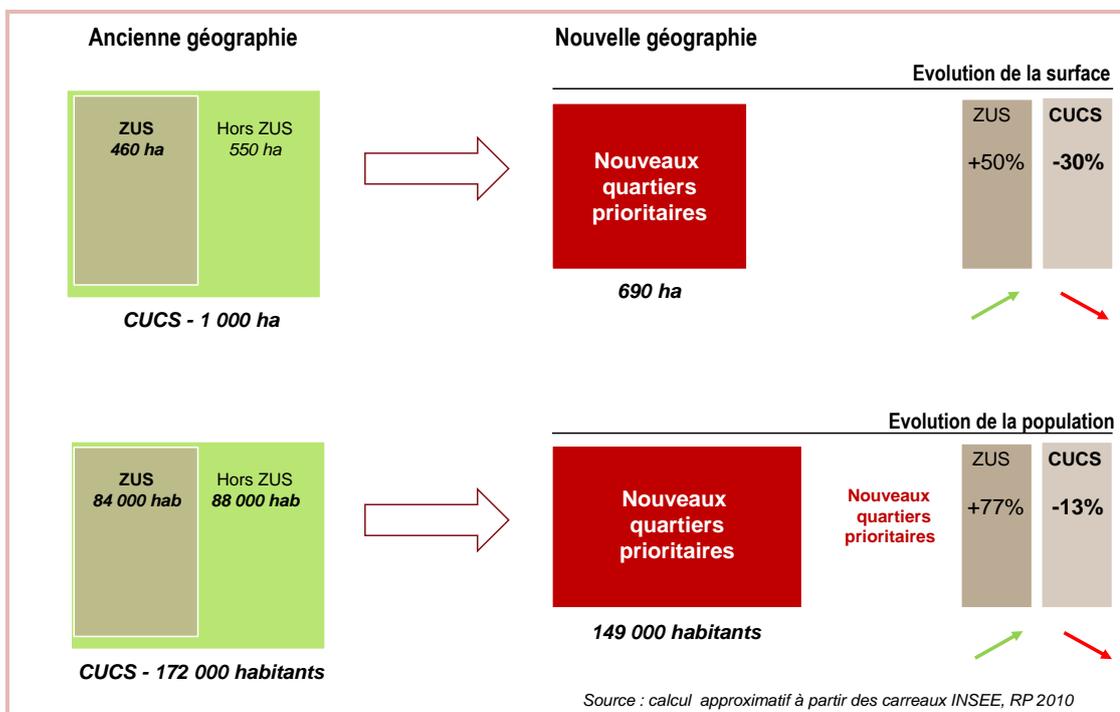


QP093008	La Capsulerie	QP093019	Jean Moulin – Espoir
QP093009	Le Plateau – Les Malassis – La Noue	QP093020	Béthisy
QP093010	Les Courtilières – Pont-de-Pierre	QP093021	Le Londeau
QP093011	Bobigny centre-ville	QP093022	La Boissière
QP093012	Blanqui	QP093023	Sept-Arpens – Stalingrad
QP093013	La Sablière	QP093024	Quatre Chemins
QP093014	Abreuvoir – Bondy Nord – Bondy Centre – Pont-de-Bondy – La Sablière	QP093025	Marcel Cachin
QP093015	Trois Communes – Fabien	QP093026	Quartier de l’Horloge
QP093016	Branly – Boissière	QP093027	Gagarine
QP093018	Bel-Air – Grands Pêcheurs – Ruffins – Le Morillon		

Cette nouvelle géographie prioritaire est fortement étendue par rapport aux anciennes zones urbaines sensibles (ZUS) :

- une **augmentation de 50% de la surface** pour les quartiers prioritaires ;
- une **augmentation de 77% de la population** concernée.

En revanche, en comparaison aux quartiers éligibles aux précédentes contractualisations (géographie des Contrats Urbains de Cohésion Sociale - CUCS), ces nouveaux périmètres représentent une légère diminution.



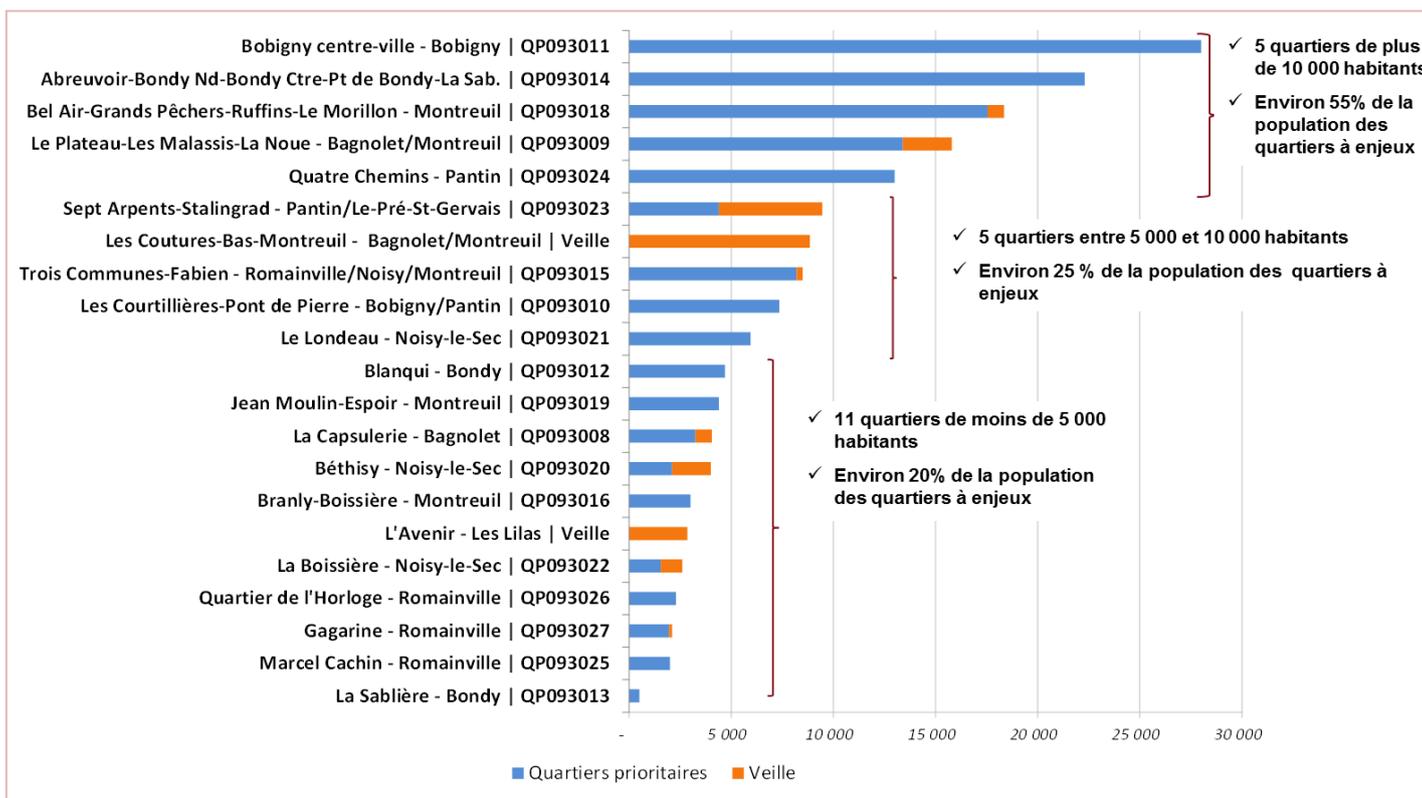
A cette géographie réglementaire s’ajoutent plusieurs quartiers ou secteurs dits de veille

Les quartiers de veille représentent les quartiers identifiés par les acteurs de terrain comme des secteurs à enjeux, mais dont le niveau de revenu n’a pas permis d’être retenus par l’Etat dans la liste des quartiers prioritaires.

Ils demeurent cependant des quartiers à enjeux que les acteurs souhaitent pleinement intégrer au contrat de ville et au projet de cohésion sociale et urbaine de l’Agglomération. Ils font l’objet d’une vigilance particulière en termes de suivi des évolutions et de mobilisation des leviers de droit commun.

Le territoire d’Est Ensemble dénombre des secteurs de veille qui s’inscrivent en continuité d’un quartier prioritaire, ou, pour deux d’entre eux, constituent des quartiers pleins et entiers : le quartier Les Coutures - Bas Montreuil à Bagnolet et Montreuil et le quartier de l’Avenir aux Lilas.

Les 21 quartiers à enjeux sont de taille hétérogène. Cinq grands secteurs regroupent plus de la moitié de la population concernée :



Les géographies du contrat de ville : synthèse détaillée

Quartiers à enjeux	Statut	Quartiers réglementaires	Secteurs	Statut	
La Capsulerie	Quartiers prioritaires (QPV)	QP093008	La Capsulerie	Prioritaire	
Le Plateau - Les Malassis - La Noue		QP093009	Le Plateau - Les Malassis - La Noue	Le Plateau	Prioritaire
				Grands Champs	Veille
				Les Malassis	Prioritaire
				Carnot ou Barre nouvelle	Veille
				La Noue	Prioritaire
Les Courtillières - Pont-de-Pierre		QP093010	Les Courtillières - Pont-de-Pierre	Le Clos Français	Prioritaire
				Les Courtillières	Prioritaire
Bobigny centre-ville		QP093011	Bobigny centre-ville	Pont-de-Pierre	Prioritaire
				Etoile	Prioritaire
				Grémillon	Prioritaire
Blanqui		QP093012	Blanqui	Blanqui	Prioritaire
La Sablière		QP093013	La Sablière	La Sablière (Bondy)	Prioritaire
Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - Pont-de-Bondy - La Sablière		QP093014	Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - Pont-de-Bondy - La Sablière	Abreuvoir	Prioritaire
				Edouard Vaillant	Prioritaire
				Bondy Nord	Prioritaire
				Bondy Centre (La Bruyère - Lattre de Tassigny)	Prioritaire
				Pont-de-Bondy	Prioritaire
				La Sablière (Noisy-le-Sec)	Prioritaire
Trois Communes - Fabien		QP093015	Trois Communes - Fabien	Trois Communes	Prioritaire
				Fabien	Prioritaire
				La Renardière	Prioritaire
Branly - Boissière		QP093016	Branly - Boissière	Branly - Boissière	Prioritaire
Bel Air - Grands Pêcheurs - Ruffins - Le Morillon		QP093018	Bel Air - Grands Pêcheurs - Ruffins - Le Morillon	Murs à pêches	Prioritaire
				Bel Air	Prioritaire
				Grands Pêcheurs	Prioritaire
				Ruffins	Prioritaire
	Le Morillon			Prioritaire	
	Secteur pavillonnaire sud du Morillon			Veille	
Jean Moulin - Espoir	QP093019	Jean Moulin - Espoir	Jean Moulin	Prioritaire	
			Beaumonts	Prioritaire	
Béthisy	QP093020	Béthisy	Béthisy	Prioritaire	
Le Londeau	QP093021	Le Londeau	Le Londeau	Prioritaire	
La Boissière	QP093022	La Boissière	La Boissière	Prioritaire	
			Langevin	Prioritaire	
			Allées Mansart	Veille	
Sept Arpents - Stalingrad	QP093023	Sept Arpents - Stalingrad	Ilot 27	Prioritaire	
			Sept Arpents - Stalingrad	Prioritaire	
			Cité Rabelais	Prioritaire	
			Ilot 51	Veille	
			Gabriel Péri, Jean Jaurès, Séverine	Veille	
Quatre Chemins	QP093024	Quatre Chemins	Quatre Chemins	Prioritaire	
Marcel Cachin	QP093025	Marcel Cachin	Marcel Cachin	Prioritaire	
Quartier de l'Horloge	QP093026	Quartier de l'Horloge	Quartier de l'Horloge	Prioritaire	
Gagarine	QP093027	Gagarine	Gagarine	Prioritaire	
Les Coutures - Bas Montreuil	Veille	Les Coutures - Bas Montreuil	Les Coutures	Veille	
			Bas Montreuil	Veille	
L'Avenir	Veille	L'Avenir	L'Avenir	Veille	
21 quartiers à enjeux		19 quartiers prioritaires - 2 quartiers de veille	50 secteurs dont 41 prioritaires et 9 de veille		

Partie 1

Les quartiers de la politique de la ville et leurs enjeux

La Communauté d'agglomération Est Ensemble, créée le 1^{er} janvier 2010, rassemble 9 communes du département de la Seine-Saint-Denis : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Rassemblant plus de 402 000 habitants, elle est actuellement la deuxième communauté d'agglomération la plus peuplée en Ile-de-France.

Fondée sur des valeurs de solidarité inscrites dans son Pacte territorial adopté le 13 décembre 2011, Est Ensemble promeut une vision renouvelée du Grand Paris. Par la place qu'elle occupe dans la métropole parisienne et l'attractivité nouvelle qu'elle a suscitée au travers de ses politiques de développement économique et urbain, de services à la population et de cohésion sociale, elle est en passe de franchir **une nouvelle étape de son développement**.

S'appuyant sur ces nouvelles perspectives et ses atouts endogènes, l'Agglomération s'engage pour soutenir et accélérer ces mutations. Cette volonté s'est déjà exprimée par la signature en février 2014 du Contrat de développement territorial (CDT) « Est Ensemble – La Fabrique du Grand Paris », posant les grands principes d'aménagement de l'espace communautaire sur la base de son potentiel de mutation et de contribution à la fabrique métropolitaine.

Le territoire reste cependant marqué par de forts contrastes aux différentes échelles :

- son rythme de développement est encore en décalage avec celui de la Métropole et de la Région : les indicateurs socio-économiques montrent des écarts persistants, voire une situation de décrochage sur certaines problématiques ;
- il est composé de sous-ensembles qui présentent des disparités marquées :
 - entre les grands « territoires d'entraînement » de l'agglomération : le Faubourg qui s'inscrit dans des dynamiques liées à la proximité avec Paris et s'appuie sur les caractéristiques d'un tissu urbain mixte et dense ; le Canal de l'Ourcq appelé à être un support majeur du renouvellement urbain et économique de l'agglomération ; le Plateau à l'urbanisation plus tardive et au développement plus diffus dont les perspectives reposent en grande partie sur l'amélioration des dessertes en transports (extension de la ligne 11 du métro et du tramway T1) ;
 - entre les communes de l'agglomération, qui suivent des évolutions contrastées : certaines attirant des cadres et professions intermédiaires, où se posent de forts enjeux de réduction des inégalités et de cohésion sociale entre les habitants, d'autres connaissant une tendance à l'appauvrissement, relatif par rapport aux évolutions métropolitaines et régionales voire absolu pour certaines ;
 - au sein de quartiers qui concentrent des populations en grandes difficultés et cumulent des situations de fragilités sociales, urbaines et économiques. 21 quartiers sont ainsi identifiés par la Communauté d'agglomération et les Villes comme quartiers à enjeux, c'est-à-dire comme quartiers défavorisés et nécessitant le déploiement de politiques de cohésion urbaine et de solidarité. Parmi eux, 19 quartiers sont inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville (décret du 30 décembre 2014), rassemblant environ 149 000 habitants, soit 37% de la population. 8 quartiers figurent dans la liste des quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2020.

Dans le contexte singulier du territoire d'Est Ensemble, l'ambition fondatrice du projet de cohésion sociale et urbaine est de **permettre aux quartiers de la politique de la ville et à leurs habitants de bénéficier davantage du développement et des dynamiques que connaît l'agglomération, et plus largement de la métropole parisienne**.

La première partie du contrat de ville correspond au **diagnostic du territoire** et à **l'identification des enjeux** en matière de cohésion sociale, d'emploi et de développement économique, et d'intégration urbaine et de renouvellement urbain. Elle vise à permettre une lecture commune du territoire et des enjeux thématiques. Les portraits des 21 quartiers à enjeux font l'objet d'un développement spécifique, annexé au contrat.

Cette partie se décline à travers :

- une analyse des évolutions socio-économiques des quartiers à enjeux, mises en perspective avec les moyennes communales, communautaires et régionales (1) ;
- une qualification des enjeux relatifs aux thématiques de cohésion sociale, à partir d'un état des lieux croisant les analyses statistiques avec la perception des problématiques par les acteurs de terrain des quartiers (2) ;
- l'expression des enjeux en matière d'emploi et de développement économique (3) ;
- la définition des enjeux en matière de renouvellement urbain et d'intégration urbaine des quartiers (4).

1 La situation urbaine et sociale des quartiers de la politique de la ville

La situation urbaine et sociale des quartiers de la politique de la ville est approchée par une analyse des dynamiques socio-économiques croisant l'échelle de l'agglomération, celle des communes et celle des quartiers à enjeux pour la politique de la ville.

Méthodologie d'analyse

Ces trois échelles sont ci-après analysées respectivement sur la base de 7 indicateurs clé, qui permettent de mesurer la nature et l'intensité des dynamiques socio-économiques sur le territoire :

1. **Revenu médian par unité de consommation** (pour appréhender les enjeux liés au niveau de vie)
2. **Part des cadres et professions intermédiaires** (pour appréhender les enjeux liés aux équilibres sociaux)
3. **Taux de chômage** (pour appréhender les enjeux liés à l'insertion socio-professionnelle)
4. **Niveau de formation** (pour appréhender les enjeux liés à l'éducation et à l'insertion socio-professionnelle)
5. **Part des moins de 30 ans** (pour appréhender les enjeux liés à l'accompagnement de la jeunesse, à l'éducation et à l'insertion socio-professionnelle)
6. **Part des familles monoparentales** (pour appréhender les enjeux liés à la précarité, à l'accompagnement de la jeunesse, à l'éducation, à l'insertion socio-professionnelle)
7. **Part de population immigrée** (pour appréhender les enjeux liés à l'accès au droit et aux droits sociaux, à l'intégration, notamment sociolinguistique et à l'éducation). Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, et utilisée par l'INSEE, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les données relatives à la population immigrée sont les plus intéressantes pour approcher les enjeux listés précédemment mais ne sont toutefois pas disponibles à toutes les échelles territoriales. En l'absence de données, l'analyse porte sur la part de population de nationalité étrangère.

1.1 Une agglomération composée de 9 communes, au développement soutenu mais aux dynamiques contrastées

1.1.1 Une agglomération qui bénéficie de dynamiques de développement favorables

Le territoire d'Est Ensemble bénéficie de dynamiques de développement favorables, liées à une position dans le système métropolitain qui s'est fortement renouvelée au cours des dernières années :

- *sur le plan démographique* : l'agglomération, qui accueille plus de 400 000 habitants, soit un quart des habitants de Seine-Saint-Denis, connaît une croissance démographique appuyée et continue depuis les années 1990. Avec un accroissement de 10% de sa population sur la période 1999-2010, Est Ensemble s'inscrit dans les tendances départementales et se caractérise par la jeunesse de sa population : quatre habitants sur dix a moins de 30 ans.
- *sur le plan de la mobilité* : Est Ensemble bénéficie d'ores et déjà de la consolidation des liens avec la capitale et les communes voisines de la petite couronne par la pénétration d'axes majeurs, la couverture engagée du périphérique sur plusieurs espaces, et la mise

en service du tramway circulaire. Le renforcement significatif de l'offre de transports en commun qui va s'opérer dans les dix prochaines années sur le territoire lui offre une nouvelle place au sein de la carte des mobilités franciliennes.

- *sur le plan économique* : l'agglomération, historiquement marquée par un passé industriel, logistique et artisanal, a perdu 10 000 emplois manufacturiers entre 1999 et 2009 mais a opéré une transition de son tissu économique vers les services et les secteurs d'innovation. Accueillant 22 000 emplois de plus qu'il y a dix ans, le territoire affirme son rôle au sein des réseaux franciliens de recherche et de services.
- *sur le plan de la production urbaine* : ces évolutions offrent à Est Ensemble de nouvelles opportunités en matière d'aménagement et de contribution à l'intensification urbaine. Engagée à produire 2 800 logements par an dans le cadre du CDT, l'agglomération peut s'appuyer sur un potentiel foncier important, tirant notamment partie des possibilités offertes de recyclage urbain au sein des zones d'activités et des zones d'influences des lignes de transport urbain.

1.1.2 Un décalage par rapport aux moyennes franciliennes qui se maintient voire s'accroît sur certaines caractéristiques

Malgré les dynamiques positives constatées en matière de croissance de l'emploi et d'attractivité résidentielle croissante, l'agglomération reste un territoire caractérisé par la fragilité économique et sociale de sa population, dont une partie reste à l'écart des dynamiques métropolitaines.

Proche des moyennes observées à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, l'agglomération affiche une situation caractéristique par rapport à la situation régionale :

- *le niveau de ressources économiques des ménages* : le revenu fiscal médian de l'agglomération, de 14 500 euros, est inférieur à celui de la région Ile-de-France (21 450 euros) et légèrement inférieur à celui du département de la Seine-Saint-Denis (14 900 euros).
- *la faible proportion de cadres et professions intermédiaires* : proche de celle de la Seine-Saint-Denis, elle progresse mais reste inférieure de huit points par rapport à la moyenne régionale (25% contre 33% au niveau régional).
- *la demande d'emploi* : Est Ensemble comptabilisait 28 600 demandeurs d'emplois (catégorie A)¹ en 2013, un niveau deux fois supérieur à celui de la région (14,3% des actifs de l'agglomération contre 13,9% en Seine-Saint-Denis et 7,7% en Ile-de-France).
- *le niveau de formation des habitants* reste en fort décalage avec celui des franciliens : la part de faiblement diplômés², qui atteint 59%, est comparable à celle du département (62%), mais dépasse de 12 points la moyenne régionale.
- *la jeunesse de la population*, constitue une richesse pour Est Ensemble, mais traduit aussi une plus forte exposition aux difficultés : le chômage touche ainsi un jeune actif de 15-24 ans sur trois dans l'agglomération³, un niveau légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis mais bien au-dessus de l'Ile-de-France (autour de 20%).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle Emploi

² Part de la population non scolarisée de niveau BEP ou inférieur, 2010

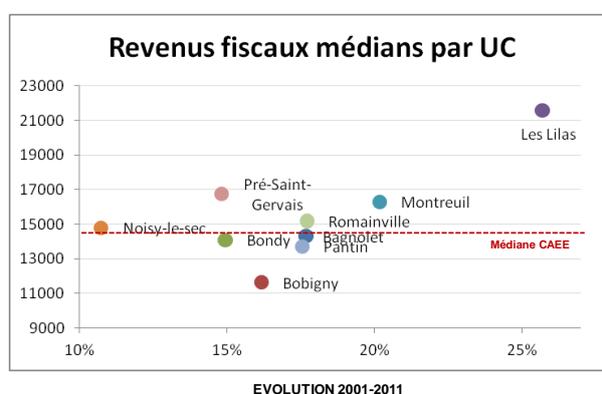
³ INSEE, 2011

- *la part de familles monoparentales* est particulièrement élevée : 23% des familles à Est Ensemble, contre 20% en Seine-Saint-Denis et 17% en Ile-de-France (moyenne nationale : 14%), une part qui a fortement progressé dans l’agglomération (+17% entre 1999 et 2009).
- *la part croissante de la population immigrée* : Est Ensemble compte en 2009 27,5%⁴ d’immigrés. Cette part est en une forte augmentation (+5,4% entre 1999 et 2009 contre +2,8% en Ile-de-France), comparable à celle de la Seine-Saint-Denis mais presque deux fois plus importante qu’en Ile-de-France.

1.1.3 Des situations contrastées selon les communes

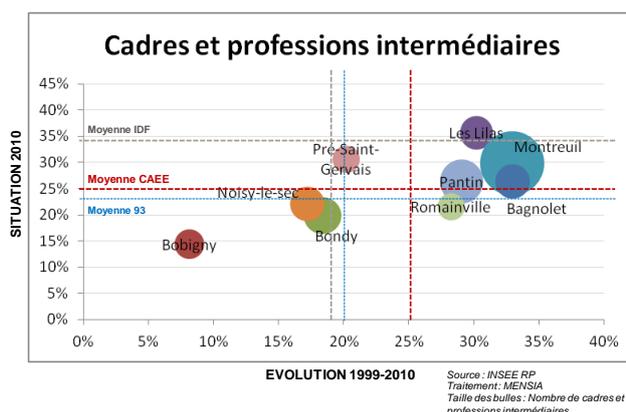
Ces évolutions ne se traduisent pas de manière uniforme sur le territoire communautaire, mais par des situations et tendances spécifiques à chacune des communes de l’agglomération.

- Les différences de revenus médians par unité de consommations mettent en avant des disparités. On distingue ainsi :



- les villes (Bobigny, Bondy, Pantin, Bagnolet, Noisy-le-Sec, Romainville) au sein desquelles le revenu médian des ménages est très faible, en dessous ou proche de la médiane Est Ensemble de 14 500 euros par unité de consommation.
- les villes (Le Pré Saint-Gervais, Montreuil) qui se situent au-dessus de la médiane communautaire, avec un rythme d’augmentation du revenu médian élevé.
- Les Lilas, dont le revenu médian est plus proche de celui de l’Ile-de-France (environ 21 500 euros).

- La part de cadres et professions intermédiaires montre une forte hétérogénéité des situations des communes, qui traduit d’importantes différences de structures sociales. Plusieurs groupes de communes se distinguent :

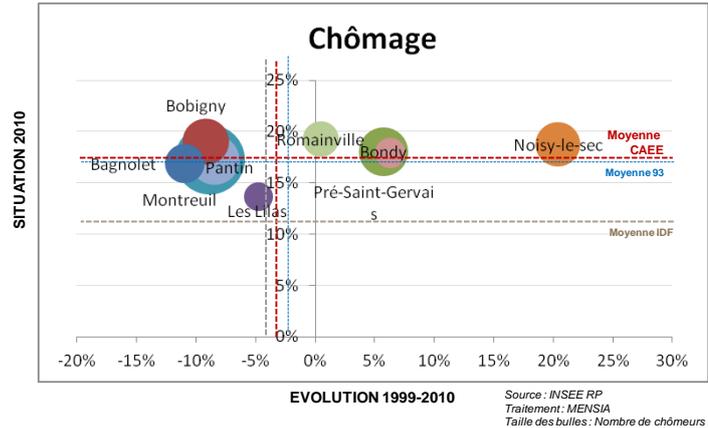


- les communes (Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy) qui présentent une très faible part de cadres et professions intermédiaires (moins d’un quart, très en dessous de la moyenne régionale de 34%), et qui peinent à évoluer favorablement (rythme d’augmentation faible par rapport au reste de l’agglomération) ;

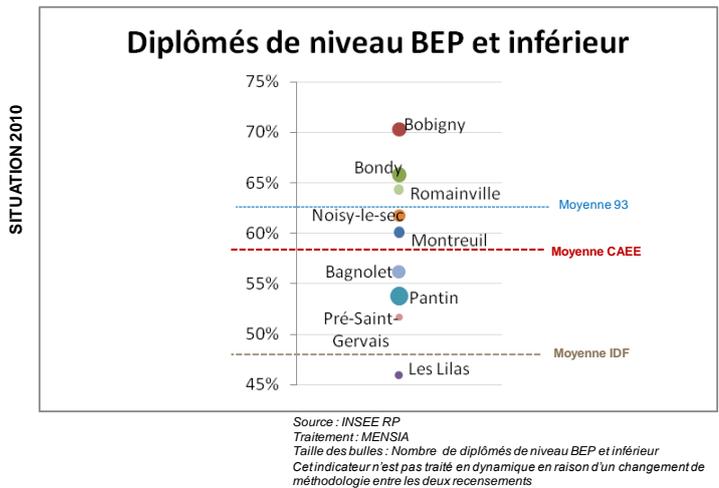
⁴ Institut d’aménagement et d’urbanisme Île-de-France : Dynamiques sociales en Seine-Saint-Denis et dans la Communauté d’agglomération Est Ensemble, janvier 2013

- les communes (Romainville, Pantin, Bagnole) qui conservent une proportion de cadres et professions intermédiaires faible, proche de la moyenne communautaire de 25% mais en assez forte augmentation (+28% à Romainville, +29% à Pantin et +33% à Bagnole) ;
- les communes (Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil) qui présentent une structure plus proche de celle de l’Ile-de-France, avec une part de cadres et professions intermédiaires de plus de 30% pour les trois villes, en augmentation raisonnable aux Lilas et au Pré Saint-Gervais, forte à Montreuil.

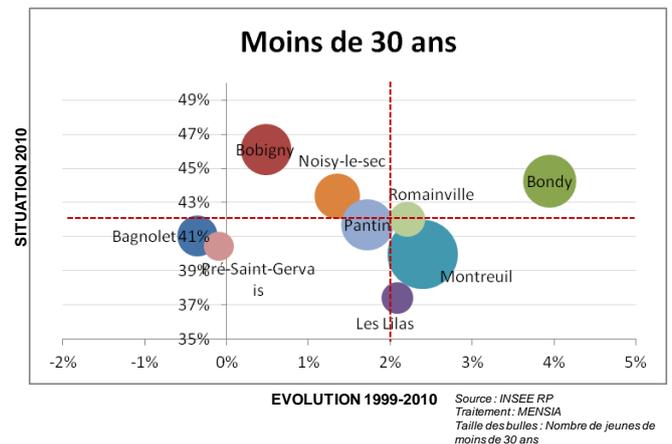
- Le taux de chômage est assez comparable entre les villes de l’agglomération : celles-ci présentent toutes un taux supérieur à celui du département, sauf Les Lilas (14% contre 17% à l’échelle de la Seine-Saint-Denis).



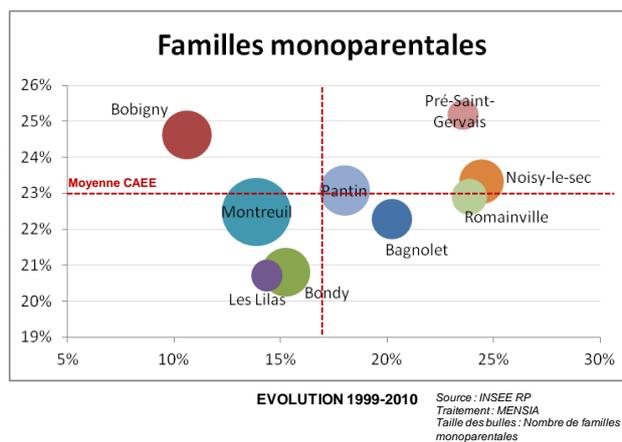
- Des disparités existent également en termes de niveaux de formation : cinq villes (Bobigny, Bondy, Romainville, Noisy-le-Sec et Montreuil) présentent des taux de diplômés de niveau BEP et inférieur très élevés, entre 60% et 70%. Bagnole, Pantin et le Pré Saint-Gervais ont un taux de faiblement diplômés inférieur au taux constaté à l’échelle d’Est Ensemble, mais supérieur au taux moyen francilien. Seule la ville des Lilas a une part de faiblement diplômés plus faible que la moyenne régionale.



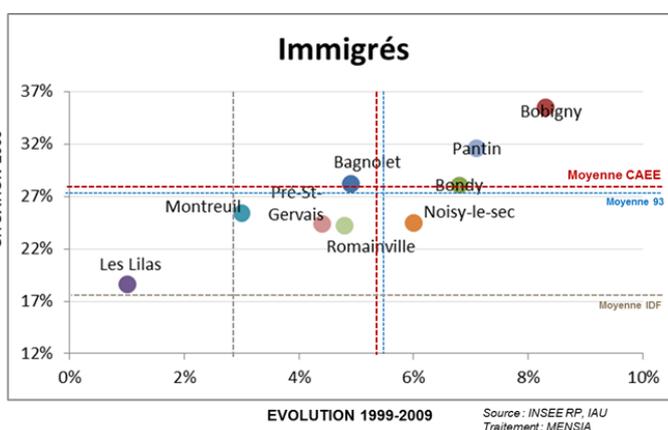
- Les villes d’Est Ensemble sont, à l’image de l’agglomération, globalement jeunes : elles présentent toutes (sauf Les Lilas) une part de moins de 30 ans supérieure ou égale à celle de la région. Les écarts entre communes sont raisonnables (entre 37% aux Lilas et 46% à Bobigny).



- Les contrastes sont moins marqués concernant les familles monoparentales, avec une part particulièrement élevée dans toutes les communes (le taux de familles monoparentales est supérieur à la moyenne départementale et régionale pour les 9 villes).



- Enfin, pour ce qui concerne la part de population immigrée, les 9 villes se caractérisent par un taux important, supérieur à la moyenne régionale, et une progression marquée sur la dernière décennie. Seule la ville des Lilas se distingue par un taux de population immigrée proche de la moyenne régionale et en faible augmentation.



1.2 Des quartiers à enjeux, cumulant fragilité urbaine et sociale, questionnant le développement équilibré du territoire et le bien vivre de ses habitants

Rappel méthodologique

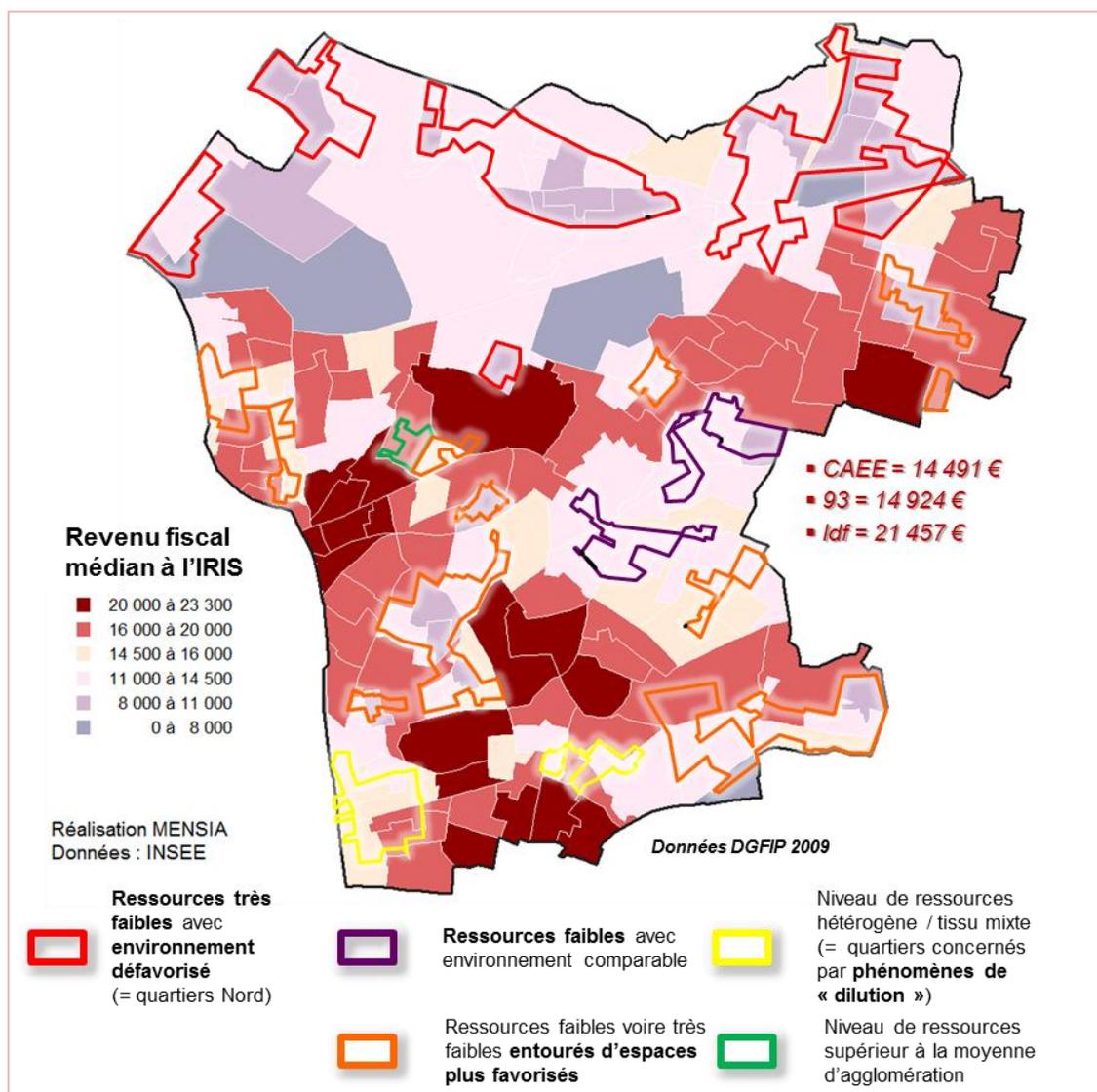
L'état des lieux socio-démographique à l'échelle des quartiers porte sur l'ensemble des quartiers à enjeux pour la politique de la ville à Est Ensemble (voir définition en préambule).

Il s'appuie sur une analyse statistique des quartiers portant sur sept indicateurs clés :

- Revenu médian par unité de consommation ;
- Part des cadres et professions intermédiaires ;
- Chômage ;
- Niveau de diplôme ;
- Part des moins de 30 ans ;
- Familles monoparentales ;
- Part de la population de nationalité étrangère (en l'absence de données à l'IRIS sur la part de population immigrée).

Les données sont traitées à l'IRIS (îlots de regroupements statistiques), à partir du recensement de la population de l'INSEE (2010) et de la DGFIP pour les revenus fiscaux médians (2009). Les représentations cartographiques représentent des « indices de concentration », qui établissent les écarts à la moyenne d'agglomération sur chacun des indicateurs (sauf revenus), sur la base d'un indice base 100, 100 représentant la moyenne observée à l'échelle d'Est Ensemble.

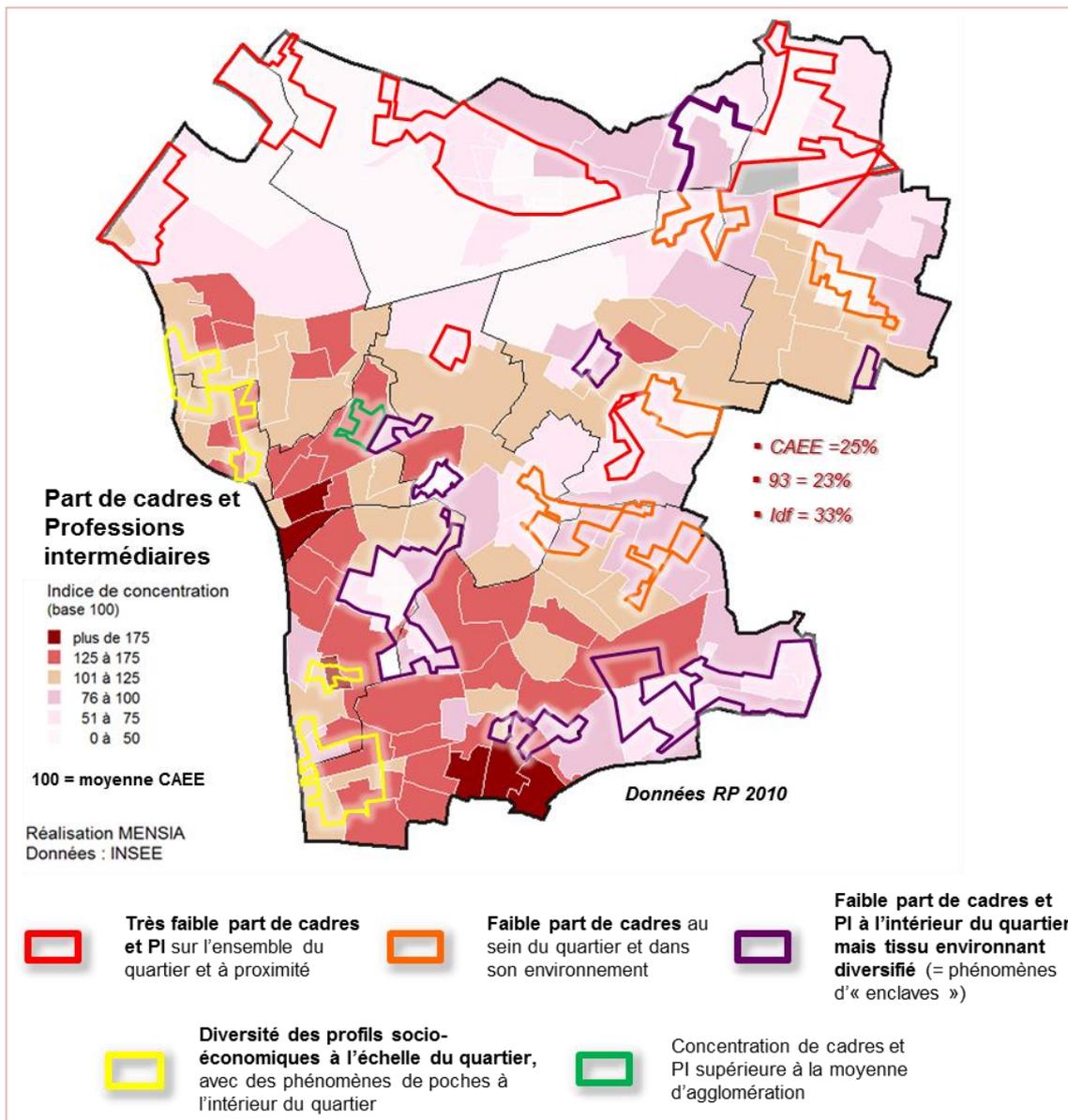
Des ressources faibles dans l'ensemble des quartiers, mais des différences de structures de revenu à prendre en compte



Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville présentent tous des niveaux de ressources très faibles, bien en-deçà de la médiane régionale, et en dessous du revenu médian à l'échelle de l'agglomération, à l'exception du quartier de l'Avenir aux Lilas. Cependant, des différences de situation sont perceptibles entre :

- les quartiers du nord de l'agglomération, qui présentent des revenus médians très faibles (souvent en dessous de 10 000 €), au sein de secteurs dans leur ensemble défavorisés.
- des quartiers aux revenus très faibles, entourés de quartiers aux niveaux de ressources à peine plus favorables (secteurs de l'Est du « Plateau » : Trois Communes - Fabien et Branly - Boissière)
- des quartiers aux revenus faibles, mais se situant au sein d'espaces plus favorisés. C'est notamment le cas des quartiers entourés de tissus pavillonnaires, en particulier sur le « Plateau » ou de certains tissus faubouriens à proximité de Paris.
- des quartiers qui présentent en leur sein des niveaux de ressources hétérogènes, liés à leur tissu mixte, et dont le revenu médian masque la présence de poches de précarité très localisées. C'est le cas des quartiers de faubourg dont l'évolution est marquée par la proximité avec la capitale.

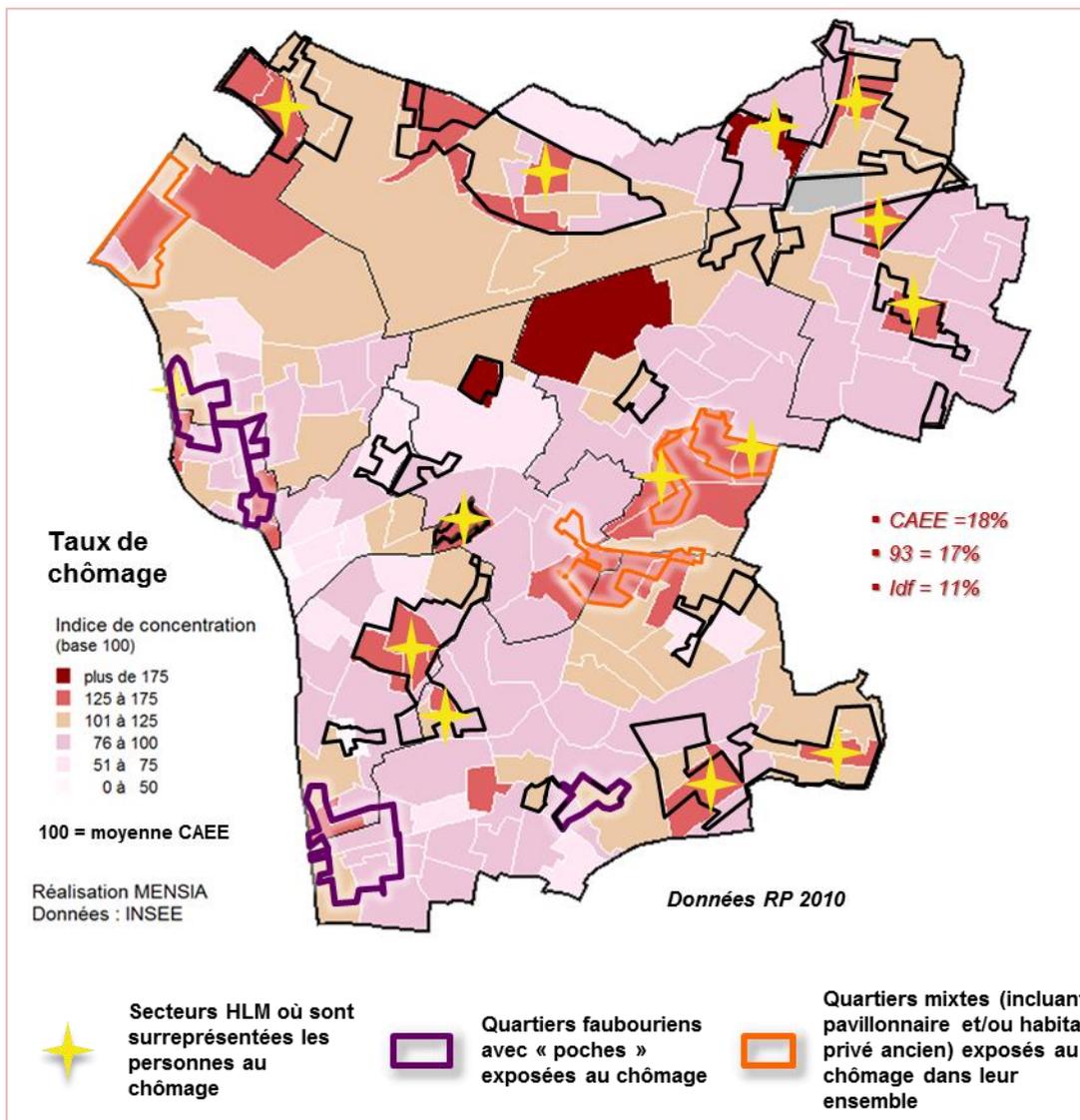
Une diversité des profils socio-économiques variable entre les quartiers à enjeux



La diversité des profils socio-économiques des habitants dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville s'exprime de manière très hétérogène selon leurs caractéristiques et leur localisation au sein de l'agglomération :

- des quartiers qui présentent une part de cadres et professions intermédiaires très réduite (moins de 15% dans la plupart des quartiers) sur l'ensemble de leur périmètre, au sein d'un environnement qui présente également une faible diversité. Ils sont en particulier localisés au nord de l'agglomération (nord du canal) où la proportion de cadres et professions intermédiaires est partout inférieure à la moyenne communautaire.
- des quartiers où la diversité des profils socio-économiques est faible à l'intérieur de leur périmètre, mais plus importante au sein du tissu qui les environne, traduisant pour certains des phénomènes d'isolement vis-à-vis du fonctionnement urbain du territoire dans lequel ils s'insèrent (Le Plateau - Les Malassis - La Noue à Bagnolet et Montreuil ; Blanqui et la Sablière à Bondy ; Jean Moulin - L'Espoir à Montreuil).
- des quartiers où la diversité des profils socio-économiques est plus importante, comportant des poches avec une forte spécialisation sociale au sein d'un tissu plus hétérogène.

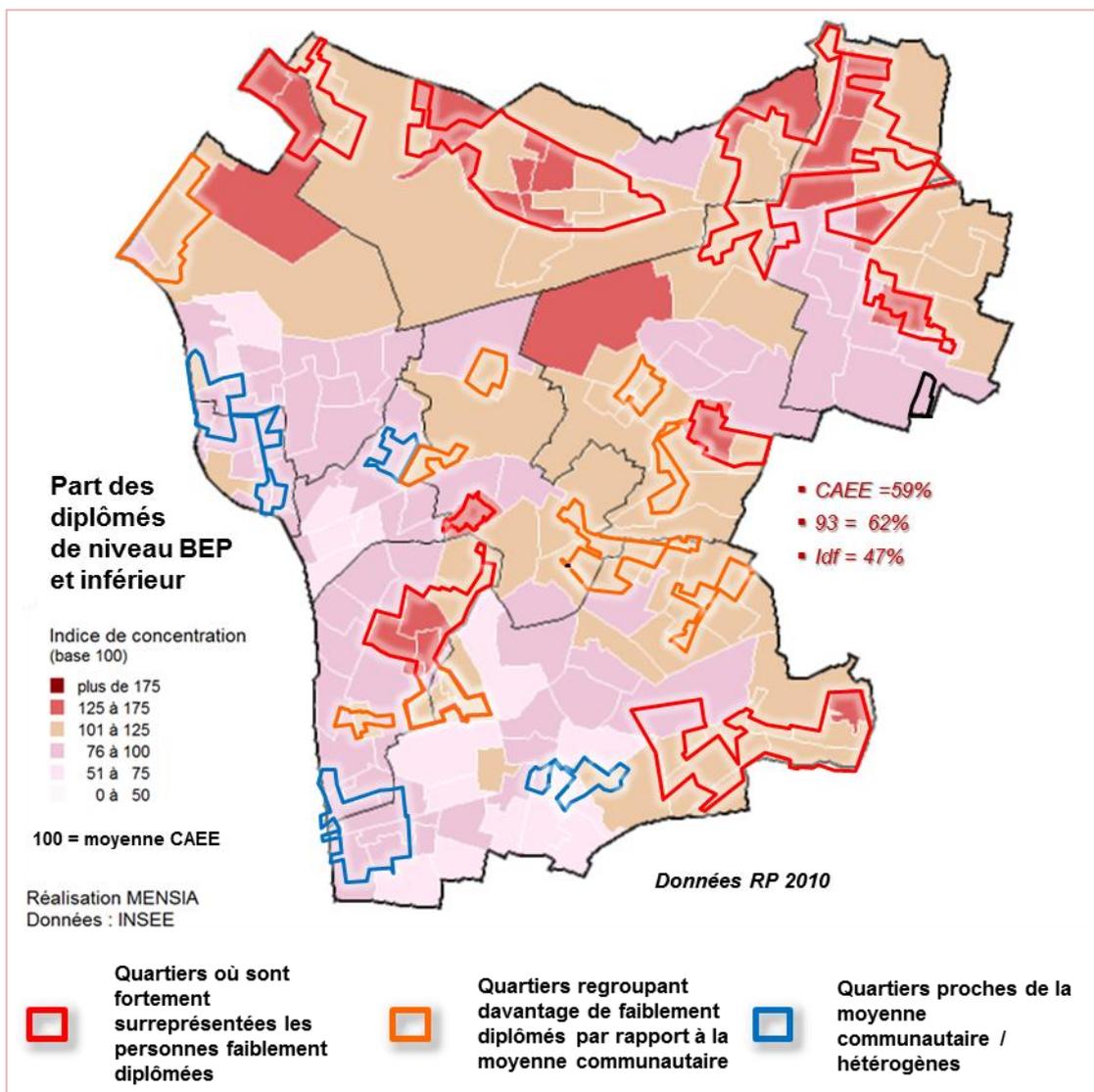
Une surreprésentation des personnes au chômage dans les quartiers à dominante d’habitat social



L’ensemble des quartiers à enjeux pour la politique de la ville est fortement touché par le chômage, la plupart présentant un niveau nettement supérieur au taux de chômage moyen à l’échelle de l’agglomération. Il est néanmoins possible de noter certains contrastes importants entre les différents secteurs :

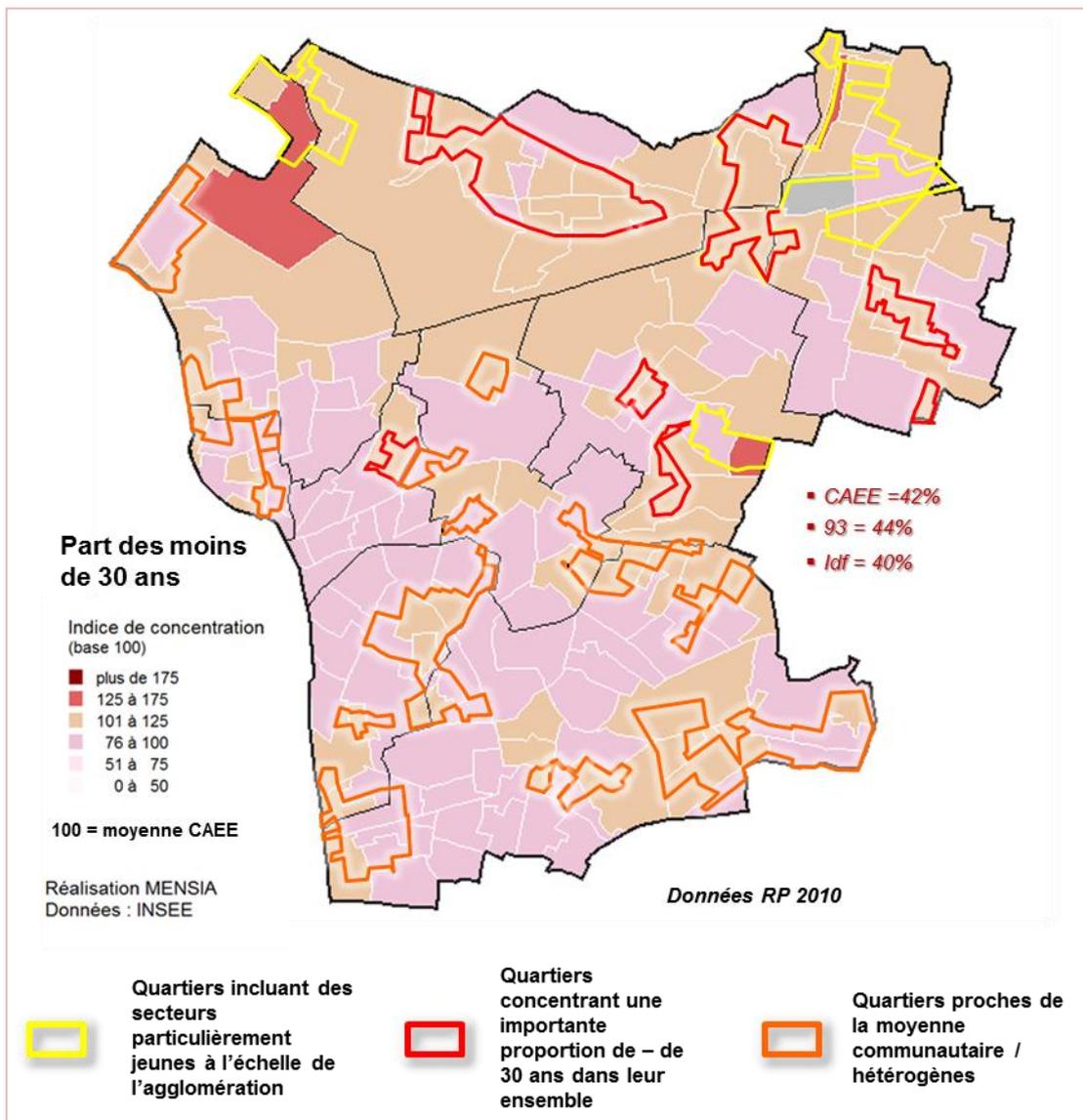
- les taux de chômage les plus élevés (plus de 25% supérieurs à la moyenne Est Ensemble) sont observés dans les secteurs à forte dominante d’habitat social ;
- les quartiers au tissu plus mixte et faubourien, présentent des taux de chômage élevés mais plus proches de la moyenne, et masquent des « poches » localisées où sont surreprésentées les personnes exposées au chômage ;
- certains quartiers (secteur de l’Est du « Plateau ») sont constitués d’un d’habitat plus mixte (pavillonnaires et habitat social), et présentent des taux de chômage élevés sur l’intégralité de leur périmètre, traduisant des signes de fragilité sur l’ensemble de leur tissu.

Un niveau de formation très préoccupant dans la grande majorité des quartiers à enjeux



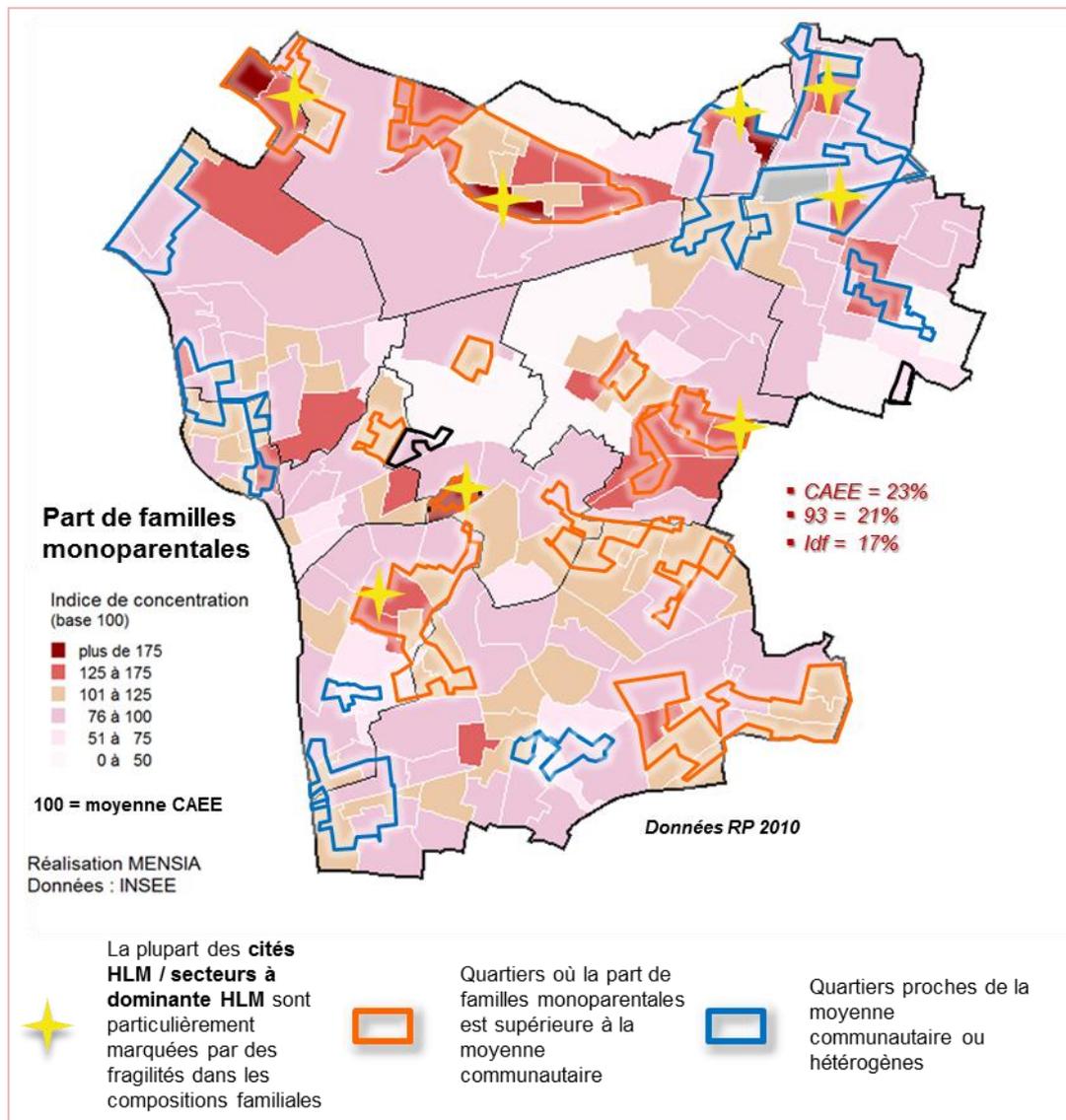
La plupart des quartiers regroupe une importante part de faiblement diplômés, supérieure à la part moyenne à l'échelle d'Est Ensemble (59%), elle-même bien au-dessus des niveaux régionaux. Les personnes à faible niveau de formation sont particulièrement surreprésentées dans les quartiers du nord de l'agglomération et dans quelques autres grands quartiers en difficulté (secteur des Malassis à Bagnolet ; secteur du Morillon à Montreuil ; Cachin à Romainville et Le Londeau à Noisy-le-Sec).

Des quartiers où sont légèrement surreprésentés les moins de 30 ans par rapport au reste de l'agglomération, globalement jeune



Une partie importante des quartiers à enjeux pour la politique de la ville regroupe davantage de moins de 30 ans que les autres secteurs de l'agglomération, tout en restant proche de la moyenne à l'échelle d'Est Ensemble, territoire globalement jeune.

Une surreprésentation marquée des familles monoparentales dans les quartiers HLM

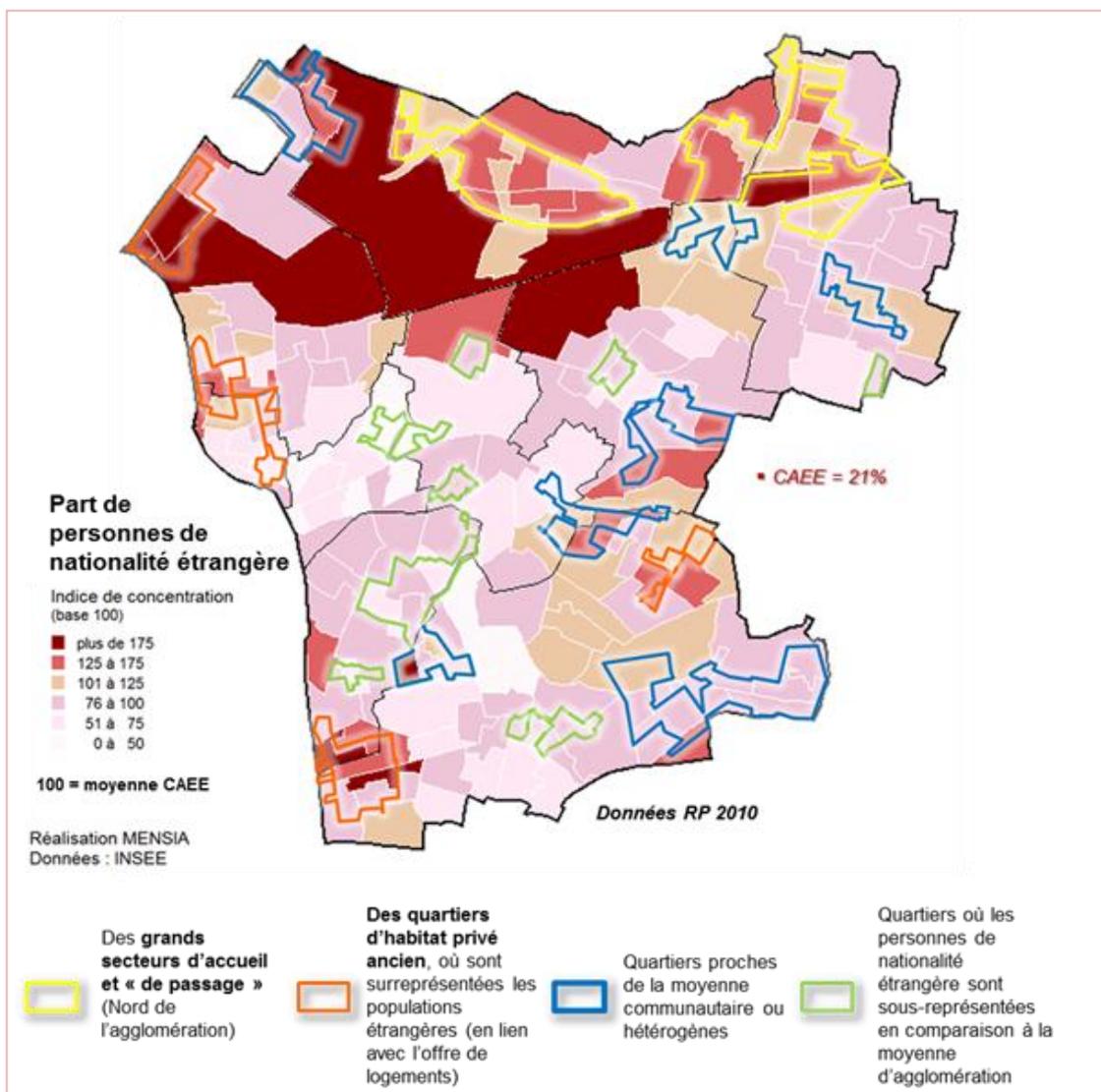


Forte à l'échelle de l'agglomération (23%) et en augmentation, la part de familles monoparentales atteint des niveaux alarmants dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville, avec une surreprésentation marquée :

- dans les cités/quartiers HLM, où la proportion de familles monoparentales dépasse souvent les 40% (cité de l'Abreuvoir à Bobigny, quartier Cachin à Romainville, les Courtilières à Pantin).
- dans la plupart des quartiers plus mixtes mais à dominante sociale, où la part de familles monoparentales est sensiblement plus élevée que la moyenne communautaire (entre 30% et 40% de familles monoparentales).

D'autres quartiers présentent des caractéristiques familiales plus hétérogènes avec une part de familles monoparentales plus proche de la moyenne d'Est Ensemble, en particulier ceux situés au sein du « Faubourg » à l'Ouest de l'agglomération et les secteurs qui englobent un tissu pavillonnaire important.

Une population étrangère surreprésentée dans un certain nombre de quartiers, jouant une fonction d'accueil et « de passage »



La population étrangère est particulièrement surreprésentée dans certaines communes d'Est Ensemble, notamment dans les villes du nord de l'agglomération (Bobigny, Pantin, Bondy), où la part d'étrangers peut dépasser 30% dans certains quartiers (Centre-Ville de Bobigny, Bondy Nord) jusqu'à plus de 40% dans le quartier des Quatre-Chemins à Pantin.

D'autres secteurs de l'agglomération connaissent une surreprésentation importante de populations étrangères: il s'agit de quartiers d'habitat ancien à proximité de Paris, en lien avec les caractéristiques de l'offre de logements dans ces secteurs (habitat dégradé, logement social « de fait » et phénomènes de marchands de sommeil).

2 Les enjeux et potentialités de développement en matière de cohésion sociale

La réflexion sur les enjeux urbains et sociaux des quartiers de l'agglomération a été menée entre juin et octobre 2014, à travers une importante mobilisation partenariale. Le travail a d'abord été mené entre les services des Villes et de l'Agglomération, avant d'être ouvert aux partenaires (services de l'Etat, du Conseil général, du Conseil régional, des bailleurs) lors d'ateliers thématiques puis de comités techniques et de pilotage partenariaux.

Dans le champ de la cohésion sociale, le défi à relever pour le projet communautaire réside dans la construction d'une vision partagée à l'échelle de l'agglomération sur des réalités sociales et territoriales jusque-là appréhendées à travers des approches communales, aussi bien à travers les Contrats urbains de cohésion sociale que par les politiques de droit commun des villes.

Méthodologie pour la définition collective des enjeux en matière de cohésion sociale

Une démarche en plusieurs temps a été déployée :

- **L'exploitation des données statistiques INSEE** sur la nouvelle géographie prioritaire, présentée ci-dessus, a été menée à l'échelle des quartiers à enjeux, pour servir de support aux ateliers territoriaux.
- Une **exploitation des sources documentaires** existantes au sein des communes (bilans, diagnostics, études...) a été réalisée, afin de poser les prémisses d'une analyse par quartier, puis d'une analyse par thématique.
- **10 ateliers territoriaux** ont été menés, un par ville (2 pour la ville de Montreuil). Ils ont permis d'approfondir et d'actualiser la compréhension du fonctionnement social des quartiers et des problématiques de cohésion sociale, et également d'élaborer une première priorisation des enjeux de cohésion sociale pour chacun des quartiers. Les "portraits de quartier" annexés au contrat de ville rendent compte plus particulièrement de ce travail. Celui-ci s'est également traduit par la proposition d'une lecture synthétique et problématisée des quartiers à enjeux de l'agglomération, présentée plus bas dans le document.
- **8 ateliers thématiques** (2 pour chacune des thématiques) ouverts à l'ensemble des partenaires ont permis de construire une lecture des enjeux de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération, à partir des quatre grandes thématiques : la citoyenneté, le lien social et l'intégration ; l'éducation ; la prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique ; la santé.
- **4 rencontres - débats avec les habitants** ont été animées par la ville de Montreuil en octobre et novembre 2014, autour des grandes thématiques du contrat de ville. Les constats et pistes d'actions proposées lors de ces ateliers ont été intégrés aux présentations thématiques et aux portraits de quartier.
- Des **notes de problématisation thématiques** ont été rédigées, puis amendées par les services des Villes, de l'Agglomération et de l'Etat. Celles-ci sont reproduites en partie dans le contrat de ville, sans les tableaux de proposition d'actions, qui seront des outils de travail pendant la durée du contrat de ville pour conforter la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques et objectifs validés dans le contrat de ville.
- Les **résultats de ces travaux**, ainsi que de ceux réalisés sur les enjeux d'emploi et de développement économique, et d'intégration urbaine et de renouvellement urbain, ont été régulièrement partagés en **comité technique et comité de pilotage, ainsi qu'en Bureau communautaire.**

2.1 Des enjeux forts pour toutes les thématiques de la cohésion sociale

L'analyse des indicateurs statistiques, des études et bilans réalisés au sein des Villes et de l'Agglomération dresse le portrait d'habitants qui rencontrent d'importantes difficultés d'intégration sociale, avec des problématiques aiguës en matière de réussite éducative et d'accès à l'emploi.

Pour autant, ces quartiers, comme leurs habitants, sont loin d'être dénués d'atouts. Le territoire est porteur de très nombreux projets structurants, en infrastructures de transport, en développement économique, en aménagement urbain, mais aussi en matière de développement social. L'Agglomération construit, à travers l'ensemble des documents stratégiques validés ou en cours de réalisation (Contrat de développement territorial, Pacte pour le développement du territoire, Programme local de l'habitat, Schéma de développement économique...), une stratégie forte de développement. En outre les élus ont souhaité, par la création communautaire, une Agglomération au service des habitants, ce qui a conduit au transfert de politiques en matière d'accès au droit ou d'emploi (le PLIE, les Maisons de l'Emploi) qui prennent en compte la situation spécifique des habitants des quartiers à enjeux.

Les habitants sont surtout décrits à travers leurs difficultés sociales dans un contrat de ville qui vise à réduire les inégalités territoriales. Mais ils disposent également de compétences et de leviers sur lesquels s'appuyer : leur mobilisation et leur participation à la politique de la ville, décrites dans la dernière partie du contrat, représentent un enjeu majeur pour la réussite de l'action publique.

La présentation qui suit s'appuie sur quatre thématiques :

- La citoyenneté, le lien social, et l'intégration ;
- L'éducation ;
- La prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique ;
- La santé.

Ces thématiques, choisies par le Bureau communautaire, regroupent des champs très larges, et permettent de croiser, de façon transversale de nombreux enjeux de cohésion sociale. Ainsi si le choix a été fait de ne pas développer une thématique « culture » en tant que telle, il convient de préciser que **la culture s'inscrit pleinement dans les objectifs du contrat de ville**. La « culture pour tous » est l'objectif n°1 du Pacte territorial adopté par le Conseil communautaire le 13 décembre 2011, qui soulignait alors que « **la culture est un moteur de la cohésion sociale** ». Elle n'est pas identifiée comme une thématique spécifique dans le contrat de ville mais est présente de façon transversale. Le potentiel culturel du territoire est cité à plusieurs reprises comme point d'appui à valoriser pour le développement des quartiers. L'importance de la culture en lien avec la citoyenneté, le lien social, l'intégration, mais également avec l'éducation et l'emploi est également soulignée. Les Villes et la Communauté d'agglomération s'engagent ainsi à renforcer la prise en compte des habitants des quartiers à enjeux dans leurs politiques culturelles.

En outre il convient de souligner que des enjeux transversaux à l'ensemble des thématiques ont été identifiés à l'occasion de la démarche d'élaboration de ce contrat, qui montrent l'importance de prendre en compte les problématiques des territoires à enjeux de manière transversale et globale. Ainsi par-delà les approches territorialisées ou thématiques, il ressort qu'un travail important reste à mener sur les pratiques :

- En direction des publics éloignés des institutions, via un ajustement des pratiques « d'aller vers » et un travail sur l'accessibilité ;
- Contre les ruptures de parcours, via un renforcement de la coordination des acteurs ;

- Pour faire des habitants des acteurs à part entière, via une plus grande prise en compte de leurs besoins et leur plus forte sollicitation dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Les orientations et objectifs proposés dans la partie suivante intègrent systématiquement ces trois dimensions.

2.1.1 Citoyenneté, lien social, intégration : un vivre-ensemble à conforter

Les termes de citoyenneté et lien social sont suffisamment polysémiques pour recouvrir plusieurs réalités. De manière schématique, le terme de citoyenneté recouvre les dimensions suivantes :

- **Une dimension juridique.** La citoyenneté est un statut juridique, qui donne notamment des droits politiques avec le droit de vote pour les citoyens français, mais aussi un ensemble de droits et obligations qui s'appliquent à tous (citoyens français et résidents étrangers sur le sol français). Le citoyen est « celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants » (Petit Robert).
- **Une dimension participative.** Celle-ci s'exprime à travers une posture de participation positive à la vie de la cité : quand les habitants choisissent de s'investir dans la vie publique et sociale – à travers un format associatif, dans des projets collectifs, dans des instances de consultation proposées par les institutions (conseils de quartier, conseils de jeunes...).
- **Une dimension solidaire.** La solidarité correspond à une attitude d'ouverture aux autres illustrant le principe républicain de fraternité : le sentiment de participer à un projet commun crée du lien social entre les individus et facilite la tolérance à la différence de l'autre. Le lien social est un ensemble de processus et d'interactions, individuels et collectifs, qui contribuent au développement et au mieux-être social, et participent à l'animation de la vie sociale d'un territoire.

La réflexion sur la citoyenneté et le lien social amène à y intégrer la dimension de **l'intégration** : en effet, la vocation d'accueil du territoire pour les populations migrantes fait de la question de l'intégration une question sociale majeure.

- a. Un territoire riche de la diversité de sa population, mais où la citoyenneté est fragilisée dans toutes ses composantes

Est Ensemble est une terre d'accueil de l'immigration internationale

A l'instar du reste du département, Est Ensemble est historiquement un territoire d'accueil des populations étrangères. L'agglomération **accueille en moyenne 21% de ménages étrangers**, soit une proportion similaire à celle du département, mais avec des effets de concentration sur les villes du nord de l'agglomération – les cités HLM de Bobigny, Bondy, Pantin, Noisy-le-Sec ont un rôle d'accueil qui s'est renforcé en 10 ans – et sur quelques quartiers d'habitat ancien à proximité de Paris qui accueillent des populations migrantes plus récemment arrivées.

Pour ces populations étrangères, les ateliers territoriaux ont fortement souligné :

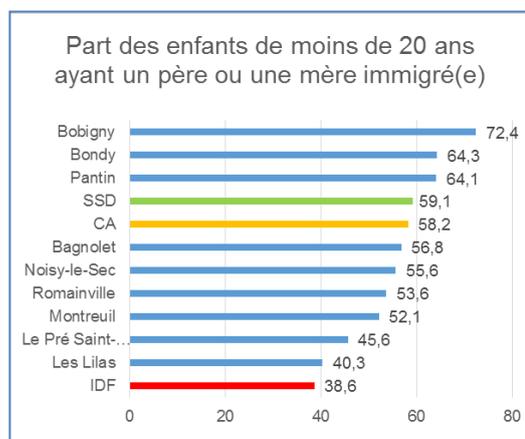
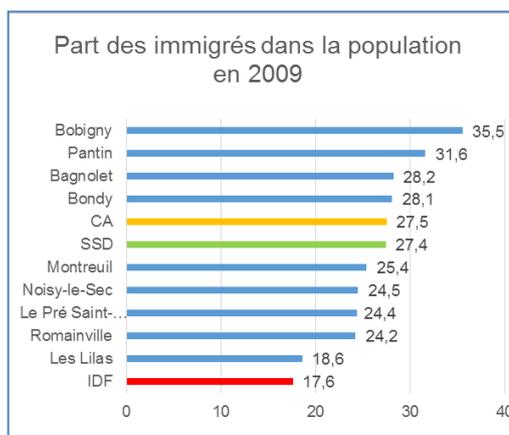
- **les besoins en matière d'aide à l'intégration** : l'offre en matière d'alphabétisation et d'Ateliers socio-linguistiques (ASL) est manifestement sous-dimensionnée dans le droit

commun. A titre d'exemple, la ville de Bondy dispose d'une offre d'environ 300 places d'ASL, et compte une liste d'attente avec autant d'inscrits ;

- **les enjeux d'accès aux droits sociaux** sur la majorité des quartiers à enjeux d'Est Ensemble : la prise en charge existe, mais pourrait vraisemblablement être renforcée sur certains territoires.

Au-delà des populations de nationalité étrangère, le territoire est caractérisé par sa **population issue de l'immigration**. Les données de l'INSEE (2010) indiquent qu'au **niveau de l'agglomération Est Ensemble** :

- **58,2% des enfants de moins de 20 ans ont au moins un parent immigré (59,1% dans le département)** : plus de la moitié des moins de 20 ans ont au moins un parent immigré dans toutes les villes de l'agglomération (à l'exception du Pré Saint-Gervais et des Lilas) ;
- **ce taux monte à 64% à Bondy et Pantin, et va jusqu'à 72% à Bobigny.**



L'étude des évolutions sur la période 1999-2009 montre que la part des immigrés et la part des enfants de moins de 20 ans ayant un père ou une mère immigré(e) progresse sur le territoire, et que cette progression est nettement plus rapide qu'à l'échelle régionale.

Cette caractéristique démographique participe de l'histoire et de la richesse culturelle et sociale du territoire. Elle est pourtant encore peu prise en compte en tant que telle dans les politiques publiques.

Une citoyenneté politique affaiblie

Sur le champ de **l'exercice politique de la citoyenneté**, le territoire d'Est Ensemble n'échappe pas à une perte de confiance dans la République, ses institutions et ses valeurs.

De nombreux habitants des quartiers à enjeux ne sont pas citoyens français, puisqu'ils n'ont pas la nationalité française. Cet état de fait explique d'ailleurs en grande partie l'importance accordée aux autres dimensions de la citoyenneté dans les actions portées par les institutions sur ces quartiers.

A l'aune du critère de l'exercice du droit de vote, la citoyenneté est affaiblie sur le territoire. D'une part le nombre de majeurs non inscrits sur les listes électorales est très important, (le taux de majeurs non-inscrits sur les listes électorales est situé entre 21% aux Lilas et 40% à Pantin). D'autre part, parmi les inscrits, les taux de participation aux élections sont faibles sur le territoire, à l'instar du reste de la Seine-Saint-Denis – démontrant *a minima* un désintérêt voire un retrait de la vie démocratique et républicaine.

Des besoins spécifiques en matière d'accès au droit et aux droits sociaux

Au-delà de l'exercice du droit de vote, la **citoyenneté peut se définir comme l'accès à ses droits et le respect de ses obligations**. Comme l'indiquait en 2001 le rapport de la commission de réforme de l'accès au droit et à la justice, « *l'accès au droit dans un univers de plus en plus complexe s'avère nécessaire à la mise en œuvre effective des droits et au respect des obligations qui leur correspondent ; dans une certaine mesure, il constitue même un élément d'accès à la citoyenneté.* »

Si la demande d'aide à l'accès au droit concerne potentiellement l'ensemble de la population, il convient cependant de souligner que les populations les plus en difficulté rencontrent des problématiques spécifiques, qui renforcent leur demande d'aide à l'accès au droit.

Par manque d'information, ou du fait de la complexité des procédures et des démarches, les populations les plus fragiles ont en effet de réelles difficultés à connaître et à exercer leurs droits. « *Ces difficultés rendent nécessaire un accompagnement spécifique, au-delà de la réponse strictement juridique* ».

Compte-tenu des caractéristiques de la population du territoire (intense précarité, forte part de populations immigrées et issues de l'immigration), **l'aide à l'accès au droit et aux droits sociaux est un enjeu particulièrement fort** à Est Ensemble, et notamment dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville.

La question de l'égalité de l'accès aux services publics se pose au regard des besoins spécifiques des populations. Parce que certaines populations sont très éloignées des institutions, les réponses passent par l'adaptation des pratiques, au-delà du développement de l'offre de services dans les quartiers de la politique de la ville qui souffrent de sous-équipement.

Certaines expériences montrent l'importance qu'il y a à trouver des stratégies adaptées pour construire une relation de confiance et permettre, ensuite, une action en matière d'accès aux soins par exemple. Certaines communes tentent de renouveler leur offre de services publics dans les quartiers, à l'instar de la Maison de la Jeunesse et des Services Publics de Bondy, qui effectue un travail d'accompagnement de proximité, en réunissant une offre pour la jeunesse et de nombreux services d'accompagnement pour les adultes.

La question des pratiques nécessite de prendre également en compte les difficultés et le malaise des personnes qui interviennent dans certains quartiers à enjeux. La confrontation avec des cultures très éloignées et méconnues peut amener, même de façon non volontaire, à proposer un accueil inadapté. Au-delà, l'incompréhension mutuelle, voire la peur, peuvent amener à des situations de conflit ou d'évitement (les situations où les éducateurs et les travailleurs sociaux évitent certains quartiers, ou refusent d'y travailler physiquement, par exemple). Ces analyses, issues des échanges dans les ateliers thématiques de préparation du contrat de ville, montrent qu'**il est essentiel que la question de l'accès au droit et aux droits sociaux ne soit pas traitée uniquement du point de vue d'une offre de services, mais également du point de vue du contenu et de l'adaptation des prestations offertes.**

Afin de mieux répondre aux exigences spécifiques des habitants des différents territoires, il convient de souligner que le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoires. Ils visent à considérer les habitants comme acteurs et comme ressources, dans un objectif de développement social local, en misant sur le temps nécessaire à l'atteinte d'un tel objectif. Il acte une volonté de travailler ensemble, de réfléchir ensemble et de mener ensemble des projets adaptés aux réalités des différents territoires. La démarche initiée avec les projets sociaux de territoire n'implique pas de financements directs mais acte la volonté de travail en commun institutionnelle, s'appuyant fortement sur l'échelon local.

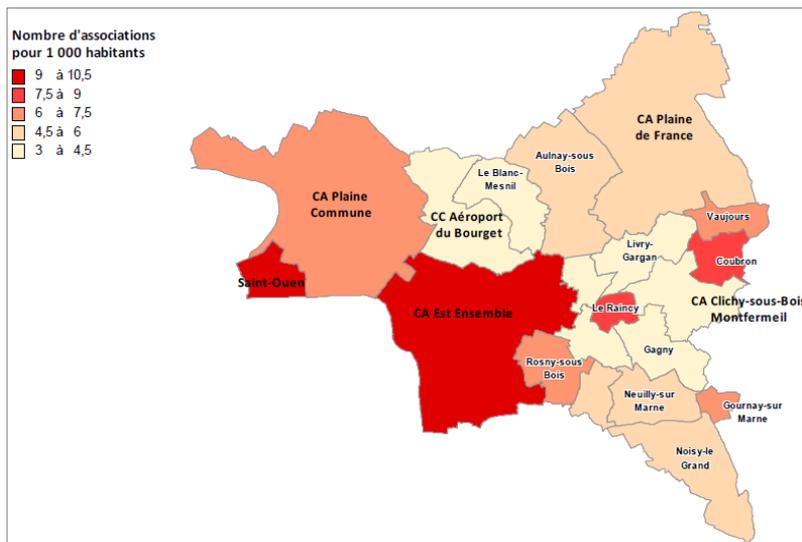
La participation à la vie de la cité, une réalité contrastée selon les territoires

Du point de vue de la participation à la vie de la cité, la politique de la ville a toujours fait de la participation des habitants à la vie de leur quartier une condition de la qualité de vie et du dynamisme de territoires en décrochage. Elle a promu un modèle d’initiatives populaires (« venu d’en bas ») qui positionnait les habitants comme des acteurs à part entière du fonctionnement de la vie de quartier. Par ailleurs, elle a aussi soutenu la création d’équipements socio-culturels de proximité, qui ont pour mission d’animer et soutenir la vie associative et citoyenne.

Le diagnostic territorial fait valoir une réalité contrastée en la matière :

- **La présence associative est importante, et soutenue par les communes**, à travers leur droit commun, et aussi la politique de la ville (70% des actions de la programmation 2013 des CUCS étaient portées par des associations).
- La grande majorité des quartiers à enjeux de l’agglomération Est Ensemble bénéficie d’équipements de proximité destinés à soutenir la vie sociale et associative : maisons de quartier, centres socio-culturels..., dont certains ont été créés ou réhabilités lors des projets de rénovation urbaine.
- **La dynamique de vie sociale est cependant inégale**, et fortement dépendante du contexte social des quartiers. Dans les quartiers les plus anciennement inscrits dans la politique de la ville, le maillage associatif actuel a souvent été fondé il y a plus de 10 ans, il a pu constituer un moyen de promotion sociale de certains habitants. Mais il apparaît difficile de redynamiser ou renouveler le tissu existant dans ces quartiers en particulier (vieillesse, absence de relais lors du départ des « figures » associatives, etc). Ce tissu repose sur un noyau restreint d’acteurs, souvent isolés les uns des autres et mis en concurrence, ce qui génère un risque d’épuisement.
- **Les formes institutionnelles de participation à la vie de la cité** (Conseils de quartier...) rencontrent également peu de succès ou n’attirent qu’une infime minorité d’habitants. Cet état de fait est à relier avec la faible participation à la vie sociale et politique du territoire, mais aussi avec une forte résistance de la culture politique française à donner de la place aux habitants.

Densité d’associations pour 1000 habitants en Seine-Saint-Denis



Source : *Diagnostic de territoire en Seine-Saint-Denis : les structures de l’ESS et l’offre d’accompagnement au regard du contexte socio-économique*, L’Atelier – C2RA Ile-de-France, en lien avec le CG 93, OPUS 3

La citoyenneté dans sa dimension de solidarité : un lien social fragilisé, un risque accru d’inégalité et de fragmentation sociale

A la faiblesse de la participation à l’animation de la vie collective, plusieurs constats viennent s’ajouter, qui montrent une réelle fragilité sociale de ces quartiers :

- **Des incivilités nombreuses et des appropriations problématiques des espaces collectifs.** Les formes agressives d'appropriation des espaces collectifs, les nuisances sonores, le sentiment récurrent d'insécurité dans de nombreux quartiers, tout cela contribue à affaiblir le sentiment d'appartenance à une communauté d'habitants et à renforcer des difficultés relationnelles, notamment entre générations.

Certains acteurs analysent ces appropriations comme des phénomènes de domination exercés par des groupes ou collectifs, qui relèguent hors de l'espace public une partie des habitants (domination des jeunes sur les personnes âgées, des hommes sur les femmes...). Les actions de pied d'immeuble apparaissent de ce fait importantes à renforcer (animations conviviales, médiation, présence renforcée des éducateurs de rue...). Pour répondre à ces problématiques, Bondy a par exemple accueilli deux ans de suite, lors des étés 2013 et 2014, le bus de la « médiation nomade », qui propose un espace de rencontres et de dialogue sur l'espace public.

- **Une place des femmes dans la vie sociale qui reste à soutenir.** Les acteurs soulignent leur attention à la situation des femmes, mises en difficulté par une multiplicité de facteurs : paupérisation, monoparentalité, prédominance de la présence masculine sur l'espace public avec un risque de repli sur la sphère privée, montée des comportements sexistes... Quelques thématiques ressortent du diagnostic territorial et thématique :
 - **la place des femmes dans l'espace public**, et le risque pour une partie d'entre elles d'être contraintes à un repli sur la sphère domestique ou sur certains espaces bien définis ;
 - **leur place dans les activités socio-éducatives** : une partie importante de l'offre des services Jeunesse en direction des adolescents est occupée par les garçons ;
 - **une mobilité plus difficile, liée notamment à la garde des enfants**, et un accès à l'emploi qui nécessite d'être accompagné pour une partie des femmes et notamment des migrantes.
- **Une forme de repli identitaire sur certains secteurs.** Plusieurs acteurs soulignent l'irruption de l'islam dans la vie publique à travers certains actes problématiques et hostiles aux principes républicains, encore isolés : des actes de prosélytisme sont notés à la sortie d'un collège avec des pressions sur des adolescentes autour du port du voile, une fête de quartier « parallèle » est montée par une mosquée / salle de prière.

Plus largement, de plus en plus d'associations communautaires ou culturelles font appel à la politique de la ville pour le financement d'actions. Cela met en exergue un fort besoin de repères communautaires. Les agents publics se disent démunis et insuffisamment formés face à ce phénomène qu'ils identifient comme un repli identitaire. Il est toutefois difficile d'objectiver ces phénomènes, d'identifier jusqu'à quel point et dans quelle mesure il s'agit de repli identitaire, et de distinguer ce qui relève d'une négation ou d'un refus des principes républicains de ce qui relève soit d'une aide de la communauté à l'intégration sociale, soit d'un simple désintéret pour les formes d'exercice citoyen.

- **Des populations qui cumulent des facteurs potentiels de discrimination.** Les habitants des quartiers à enjeux d'Est Ensemble sont plus souvent que les habitants d'autres quartiers étrangers ou d'origine étrangère ; ils ont moins de qualification ; ils habitent dans des quartiers qui continuent pour certains d'avoir une mauvaise image dans leur environnement... Ils cumulent de fait les facteurs de discrimination potentiels – tout en vivant dans un environnement où les inégalités sociales sont fortes, ce qui rend les discriminations toujours plus complexes à appréhender.
Selon le rapport 2012 de l'ONZUS, 25% des 18 – 50 ans habitant en ZUS se déclarent victimes de discrimination. Il n'existe pas de diagnostic sur le phénomène discriminatoire, ni à l'échelle d'Est Ensemble, ni à l'échelle des communes : il n'est

donc pas possible d'objectiver le phénomène, ni même d'en décrire des logiques de fonctionnement. Il **n'existe pas vraiment non plus de discours sur les formes possibles de la discrimination, si ce n'est sur la question des discriminations à l'accès à l'emploi**, qui est présentée comme un phénomène courant à l'encontre des habitants des quartiers à enjeux.

En outre, les échanges dans les ateliers ont pu évoquer un système de représentations et de préjugés, dû notamment à la confrontation de cultures éloignées les unes des autres, qui peut se révéler un facteur d'inégalités de traitement dans les modes d'accueil ou d'orientation proposés.

- **L'existence de formes de solidarité et d'investissement de proximité réelles, mais peu construites et finalement peu soutenues par les acteurs.** Des solidarités existent pourtant, mais souvent de manière informelle (entraide en cas de maladie, pour de la garde d'enfants, formes privées de convivialité de voisinage...). Le diagnostic territorial a à plusieurs reprises fait émerger des formes de solidarité « invisibles », des volontés d'engagement individuel, comme lorsque des habitants en accompagnent d'autres dans des services par exemple. Le bénévolat dans les quartiers, dans les associations sportives, dans l'aide aux devoirs, représente un réel investissement qui n'est probablement pas suffisamment valorisé en tant que tel.

Les ateliers territoriaux organisés à Montreuil dans le cadre de l'écriture du contrat de ville, ainsi que la démarche *Parlons Quartiers!* montrent qu'il existe des habitants motivés pour s'investir dans la vie sociale de leur quartier.

Cela vient nuancer le portrait souvent très sombre du fonctionnement social des quartiers de la politique de la ville. Ces formes de solidarité semblent des leviers intéressants pour l'action publique, en ce sens qu'elles montrent des forces positives de la vie sociale. Le projet de cohésion sociale et urbaine et le contrat de ville doivent viser à les mobiliser. Mais les outils développés ces dernières années, comme les Fonds de participation des habitants (FPH), ont du mal à fonctionner et restent sous-utilisés. Les analyses pour expliquer ce phénomène sont multiples : **affaiblissement, voire disparition de la compétence de soutien à l'initiative des habitants**, dans un contexte de politique de la ville très descendante, encadrée par des cahiers des charges ; **épuisement rapide de certaines bonnes volontés devant les défaillances de gestion au quotidien** (dans certains quartiers, les plaintes des habitants sur les problèmes d'entretien ou d'ascenseur existent depuis des années, sans que les solutions soient trouvées) ; **investissement encore insuffisant du personnel politique et technique** pour créer les conditions d'une véritable place donnée à l'habitant. Le développement des démarches de Gestion urbaine de proximité (GUP) et la poursuite des interventions urbaines sont vus comme des outils intéressants pour développer l'implication habitante, car les thématiques de cadre de vie sont propices à la participation. Mais au-delà de ce champ classique de l'association des habitants, une volonté forte sera nécessaire pour créer des marges de manœuvre et encourager la participation.

- b. Des actions et dispositifs nombreux mis en œuvre sur le territoire, qui nécessitent un renforcement et une mise en cohérence

L'objectif de « mieux vivre ensemble » était affiché avec force dans les Contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007, comme une des finalités majeures de l'action de la politique de la ville. Cela s'explique par les inégalités territoriales et sociales fortes qui traversent le territoire, et qui touchent particulièrement les habitants des quartiers à enjeux : les actions en matière d'accès au droit et aux droits sociaux et de soutien à la vie sociale des quartiers apparaissent particulièrement importantes pour limiter les effets de dynamiques sociales négatives.

Une thématique soutenue de manière importante par la politique de la ville

En 2013, les 8 CUCS des communes de l'agglomération ont financé 92 actions sous l'intitulé « Lien social citoyeneté »⁵ pour un montant de co-financement par l'Acse de 624 936 euros. Ces actions, principalement portées par des associations, représentent en moyenne 22 % des actions inscrites dans les programmations et 18 % des financements.

Les principaux objectifs donnés à ces actions sont les suivants :

- **Interculturalité, soutien à l'intégration** : les principales actions co-financées sont des ASL⁶, et des cours de français langue étrangère (FLE).
- **Lien social et citoyeneté** : les actions ont pour objectif le « mieux vivre ensemble », elles proposent du soutien aux projets d'habitants, sur les registres de solidarité, coopération, développement de la vie associative, animation de quartier. Plusieurs projets s'inscrivent dans l'accès aux loisirs, à la culture, aux services publics. Par exemple : les cafés associatifs (Mori'Bar...), ateliers de rue de réparation de vélo, sorties familiales, des actions financées par le Fonds de participation des habitants...
- **Médiation sociale, accès au droit et aux droits sociaux et aux services publics** : sous cet item, on trouve principalement le co-financement de postes d'adultes-relais, de médiation familiale, d'écrivain public. Par exemple : la médiation sociale et administrative développée par les femmes relais, les associations (Le Lien social, ACEFEPI, RTMF, Rayons de soleil...).
- **Lutte contre les discriminations** : celle-ci prend avant tout la forme de la prévention du sexisme et de la promotion de l'égalité hommes – femmes, avec un travail spécifique mené auprès de femmes étrangères. Par exemple : prévention des comportements sexistes, manifestations pour l'égalité (Bondy), actions du CIDFF, ateliers égalité des sexes des Engraineurs (Pantin)... Le CUCS de Montreuil porte une programmation d'au moins 5 actions contre les discriminations et le sexisme ou l'aide aux femmes (théâtre forum au collège contre les discriminations, soutien à des initiatives de femmes africaines...).

Le volet « emploi » du CUCS soutient une action de la Mission Locale la MIRE de lutte contre les discriminations à l'emploi et de nombreuses actions destinées aux femmes.

Le Programme « Animation sociale des quartiers (ASQ) » de la Région Ile-de-France

Le dispositif de la Région apporte son soutien aux projets organisant des actions de convivialité sur le principe de la gratuité pour les convives et de leur participation, notamment par l'apport d'une partie du repas. Ce programme est mobilisé par les Villes en complément des actions financées sous l'intitulé « citoyeneté ».

⁵ Au sein des programmations de CUCS, la thématique « Lien social citoyeneté » a des frontières relativement poreuses avec au moins deux autres thématiques : Education d'une part et Prévention de la délinquance d'autre part. De fait, certaines actions socio-éducatives inscrites dans la thématique « Education » portent un objectif de soutien à la citoyeneté, pendant que plusieurs Villes inscrivaient dans « Prévention » des actions relevant de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations. Ces actions ont été reclassées pour homogénéiser la lecture des programmations.

⁶ Les ateliers socio-linguistiques ont pour fonction de faire acquérir aux immigrés une autonomie sociale précise et déterminée : effectuer des démarches quotidiennes, exercer plus facilement différents rôles (parent d'élève, locataire, patient, administré...) par la connaissance de la société d'accueil, de ses valeurs, de ses codes sociaux et par le développement de compétences langagières.

L'accès au droit, une compétence de l'Agglomération

Avec l'objectif de renforcer l'accès au droit de tous les habitants, l'Agglomération assure désormais la gestion de la Maison de Justice et du Droit de Pantin et des Points d'accès au droit de Bondy, les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et le Pré Saint-Gervais.

Est Ensemble met en place des permanences assurées par des professionnels du droit, dans 7 lieux répartis sur le territoire. Ces 7 lieux sont labellisés par le Conseil départemental de l'accès au droit de la Seine-Saint-Denis.

Des actions en faveur de l'intégration des nouveaux migrants qui relèvent du Plan départemental d'intégration

Le Plan départemental d'intégration 2012 – 2014 de la Seine-Saint-Denis intervient **sur l'accès aux droits et la formation linguistique.**

En matière d'accès aux droits, les actions se concentrent autour de l'amélioration de l'orientation des migrants vers les services qui leur sont dédiés, avec en projet l'amélioration de l'information des divers professionnels et la constitution d'un réseau de référents intégration au sein des institutions et organismes intervenant auprès des populations immigrées.

En matière de formation linguistique et formation linguistique à visée professionnelle, les axes du Plan tournent autour de l'organisation de la formation (bonne articulation, fin des doublons...) et de l'homogénéisation du contenu des ateliers sociolinguistiques (ASL) par l'élaboration d'un cahier des charges. La formation linguistique à visée d'insertion professionnelle devrait bénéficier d'un cahier des charges expérimental.

Si la formation linguistique à destination des non francophones relève d'une politique d'Etat, ainsi que nous l'avons dit, **toutes les communes qui ont un fort taux d'étrangers contribuent au financement des ASL, notamment au travers du CUCS** – ces ateliers étant portés essentiellement par des structures de proximité, associations, centres sociaux et maisons de quartier.

La lutte contre les discriminations et l'égalité homme - femme : une prise en compte dans les conventions de coopération entre la Communauté d'agglomération, le Conseil général et le Conseil régional, mais sans connaissance informée du phénomène sur le territoire

La lutte contre les discriminations est affichée dans la plupart des Contrats urbains de cohésion sociale : c'est essentiellement le volet emploi du CUCS qui porte cette orientation, et la plupart des actions classées sous l'intitulé « discrimination » concernent soit l'égalité homme – femme, soit le public handicapé.

Des documents cadre de l'Agglomération prennent en compte la thématique. Ainsi, la Convention cadre de coopération entre le Département et la Communauté d'agglomération rappelle que « *Le Département a adopté un plan pour l'égalité et contre les discriminations et proposera à la Communauté d'agglomération de s'associer à toutes les actions qui seront prévues dans ce plan pour favoriser l'emploi, la création d'entreprises, la formation des jeunes et l'égalité entre les sexes dans l'emploi et l'orientation professionnelle.* » Le Pacte pour le développement du territoire signé entre Est Ensemble et la Région comporte une action (n°10) de « *Lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des jeunes ayant le moins d'opportunités* ».

Il semble cependant que la problématique de la discrimination soit peu prise en compte : les documents-cadre évoqués sont très peu contraignants et restent circonscrits à la problématique de l'emploi. Par ailleurs, cette dimension a été peu présente dans les ateliers territoriaux.

Les caractéristiques du territoire et l'analyse des actions et dispositifs mis en œuvre mettent donc en évidence des enjeux forts pour développer la citoyenneté, tisser du lien social, et faciliter l'intégration. Ces enjeux fondent l'orientation stratégique n°1 et les objectifs n°1.1 à 1.4

2.1.2 L'éducation : un territoire jeune, mais confronté à de grandes difficultés éducatives

Le territoire de la Communauté d'agglomération est un territoire jeune. La part des habitants de moins de 20 ans au regard de l'ensemble de la population est très importante sur le territoire communautaire : 28% de la population a moins de 20 ans. Les enjeux éducatifs y sont donc particulièrement forts.

Sur l'ensemble de l'agglomération, la croissance démographique est modérée, principalement portée par le solde naturel. Des écarts apparaissent néanmoins entre les différentes communes : Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Bondy connaissent une croissance démographique en hausse, alors que celle de Noisy-le-Sec a tendance à stagner.

Cette dynamique se répercute dans certaines communes (Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil), qui ont connu une nette évolution de leurs effectifs d'élèves du 1^{er} degré entre 2006 et 2010. **Au total à la rentrée 2013 le territoire comptait 16 249 collégiens et 44 712 écoliers.**

Les statistiques disponibles au niveau de la Direction Académique de la Seine-Saint-Denis apportent des précisions sur le profil socioéconomique des parents d'élèves de l'agglomération et **montrent une forte proportion de parents de collégiens appartenant à une PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) défavorisée (55 %)**, dans la lignée de ce qui est observé au niveau départemental. Ces statistiques montrent également de fortes disparités entre les villes de l'agglomération avec de forts écarts à la moyenne départementale :

- Une surreprésentation des parents relevant de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées sur le nord du territoire, à Bobigny (66 %), Pantin (63 %) et Bondy (62 %) ;
- Des villes ayant une proportion de parents de collégiens relevant de PCS favorisées très largement supérieure à la moyenne départementale, proche de 10 % : Les Lilas (31 %) et, dans une moindre mesure, Montreuil (17 %).

Effectifs scolaires des collégiens 2013-2014 et répartition des parents par PCS (favorisées et défavorisées)

Commune	Effectif 2013-14	% PCS favorisées	% PCS défavorisées
Bagnolet	1 119	9 %	55 %
Bobigny	2 316	5 %	66 %
Bondy	2 353	7 %	62 %
Le Pré Saint-Gervais	570	13 %	46 %
Les Lilas	693	31 %	31 %
Montreuil	4 165	17 %	46 %
Noisy-le-Sec	1 788	7 %	54 %
Pantin	2 090	7 %	63 %
Romainville	1 155	11 %	51 %
Total	16 249	11 %	55 %
Département	70 020	10 %	55 %

Source : Contrôle de gestion et statistiques DSDEN 93

a. Un niveau scolaire et un niveau de formation faibles

Des difficultés d'apprentissage et d'orientation, qui conduisent à un niveau scolaire et un niveau de formation faibles

Des difficultés d'apprentissage sont recensées dans de nombreuses écoles des quartiers à enjeux du territoire. Ces difficultés ont des répercussions négatives à différents niveaux : baisse des effectifs scolaires, taux de réussite au brevet très inférieurs à la moyenne nationale (pour la session 2014, 76,4 % pour les 31 collèges publics de l'agglomération, contre 80,8 % au niveau départemental et 85,2 % au plan national collèges publics et privés confondus⁷), part importante d'élèves orientés vers un cursus professionnel après la 3^{ème}, niveaux de formation globalement faibles induisant des difficultés d'insertion sur le marché du travail, etc.

Une part non négligeable des jeunes de l'agglomération sort du système scolaire sans aucun diplôme, ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat. Si Est Ensemble se situe en la matière dans la moyenne départementale, ces résultats apparaissent en revanche négatifs au regard de la situation régionale. **En effet, en 2009, à l'échelle de l'agglomération, on compte 9,6 % de 15-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme** (9,4 % dans le département ; 5,9 % en Ile-de-France), et **20,9 % de 15-24 ans sortis du système scolaire sans le bac** (moyenne départementale : 21 % ; moyenne Ile-de-France : 15,2 %).

L'importance des sorties du système scolaire sans qualification et le faible niveau de formation sont mis en lien par les acteurs locaux avec la problématique de l'orientation des collégiens. Les professionnels de la communauté socio-éducative pointent à cet égard un manque d'accompagnement des élèves dans les choix des filières de formation et la connaissance des métiers.

De manière générale, les acteurs du territoire s'accordent pour souligner la faiblesse de la coordination entre les volets « éducation » et « emploi / insertion » des actions jusqu'alors menées en matière de politique de la ville dans les quartiers à enjeux du territoire communautaire. Ce qui se traduit par des taux de chômage des jeunes particulièrement alarmants, y compris dans les villes de Bobigny, Pantin, Bagnolet ou Montreuil, qui se présentent pourtant comme de grands pôles d'activités et d'emplois, apportant à elles seules 75 % des emplois d'Est Ensemble.

Une communauté éducative fragilisée

Les acteurs locaux constatent, dans la majorité des quartiers à enjeux, une hausse du nombre de parents désespérés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives, qui redoutent le regard de l'institution scolaire, celle-ci les renvoyant à leurs propres parcours scolaires, souvent chaotiques. Le besoin de soutien et de conseils dans l'accompagnement à la scolarité des enfants est alors manifeste.

Au sein des quartiers qui accueillent des populations migrantes en grand nombre s'ajoute un enjeu de maîtrise de la langue française et de décalage culturel : la difficulté de certains parents à accompagner le parcours scolaire de leurs enfants fragilise la relation éducative et affecte plus largement la parentalité (incompréhensions, isolement, etc.).

Les problèmes évoqués apparaissent également prégnants pour les ménages monoparentaux (23 % de familles monoparentales en 2010 sur le territoire de l'agglomération, contre 17 % en Ile-de-France), **dont le nombre a beaucoup augmenté au cours des dix à quinze dernières années.** Certains quartiers peuvent ainsi accueillir une proportion de 30 % à 40 % de ménages monoparentaux. Or les parents précarisés des quartiers de l'agglomération sont souvent confrontés à des contraintes horaires liées à l'emploi (horaires atypiques, décalés, etc.), qui limitent de fait leur temps de présence et leur disponibilité auprès

⁷ Données du service statistique de la Direction Académique 93.

de leur(s) enfant(s), et génèrent de fortes difficultés d'articulation entre rôle parental et vie professionnelle.

De leur côté, les acteurs locaux rencontrent également des difficultés. Ils évoquent plus précisément des difficultés pour accompagner les familles ne maîtrisant pas la langue française, ainsi qu'un sentiment d'impuissance par rapport aux jeunes de 16-25 ans « en rupture », qui mettent fortement à distance les institutions. Sur ce point, ils font état d'un défaut de moyens humains pour renforcer l'action de prévention existante auprès des 16-25 ans (maillage insuffisant d'animateurs, d'éducateurs de prévention spécialisée).

Ils se rejoignent en outre pour témoigner de la nécessité de développer les réponses institutionnelles en termes de prévention du décrochage scolaire des collégiens. L'enjeu de formation des professionnels et d'adaptation des outils existants est notamment mis en exergue, afin d'entrer en contact avec ces jeunes, les (ré)inscrire dans les structures et dispositifs existants et concevoir des modalités d'interventions spécifiques.

La prégnance des phénomènes d'autocensure

Par le jeu du déterminisme social et familial, l'autocensure dont font preuve les jeunes issus de milieux modestes ou défavorisés, ainsi que leurs familles, est très puissante sur le territoire communautaire. Ce phénomène se traduit à 3 niveaux :

- un manque d'ambition scolaire des élèves et des familles ;
- un phénomène « d'autocensure » des élèves par rapport aux filières choisies, qui concerne encore plus particulièrement les filles (en lien avec des représentations genrées persistantes sur le destin scolaire des filles et des garçons) ;
- des freins psycho-sociaux à la fréquentation des équipements culturels et des activités culturelles.

Des phénomènes de décrochage scolaire parfois précoces et des risques de marginalisation

Des phénomènes de décrochage scolaire, parfois précoces, sont repérés par les professionnels. L'absentéisme chronique et les exclusions temporaires ou définitives des établissements en sont des symptômes en amont.

Conséquence de ces phénomènes, la présence d'adolescents et jeunes distants des institutions au sein des espaces publics et collectifs est relevée dans la plupart des quartiers à enjeux de l'agglomération. La constitution de groupes de pairs, de « bandes », qui défient parfois les adultes, apparaît dans les espaces publics ou intermédiaires, aux abords des immeubles, dans les cages d'escaliers, dans les squares, les places publiques, etc. L'absentéisme et le désintérêt pour l'école sont souvent des préalables au décrochage. Les jeunes, alors livrés à eux-mêmes, se rapprochent des groupes plus âgés qui peuvent potentiellement les entraîner vers des comportements perturbateurs voire des pratiques illégales (délinquance, trafics, etc.).

S'ils concernent de nombreux quartiers de l'agglomération, ces phénomènes de regroupements (éventuellement autour de trafics très structurés) sont systématisés au cœur des grands quartiers d'habitat social historiquement inscrits en politique de la ville et concentrant les indicateurs socio-économiques les plus faibles de l'agglomération, avec pour conséquences de forts impacts en matière de tranquillité publique (nuisances, rodéos nocturnes, développement d'un sentiment d'insécurité...).

Ces phénomènes sont statistiquement marginaux au regard du nombre de jeunes présents sur le territoire, et il convient donc de ne pas les surestimer. Néanmoins, ils sont repérés par l'ensemble des acteurs socioéducatifs locaux et doivent de ce fait intégrer le contrat de ville.

b. Une thématique majeure de la politique de la ville, et des actions très nombreuses sur le territoire

Les actions de droit commun (hors crédits spécifiques politique de la ville)

Le territoire est d'abord marqué par l'importance des **dispositifs de l'éducation prioritaire**. Ainsi, à la rentrée 2015, 22 des 31 collèges publics du territoire d'Est Ensemble intégreront l'éducation prioritaire :

- **5 collèges en REP +** : à Bobigny (1 collège), Bondy (1 collège), Montreuil (1 collège) et Pantin (2 collèges) ;
- **17 collèges en REP** : à Bagnolet (2 collèges), Bobigny (3 collèges), Bondy (3 collèges), Montreuil (5 collèges), Noisy-le-Sec (1 collège), Pantin (1 collège) et Romainville (2 collèges).

Par ailleurs, l'accueil à l'école maternelle des enfants de moins de trois ans est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé : l'objectif est de privilégier la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans dont la culture familiale est la plus éloignée de la culture scolaire.

Les secteurs les plus fragiles verront le renforcement de l'encadrement permettant d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes notamment par le déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le 1^{er} degré.

De nombreux autres dispositifs sont recensés :

- La proposition par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (dans le cadre d'un appel à projets) aux collèges, Villes et associations intéressées, de s'associer pour créer des dispositifs locaux d'accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE).
- Dans le cadre de la politique départementale de protection de l'enfance, l'intervention des associations de prévention spécialisée (Rue et Cités, Vie et Cité), qui mènent notamment des actions éducatives de prévention dans les lieux de rassemblement des jeunes (rue, bas d'immeubles, abords des établissements scolaires, etc.) et accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle (via des ateliers de présentation du monde du travail et d'aide à la recherche d'emploi).
- Les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), au sein des collèges, qui proposent notamment des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion, et qui définissent un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.
- La mise en place par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale d'un dispositif « Ateliers sociolinguistiques collège » (ASL collège) en partenariat avec le Département et d'une opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » (OEPRI) à destination des parents étrangers ou d'origine étrangère volontaires. L'objectif de ces dispositifs est de rendre les parents acteurs dans leur rôle de parents d'élèves et autonomes au sein de l'établissement. L'« ASL collège » concerne certains collèges des quartiers de l'agglomération, notamment le collège Georges Politzer à Bagnolet (quartier des Coutures), le collège Maï et Georges Politzer à Montreuil (secteur Montreuil-Le Morillon), et le collège Pierre Sépard à Bobigny (secteur Pierre Sépard).
- La création dans certaines villes d'équipements dédiés au soutien à la parentalité, et le développement d'autres initiatives dans ce champ avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : Lieux d'Accueil Enfants Parents (à l'exception de Bagnolet), Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (à Montreuil, Bagnolet), etc. A noter que la CAF devrait prochainement financer un dispositif de coordination des actions de

soutien à la parentalité, qui pourrait être pris en charge par le Centre de ressources politique de la ville de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue.

- Dans le cadre de ses compétences obligatoires le Département a décidé d'une nouvelle intervention d'envergure en direction des collèges. Pour les quartiers prioritaires de l'agglomération, le plan Ambition collège 2020 prévoit notamment la rénovation lourde du collège Lenain de Tillemont à Montreuil (9 M€) et la rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Politzer à Bagnolet (4,7 M€). Il prévoit également de doter ces collèges de matériels numériques et d'ouvrir de nouveaux gymnases et salles sportives.

Les dispositifs et actions « politique de la ville »

On recense 7 dispositifs de réussite éducative sur le territoire, dans les villes de Bagnolet, Bondy, Pantin, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais, et Romainville.

En 2013, dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville, 84 actions ont été portées dans la thématique « Education », dont 42 par des Villes, 22 par l'Education Nationale, 18 par des associations, et 2 par des centres sociaux (non municipaux, à Noisy-le-Sec), pour un montant de co-financement de l'Acsé à hauteur de 845 537 €.

Les actions des programmations CUCS sont principalement organisées en quatre thématiques :

- Activités socio-culturelles et éducatives (renforcement de l'offre et/ou accès à l'offre) : activités sportives, ateliers artistiques, activités culturelles...
- Soutien aux familles et parentalité : actions de rapprochement familles / école, médiation familiale, apprentissage de la langue française en direction des parents, etc.
- Accompagnement à la scolarité : aide aux devoirs, actions de lutte contre le décrochage scolaire...
- Scolarisation des gens du voyage.

Un cloisonnement trop important entre les mondes éducatifs, associatifs et municipaux

Un potentiel culturel et sportif à valoriser

L'agglomération se caractérise par la richesse de son offre artistique et culturelle (Théâtre de Montreuil, Centre des Arts de la Rue à Noisy-le-Sec, Centre National de la Danse à Pantin, MC93, Centre National de Formation des Techniciens du Spectacle à Bagnolet, conservatoires, cinémas, médiathèques, etc.). Elle présente une densité importante de projets et d'acteurs en matière de création artistique, qui pour certains rayonnent bien au-delà du territoire et de la métropole. Elle dispose en outre de plusieurs équipements sportifs d'excellence.

Dans certains quartiers de l'agglomération, ces équipements culturels structurants sont vecteurs de phénomènes positifs, développant par exemple un sentiment d'appartenance au quartier ou favorisant une émulation artistique vectrice de cohésion sociale (exemple du quartier des Coutures-Bas Montreuil sur Bagnolet et Montreuil).

Néanmoins, les acteurs de la communauté socio-éducative s'accordent à dire que le potentiel de certains quartiers est, à ce jour, insuffisamment exploité dans le champ éducatif. C'est notamment le cas pour les secteurs Bel Air-Grands Pêcheurs, qui accueillent des équipements sportifs de dimension supra-communale et d'excellence mais dont la logique de fonctionnement, essentiellement gestionnaire, ne permet pas une ouverture aux jeunes du quartier, en demande pour les utiliser.

Une gouvernance de l'offre socio-éducative qui pose question

Des interrogations constantes subsistent dans les quartiers à enjeux en ce qui concerne la contribution des politiques enfance/éducation/jeunesse de droit commun aux enjeux éducatifs du contrat de ville. L'articulation entre les services éducation / jeunesse des Villes et les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) est en particulier interrogée.

La collaboration entre les Villes et l'Education nationale, et entre le secteur associatif et l'Education nationale est par ailleurs à conforter : les partenariats existants nécessitent d'être pérennisés en s'inscrivant dans un cadre de pilotage formalisé afin de moins dépendre d'actions individuelles. Si la gouvernance des PRE a montré l'importance d'un cadre partenarial formalisé, il conviendrait sans doute de s'en inspirer pour développer de nouvelles modalités de travail et de collaboration autour de l'offre socio-éducative en général.

Les projets en cours ou à venir

La réforme de l'éducation prioritaire conduira certains changements dans les mois à venir.

Il est également à noter que Bobigny a formulé un projet de demande de mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE).

Il convient également de souligner qu'à l'échelle de l'agglomération, sont inscrits dans le cadre du Contrat de Développement Territorial « La Fabrique du Grand Paris » le développement et le renforcement de projets dans les quartiers autour de « la diffusion des savoirs ». Des projets originaux et innovants sont ainsi mentionnés : la création d'une Cité des Médias, lieu original de valorisation des savoirs et de traitement de l'information, ou encore la mise en place à l'échelle de tout le territoire d'une Université Populaire.

Les caractéristiques du territoire et l'analyse des actions et dispositifs mis en œuvre mettent donc en évidence des enjeux forts pour rétablir l'égalité des chances par l'éducation. Ces enjeux fondent l'orientation stratégique n°2 et les objectifs n°2.1 à 2.3

2.1.3 La prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique : une attente de renforcement de la sécurité dans tous les quartiers

a. Des quartiers dont les habitants subissent des phénomènes importants de délinquance

Le département de Seine-Saint-Denis est particulièrement touché par les phénomènes de délinquance avec des indicateurs élevés notamment en ce qui concerne les menaces de violences, les infractions à la législation sur les stupéfiants et les violences physiques crapuleuses (plus forts taux nationaux en 2011).

Le territoire de l'agglomération Est Ensemble n'échappe pas à ce constat.

Des appropriations de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité

L'ensemble des quartiers de l'agglomération connaît des phénomènes réguliers d'occupation détournée de l'espace public.

Une occupation des halls et pieds d'immeuble dans les quartiers d'habitat social.

La forme la plus emblématique de ces détournements d'usages de l'espace public est l'occupation des parties communes du parc HLM, en particulier des halls. Cet investissement des parties communes est souvent accompagné d'une appropriation plus générale de l'espace public en pieds d'immeubles.

L'enclavement et la configuration urbaine de certains quartiers favorisent cet investissement des espaces publics.

Les publics concernés sont généralement des groupes d'adolescents et de jeunes adultes en situation de décrochage scolaire ou d'éloignement du marché de l'emploi. Les pieds d'immeuble font alors office d'extensions de l'appartement familial et deviennent un lieu central de socialisation du quartier. Dans certains cas, ils peuvent également accueillir une économie souterraine plus ou moins structurée, qu'il s'agisse de revente de pièces mécaniques ou d'un trafic de drogue (voir partie suivante).

Les conséquences dans les quartiers touchés sont multiples. Ces regroupements génèrent un **sentiment d'insécurité important**. Ce sentiment d'insécurité est d'autant plus fort chez les femmes qui jugent inconfortables et peu sûrs certains espaces qui sont essentiellement fréquentés par les hommes (diagnostic de la marche exploratoire des femmes aux Quatre Chemins à Pantin).

Souvent bruyants, propices à la consommation de drogue ou d'alcool, leurs répercussions sur le quotidien des habitants en terme **de nuisances sonores et de dégradations des lieux et espaces publics** sont indéniables. Les appropriations de l'espace public vont dans certains quartiers jusqu'à la construction d'abris et la connexion sauvage à l'électricité, posant des problèmes évidents de **sécurité**.

De manière générale, l'occupation des parties communes et des pieds d'immeubles par des groupes peut peser sur l'ambiance générale et la vie quotidienne du quartier tant pour les habitants que pour les professionnels de proximité (gardiens d'immeubles, agents de la Ville, commerçants...) mais également sur son image d'un point de vue extérieur. Ces éléments témoignent d'un besoin réaffirmé pour une prise en compte, en particulier dans le cadre des projets de rénovation urbaine (prise en compte dès l'amont dans la conception des projets, et au sein des dispositifs de gestion urbaine de proximité).

Un espace public ultime « ressource » pour certaines populations particulièrement fragilisées mais qui génère des problématiques de sécurité et de tranquillité publique.

Les acteurs locaux constatent plusieurs autres problématiques liées à l'appropriation de l'espace public dans le territoire de l'agglomération Est Ensemble. Ces détournements ont en commun d'être le fait de populations particulièrement fragiles pour qui l'espace public constitue une ultime « ressource ».

Plusieurs quartiers de l'agglomération connaissent un phénomène de vente à la sauvette pratiquée par les « biffins », notamment à Montreuil et à Bagnolet.

A Romainville et à Bagnolet, on souligne la présence à proximité des quartiers à enjeux de campements de Roms. Ces derniers cherchent régulièrement des métaux et du mobilier dans les poubelles des quartiers d'habitat social dense pour le revendre au poids.

Ces différentes formes d'appropriation de l'espace public ont d'importantes répercussions en termes de propreté et de tranquillité publique.

Enfin, certaines Villes observent des phénomènes de prostitution dans les parties communes d'immeubles privés ou sociaux, par des personnes parfois très jeunes.

Une problématique de trafic de drogue (dont des drogues « dures »)

Le trafic de drogue sur le territoire de l'agglomération apparaît comme une problématique qui touche une part importante des quartiers. Ce sujet interroge d'autant plus le territoire dans son ensemble que les différents diagnostics font état d'une perméabilité des frontières communales : les dealers ne sont pas toujours originaires du quartier et de la ville où se trouve le point de vente, les clients viennent de toute l'Île-de-France.

Le trafic peut être structuré de différentes manières et prendre une ampleur plus ou moins grande selon les quartiers. Toute la difficulté d’un diagnostic de cette problématique repose d’ailleurs sur le fait que ce trafic connaît des mutations régulières afin de contrecarrer le travail de police.

On note cependant que certains quartiers accueillent des trafics bien structurés et particulièrement importants en volume. Considérés comme des « plaques tournantes », ils se trouvent souvent à proximité de grands axes de transports qu’il s’agisse de stations de métro, gares RER ou autoroutes. Les produits concernés sont en premier lieu les différentes formes de transformation du cannabis (principalement marijuana et haschich) mais également de l’héroïne.

Dans plusieurs quartiers, ce trafic structuré mobilise des enfants et des préadolescents qui jouent le rôle de « coursier » ou de guetteur. Un tel phénomène interroge les acteurs locaux quant aux répercussions en termes de décrochage scolaire et de violence des plus jeunes (voir partie suivante).

Les troubles provoqués par le trafic vont de l’occupation des parties communes et pieds d’immeubles, qui génère des troubles importants de voisinage, à des phénomènes de délinquance annexes (vols, agressions...).

Un tel trafic de drogue et la consommation qui en est fait localement interroge enfin sur le renforcement des problématiques d’addictions repérées dans certaines villes de l’agglomération.

Des mineurs largement touchés par les problématiques de délinquance

Suivant les orientations engagées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), le Plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) de Seine-Saint-Denis, formalisé en 2014, traite de manière spécifique de la délinquance des mineurs.

A l’échelle du territoire de la Seine-Saint-Denis, la part de mineurs parmi les mis en cause en 2013 est de 19 %. Trois circonscriptions de l’agglomération Est Ensemble affichent un taux supérieur à celui du département : Bobigny (19,2 %), Les Lilas (20,6 %) et Montreuil (32 %).

	2012	2013	Evolution de la part
Bobigny	16,1%	19,2%	+3,1
Bondy	15,8%	17,7%	+1,9
Les Lilas	23,7%	20,6%	-3,1
Montreuil	23%	32%	+8,6
Pantin	16,6%	17,8%	+1,2
Seine-Saint-Denis	18,12%	19%	+0,9

Part des mineurs sur les mis en cause par circonscriptions - (Source : PDPD 2014)

Pour autant, cette problématique n’est pas un phénomène nouveau à l’échelle du département et des villes de la Communauté d’agglomération. En effet, la part des mineurs impliqués dans des actes de délinquance n’aurait pas connu d’évolution significative ces dernières années.

Cependant, la Police nationale observe l’augmentation de la violence de ces actes de délinquance essentiellement commis sur la voie publique.

Les acteurs locaux constatent que les mineurs touchés par la problématique de la délinquance présentent souvent des difficultés sociales et des souffrances psychiques importantes.

A Montreuil et à Romainville en particulier, les acteurs locaux témoignent de la dégradation du climat dans certains quartiers du fait de l’augmentation du nombre d’agressions et de vols commis par des mineurs sur les habitants.

Les femmes, particulièrement victimes de violences dans certaines villes de l'agglomération

Le phénomène des violences faites aux femmes fait également l'objet d'une attention particulière au sein du Plan départemental de prévention de la délinquance de Seine-Saint-Denis.

Les chiffres proposés dans le PDPD ne permettent pas une analyse qualitative fine de la problématique mais offrent cependant des indications quantitatives quant à son ampleur.

On compte ainsi, en 2013, 6 252 faits de violences non crapuleuses envers des femmes⁸ dont 1 696 sur les cinq circonscriptions de proximité qui couvrent le territoire de l'agglomération.

Il s'agit là des faits constatés, qui correspondent aux plaintes déposées en commissariat. Les données chiffrées sont donc à analyser avec prudence, puisque certaines plaintes déposées peuvent venir de femmes qui vivent à l'extérieur de l'agglomération et peuvent porter sur des faits commis à l'extérieur de son territoire.

Cependant, le phénomène ne peut être sous-estimé, d'autant qu'une part des faits reste non connue de la Police et de la Justice. En effet, une part non négligeable des femmes victimes de violence éprouve des difficultés à déposer plainte, par peur des représailles ou par manque de confiance envers les institutions.

Ces violences faites aux femmes éclairent également les phénomènes de violences intra-familiales et les faits de maltraitance des enfants.

b. Des interventions à renforcer à toutes les échelles pour garantir le droit à la sécurité et à la tranquillité

En 2013, dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville, 13 actions ont été portées, dont 4 par des Villes et 9 par des associations, pour un montant de co-financements de 25 000 euros de l'Acisé. Au sein des CUCS, l'axe prévention de la délinquance recouvre des actions de promotion/éducation à la citoyenneté, de prévention en milieu scolaire, de médiation familiale pour les parents devant faire face à des jeunes risquant d'être en difficulté avec la loi.

Ce volet apparaît toutefois comme peu prioritaire au sein de la programmation des CUCS, qu'il s'agisse du nombre d'actions ou du montant des financements accordés. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) finance depuis plusieurs années des actions de prévention. Ces financements ne sont pas uniquement dirigés vers les territoires de la politique de la ville mais ces deniers en bénéficient de manière non négligeable ;
- de nombreuses actions des volets « Citoyenneté » et « Education » peuvent être considérées comme participant à l'effort de prévention de la délinquance ;
- la question de la prévention de la délinquance est souvent traitée dans le cadre de dispositifs de droit commun (police, vidéo-protection...).

Des instances partenariales et des documents stratégiques en cours de réactualisation

En termes de pilotage et de gouvernance, des **Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) existent dans plusieurs communes de l'agglomération. Il se

⁸ Violences non crapuleuses envers les femmes : Viols, harcèlement sexuel et agressions sexuelles, coups et violences criminelles ou délictuels. (Source : PDPD 2014)

réunit régulièrement à Noisy-le-Sec, au Pré Saint-Gervais et à Bobigny sous forme de cellules de veille qui mobilisent la Ville, les bailleurs et la police. Il est inactif à Bagnolet, à Romainville et à Pantin et se trouve en cours de création aux Lilas et en cours de « réactivation » à Bondy grâce à l'arrivée d'une chargée de mission prévention de la délinquance et tranquillité publique. A Montreuil le CLSPD est actif et le Contrat de stratégie territoriale de prévention de la délinquance est en cours de renouvellement.

Quand ces instances sont inexistantes ou inactives, l'observation et le partage d'informations sur les problématiques de délinquance sont parfois difficiles. De manière générale, il apparaît que le traitement des questions de prévention et de sécurité associe rarement les chefs de projet politique de la ville et reste souvent de la responsabilité d'un service et/ou d'une direction différente.

Parmi les raisons qui expliquent le ralentissement de la dynamique partenariale dans le cadre des CLSPD, on note que ces instances s'appuient sur des **Contrats locaux de sécurité (CLS)** parfois anciens en l'absence de formalisation de **Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)** supposées les remplacer depuis 2009.

Il convient enfin de noter que le PDPD, fruit d'échanges entre les services de l'Etat, le Conseil général, les collectivités territoriales, les institutions et les associations intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance, fixe les orientations qui constituent le cadre de référence pour la participation de l'Etat aux politiques mises en œuvre au niveau local. La stratégie en matière de prévention et lutte contre la délinquance définie et mise en œuvre au sein de l'agglomération et de ses quartiers à enjeux devra donc tenir compte de ses orientations.

Une intervention qui repose essentiellement sur le droit commun

Le territoire de l'agglomération Est Ensemble est couvert par **cinq « circonscriptions de proximité » de la police nationale** :

- Bobigny (communes de Bobigny et de Noisy le Sec) ;
- Les Lilas (communes des Lilas, Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais et Romainville) ;
- Pantin (commune de Pantin) ;
- Montreuil (commune de Montreuil) ;
- Bondy (communes de Bondy et Pavillons-sous-Bois).

C'est ce travail de police qui constitue l'essentiel des interventions en matière de lutte contre la délinquance. Si leur intervention se fait sur toute la circonscription, les données disponibles sur certains territoires montrent une surreprésentation de certains quartiers à enjeux. A titre d'exemple, au cours des 6 premiers mois de 2014, la Police Nationale a procédé à près de 20 interpellations dans les quartiers de Péri, Jaurès et Séverine au Pré Saint-Gervais, concentrant ainsi l'essentiel des interventions du commissariat. A Montreuil, le quartier des Grands Pêcheurs concentrait 50 % des faits relevant de l'infraction à la législation sur les stupéfiants constatés sur la ville (CLS 2009-2012).

Certains commissariats intègrent également des professionnels susceptibles de répondre aux besoins des femmes victimes de violences : intervenants sociaux en commissariat et psychologues. Par ailleurs, un correspondant départemental « aide aux victimes » est en lien avec les associations et a notamment pour mission d'organiser l'amélioration de l'accueil et de centraliser les renseignements utiles aux victimes.

Par ailleurs, des services de **Police municipale** existent dans six villes de l'agglomération :

- Romainville (1 Agent de Surveillance de Voie Publique, 18 Policiers municipaux, 3 vacataires Points écoles, 4 Opérateurs de Vidéo-protection) ;
- Bondy ;

- Les Lilas (21 agents dont des ASVP) ;
- Montreuil ;
- Noisy-le-Sec (une vingtaine d'agents) ;
- Pantin (30 agents de police et 16 ASVP).

Deux autres Villes sont en train de mettre en place une police municipale : Bobigny et le Pré Saint-Gervais.

Plusieurs Villes de l'agglomération ont également adopté un dispositif de vidéo-protection. C'est notamment le cas au Pré Saint-Gervais, à Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville et Pantin. Géré par la police municipale, ce dispositif a provoqué le transfert de plusieurs lieux de trafic de stupéfiants vers des sites moins surveillés. La vidéo-protection a également vocation à favoriser le sentiment de sécurité et peut être utilisée afin d'identifier des suspects lors de faits de délinquance dans l'espace public. Certaines Villes soulignent cependant le coût d'un tel dispositif, en particulier dans son entretien et sa gestion.

En matière de tranquillité publique, certains quartiers de l'agglomération bénéficient de l'intervention d'équipes de médiateurs (médiation de rue, médiation sociale...). C'est notamment le cas à Pantin, Bobigny, Bagnolet, Noisy-le-Sec, à Bondy et à Montreuil.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance le Département soutient les associations de prévention spécialisée « Rues et Cités », « Vie et Cité » et « Ville et Avenir », qui ciblent tout particulièrement le public des adolescents et jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans). Le travail de ces associations (également financées au titre des CUCS) et celui de relais associatifs locaux en direction des jeunes montrent l'importance d'un travail de proximité visant à les rapprocher des institutions mais également à enclencher un parcours d'insertion à travers des dispositifs spécifiques tels les chantiers éducatifs. Si la prévention spécialisée ne doit répondre qu'à des enjeux relatifs à la protection de l'enfance, elle peut, par son action, contribuer à la prévention de la délinquance.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, de nombreuses associations sont recensées sur le territoire départemental. Elles interviennent notamment dans l'accompagnement des victimes et jouent un rôle de relais en direction des institutions. On trouve également un « Observatoire des violences envers les femmes » créé par le Département de Seine-Saint-Denis en 2002 et qui met en œuvre plusieurs dispositifs innovants (40 téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger, consultations de psycho-traumatologie...). Certains acteurs notent cependant l'absence de structures associatives en direction des auteurs de fait. L'accompagnement et le meilleur encadrement de ces publics pourraient selon eux permettre de lutter plus efficacement contre la récidive.

Enfin, une offre d'accueil des personnes devant effectuer des mesures de réparation et des travaux d'intérêt général tend à se développer dans les services municipaux et les associations partenaires.

Une Zone de sécurité prioritaire à Pantin (en commun avec Aubervilliers)

La Ville de Pantin bénéficie d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) en commun avec Aubervilliers. Sur la commune, la ZSP couvre le quartier des Quatre Chemins, qui fait partie de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Sur l'ensemble de la ZSP le bilan au 31 décembre 2013 (Source PDPD 2014) fait état de :

- 231,8 kg de cannabis saisis
- 54 740 euros numéraires saisis
- 7 armes saisis

D'après le PDPD 2014, la présence policière accrue, notamment de la Brigade Spécialisée de Terrain des Quatre Chemins, a eu des effets dissuasifs sur les vols à la tire en diminution de 12 %. Les ventes à la sauvette ont quant à elles été particulièrement ciblées : le nombre de faits relevés passe de 17 en 2012 à 93 en 2013.

Ce quartier est ciblé par l'intervention de 8 médiateurs urbains présents de 16h à minuit et qui interviennent également dans le quartier Hoche.

Les caractéristiques du territoire et l'analyse des actions et dispositifs mis en œuvre mettent donc en évidence des enjeux forts pour garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et à la tranquillité. Ces enjeux fondent l'orientation stratégique n°3 et les objectifs n°3.1 à 3.4.

2.1.4 Un état de santé préoccupant, et une volonté politique forte d'y remédier

- a. Des enjeux majeurs liés aux déterminants de la santé, à la prévention, à la promotion et à l'accès aux soins

Les déterminants de la santé : santé et environnement sur le territoire d'Est Ensemble et dans les quartiers à enjeux

Du point de vue des déterminants de la santé, et des liens entre santé et environnement, il convient de souligner que **les habitants des quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont confrontés à un cadre de vie qui peut être favorable au développement de certaines pathologies.**

Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville connaissent une surreprésentation des difficultés et contraintes environnementales (voir les enjeux relatifs à la prise en compte de l'environnement et des nuisances dans l'aménagement du territoire). Ils connaissent notamment des problématiques d'ancienneté et de faibles performances énergétiques du bâti, et une exposition forte aux nuisances et pollutions, notamment pour les quartiers situés à proximité d'infrastructures de transport (voies ferrées, périphérique parisien et autoroute A3). Sur ce point, la Déclaration de Paris du 15 avril 2014⁹ rappelle que l'expansion et l'évolution rapides de la demande de transports restent un défi important pour la santé ; elle met en exergue les importants effets bénéfiques sur la santé des modes de déplacement actifs tels que la marche et le cyclisme, qui ne génèrent aucune émission et aucun bruit, atténuent les encombrements provoqués par l'utilisation des voitures particulières et contribuent à accroître l'activité physique.

Une faible démographie médicale et de fortes disparités territoriales en termes d'offre de soins

Du point de vue de l'offre, le territoire d'Est Ensemble est marqué par la présence de 3 hôpitaux (Avicenne, Jean Verdier et André Grégoire), ce qui permet d'assurer une offre de soins hospitaliers satisfaisante. Est Ensemble est également un **territoire caractérisé par une tradition d'intervention communale** forte en matière de santé, qui a conduit à la création de **centres municipaux de santé** par 8 des 9 Villes-membres, de services prévention et d'Ateliers Santé-Ville (ASV). De façon générale le territoire dispose de nombreux équipements de santé, recensés par l'Agence régionale de santé (ARS) :

⁹ Les ministères en charge de la santé, de l'environnement et des transports des 56 Etats-membres de ce programme ont adopté la Déclaration de Paris. Elle fixe les objectifs, à atteindre d'ici à 2020, pour le développement de transports terrestres plus respectueux de la santé et de l'environnement.

Commune (IDH2) ¹⁰	Principaux équipements de santé
<p>Bagnolet (0,38) <i>Zone déficitaire soins 1^{er} recours</i></p> <p><i>CLS pluri-annuel en cours d'élaboration ; ASV</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 CMS avec consultation d'addictologie rattachée au CHU Avicenne et 1 consultation consommateurs rattachée à l'EPS Ville-Evrard . 1 CMPP . 3 centres de PMI (2 municipaux- 1 association Croix Rouge) . 2 CPEF (1 au CMS- 1 association Croix Rouge) . 2 cliniques (Floréal avec urgences- La Dhuis) . 1 établissement SSR (Les Florales) . Secteur 12 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole
<p>Bobigny (0,25) <i>Zone déficitaire soins de 1^{er} recours</i></p> <p><i>CLS 2 signé en février 2014 ; ASV ; CLOS mis en place dans le cadre du CLS 1 (Conseil Local de l'Offre de Soins)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 Centre polyvalent de santé (CMS+ 1 PMI+ 1 CPEF+ 1 pôle accueil prévention+ 1 crèche multi-accueil+ 1 RAM) . 1 CHU de l'AP-HP Avicenne avec 1 CSAPA+ 1 maison des adolescents . 1 établissement SSR (CMPR) . 3 centres PMI (2 départementaux + 1 au CPS) . 3 CPEF (2 départementaux+ 1 au CPS) . Secteur 13 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . Pas d'EMPP
<p>Bondy (0,37) <i>CLS 2 signé en février 2014 ; ASV ; CLSM (Conseil Local de Santé mentale)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 CMS . 3 centres PMI départementaux . 2 CPEF départementaux . 1 CHU de l'AP-HP Jean Verdier (avec maternité niveau 2B) . 1 établissement SSR (Ambroise Paré) . 1 CAARUD (Yucca) . Secteur 14 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole
<p>Le Pré -Saint- Gervais (0,45) <i>ASV</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 centre PMI départemental . 1 CPEF départemental . 1 établissement SSR (Clinique Clinéa) . 1 consultation consommateurs au CMP (rattachée à l'EPS Ville-Evrard) . Secteur 12 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole
<p>Les Lilas</p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 CMS avec 1 consultation consommateurs attachée à l'EPS Ville-Evrard . 1 centre de PMI départemental . 1 CPEF départemental (au CMS)+ 1 CPEF à la Maternité des Lilas . 1 clinique . 1 maternité niveau 1 . Secteur 12 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole
<p>Montreuil (0,40) <i>CLS 2 signé en février 2014 ; ASV ; CLSM</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . Une Direction de la santé avec 5 CMS médicaux dont 2 dentaires et dont 1 expérimentation de PASS ambulatoire, une mission handicap, un SCHS, un service de prévention du saturnisme, une mission santé mentale et réseau santé des adolescents et un ASV avec une mission santé communautaire. . Une direction des solidarités : CCAS, CLIC, service personnes âgées, service intégration... . 2 CSAPA (hors CMS) . 1 centre de santé Média Santé . 6 centres PI départementaux + 1 centre PMI au CHI A.Grégoire . 7 CPEF dont 4 CPEF en CMS + 3 départementaux 1 CPEF au CHI . 1 CHI André Grégoire (maternité niveau 3) avec CSAPA (La Mosaique-rue marceau) . 1 établissement SSR (CMJE) . Secteur 10 et secteur 11 de psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . CMPP . 1 EMPP La Boussole . 1 CAARUD (association PROSES) . 1 CDDPS . Un réseau de soins palliatifs, de coordination gérontologique et porteur d'une MAIA avec HAD santé service

¹⁰ L'Indicateur de Développement Humain a été proposé par les Nations Unies pour dépasser les approches monétaires de type PIB dans les analyses de développement. Il retient trois dimensions : la capacité de bénéficier d'une vie longue et saine (santé), la capacité d'accéder à l'éducation et aux connaissances (éducation) et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent. L'IDH2 est un indicateur alternatif construit sous l'égide de la région Ile-de-France, qui s'adapte mieux à la situation francilienne, et illustre la répartition inéquitable du développement humain sur le territoire régional. La valeur de l'IDH 2 pour la région est de 0,57 en 2013. La valeur la plus haute est observée à Paris et dans les Yvelines (0,64) et la plus basse en Seine-Saint-Denis (0,39).

Commune (IDH2) ¹¹	Principaux équipements de santé
Noisy-le-Sec (0,39) <i>Zone fragile soins de 1^{er} recours ; ASV</i>	. 1 CMS . 2 centres de PMI départementaux + 1 centre de PMI municipal . 1 CPEF départemental . 2 établissements SSR . Secteur 11 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole
Pantin (0,38) <i>Zone fragile soins de 1^{er} recours</i> <i>CLS 2 en cours d'élaboration ; ASV</i>	. 3 CMS . 4 centres de PMI départementaux . 4 CPEF départementaux + 3 CPEF en CMS . 1 CMPP . Secteur 13 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . Pas d'EMPP
Romainville (0,37) <i>Zone déficitaire soins de 1^{er} recours</i> <i>Inscription démarche ASV début 2014</i>	. 1 CMS . 1 centre de PMI départemental + 1 centre PI départemental . 1 CPEF départemental + 1 CPEF en CMS . 1 établissement SSR (Institut médical de Romainville) . Secteur 11 psychiatrie adulte + infanto-juvénile EPS Ville-Evrard . 1 EMPP La Boussole

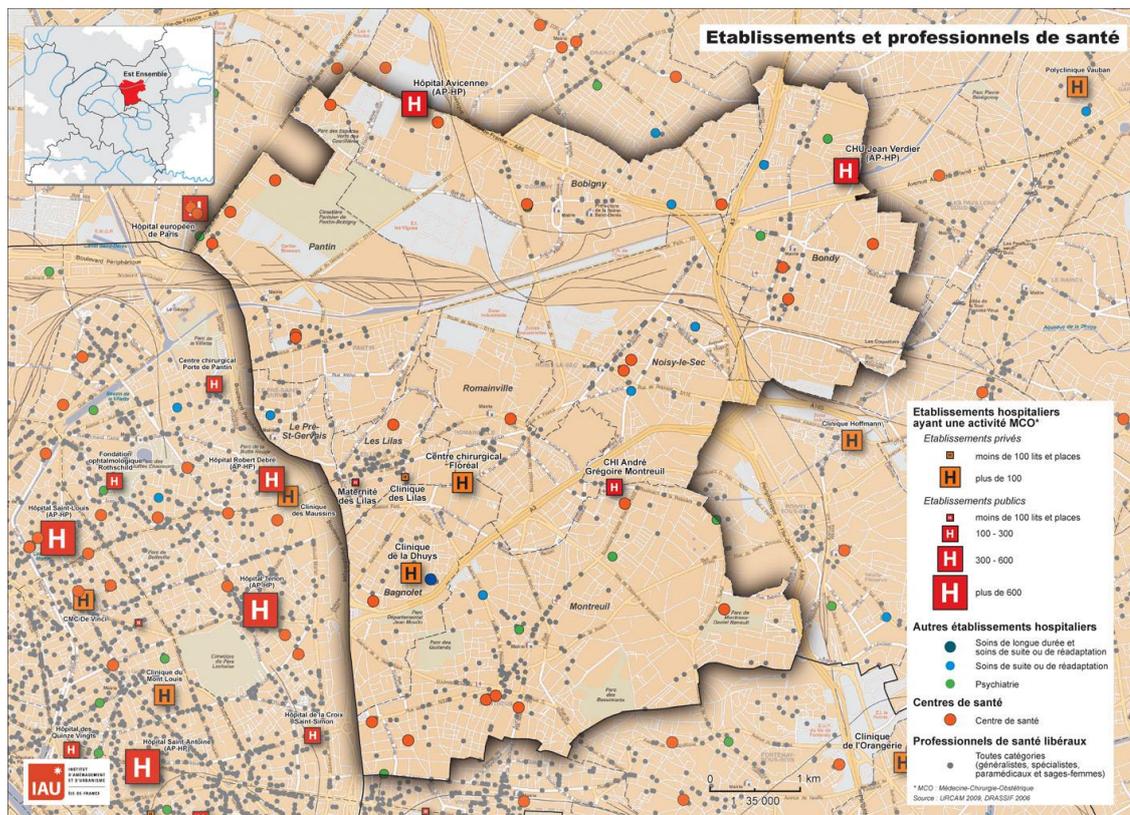
En revanche l'offre libérale est très nettement insuffisante : les densités de professionnels de santé pour 100 000 habitants sont inférieures à la moyenne départementale, sachant que la Seine-Saint-Denis est le département le moins bien doté du centre de l'agglomération parisienne.

Toutes les villes de l'agglomération présentent un déficit en matière d'offre de soins libérale, notamment en médecine de spécialité. Cette problématique s'accroît avec les fermetures d'établissements privés (risque de fermeture de la maternité des Lilas par exemple) et les départs à la retraite de praticiens qui ne sont pas remplacés (risque de « déserts médicaux » sur certains secteurs). Plusieurs freins à l'installation des professionnels de santé libéraux sont identifiés : la disponibilité et l'accessibilité financière des locaux en rez-de-chaussée ; la crainte des jeunes médecins de s'installer dans des territoires sous-dotés et de rencontrer des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

En outre, la répartition de l'offre de soins fait apparaître de fortes disparités territoriales au sein de l'agglomération, comme l'illustre la carte ci-après.

¹¹ L'Indicateur de Développement Humain a été proposé par les Nations Unies pour dépasser les approches monétaires de type PIB dans les analyses de développement. Il retient trois dimensions : la capacité de bénéficier d'une vie longue et saine (santé), la capacité d'accéder à l'éducation et aux connaissances (éducation) et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent. L'IDH2 est un indicateur alternatif construit sous l'égide de la région Ile-de-France, qui s'adapte mieux à la situation francilienne, et illustre la répartition inéquitable du développement humain sur le territoire régional. La valeur de l'IDH 2 pour la région est de 0,57 en 2013. La valeur la plus haute est observée à Paris et dans les Yvelines (0,64) et la plus basse en Seine-Saint-Denis (0,39).

Répartition des établissements et professionnels de santé sur le territoire d'Est Ensemble



L'offre de soins tend à se concentrer le long des axes de métro, dans les centres-villes, et dans la partie Faubourg du territoire (Les Lilas, Montreuil). Néanmoins, on peut noter sur ces axes des départs à la traîne de praticiens non remplacés (par exemple à Montreuil).

Certains quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont particulièrement défavorisés en termes d'offre de soins, comptant moins de 7 médecins généralistes dans un rayon de 500 mètres autour du domicile. C'est notamment le cas pour les secteurs de l'Abreuvoir (Bobigny), Grands Pêcheurs-Bel Air (Montreuil) ou encore La Boissière (Noisy-le-Sec). Des disparités fortes s'observent parfois entre les quartiers à enjeux d'une même commune.

L'exemple des disparités territoriales intra-communales à Bondy et Montreuil

A Bondy, les Quartiers Nord comptent 17 équipements de santé (ratio de 0,49 pour 1000 habitants), tandis que le quartier Blanqui en compte près de deux fois plus (31 équipements de santé, soit un ratio de 1,9 pour 1000 habitants).

A Montreuil, le Bas-Montreuil et le Centre-ville concentrent 63 % de l'offre libérale en médecine générale et 82 % de l'offre libérale en dentisterie. Les secteurs du Clos Français, Jules Verne, Montreuil-Ruffins, le Morillon apparaissent nettement déficitaires, pendant que le secteur Lenain de Tillemont atteint 16 % de l'offre en médecin généraliste, avec 11 professionnels installés. Branly-Boissière et La Noue apparaissent tout à fait déficitaires en offre libérale en dentisterie, puisque aucun dentiste n'y est installé.

Un phénomène de non-recours aux soins

Au-delà de l'offre de soins, les quartiers à enjeux de l'agglomération sont concernés par une forte problématique d'accès aux soins. Ils concentrent en effet une population précaire et fragilisée, dont une partie n'a pas de couverture complémentaire. Or plusieurs études ont fait apparaître que l'absence de couverture complémentaire multiplie par deux la probabilité de renoncer à des soins pour des raisons financières.

Les motifs invoqués par les habitants des quartiers dans le renoncement aux soins semblent effectivement liés à des questions économiques : le diagnostic local de santé réalisé par l'Institut Renaudot dans le cadre du Contrat local de Santé (CLS) de Bobigny (2013-2017) met par exemple en évidence l'impossibilité d'avancer les frais et l'incapacité de payer le reste à charge comme principales causes du renoncement aux soins.

L'impact de l'absence de complémentaire santé sur le recours aux soins à Montreuil

Début 2012, 37 395 ménages ne disposent pas d'une couverture complémentaire soit 37,5 % de la population protégée par le régime de sécurité sociale. Ainsi, 38 % des ménages ne disposant pas d'une couverture complémentaire en 2012 ont consulté un médecin généraliste dans les 12 derniers mois, contre 82 % des bénéficiaires de la CMU-C. En moyenne, l'Assurance Maladie enregistre 4.06 actes par an chez un généraliste par bénéficiaire mutualiste, contre 1.25 acte par an chez les personnes sans couverture complémentaire.

Néanmoins, le non-recours aux soins sur le territoire ne semble pas uniquement s'expliquer par des raisons économiques. Il est aussi à mettre en lien avec des caractéristiques spécifiques aux quartiers et/ou aux habitants de l'agglomération, et en particulier :

- l'enclavement de certains territoires, qui, cumulé à la faiblesse de mobilité des publics (en particulier les jeunes, les personnes âgées, personnes à mobilité réduite), pose la question de l'accessibilité physique des dispositifs d'accompagnement médico-social pour tout un pan de la population des quartiers ;
- la présence d'un fort taux de population étrangère dans des quartiers à vocation d'accueil des primo-arrivants, qui pose la question de la compréhension de la complexité de la réglementation, du système de soins et des termes médicaux par une population maîtrisant peu ou mal la langue française, et ce d'autant plus en l'absence d'un service public d'interprétariat. Les CLS des villes mentionnées font ainsi apparaître une inquiétude grandissante des professionnels locaux de santé face à la difficulté à communiquer avec les patients non francophones qui ne se repèrent pas dans le système de soins. Le Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) du Projet régional de santé réaffirme la nécessité de l'interprétariat pour améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes non francophones.

Concernant plus largement l'accès aux soins et par-delà cette question du non-recours, la question du handicap doit être prise en compte et irriguer tous les projets. Sur ce point, la 3ème Conférence Nationale pour la Handicap du 11 décembre 2014 souligne qu'à partir de janvier 2015, les contrats passés avec l'Agence Régionale de Santé et les maisons pluridisciplinaires de santé devront comprendre l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'importance des pathologies liées à la vulnérabilité sociale

La quasi-totalité des villes de la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble présentent un IDH2 (ou Indice de Développement Humain à l'échelle locale) inférieur à 0,52 et sont à ce titre considérées comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé. Bobigny présente

notamment l'un des indices les plus bas d'Ile-de-France et de Seine-Saint-Denis (IDH2 de 0,39 pour la Seine-Saint-Denis et 0,57 pour l'Ile-de-France). Cet indicateur de développement humain, qui opère la moyenne de 3 indices (espérance de vie, revenus, éducation / formation), est la traduction d'une certaine vulnérabilité sanitaire et sociale sur le territoire communautaire.

Qu'ils soient éloignés financièrement, géographiquement, ou culturellement du système de soins, les habitants des quartiers à enjeux connaissent un risque accru de morbidité en lien avec leur vulnérabilité sociale, qui favorise le développement de certaines pathologies, telles que le surpoids, l'obésité, la tuberculose, les affections dentaires. Les difficultés sociales contraignent en effet les personnes en situation de précarité à l'adoption de comportements alimentaires défavorables pour la santé : privation de certaines denrées, limitation du nombre de repas par jour, préférence pour les aliments roboratifs ou sucrés.

A titre d'exemple, à Montreuil, la fréquence du surpoids et de l'obésité infantile est en moyenne de 19 % (dont 5 % d'enfants obèses en CM1), contre 14,1 % et 3,1 % d'enfants obèses (3-17 ans) au niveau national. Les écoles des secteurs de La Noue, Bel Air Grands Pêcheurs, Montreuil-Ruffins dépassent largement la moyenne communale, avec des taux s'élevant respectivement à 32 %, 22 % et 19 %.

Il est à noter que l'obésité infantile est marqueur d'inégalités qui ne se limitent pas à la consommation alimentaire ; elle est en lien avec le stress induit par les situations d'inégalités sociales plus globales¹².

Des enjeux de santé spécifiques à certains quartiers

Trois enjeux spécifiques en matière de santé apparaissent sur certains quartiers, à savoir :

- les quartiers concentrant le parc privé potentiellement indigne. Près des deux-tiers du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) de l'agglomération est situé sur 3 quartiers – Les Coutures-Bas Montreuil (Bagnolet et Montreuil), Quatre Chemins, et Sept Arpents (Pantin et Le Pré Saint Gervais) – qui se trouvent confrontés à des problématiques de santé liées à ces mauvaises conditions de logement : saturnisme, tuberculose, intoxications, allergies... A Pantin par exemple, le saturnisme est reconnu comme un problème de santé publique depuis la fin des années 1980. 60 enfants ont été diagnostiqués comme étant « intoxiqués » depuis 2002. A Montreuil, 238 enfants ont été intoxiqués, dans 125 immeubles (résultats connus du dépistage depuis 1992, avec une sous-évaluation jusqu'en 1998).

Les problématiques de santé liées aux conditions de logement apparaissent également dans les quartiers concernés par l'habitat non conventionnel (squats, campements de type bidonvilles), notamment à Bobigny et Montreuil.

- les quartiers accueillant des Foyers de Travailleurs Migrants (La Capsulerie à Bagnolet, l'îlot Grands Pêcheurs et le quartier Branly-Boissière à Montreuil, Bondy Nord, le centre-ville de Bobigny...) sont confrontés à une problématique de santé des publics vieillissants (d'autant que les conditions de travail des migrants ont souvent généré une dégradation prématurée de leur état de santé). Les acteurs locaux pointent l'inadaptation des locaux des FTM à un public en perte d'autonomie ainsi que le défaut d'actions de prévention et plus globalement d'accompagnement au sein des foyers. Concernant ce dernier point, le problème est également mis en exergue pour les résidents de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (absence de dépistage de la tuberculose, par exemple)¹³.

¹² *Health and inequality major themes in health and social welfare*, édité par Kate E. Pickett et Richard G. Wilkinson. Routledge, 2009

¹³ Si les actions de dépistage de la tuberculose en foyers sont bien développées, les interventions des équipes du Conseil général restent à développer dans les CHRS.

- les quartiers confrontés à une banalisation de l'usage de drogues et du cannabis en particulier et/ou à une consommation abusive d'alcool sur la voie publique, pour lesquels se dessine à la fois un enjeu de prévention des comportements à risque et de formation des professionnels. Dans ces situations d'addictions en effet, l'intrication des problématiques sociales et de santé, les « problèmes de comportement » induits par les consommations rendent difficiles la mise en place de solutions adaptées, et génèrent un fort sentiment d'impuissance chez les professionnels de santé.

b. Des actions et dispositifs nombreux en matière de santé, qui doivent être poursuivis et amplifiés

En 2013, dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville, 31 actions ont été portées, dont 20 par des Villes, 10 par des associations, et 1 par un bailleur social (ADOMA), pour un montant de co-financement par l'Acse de 261 930 €. Au sein des CUCS, la thématique santé recouvre principalement des actions relatives à l'accès aux soins, à la prévention et à l'éducation à la santé (prévention des comportements à risque, santé bucco-dentaire, nutrition et prévention de l'obésité). Les actions relatives à la santé mentale financées dans le cadre du CUCS sont très peu nombreuses (1 action à Montreuil en 2013, portée par l'association Solienka ; 1 action à Pantin en 2012, portée par l'association Les enfants du paradis en partenariat avec les femmes médiatrices).

Des actions de droit commun pour favoriser l'installation de praticiens

De manière générale, les actions « santé » mises en place pour répondre à la problématique de l'inégale répartition de l'offre de soins sur le territoire s'inscrivent essentiellement dans le droit commun.

Parmi les actions existantes, on recense notamment :

- Des actions portées et soutenues par l'Agence Régionale de Santé (ARS) : dispositif du praticien territorial de médecine générale (PTMG) favorisant l'installation des jeunes médecins et facilitant l'exercice médical dans les quartiers fragilisés (mais ce dispositif ne fonctionne pas en Ile-de-France, contrairement à la province) ; aide financière et accompagnement à la démarche « Maisons de Santé Pluri-professionnelles » (MSP) ; expérimentation d'une permanence d'accès aux soins de santé ambulatoire (PASS ambulatoire) à Montreuil ; PASS hospitalière dans les trois établissements hospitaliers publics du territoire.
- Des actions du Conseil Général : le Pacte pour la santé publique, adopté par le Conseil général en décembre 2011, comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures, citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif en Seine-Saint-Denis portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 €. A ce titre, la Maison de santé du Pré Saint-Gervais et le centre dentaire Hoche à Pantin ont été soutenus par le Département. Depuis 2012, le Conseil général soutient également l'Année préparatoire aux études de santé, mise en place par l'UFR Santé Médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII pour mieux préparer les étudiants résidant sur le département à la réussite au concours de PACES (médecine, études de sage-femme, dentaire et pharmacie) ou à l'orientation vers une filière de santé.

Par ailleurs, la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques pourra constituer un lieu ressource pour les professionnels du territoire. Elle a pour objectif de réduire les conduites à risques en soutenant notamment les professionnels de la prévention. Elle organise des temps de travail pour les professionnels qui souhaitent approfondir leurs compétences, analyser leurs expériences et échanger, des formations, des ateliers destinés à favoriser l'appropriation des outils par la mise en situation des participants, et des débats à destination des professionnels.

- Des initiatives des Villes telles que la maison des médecins au Pré Saint-Gervais avec le concours de la Région Ile-de-France, le Comité Local de l'Offre de Soins (CLOS) à Bobigny, la proposition de bourse aux locaux à destination des praticiens déjà installés et arrivants par la Direction Santé de Pantin, le soutien de la Ville au projet de création de structures libérales d'exercice coordonné en partenariat avec la Fédération des Maisons et des pôles de Santé d'Ile-de-France (FEMASIF), des accords entre la Ville de Montreuil et l'Office public de l'habitat de Montreuil visant à proposer des locaux aux loyers modérés pour favoriser l'installation des praticiens.

Par-delà le droit commun, il convient de souligner l'inscription dans les PRU de Montreuil du soutien à l'installation des professionnels sociaux, médicaux et paramédicaux dans les zones déficitaires de la ville (notamment à Bel-Air et La Noue).

Des actions « politique de la ville » pour favoriser l'accès à la santé des publics fragilisés

Les actions « politique de la ville » concernent davantage la problématique de l'accès aux soins des publics fragilisés (personnes en grande précarité, migrants).

Zoom sur les actions santé « politique de la ville » en direction des personnes précarisées

A Bobigny, l'Homnibus (espace médico-social) constitue un dispositif en direction des populations en situation de grande précarité, dans le quartier de l'Abreuvoir.

A Montreuil, l'antenne locale de la MIEJ (Mission Locale) dispose d'un « point santé jeunes » destiné aux jeunes en rupture familiale ou présentant des difficultés d'insertion sociale.

A Pantin, depuis 2012, une action a été développée afin de prendre en charge les patients sans couverture sociale ou avec une couverture en cours de renouvellement (médicaments fournis par une pharmacie de Pantin et directement facturés au CMS). 36 patients ont été pris en charge (enfants et adultes). L'action a été reconduite en 2013.

Zoom sur les actions santé « politique de la ville » en direction des migrants

L'analyse de la programmation 2013 des CUCS fait apparaître 3 actions qui visent l'accompagnement des travailleurs migrants (Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec) confrontés à des difficultés d'accès aux droits de santé, notamment aux couvertures complémentaires :

- 1 action « Parcours santé pour les résidents des foyers de travailleurs migrants », portée par l'association DEME (Bobigny) ;
- 1 action « Prévention santé et accès aux soins en foyer de travailleurs migrants », portée par l'association La Marmite (Noisy-le-Sec) ;
- 1 action « Accompagnement personnalisé des résidents pour l'accès aux soins », portée par l'association DEME (Pantin). Cette action, déjà menée en 2012, a touché plus de 250 résidents.

Il est à noter une spécificité de Montreuil, qui a développé des actions en santé communautaire prioritairement sur les quartiers politique de la ville, via le recrutement en 2006 d'une chargée de mission *ad hoc* à l'Atelier Santé Ville, qui a permis de développer un groupe ASL à la Noue, des actions nutrition et sommeil (avec le Centre Social) et Femmes et nutrition (avec une association de femmes) sur le secteur Montreuil le Morillon, ou encore un groupe de parole de femmes sur le secteur Jean Moulin.

Il est à noter également :

- L'inscription dans toutes les démarches ASV (et CLS2 signés ou en cours d'élaboration) d'actions de prévention et de promotion de la santé : prévention bucco-dentaire et de l'obésité, promotion des dépistages organisés des cancers du sein et colo-rectal, lutte contre les comportements à risques (sexuels et/ou d'addictions), promotion de l'équilibre nutritionnel et d'une activité physique adaptée ;
- Le portage d'actions par les ASV et/ou CLS en termes de santé mentale (pilotage par la coordination ASV de la RESAD de Bagnole, Bondy, Montreuil, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais) ;
- Le portage politique de la thématique « Lutte contre les Violences envers les femmes » dans plusieurs villes d'Est Ensemble, en lien avec les CLSPD.

Des instances de coordination des acteurs de santé et des documents stratégiques récents

En termes de coordination des acteurs santé sur les territoires à enjeux, **des Ateliers Santé Ville (ASV)** existent dans 7 communes de l'agglomération : Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin. La Ville de Romainville, qui ne dispose pas d'un ASV, a néanmoins fait part de sa volonté de se doter d'un tel dispositif. L'Acse contribue au financement des ASV sur la partie coordination et ingénierie.

Transversale à la politique de la ville et à la politique de santé, la démarche Atelier Santé Ville, outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, répond aux objectifs du volet santé de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans la durée et s'adresse prioritairement aux populations en situation de vulnérabilité. Les missions de l'Atelier Santé Ville sont :

- d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie (habitat, logement, emploi, éducation, ressources) ;
- de coordonner les différents acteurs (création et renforcement des réseaux médico-sociaux de proximité, établissements de Santé, centres de Santé, santé scolaire etc.) ;
- d'intervenir suivant l'analyse des besoins par site (élaboration de projets) ;
- de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun ;
- de favoriser la participation active de la population à toutes les phases des programmes, ainsi qu'avec les professionnels et les institutions intervenant dans ce domaine.

Quand ces instances sont inexistantes, l'observation et le partage d'informations sur les problématiques de santé sont parfois difficiles, et l'intégration des territoires de la politique de la ville dans les politiques de santé publique est faible.

L'existence préexistante d'ASV à Bobigny, Bondy, Pantin et Montreuil a facilité la mise en place de Contrats de Locaux de Santé sur ces communes, qui doivent trouver une application particulière dans les territoires de la politique de la ville.

Quatre CLS de préfiguration ont été signés en 2012 (Bobigny, Bondy, Montreuil, Pantin) et trois CLS 2 l'ont été en février 2014 (Bobigny, Bondy, Montreuil). Un CLS 2 est en cours d'élaboration à Pantin en lien avec le CLS 1, ainsi qu'un 1 CLS pluri-annuel à Bagnole. **Quatre Villes sont financées par l'ARS Ile-de-France au titre de l'ingénierie CLS depuis 2011 ou 2012** : Bobigny, Bondy, Montreuil et Pantin.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-

2017 déjà signés par les Villes, l'ARS, la Préfecture et la CPAM 93, concernant les communes du territoire d'Est-Ensemble.

Il convient de souligner la particularité du CLS de Montreuil, qui développe une approche par public spécifique (santé des enfants, des jeunes, des femmes, des migrants, des personnes âgées et handicapées) et par thématique.

Les CLS prévoient de consacrer systématiquement un temps, au sein de leur instance de pilotage (Comité de pilotage), à l'articulation CLS/ASV.

A noter que des interrogations se posent sur le territoire quant aux contractualisations de santé au-delà de 2017, en lien avec le projet de loi de santé (septembre 2014).

Une autre instance de coordination émerge sur les villes d'Est Ensemble : les **Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)**, qui existent aujourd'hui à Bondy et Montreuil. Lieux de convergence et de débats pour la mise en œuvre de politiques locales de santé mentale et l'application des politiques nationales, les CLSM s'adressent à la population des zones concernées, représentées par les élus, les habitants des quartiers, les associations d'usagers en santé somatique et psychique, les aidants, ainsi que tous les professionnels concernés. Ils sont aussi un outil d'évaluation des besoins des populations ainsi que des professionnels censés y répondre.

Des questions de gouvernance à travailler

Deux questions apparaissent comme à travailler en termes de gouvernance :

- L'articulation entre les problématiques « santé » et les projets de renouvellement urbain (notamment en lien avec les questions de disponibilité et d'accessibilité financière des locaux en rez-de-chaussée pour les professionnels de santé libéraux) ;
- Le positionnement des Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS), leur implication dans les OPAH et plus largement dans les actions de lutte contre l'insalubrité.

Des perspectives d'évolution en termes de recueil des données locales de santé et de concertation avec les habitants

Deux nouveaux axes de travail semblent émerger sur la problématique de la santé dans les quartiers politique de la ville :

- Le recueil des données locales de santé : certaines Villes (Montreuil, Bobigny) souhaiteraient la mise en place d'un observatoire santé-social ;
- La concertation avec les habitants : à Pantin, en 2012, 7 rencontres ont été organisées avec un groupe d'habitants du quartier des Quatre-Chemins – Diderot, dans le cadre de l'ASV. 22 femmes primo-arrivantes y ont participé. A Montreuil, une démarche de concertation des habitants a été mise en place dans le cadre du PLSP, sous la forme de mini-forums dans chacun des 6 secteurs. Néanmoins l'implication des habitants a été inégale selon les territoires.

Les caractéristiques du territoire et l'analyse des actions et dispositifs mis en œuvre mettent donc en évidence des enjeux forts pour renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé. Ces enjeux fondent l'orientation stratégique n°4 et les objectifs n°4.1 à 4.3.

2.2 La nécessité d’apporter une lecture territorialisée des enjeux de cohésion sociale pour guider la réflexion stratégique sur chacun des quartiers

La politique de la ville nécessite de croiser des approches territoriales et thématiques. Ainsi la démarche d’élaboration du contrat de ville a permis d’identifier des portraits de quartier (en annexe) et des enjeux thématiques en matière de cohésion sociale à l’échelle de l’agglomération (développés précédemment). Afin de compléter ces deux lectures, il est nécessaire de construire une lecture territorialisée des enjeux urbains et sociaux.

La première lecture territoriale a consisté à produire une analyse des dynamiques sociales des quartiers à enjeux de l’agglomération, à partir d’une analyse de 7 indicateurs clés (partie 1-2) : elle montre des quartiers en difficulté, avec cependant des dynamiques contrastées sur certains indicateurs, indiquant des vocations d’accueil différenciées.

Pour aller plus loin dans la description de ces vocations d’accueil, un exercice supplémentaire d’analyse a été conduit, dans l’objectif de construire une lecture territorialisée des enjeux de cohésion sociale.

La construction d’une lecture territorialisée des enjeux de cohésion sociale

1/ Un état des lieux des quartiers à enjeux qui croise :

- L’analyse statistique à partir des 7 indicateurs socio-économiques (revenu médian par UC, part des cadres et professions intermédiaires, chômage, niveau de diplôme, part des moins de 30 ans, familles monoparentales, part de population étrangère) : les quartiers sont classés au regard de leur position par rapport à la moyenne communautaire.
- Les apports des ateliers territoriaux (un atelier par commune, réunissant des représentants de services et acteurs de proximité) : les caractéristiques du fonctionnement social et urbain de chaque quartier ont fait l’objet d’échanges et d’analyses, et des enjeux prioritaires ont été identifiés pour chacun des quartiers en fin de séance.

2/ Un portrait des quartiers à enjeux, réalisé à partir d’une définition de grandes familles de quartier dégagées à partir de ce croisement, afin d’aboutir à :

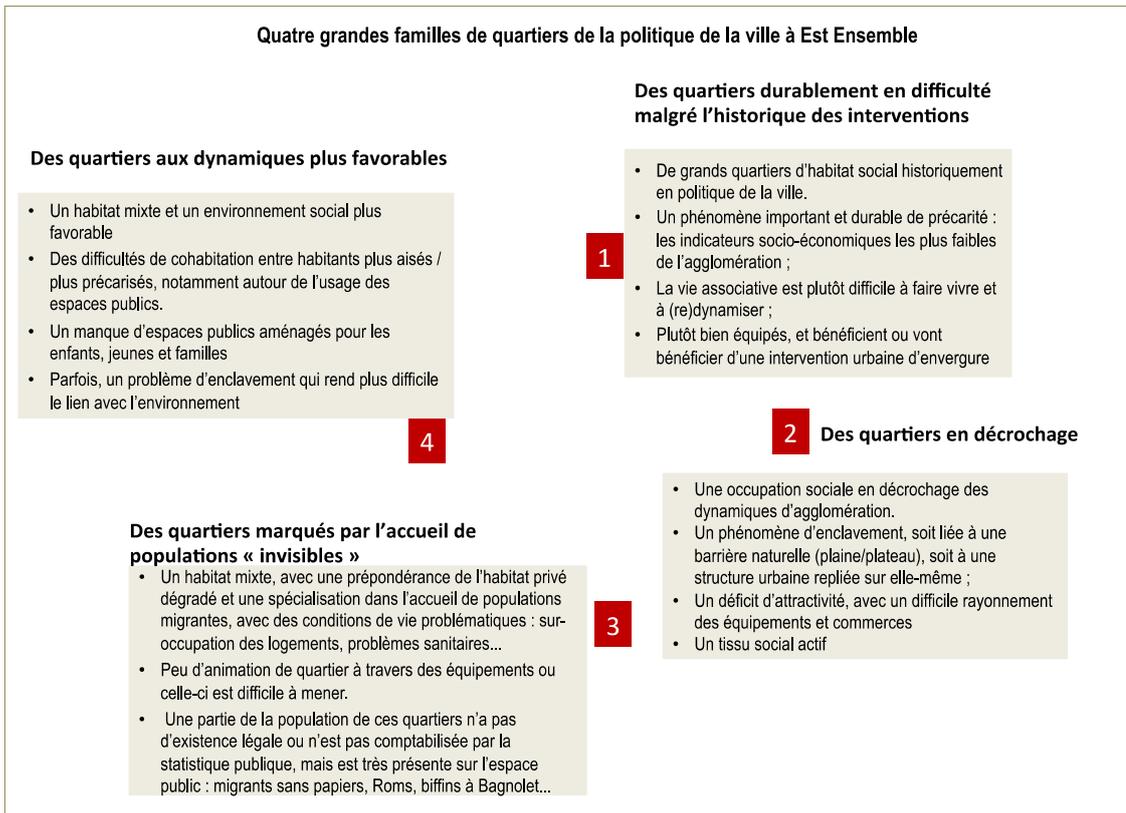
- La définition de quatre grandes familles ou dominantes de quartiers, selon un ensemble de traits communs.

Le premier schéma présente ces quatre familles et leurs principales caractéristiques. *Précaution d’analyse : plusieurs quartiers partagent des traits avec 2 familles de quartiers. Pour plus de clarté, ils sont introduits dans une des familles seulement, en fonction notamment du classement des indicateurs socio-économiques.*

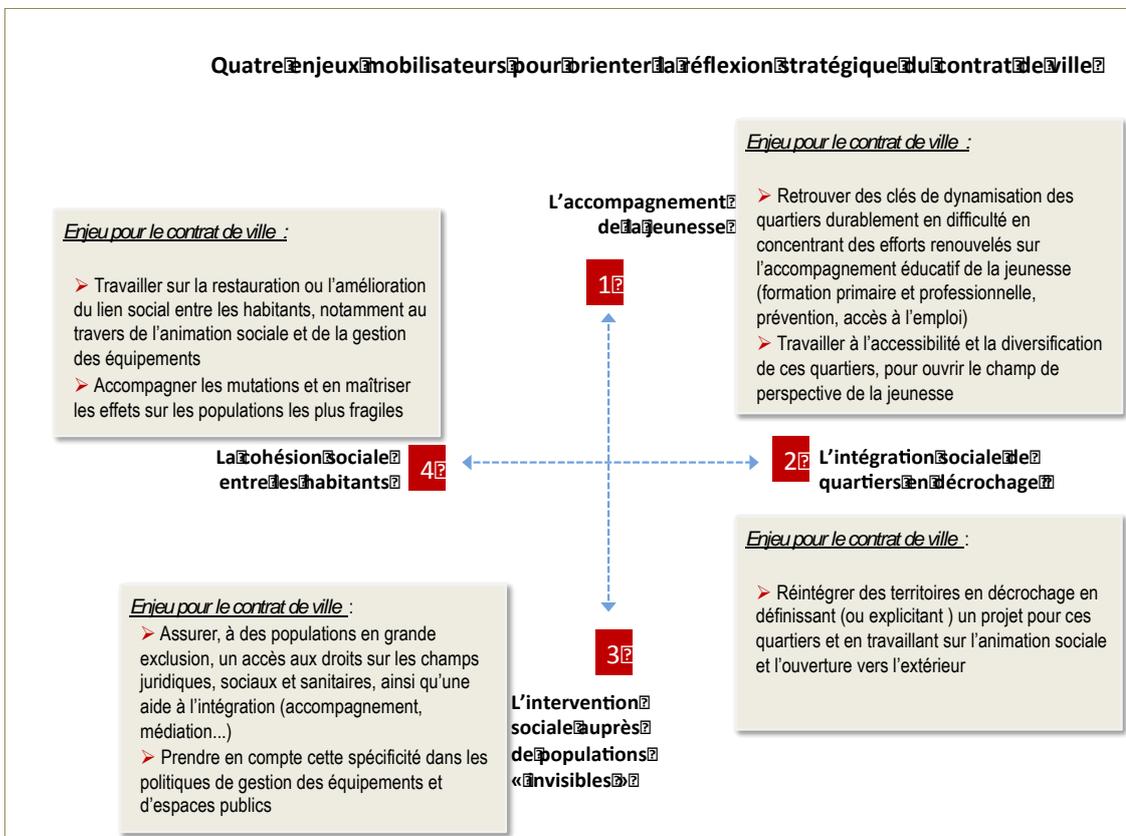
3/ Pour chacune de ces familles de quartiers, identifier un enjeu particulièrement mobilisateur / dominant

Le second schéma présente ces enjeux mobilisateurs, chacun rattaché à une famille de quartiers.

Précaution d’analyse : la plupart des quartiers étudiés font face à de très nombreuses problématiques de cohésion sociale. L’enjeu « mobilisateur » ne doit pas être compris comme le seul enjeu prioritaire pour un quartier, mais comme un support pour porter une réflexion stratégique sur l’ensemble des quartiers à enjeux à l’échelle de l’agglomération d’une part, et sur chacun des quartiers, d’autre part.



A chaque famille de quartiers, est rattaché un enjeu mobilisateur. Il convient de souligner à nouveau que celui-ci ne constitue pas le seul enjeu stratégique pour un quartier. Il propose une clé d'entrée pour guider le travail des acteurs et aider à favoriser une convergence de l'action publique.



2.2.1 Des quartiers durablement en difficulté malgré l'historique des interventions : un enjeu de redynamisation par une stratégie renouvelée d'accompagnement de la jeunesse

La première famille de quartier correspond à des grands quartiers d'habitat social, sur lesquels l'action publique et en particulier la politique de la ville, est ancienne. Néanmoins ils sont marqués par un phénomène important et durable de précarité, et concentrent les indicateurs socio-économiques les plus faibles de l'agglomération. La vie association y est plutôt difficile à faire vivre et à (re)dynamiser. Dans ces quartiers où la stratégie de redynamisation est maintenue en échec ou à tout le moins en grande difficulté, **la problématique de l'accompagnement de la jeunesse s'avère centrale.**

Ces quartiers **concentrent de grandes difficultés à accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif** (formation primaire et professionnelle, insertion, accès à l'emploi). On y note plus particulièrement :

- une attractivité de l'offre périscolaire et socio-éducative qui s'arrête avec l'entrée au collège,
- une concentration des phénomènes de décrochage scolaire,
- une systématisation des phénomènes de regroupements, et d'occupation des espaces publics et collectifs (éventuellement autour de trafics très structurés),
- un éloignement de l'offre institutionnelle d'accompagnement, en termes de formation et d'aide à l'accès à l'emploi.

C'est pourquoi, dans le cadre du contrat de ville, un enjeu central pour ces quartier est de trouver des clés de dynamisation en concentrant des efforts renouvelés sur l'accompagnement éducatif de la jeunesse (formation primaire et professionnelle, prévention, accès à l'emploi), et de travailler à l'accessibilité et la diversification de ces quartiers, pour ouvrir le champ de perspective de la jeunesse.

*Secteurs qui concentrent les caractéristiques de la famille
« quartiers durablement en difficulté » :*

- Le Plateau - Les Malassis
- Les Courtilières – Pont de Pierre
- Etoile – Grémillon
- Centre-ville de Bobigny
- Abreuvoir
- Bondy Nord – Bondy Centre (La Bruyère – Lattre de Tassigny),
- Grands Pêchers
- Marcel Cachin

2.2.2 Des quartiers en décrochage : un enjeu d'intégration sociale et urbaine de quartiers en décrochage

La deuxième famille de quartiers présente des enjeux en termes de cohésion sociale très proches de ceux des quartiers durablement en difficulté (les enjeux relatifs à la jeunesse, à l'insertion et à l'emploi sont très proches dans leur intensité). Cependant, ils se distinguent des premiers par le fait que leurs indicateurs connaissent une dégradation forte entre les deux derniers recensements. A la fin des années 1990, ces quartiers étaient des quartiers populaires, mais ils n'étaient pas nécessairement vécus par les acteurs locaux comme les plus en difficulté. C'est donc la problématique du décrochage qui les distingue nettement de la première famille.

Au regard de cette analyse, **la problématique centrale est celle de la réintégration de ces quartiers dans les dynamiques d'agglomération**. Il s'agit en effet, dans le cadre du contrat de ville, de réintégrer des territoires en décrochage via la définition (ou l'explicitation) d'un projet pour ces quartiers et un travail sur l'animation sociale et l'ouverture vers l'extérieur.

*Secteurs qui concentrent les caractéristiques de la famille
« quartiers en décrochage » :*

- La Noue
- Blanqui
- La Sablière (Bondy)
- Pont de Bondy – La Sablière (Noisy-le-Sec)
- Le Morillon
- Le Londeau
- La Boissière
- Ilot 27
- Gagarine

2.2.3 Des quartiers marqués par l'accueil de populations « invisibles » : un enjeu d'intervention sociale

La troisième famille de quartiers présente un habitat mixte, dont une partie importante d'habitat privé dégradé qui se spécialise dans l'accueil de populations primo-arrivantes, avec des conditions de vie problématiques : sur-occupation des logements, problèmes sanitaires... Par ailleurs, ces quartiers accueillent aussi d'autres types de population, « invisibles » au sens de la statistique publique, mais très présents sur l'espace public : Roms, biffins par exemple.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur en termes de cohésion sociale relève de l'intervention auprès des populations invisibles de ces quartiers. Plus spécifiquement, il s'agit dans le contrat de ville d'assurer, à des populations en grande exclusion, un accès aux droits sur les champs juridiques, sociaux et sanitaires, ainsi qu'une aide à l'intégration (accompagnement, médiation). L'enjeu est également de prendre en compte cette spécificité dans les politiques de gestion des équipements et des espaces publics.

*Secteurs qui concentrent les caractéristiques de la famille
« accueil de populations invisibles » :*

- Edouard Vaillant (Bobigny)
- Murs à Pêches
- Sept Arpents – Stalingrad (partie habitat faubourien)
- Quatre Chemins
- Les Coutures

2.2.4 Des quartiers aux dynamiques plus favorables : un enjeu de travail sur la cohésion sociale entre les habitants

La quatrième famille de quartiers se caractérise par des indicateurs socio-économiques plus favorables, qui se rapprochent de la moyenne d'agglomération, et un habitat mixte. Leur environnement social est plus favorable, mais leurs habitants connaissent des trajectoires divergentes, avec des populations en ascension sociale et d'autres en grande précarité.

L'enjeu majeur relève donc de la restauration ou de l'amélioration du lien social entre les habitants (aux composantes sociales hétérogènes) de ces quartiers aux dynamiques plus favorables. Dans le cadre du contrat de ville, il s'agit plus exactement de travailler sur la restauration ou l'amélioration du lien social entre les habitants, notamment au travers de l'animation sociale et de la gestion des équipements et d'accompagner les mutations et en maîtriser les effets sur les populations les plus fragiles.

*Secteurs qui concentrent les caractéristiques de la famille
« dynamiques plus favorables »*

- La Capsulerie
- Trois Communes - Fabien
- Branly – Boissière
- Bel Air
- Jean Moulin
- Béthisy
- Sept Arpents Stalingrad – Ilot 51 – Gabriel Péri, Jean Jaurès, Séverine
- Quartier de l'Horloge
- Bas Montreuil
- L'Avenir

3 Les enjeux en matière d’emploi et de développement économique

Est Ensemble a dans son champ de compétence la politique en faveur de l’emploi, de la formation et de l’insertion et la politique de développement économique. Les données de cadrage du contrat de ville, complétées par le diagnostic présenté ci-dessous, mettent en lumière l’enjeu essentiel que constitue, pour l’avenir du territoire, l’accompagnement des habitants dans leur accès à la formation et à l’emploi, et notamment les habitants des quartiers à enjeux pour la politique de la ville.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, de larges pans des politiques et projets conduits par les 9 Villes en matière d’emploi et de développement économique ont été transférés à Est Ensemble. L’Agglomération a ainsi élaboré le Pacte pour le développement du territoire d’Est Ensemble, qui vise à mettre en synergie les interventions des acteurs de l’emploi et du développement économique au bénéfice des habitants d’Est Ensemble. Elle construit également une stratégie à travers un schéma communautaire de développement économique (lancement en 2015), qui vise à décliner avec les acteurs économiques du territoire les grands objectifs du contrat de développement territorial.

Méthodologie pour la définition collective des enjeux en matière d’emploi et de développement économique

Le travail sur le diagnostic et les orientations stratégiques en matière de politique d’aide à l’accès à l’emploi et en matière de développement économique a été mené en plusieurs temps :

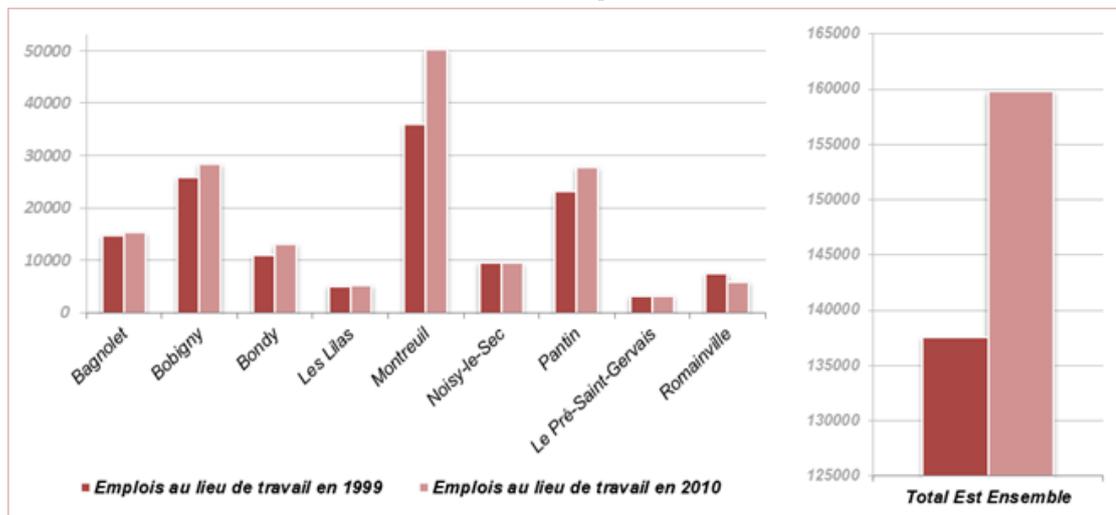
- **l’exploitation des données statistiques** et de l’ensemble des études et bilans existants ;
- des **entretiens** avec les représentants des deux Directions d’Est Ensemble concernées par les politiques de l’emploi et du développement économique ;
- **l’animation de 4 groupes de travail consacrés à la thématique “emploi, formation, insertion”**. Le choix a été fait de s’appuyer sur les “groupes emploi” partenariaux déjà existants, animés par les Maisons de l’emploi, afin de s’assurer de la participation au diagnostic et à la prospective de l’ensemble des acteurs intervenant dans l’accompagnement vers l’emploi et l’insertion des habitants des quartiers. Près de 70 acteurs associatifs et institutionnels ont ainsi participé à ces groupes ;
- **l’animation d’un groupe de travail consacré à la vocation économique de ces quartiers et la bonne mobilisation de leur potentiel** :
 - les conditions pour améliorer l’offre commerciale dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville ;
 - le potentiel de développement économique au-delà de l’offre de proximité, au sein des quartiers ou à leurs franges ;
 - les liens avec la stratégie de développement sur le reste de l’agglomération.

3.1 Les dynamiques économiques enregistrées à l'échelle de l'agglomération ne bénéficient pas de manière homogène au territoire et à ses habitants

Une dynamique économique réelle à l'échelle de l'agglomération

L'agglomération poursuit au cours des dix dernières années une trajectoire forte de création d'emplois et d'activités :

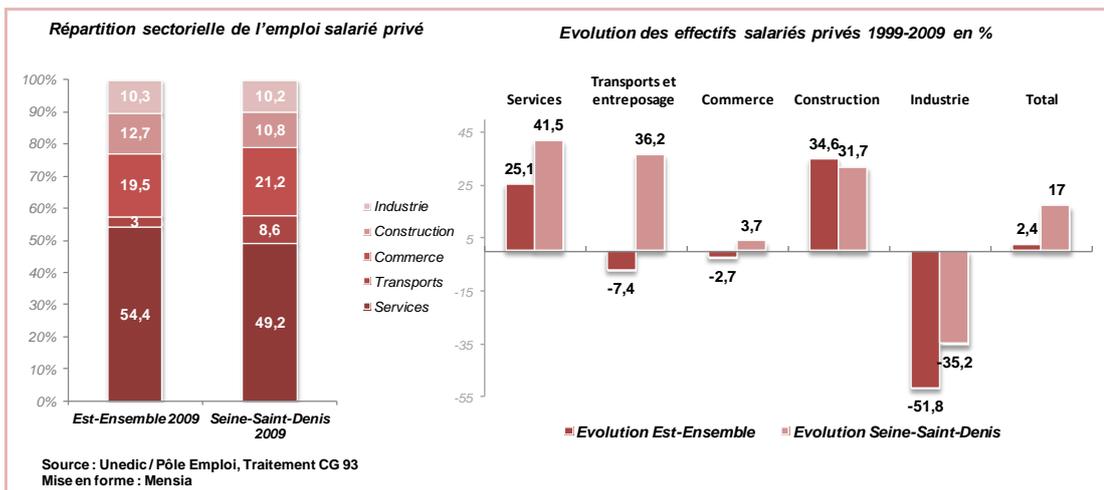
Evolution 1999-2010 des emplois au lieu de travail



- Le territoire a ainsi gagné plus de 22 000 emplois entre 1999 et 2010, une dynamique qui concerne la quasi-totalité des communes, avec des progressions particulièrement marquées à Montreuil, Pantin et Bobigny.
- Les créations d'entreprises connaissent également un rythme soutenu. Avec près de 3 400 nouveaux établissements entre 2006 et 2010, l'agglomération enregistre un taux annuel moyen de création de 18% : c'est plus qu'à l'échelle de la Seine-Saint-Denis et de l'Ile-de-France.
- L'agglomération connaît ainsi une véritable attractivité économique, liée à sa proximité avec Paris, à sa bonne desserte, à l'échelle des prix de l'immobilier économique qui reste bien positionnée pour un territoire de première couronne, et enfin à la bonne image des villes d'Est Ensemble auprès des acteurs économiques.
- La croissance de l'emploi est marquée par la progression des services, dans un territoire qui opère une transition massive du tissu économique du secteur secondaire (industrie, logistique, artisanat) vers le tertiaire (administration publique, éducation, santé notamment).

	Nombre annuel moyen de créations 2006-2010	Taux annuel moyen de créations 2006-2010
CAEE	3827	18 %
93	12309	17,1 %
Région	112518	14,2 %

Sources : IAU IdF, INSEE REE
 Nombre et taux de création des établissements



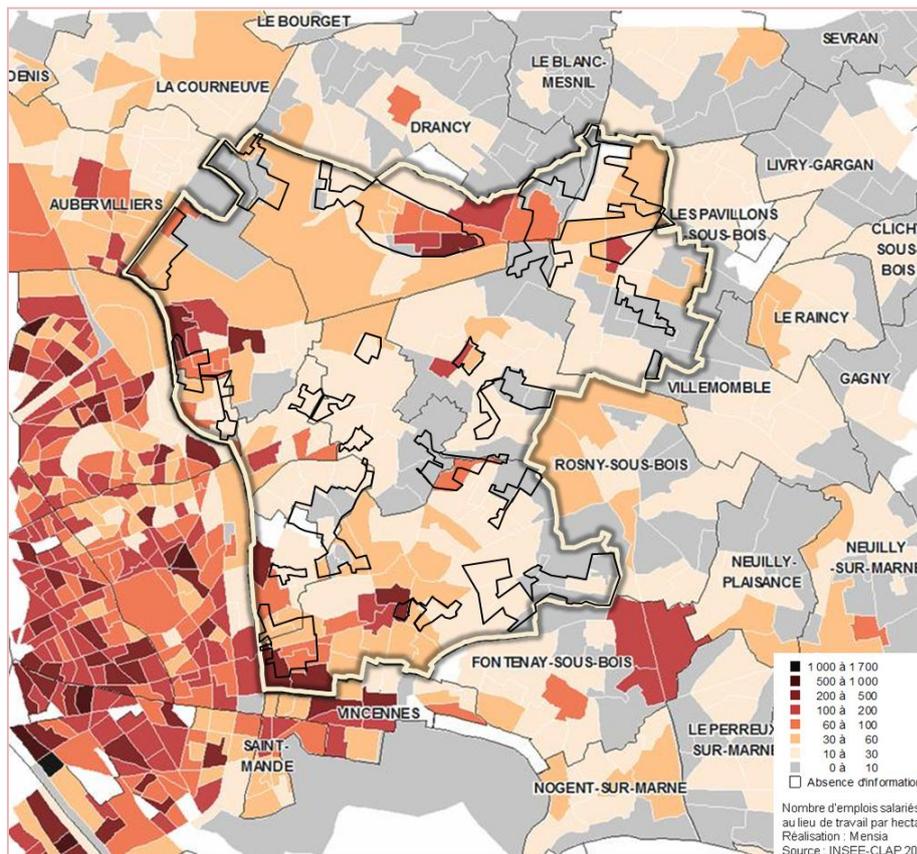
Est Ensemble s’appuie aujourd’hui sur ces trajectoires en construisant un projet économique orienté vers la valorisation de ses avantages comparatifs, qui s’expriment à travers ses atouts notamment dans quatre filières d’excellence : les industries culturelles et la création numérique, la santé et les sciences du vivant, l’artisanat d’art et le luxe, l’économie durable et les éco-activités.

Un tissu économique dynamique, mais qui n’est pas uniformément réparti sur le territoire

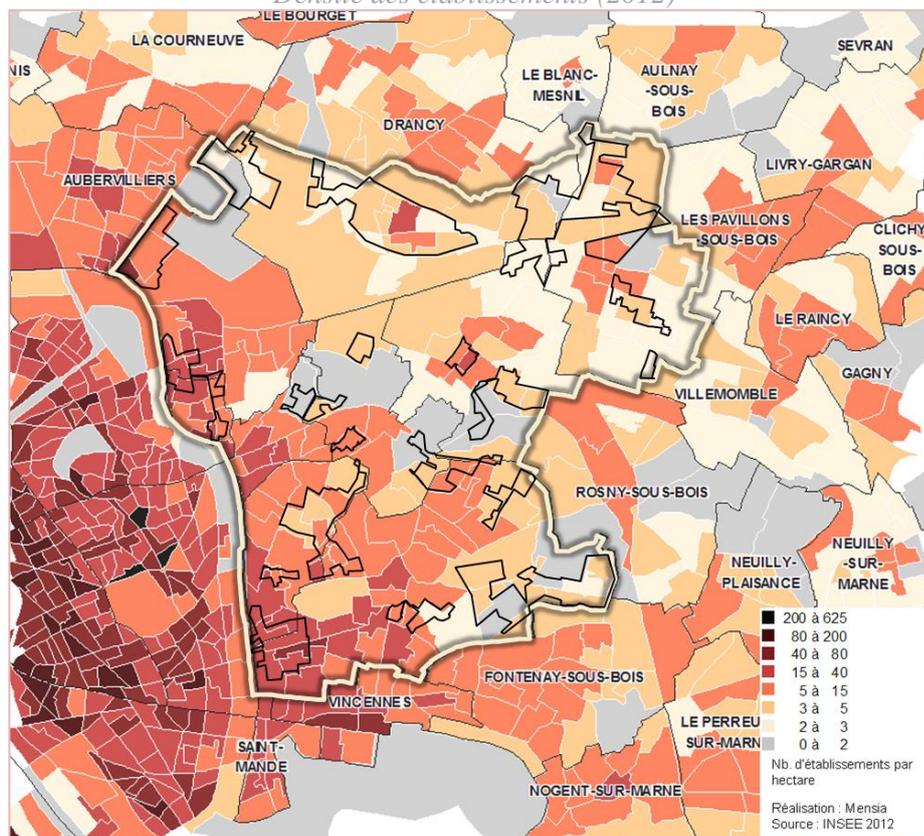
Avec près de 160 000 emplois en 2013, le territoire d’Est Ensemble propose près de **30% de l’offre départementale**.

- Ces emplois sont essentiellement concentrés au sein de trois pôles : Montreuil/Bagnolet (tertiaire supérieur), Bobigny/Bondy (administration publique), et Pantin (administration, industrie et activités tertiaires supérieures), qui comptent parmi les 7 principaux pôles d’emploi du département. Les emplois sont donc concentrés sur le Faubourg, à la proximité de Paris (forte densité du tissu urbain, localisation des grands comptes et de grands établissements hôteliers) et sur le secteur Canal, avec une forte densité d’emploi à Bobigny en lien avec ses fonctions de ville-préfecture.
- Hors ces trois zones, les emplois sont répartis au sein d’un tissu mixte de Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Sur le Plateau, qui accueille ainsi un grand nombre de très petites entreprises peu pourvoyeuses d’emplois, on observe des densités d’emploi faibles comparativement au reste d’Est Ensemble et de communes limitrophes (Vincennes, Fontenay, Aubervilliers). Les secteurs du Plateau se rapprochent ainsi des profils économiques de villes plus éloignées de la capitale et moins desservies.

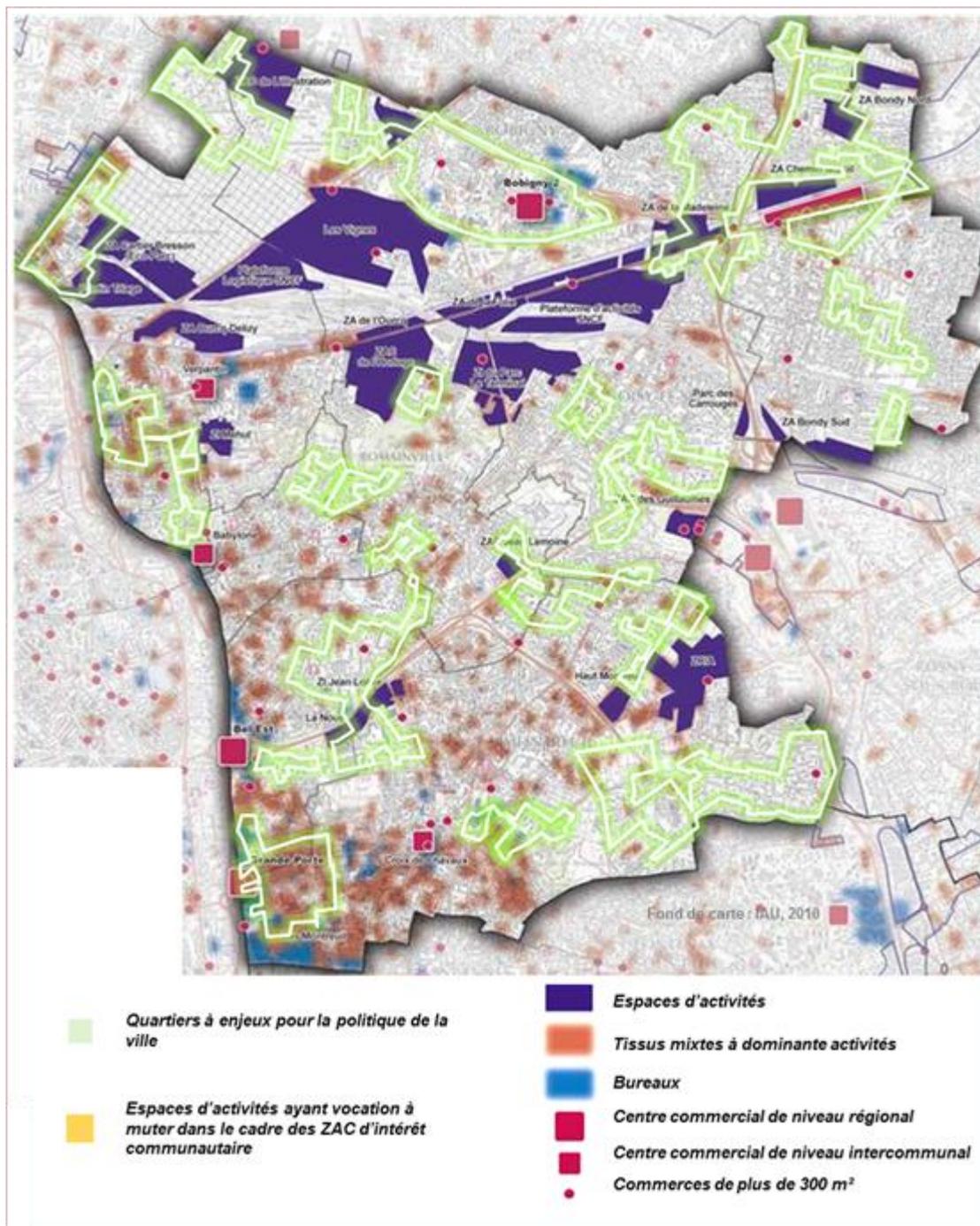
Emplois au lieu de travail (2009)



Densité des établissements (2012)



Sur le plan économique, les quartiers à enjeux connaissent par conséquent des situations distinctes en fonction de leurs spécificités



Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville connaissent donc des situations inégales en termes de besoins et de potentiel de développement, eu égard à un ensemble d'éléments comme leurs conditions de desserte, leur potentiel foncier, ou encore la nature du tissu économique environnant.

En conséquence, la prise en compte de la vocation économique des quartiers recouvre des types d'enjeux distincts selon les sites en présence :

- certains quartiers présentent de fortes contraintes pour permettre le développement d'activités ou de commerces, où les équipements économiques sont en difficulté structurelle dont il s'agit d'accompagner la transformation voire la mutation. Viser le

développement économique dans ces quartiers suppose une fort accent sur l’innovation et l’accompagnement ;

- des quartiers pour lesquels l’enjeu est de maintenir une offre basique de commerces et de services d’hyper proximité, dans une perspective de desserte des habitants en commodités de base ;
- des sites à forte fonctionnalité résidentielle mais présentant un fort potentiel de développement en raison de leur situation, de la proximité de pôles de développement ou de leur potentiel foncier ;
- des secteurs centraux (centres-villes ou polarités secondaires) où la régulation et le développement de l’activité économique présentent un enjeu fort d’attractivité à des échelles dépassant le strict périmètre des quartiers ;
- des quartiers au tissu plus hétérogène et plus délicats en termes de mobilisation foncière, dont l’activité économique et commerciale est menacée par la pression foncière (en particulier les quartiers du Faubourg).

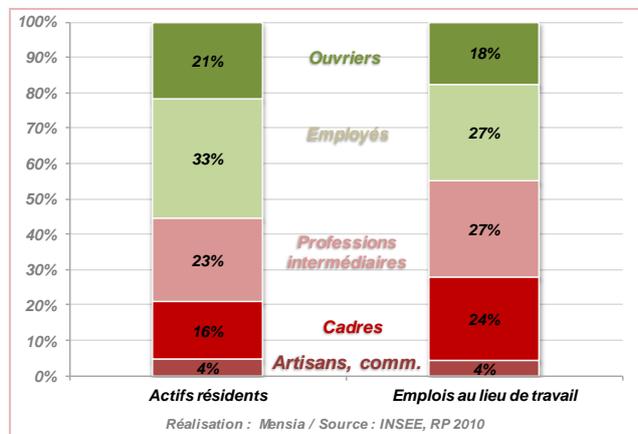
3.2 Une situation préoccupante pour les actifs du territoire

Malgré l’existence de dynamiques favorables, le territoire de l’agglomération reste fortement touché par le chômage. Cela s’explique notamment par un niveau de formation extrêmement faible des habitants, une inadéquation entre le niveau et le type de qualification des actifs du territoire et les besoins des entreprises de la métropole parisienne, et de nombreux freins à l’emploi.

Un décalage entre les profils des emplois et les caractéristiques des actifs du territoire

Malgré un bon équilibre global entre le nombre d’emplois et le nombre d’actifs sur le territoire (8 emplois pour 10 actifs en 2009), l’offre d’emploi ne bénéficie pas suffisamment aux habitants du territoire. Ce phénomène est notamment lié au fait que **les emplois sont plus qualifiés que les actifs**.

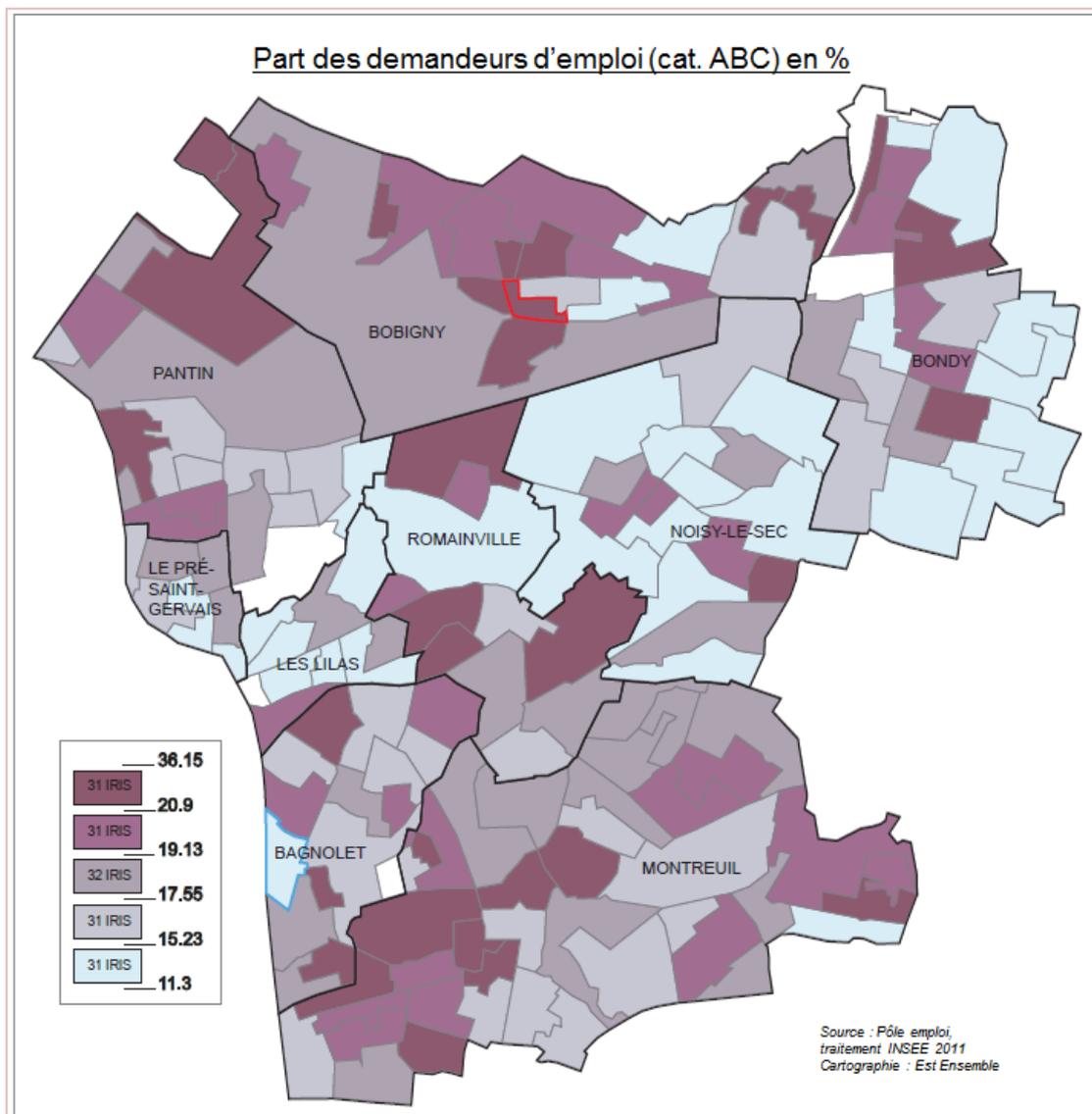
Le tissu économique est en effet confronté à de profondes mutations, avec un phénomène de **désindustrialisation important**. Le territoire a ainsi **perdu la moitié de ses effectifs industriels** depuis 1999 soit plus de 10 000 emplois.



Or, la tertiarisation de l’activité économique creuse le déséquilibre entre les caractéristiques des emplois présents et celles des actifs du territoire. **Les employés et ouvriers sont plus nombreux que les emplois** offerts sur le territoire, et à l’inverse, il y a moins de cadres sur le territoire que d’emplois de cadres (31 500 contre 26 300). Le territoire présente ainsi un « déficit » d’emplois d’artisans, commerçants, chefs d’entreprise et d’employés/ouvriers par rapport au nombre d’actifs résidents par catégorie socio-professionnelle. Ce différentiel explique en partie la part importante (2/3) d’emplois à Est Ensemble qui sont occupés par des personnes résidant à l’extérieur de l’agglomération. Ces décalages entraînent des **déplacements domicile-travail importants** et soulèvent l’enjeu d’une prise en compte de la problématique de l’emploi à l’échelle du bassin francilien.

Il peut être constaté en parallèle un certain risque d'éviction d'activités et d'emplois dits « traditionnels » (artisanat, réparation, etc.). Les évolutions récentes font effectivement craindre des menaces de cessations ou de départs d'activités vers la deuxième couronne, qu'il s'agisse des phénomènes de mutation de locaux d'activité en habitations qui sont observés en particulier au sein du Faubourg, ou des problématiques croissantes de cohabitation entre logements et activités liées au renouvellement urbain qui s'effectue en grande partie sur des zones d'activités mixtes. Ces considérations sont renforcées par un réel déficit de petits locaux d'activités abordables dans l'agglomération.

Une part de demandeurs d'emploi en hausse, et deux fois supérieure à celle de l'Ile-de-France



Le territoire d'Est Ensemble est fortement marqué par le chômage, avec 28 600 demandeurs d'emploi de catégorie A en 2013. Les demandeurs d'emploi des 3 catégories ABC représentent **plus de 20% des actifs en 2013**¹⁴, un taux supérieur à celui du département (18,5%), et deux fois supérieur à celui observé en Ile-de-France. En outre, la part des

¹⁴ Source : DIRECCTE UT93, part des DEFM catégorie ABC dans la population active

demandeurs d'emploi a **augmenté au cours des dernières années** sur l'agglomération (+3 points entre 2011 et 2013).

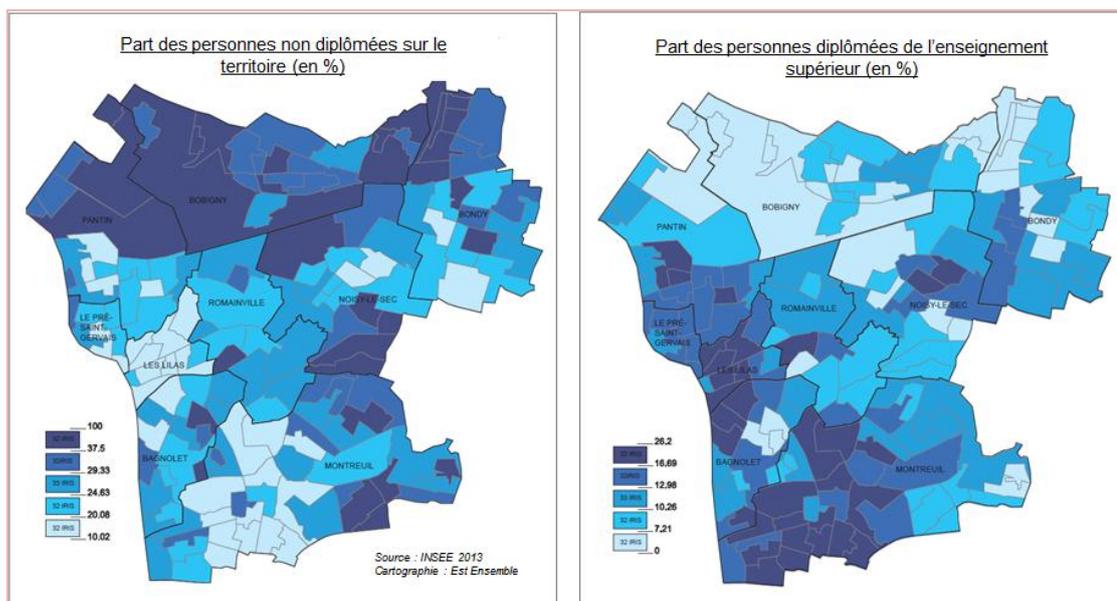
Ce taux de chômage global cache **d'importantes disparités territoriales**. La part des demandeurs d'emploi dépasse ainsi la moyenne de l'agglomération à Pantin, Montreuil et surtout Bobigny (22%). Elle est moindre, en revanche, aux Lilas et au Pré Saint-Gervais (17%).

Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont particulièrement touchés. Ainsi, **plus des deux tiers de ces quartiers présentent un taux de chômage supérieur à la moyenne de l'agglomération**. Plusieurs d'entre eux comptent **plus d'un quart de leur population active au chômage**, le taux de chômage étant particulièrement **concentré dans les quartiers d'habitat social**. Les secteurs d'habitat privé mixte ou d'habitat privé dégradé présentent, en revanche, des taux de chômage équivalents voire inférieurs à la moyenne communautaire.

Un niveau de formation très faible sur le territoire, a fortiori dans les quartiers à enjeux

Une explication aux difficultés d'accès à l'emploi d'une grande partie des habitants d'Est Ensemble est le très faible niveau de formation. L'agglomération compte en effet **près de 30% de personnes non diplômées** et 59% de personnes faiblement diplômées¹⁵.

Si la part de non diplômés reste très légèrement inférieure à la moyenne départementale, elle cache **d'importants écarts au sein de l'agglomération**. Ainsi, la part des personnes titulaires d'aucun diplôme atteint **près de 40% à Bobigny**, contre 16% au Lilas. De manière générale, les personnes plus diplômées sont concentrées dans la zone du faubourg, limitrophe de Paris.



En outre, la part des non diplômés tend à augmenter, avec **+20% attendus à l'horizon 2020**¹⁶. En parallèle, la part des diplômés de l'enseignement supérieur progresse sur le territoire, ce qui **creuse les écarts** au sein de la population.

Le niveau de formation est **particulièrement préoccupant dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville** : **parmi ces quartiers, 15 concentrent une part de personnes faiblement diplômées (niveau V et infra) supérieure à la moyenne de l'agglomération** (voir plus haut l'analyse par indicateurs clés).

¹⁵ Part de la population non scolarisée de niveau BEP ou inférieur, 2010

¹⁶ Source : « Diagnostic territorial partagé de la Communauté d'agglomération Est Ensemble », Attitudes urbaines, Laurent Chalard consultant, Respublica.

Une population confrontée à d'importants freins à l'emploi

Outre le faible niveau de formation, **plusieurs freins à l'emploi sont régulièrement mentionnés par les acteurs locaux** et ont notamment été mis en évidence lors des ateliers partenariaux :

- une **insuffisante mobilité**, concept qui traduit à la fois une difficulté matérielle pour les habitants de quartiers excentrés et insuffisamment reliés aux grandes voies de transport, mais aussi une difficulté davantage « psycho-sociale » pour des personnes vivant dans des cités peu ouvertes à leur environnement et/ou socialement isolées.
- **l'éloignement des institutions** d'une partie de la population, qu'il soit physique ou psychologique. Certains publics ne sollicitent pas l'offre de services existante en matière d'emploi, de formation ou d'insertion.
- une **insuffisante maîtrise linguistique**. Il convient de rappeler que le territoire joue un rôle d'accueil et d'intégration, avec une part moyenne de 21% de populations étrangères dans l'agglomération, mais pouvant aller jusqu'à près de 40% dans certains quartiers.
- **l'offre d'accueil formel des jeunes enfants**, qui apparaît un réel frein à l'accès ou au retour à l'emploi des femmes. Seuls 3 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent bénéficier d'un accueil formel (accueil dans un établissement d'accueil du jeune enfant, place chez une assistante maternelle, ou garde à domicile) en Seine-Saint-Denis, contre 5, en moyenne, à l'échelle nationale.
- les **discriminations** dont peuvent faire l'objet certains demandeurs d'emploi de l'agglomération, qui cumulent de fait un certain nombre de facteurs de discrimination, dont le fait de résider dans des quartiers souvent stigmatisés et leur origine ethnique (58,2% des moins de 20 ans ont au moins un parent immigré).

Ces différents freins à l'emploi sont **souvent accentués dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville. Par exemple, la problématique des modes de garde se pose de manière particulièrement forte dans les quartiers d'habitat social qui concentrent une part très forte de familles monoparentales.**

Ces freins sont par ailleurs souvent **cumulés par les publics** résidant dans les quartiers à enjeux.

3.3 Les actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et notamment sur les quartiers à enjeux

3.3.1 Des dispositifs en matière d'emploi et de soutien à la création d'activité et d'entreprise déjà nombreux et structurés

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Est Ensemble dispose de la compétence en matière d'emploi de formation et d'insertion. Outre les actions de droit commun qui bénéficient de fait à l'ensemble des habitants, une intervention spécifique à destination des habitants des quartiers de la politique de la ville est menée via le volet emploi du CUCS puis du contrat de ville.

Une prise de compétence par l'Agglomération qui repose sur la volonté d'homogénéiser et renforcer l'accompagnement des publics en insertion

De l'héritage municipal à la plus-value communautaire

La prise de compétence de la politique emploi par l'Agglomération s'est concrétisée **par un certain nombre de transferts** de budgets, de postes, et de projets hérités des communes,

d'une part, et d'autre part par la **mise en place de nouvelles actions** à l'échelle communautaire.

Face à l'investissement différencié des communes en matière d'emploi, mais aussi à l'éclatement du portage de ces politiques entre les acteurs institutionnels et associatifs, la Communauté d'agglomération s'est donnée l'ambition de coordonner le partenariat avec les différents acteurs, de soutenir les projets innovants et de décliner les actions sur tout le territoire afin de **garantir l'égal accès des publics à l'offre d'emploi formation insertion** sur Est Ensemble.

Récapitulatif des acteurs clés en matière d'emploi formation insertion sur Est Ensemble

- ✓ 3 Maisons de l'emploi
- ✓ 1 PLIE communautaire
- ✓ 4 Missions locales
- ✓ 6 agences Pôle emploi
- ✓ 9 Projets de ville RSA

Dans le sens de la recherche de cohérence, d'homogénéité de traitement des publics en insertion, **les trois Maisons de l'Emploi** (Pantin, Noisy-le-Sec, Bagnole) ont été transférées à l'Agglomération. Ces structures, qui couvrent chacune environ 140 000 habitants, regroupent différents services de l'emploi (PLIE, Missions locales...) et font fonction d'accueil unique et orientation. En 2013, **près de 23 000 personnes ont été accueillies** au sein de ces Maisons de l'emploi.

De la même manière, **la création d'un PLIE communautaire** (« Ensemble pour l'emploi ») en 2014 vise à structurer et homogénéiser l'accompagnement des publics en insertion sur le territoire. Ce PLIE se substitue en effet aux deux précédents et est étendu aux villes de Bondy et de Bobigny.

Différentes actions sont également menées pour **animer le partenariat sur le territoire**. Outre les conventions signées avec des partenaires comme Pôle emploi, Inser'éco, ou encore Cap'emploi, différents temps d'échanges sont organisés (ex : réunions partenariales animées par les 3 Maisons de l'emploi).

Dans le cadre du Plan départemental d'insertion (2013-2015) le Département s'est engagé vers une territorialisation plus importante de son offre d'insertion. Dans ce sens, le Département envisage un partenariat renforcé avec les Agglomérations, échelon de coordination autour de la relation avec le monde économique, mais aussi en lien avec les politiques sociales locales. Ces objectifs seront poursuivis dans le cadre du Pacte territorial d'insertion.

Des actions visant à rapprocher les entreprises et les publics

La Communauté d'agglomération s'est également attachée à faire en sorte que le développement économique bénéficie aux demandeurs d'emploi du territoire. Différents **événements en faveur de l'emploi local** sont ainsi organisés :

- Des **actions au plus près des territoires** : Matins de l'emploi, petits déjeuners-entreprises, jobs d'été ;
- Des **forums grand public** (3 forums en 2014) : forums généralistes, ou forums plus spécifiques (ex. sur les métiers de la dépendance, en septembre 2014 à Montreuil) ;
- Des **afterworks ciblés sur les jeunes diplômés** : 3 événements « Nos quartiers ont du talent » ;
- Un **soutien aux processus de recrutement**, avec la mise en place de plateformes de recrutement avec des entreprises (Elis, Saint-Gobain), pour faciliter l'embauche des demandeurs d'emploi d'Est Ensemble, et un travail sur l'emploi de travailleurs handicapés.
- **Des chartes de partenariat** entre Est Ensemble et de grandes entreprises du territoire.

Des actions visant à favoriser l'accès des habitants aux dispositifs d'aide et d'accompagnement vers l'emploi

Outre les trois Maisons de l'emploi, qui permettent d'accueillir, informer et orienter de nombreux demandeurs d'emploi et salariés, la Communauté d'agglomération a **contribué au déploiement de différents dispositifs en faveur de l'emploi** sur le territoire.

Ainsi, après un travail de lobbying auprès des parlementaires du territoire et des services de l'Etat, Est Ensemble a été retenu comme « **site expérimental** » du dispositif « **Garantie jeunes** ». Piloté par les 4 Missions locales du territoire, ce dispositif vise à permettre à 1 101 jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle, en bénéficiant d'une aide financière et d'un suivi renforcé avec des périodes d'immersion en entreprise.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a également contribué au **déploiement du dispositif « Emploi d'avenir »**, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

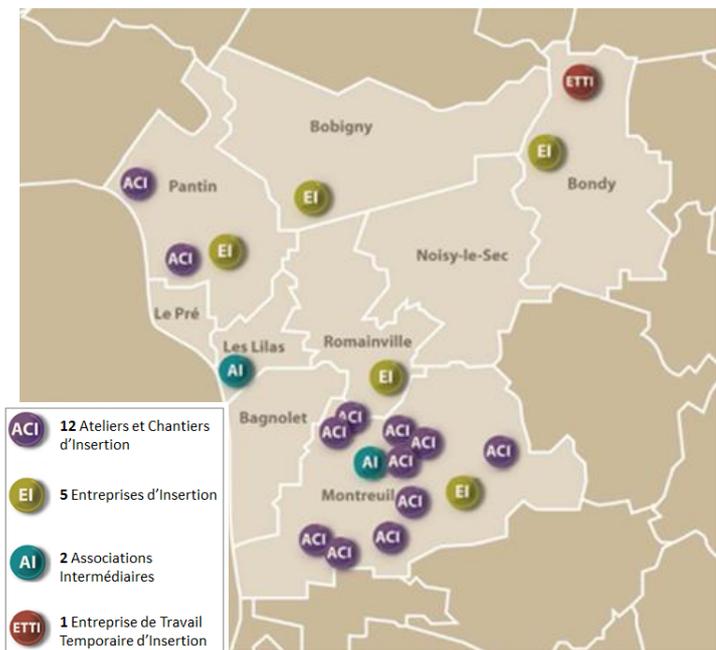
Le soutien aux projets du territoire

La Communauté d'agglomération soutient des projets sur le territoire en faveur des demandeurs d'emploi via la **mise en place de plusieurs appels à projets** (appels à initiative en fonctionnement, appel à initiative en investissement, volet emploi du CUCS). Près d'1,5 millions d'euros ont ainsi été versés à 80 porteurs de projets du territoire. Ce soutien se concrétise également par un appui à l'ingénierie, une aide à la mobilisation des publics, ou encore un accompagnement logistique.

Un soutien spécifique est apporté aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Le territoire

communautaire est relativement bien doté en SIAE avec **22 conventionnements**. Pour autant, l'offre de contenu demanderait à être adaptée aux besoins du territoire, et il s'agit souvent de petites structures, qui ont du mal à fournir quantitativement une offre adaptée au volume de public potentiel.

L'Agglomération leur apporte ainsi un soutien et un suivi spécifique via plusieurs actions : soutien à l'investissement, prise de participation au capital de certaines structures, etc.



Répartition des SIAE sur le territoire (2013)

Des actions visant à accompagner les créateurs d'entreprise

L'Agglomération a repris et amplifié ses actions en faveur des habitants, et notamment dans les quartiers à enjeux, qui ont un projet de création d'activité et/ou d'entreprise.

De la sensibilisation à l'accompagnement, en passant par l'hébergement via la pépinière d'entreprises Atrium, ce sont plus de 450 personnes qui ont été accompagnées dans leur projet

de création d’entreprise et 92 projets qui ont abouti à la création d’une entreprise sur le territoire (45 sociétés et 52 entreprises individuelles)¹⁷.

L’Agglomération a développé de nouveaux outils d’aide à la création d’entreprise :

- Un incubateur de projets innovants Bond’Innov, situé dans le quartier Bondy Nord;
- Une couveuse spécialisée dans les métiers d’art avec Astrolabe, qui intervient au sein de la Maison Revel, dans le quartier des Quatre-chemins à Pantin ;
- Un groupement de créateurs, qui a mis en place un diplôme universitaire d’aide à la création d’activités, le DUCA ;
- Des agents de sensibilisation dans les quartiers pour mobiliser les porteurs de projets ;
- Des permanences de conseil et d’accompagnement des créateurs d’entreprise installées au sein des quartiers.

Le volet Emploi du CUCS, principal outil de la politique de la ville en direction des quartiers à enjeux et des publics spécifiques

Un décalage entre la priorité affichée sur l’emploi formation insertion et les financements attribués à cette thématique dans le cadre des CUCS

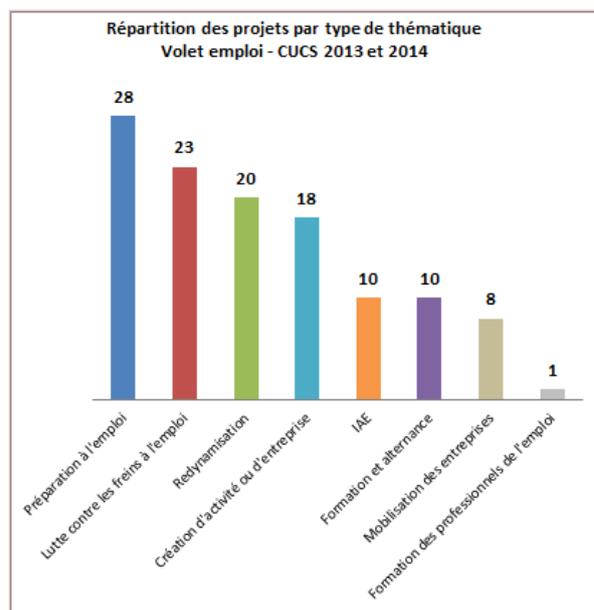
De manière générale, le volet emploi des CUCS a été investi en deçà des enjeux annoncés. En 2013, 60 projets « emploi » ont été soutenus dans le cadre du CUCS, sur un total de près de 420 actions, soit **moins de 15% des projets politique de la ville**, contre près de 45% des projets retenus dans le volet « éducation ». Les financements accordés sont également moindres que d’autres volets. Sur les 12M€ de cofinancements des actions portées par les programmations des CUCS, **2M€ ont été attribués à des projets « emploi »**, soit moins de 20% des crédits.

Une soixantaine de projets financés en 2014 au sein du volet emploi du CUCS

De même qu’en 2013, une soixantaine de projets ont été financés en 2014 (dont 21 nouvelles actions) à hauteur de 330 000 € par l’Agglomération et plus de 380 000 € par l’Etat (Acsé). Les **46 porteurs de projets concernés** sont majoritairement des acteurs associatifs (39) spécialisés sur la thématique de l’emploi. Par ailleurs, 3 des 4 Missions locales ont déposé des dossiers et portent 13 projets au total.

Les projets financés sont essentiellement axés sur la préparation à l’emploi (techniques de recherche d’emploi, entretiens d’embauche, découverte des métiers...), mais aussi sur la lutte contre les freins à l’emploi (mobilité, garde d’enfants, linguistique, numérique,...). On compte également 20 actions visant à redynamiser et redonner confiance aux publics éloignés de l’emploi.

Les projets financés bénéficient à plus de 3 000 personnes (publics senior, jeune, féminin et en situation de handicap). **Plusieurs actions spécifiques aux femmes et jeunes filles sont soutenues :**



¹⁷ Est Ensemble, Rapport d’activité 2013.

intégration des femmes dans les métiers du bâtiment, aide à l'insertion professionnelle des femmes recrutées dans les ASL, ateliers de jardinage non mixtes, insertion par la mobilité et les NTIC... La majorité des actions a une **portée communautaire** ou bénéficie du moins à plusieurs communes d'Est Ensemble, alors que les projets financés jusqu'alors dans le cadre de la politique de la ville l'étaient davantage à l'échelle d'une résidence, d'un quartier ou d'une ville. **Les quartiers restent néanmoins inégalement couverts aujourd'hui.**

3.3.2 Une articulation progressive des dispositifs de la politique de la ville et de la politique communautaire de développement économique

Le Pacte pour le développement, un document stratégique au service des habitants d'Est Ensemble

Après une large concertation avec plus de 130 partenaires, **le Pacte pour le développement du territoire d'Est Ensemble** a été signé en juin 2014 avec la Région Ile-de-France et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Ce **document stratégique triennal** vise à articuler et mettre en synergie les interventions des acteurs de l'emploi et du développement économique au bénéfice des habitants d'Est Ensemble. Il se décline en 16 actions, réparties autour des trois grands axes suivants : orienter le territoire vers un modèle de développement économique responsable ; renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises et les filières économiques ; favoriser la réussite professionnelle et créer une dynamique des acteurs au bénéfice de ses habitants.

En 2015, lancement du schéma communautaire de développement économique : la déclinaison des grands objectifs du contrat de développement territorial

Le schéma communautaire de développement économique s'appuiera sur les démarches et modes d'intervention portés par la collectivité, en cohérence avec les politiques d'emploi et de formation, en lien notamment avec le « Pacte » :

- la promotion et l'animation de quatre filières d'excellence : les industries culturelles et la création numérique ; la santé et les sciences du vivant ; l'artisanat d'art et le luxe ; l'économie durable et les éco-activités ;
- l'aide à la création d'entreprises, comprenant un ensemble de dispositifs dont une part importante est localisée au sein des quartiers à enjeux pour la politique de la ville (financement dans le cadre du précédent CUCS) et s'appuie sur la vitalité de structures d'accompagnement présentes sur le territoire ;
- la promotion de l'économie sociale et solidaire ;
- le développement de l'immobilier d'entreprise et la promotion des outils innovants d'accueil et de création d'entreprises ;
- le développement de la relation-entreprises et l'action d'animation économique.

La prolongation des incitations fiscales : 2 « territoires entrepreneurs » (ex ZFU)

Depuis près de 20 ans, un dispositif de Zones franches urbaines (ZFU) dans les quartiers en zone urbaine sensible offre aux entreprises qui s'y implantent, des aides très incitatives.

Les ZFU sont reconduites sur la durée du contrat de ville 2015 – 2020, sous le nom de « territoires entrepreneurs » : **sur le territoire d'Est Ensemble, deux « territoires entrepreneurs » et 19 quartiers prioritaires peuvent faire l'objet de mesures incitatives.** Tous les commerces de proximité installés dans un quartier prioritaire bénéficieront d'une exonération nouvelle portant sur les impôts locaux (Contribution Economique Territoriale – CET - et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB). Est Ensemble va continuer de profiter du dispositif d'exonération proposé, **qui doit s'appuyer sur la stratégie de développement économique décrite dans le présent contrat de ville.**

4 Les enjeux en matière d'intégration urbaine et de renouvellement urbain des quartiers

A l'échelle de l'Ile de France, le territoire d'Est Ensemble apparaît comme un espace en transition, encore fortement marqué par la jeunesse et la fragilité économique de sa population. Malgré des dynamiques positives enregistrées sur le territoire (croissance de l'emploi, attractivité résidentielle sur les ménages parisiens, diversification des produits logements, etc.), le territoire présente une situation globalement moins favorable qu'en Ile de France.

La situation fragile d'une partie importante de la population des 9 communes se double d'enjeux urbains majeurs, liés à l'obsolescence de certaines formes urbaines, à des configurations urbaines complexes, à la qualité du bâti et des espaces publics, que les 11 projets de rénovation urbaine en cours sur le territoire (dont 3 opérations isolées) n'ont pas permis de traiter dans leur totalité. Sur un territoire en forte mutation comme celui d'Est Ensemble, le contrat de ville doit être l'occasion d'améliorer la place et la contribution des quartiers de la politique de la ville au travers de deux entrées majeures :

- **L'intégration urbaine des quartiers de la politique de la ville autour de plusieurs grands thèmes : habitat, qualité environnementale, transports/accessibilité, cadre de vie.**
- **La pérennisation et la poursuite des efforts de renouvellement urbain, pour traiter les dysfonctionnements majeurs.**

Méthodologie pour la définition collective des enjeux de renouvellement urbain et d'intégration urbaine des quartiers

1/ Un travail de définition des besoins en renouvellement urbain des quartiers à enjeux pour la politique de la ville

Des travaux conjoints entre l'Agglomération et les 9 Villes ont été conduits afin d'objectiver et dimensionner les besoins en renouvellement des quartiers présentant des dysfonctionnements urbains majeurs. Les réflexions se sont appuyées sur une analyse multi-critères prenant en compte : l'obsolescence de l'habitat ; le niveau de desserte en transports en commun ; la qualité des services et équipements publics de proximité ; les problématiques de restructuration urbaine, les formes urbaines stigmatisantes, dysfonctionnements du cadre de vie, qualité des déplacements internes au quartier, les liaisons vers les quartiers voisins, la spécialisation de l'habitat ou encore insécurité lié à l'organisation des espaces.

Les travaux collectifs, pilotés au niveau intercommunal, se sont donc davantage penchés sur les besoins futurs que sur l'ajustement des projets en cours (ces ajustements faisant par ailleurs l'objet de discussions entre l'ANRU et chacun des porteurs de projet).

Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration du dossier de candidature au NPNRU d'Est Ensemble et des villes-membres en juillet 2014.

2/ Une réflexion collective sur les leviers d’actions pour améliorer l’intégration urbaine des quartiers à enjeux pour la politique de la ville

En complément à la définition des besoins en renouvellement urbain, une réflexion a été conduite sur la manière dont les politiques et leviers de droit commun, **en particulier ceux relevant des compétences et des capacités d’impulsion de l’Agglomération**, peuvent contribuer à l’amélioration de l’intégration urbaine de l’ensemble des quartiers de la politique de la ville.

La réflexion s’est appuyée sur trois ateliers partenariaux correspondant aux thématiques clés de l’intégration urbaine des quartiers à Est Ensemble :

- la vocation résidentielle des quartiers et leur contribution aux objectifs de développement, interrogeant :
 - les conditions nécessaires pour permettre aux quartiers de jouer un rôle dans l’accueil de nouveaux ménages et participer à la fluidité des parcours résidentiels,
 - les objectifs en matière de diversification et de densification de l’offre résidentielle dans les quartiers à enjeux, en cohérence avec le contrat de développement territorial (CDT) et le programme local de l’habitat (PLH) d’Est Ensemble.
 - les objectifs en matière de requalification du parc résidentiel existant pour conforter le rôle et l’attractivité des secteurs en politique de la ville.
- l’excellence environnementale et le potentiel d’innovation des quartiers :
 - les moyens de s’appuyer sur le potentiel offert par certains quartiers de la politique de la ville en matière de développement urbain durable et de susciter l’innovation sur ce champ ;
 - la volonté commune de faire émerger et de diffuser des nouvelles manières de faire (enjeu d’élaboration et de diffusion de cadres communs).
- la qualité de vie dans les quartiers, pour leurs habitants et les usagers du territoire :
 - les freins et les atouts en matière de la qualité de vie dans les quartiers de la politique de la ville : mobilité, accès aux services, qualité et propreté urbaines (enjeu de remise à niveau) ;
 - le cadre de vie urbain et la qualité des équipements/services/espaces publics, support d’une intégration plus forte des quartiers dans la ville et d’une meilleure visibilité à l’échelle de la commune, voire de l’agglomération (enjeu d’attractivité vis-à-vis d’habitants d’autres quartiers).

Les éléments qui suivent correspondent aux enjeux-clés identifiés à l’issue de ces démarches, qui fondent les orientations et axes d’interventions du volet urbain du contrat de ville.

4.1 Des freins à l'intégration urbaine des quartiers encore majeurs, malgré les interventions en cours

Les dysfonctionnements urbains des quartiers de la politique de la ville restent prégnants et constituent des obstacles majeurs et persistants à leur intégration dans leur environnement et dans les fonctionnements urbains. Regroupant près de 20% du territoire habité à Est Ensemble, ces quartiers se distinguent du reste du territoire par le cumul d'un certain nombre de difficultés liées à leur situation urbaine, leur accessibilité et leur attractivité. Ces caractéristiques sont autant d'handicaps dans une agglomération marquée par les contrastes et disparités.

4.1.1 Les caractéristique liées à l'habitat

Un territoire marqué par une ancienneté du bâti et des situations de fragilité du parc

Bien que les quartiers de la politique de la ville connaissent une réelle surreprésentation des difficultés liées à l'habitat (cf. infra), il convient de noter en premier lieu que le territoire d'Est Ensemble est concerné dans sa globalité par ces problématiques. Les travaux réalisés dans le cadre du programme local de l'habitat mettent ainsi l'accent sur des éléments de caractérisation à l'échelle du territoire, tels que :

- l'ancienneté d'une partie importante du bâti de l'agglomération, aussi bien dans le parc public (60% du parc social de l'agglomération a été construit avant 1974) qu'au sein du parc privé (77% des résidences principales en copropriété ont été construites avant 1979 et 35% avant 1949¹⁸) ;
- un parc énergivore (globalement en étiquette énergétique D) liée à l'ancienneté des logements, se traduisant dans certains cas par des problématiques de précarité énergétique des ménages, autant dans le parc privé que dans le parc social. Le taux d'effort énergétique médian des ménages d'Est Ensemble est de 4,4%, un niveau similaire à celui de la Seine-Saint-Denis mais supérieur à celui de l'Ile -de-France de 3,6%.
- la prégnance du parc locatif social dont le taux avoisine près de 40% des résidences principales à l'échelle de l'agglomération,
- des fragilités et difficultés qui ne se limitent pas au parc social mais touchent également le parc locatif privé (dont les occupants présentent un revenu moyen comparable à celui des occupants du parc social¹⁹), de grandes copropriétés des années 1960-1970, et certains quartiers pavillonnaires en cours de fragilisation (en particulier à l'est du territoire).
- des taux de sur-occupation des logements élevés (13% de ménages en sur-occupation à Est Ensemble contre 12% pour la Seine-Saint-Denis et 8% en Ile-de-France)²⁰.

¹⁸ Filocom 2011, diagnostic PLH Est Ensemble

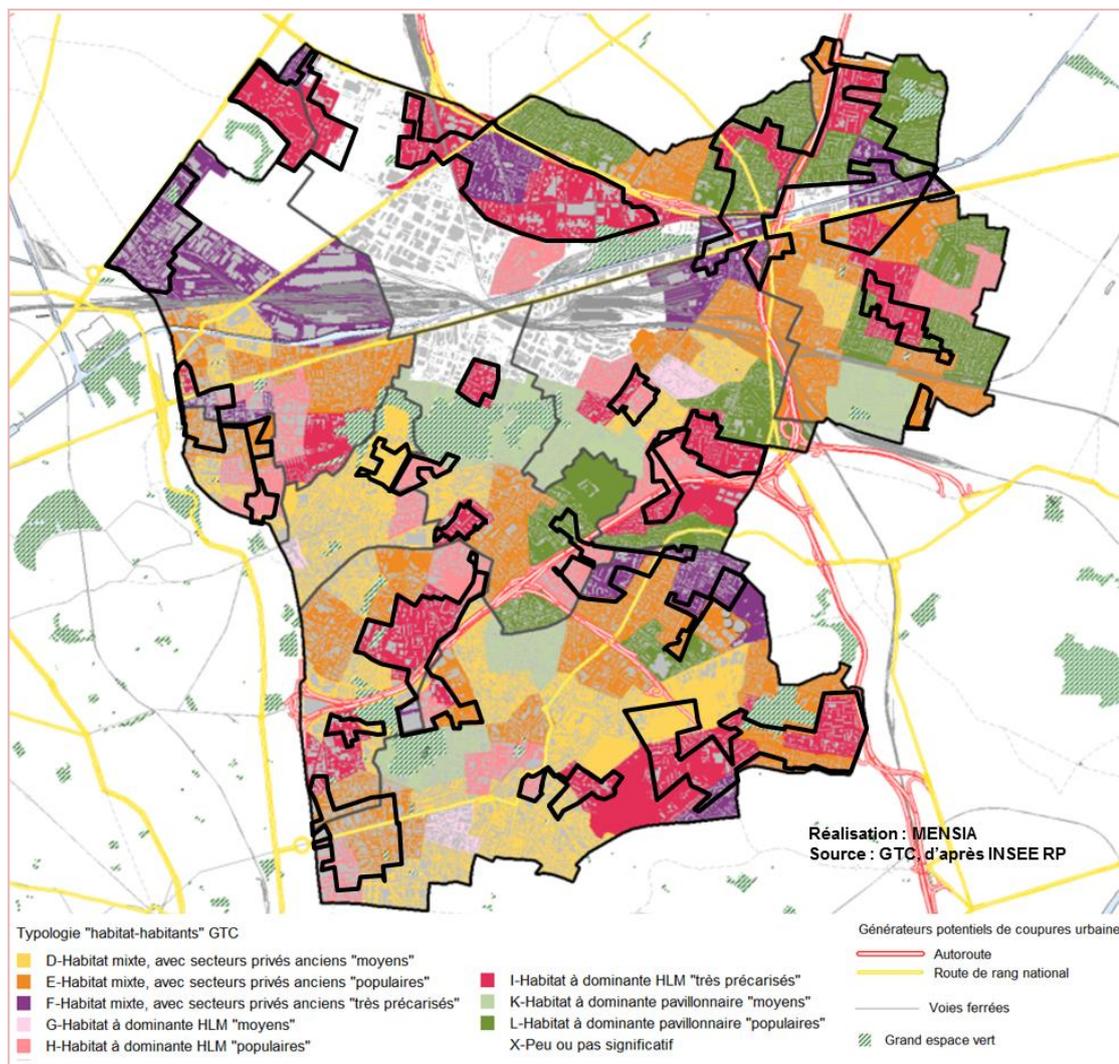
¹⁹ INSEE DGI 2010, diagnostic PLH Est Ensemble

²⁰ Données Filocom, ML d'après DGFIP, Traitement FGn/GTC dans le cadre du PLH d'Est Ensemble

Des quartiers qui présentent un tissu d'habitat hétérogène

Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville recouvrent des tissus d'habitat de nature hétérogène. Intégrant la plupart des grands ensembles d'habitat social précarisés du territoire, ils comportent également des quartiers dont le type d'habitat est plus diversifié, regroupant une partie des copropriétés dégradées des années 70 ou du parc de logements privés anciens très dégradés.

Tissu d'habitat des quartiers à enjeux pour la politique de la ville



Dans le cadre de l'élaboration du programme local de l'habitat, l'ensemble des quartiers d'Est Ensemble a été regroupé au sein d'une typologie croisant le type d'habitat (dominantes HLM, mixtes, habitat privé ancien, etc.) et les caractéristiques sociales des habitants.

Cette analyse met en avant le caractère hétérogène des tissus des quartiers :

- plusieurs quartiers intègrent à la fois des grands ensembles sociaux précarisés voire très précarisés, mais également des ensembles de nature pavillonnaire, dont certains suivent des trajectoires de déqualification (divisions, transformation des pavillons en logements sociaux de fait, etc.) ;

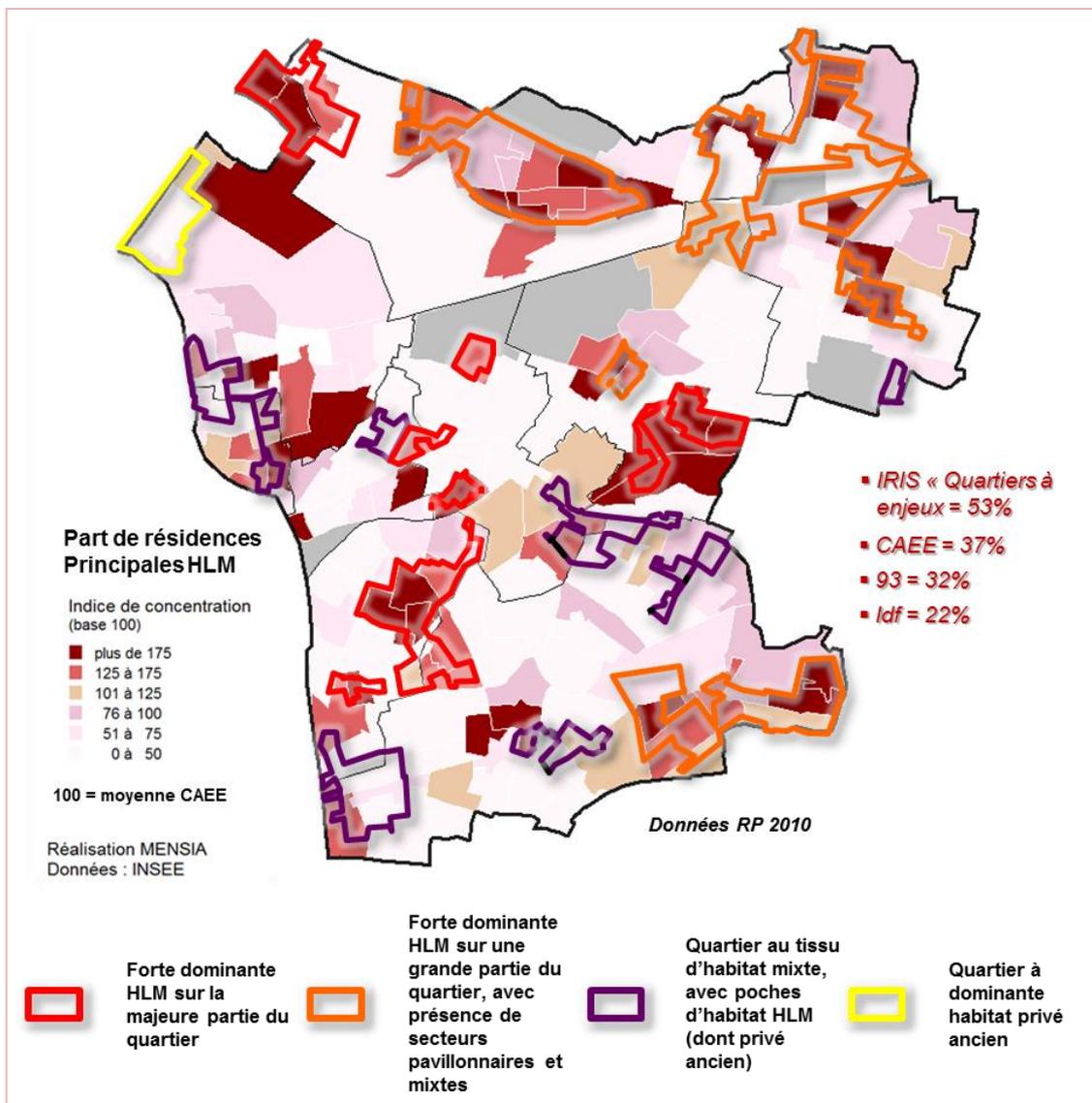
C'est le cas des grands quartiers au nord de l'agglomération, à Pantin, Bobigny ou Bondy, ainsi que des quartiers d'habitat social de Romainville, Bagnolet, Noisy le sec ou Montreuil.

- une part importante des quartiers à enjeux est constituée d'un tissu d'habitat mixte, avec une proportion conséquente d'habitat privé ancien, dont une partie est en dégradation (habitat insalubre, phénomènes de marchands de sommeil, etc.).

C'est le cas des quartiers de Faubourg à Pantin, au Pré Saint Gervais ou Les Coutures-Bas Montreuil à Bagnolet-Montreuil. C'est aussi le cas des ensembles mixtes de centre-ville (à Bondy ou Noisy-le Sec), ou des grands ensembles immobiliers sur le plateau à Bagnolet, Montreuil et Romainville.

Deux tiers du parc social de l'agglomération se situent dans les quartiers à enjeux ou à proximité

La carte ci-dessous met en évidence les enjeux de surreprésentation de l'habitat social dans certains des quartiers à enjeux de la politique de la ville.



Une analyse des données disponibles à l'échelle des IRIS²¹ des quartiers à enjeux permet ainsi d'établir les grandes caractéristiques de l'habitat social :

- au total, les IRIS couverts pour tout ou partie par les 21 quartiers à enjeux comptent 74 000 résidences principales, environ dont 39 300 logements sociaux, soit près de 55%. Cette part reste élevée au regard de la moyenne à l'échelle d'Est Ensemble (37%) et encore plus des moyennes départementale (32%) et régionale (22%) ;
- ces logements locatifs sociaux représentent près de 60% du parc social de l'agglomération (68 500 logements sociaux enregistrés à l'échelle de l'agglomération au 1^{er} janvier 2012) ;
- Ce parc est concentré à 60% sur 5 grands quartiers qui regroupent à eux seuls près de 40% du parc social de l'agglomération (voir graphique ci-après).

Part HLM au sein des îlots IRIS des quartiers à enjeux

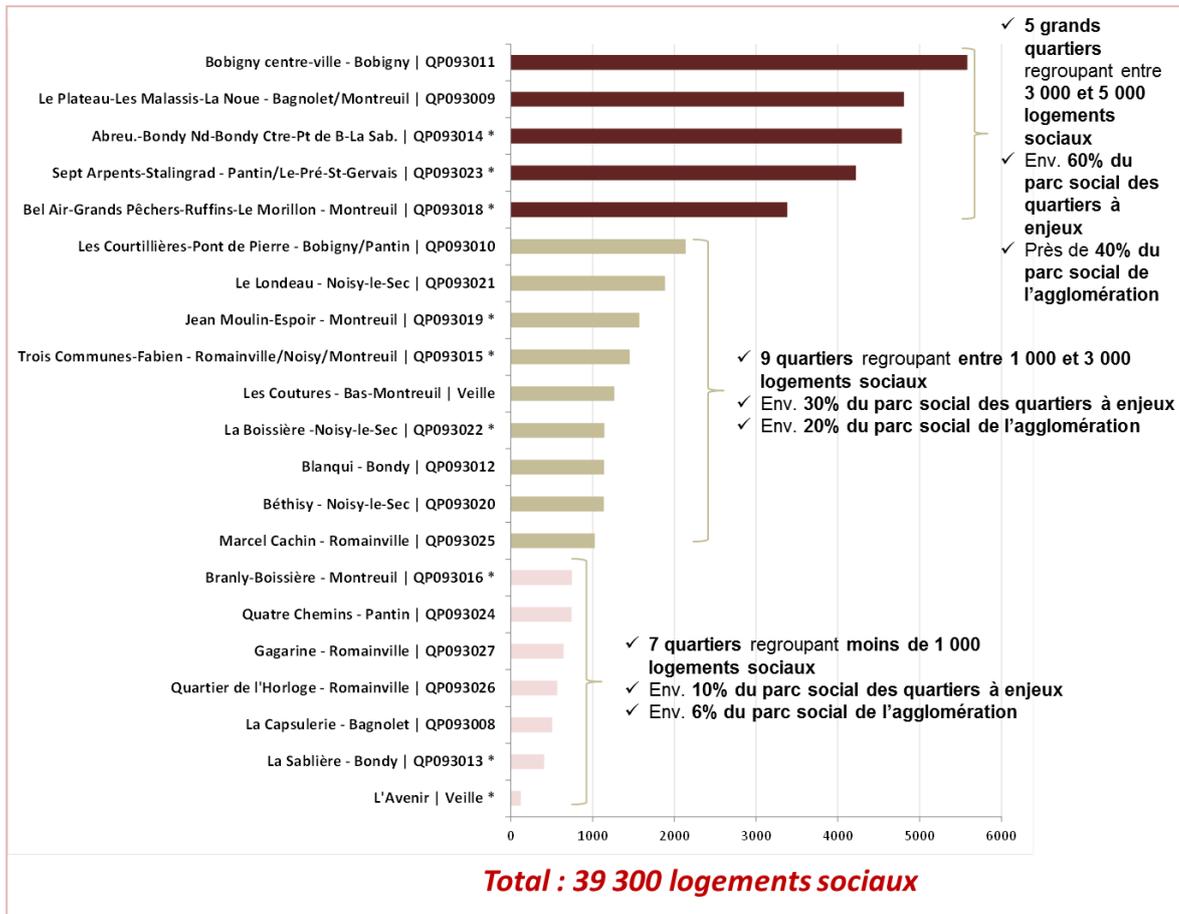
Quartier à enjeu	Part 2010
La Capsulerie - Bagnolet QP093008	93%
Le Londeau - Noisy-le-Sec QP093021	85%
Marcel Cachin - Romainville QP093025	84%
Le Plateau-Les Malassis-La Noue - Bagnolet/Montreuil QP093009	72%
Blanqui - Bondy QP093012	70%
La Boissière -Noisy-le-Sec QP093022 *	69%
Les Courtilières-Pont de Pierre - Bobigny/Pantin QP093010	66%
Gagarine - Romainville QP093027	65%
Béthisy - Noisy-le-Sec QP093020	64%
Bobigny centre-ville - Bobigny QP093011	63%
Quartier de l'Horloge - Romainville QP093026	62%
Abreu.-Bondy Nd-Bondy Ctre-Pt de B-La Sab. QP093014 *	57%
Bel Air-Grands Pêcheurs-Ruffins-Le Morillon - Montreuil QP093018*	55%
Trois Communes-Fabien - Romainville/Noisy/Montreuil QP093015 *	45%
Sept Arpents-Stalingrad - Pantin/Le-Pré-St-Gervais QP093023 *	44%
Jean Moulin-Espoir - Montreuil QP093019 *	43%
Branly-Boissière - Montreuil QP093016 *	35%
La Sablière - Bondy QP093013*	27%
Les Coutures - Bas-Montreuil Veille	24%
Quatre Chemins - Pantin QP093024	21%
L'Avenir Veille *	18%
Moyenne Quartiers à enjeux	53%

Source : INSEE, RP 2010 (sur la base des îlots IRIS, cf. carte des IRIS retenus pour l'analyse en annexe)

Traitement : MENSIA

²¹ Précaution méthodologique : l'analyse à l'IRIS peut induire des biais parfois importants sur certains secteurs, où les périmètres des IRIS s'étendent au-delà de ceux des quartiers, réduisant parfois la part de logements HLM en raison de l'intégration statistique d'ensembles bâtis de nature plus mixte (pavillonnaire, habitat privé ancien...). Cf. carte des IRIS retenus pour l'analyse en annexe.

Nombre de logements sociaux au sein des îlots IRIS des quartiers à enjeux



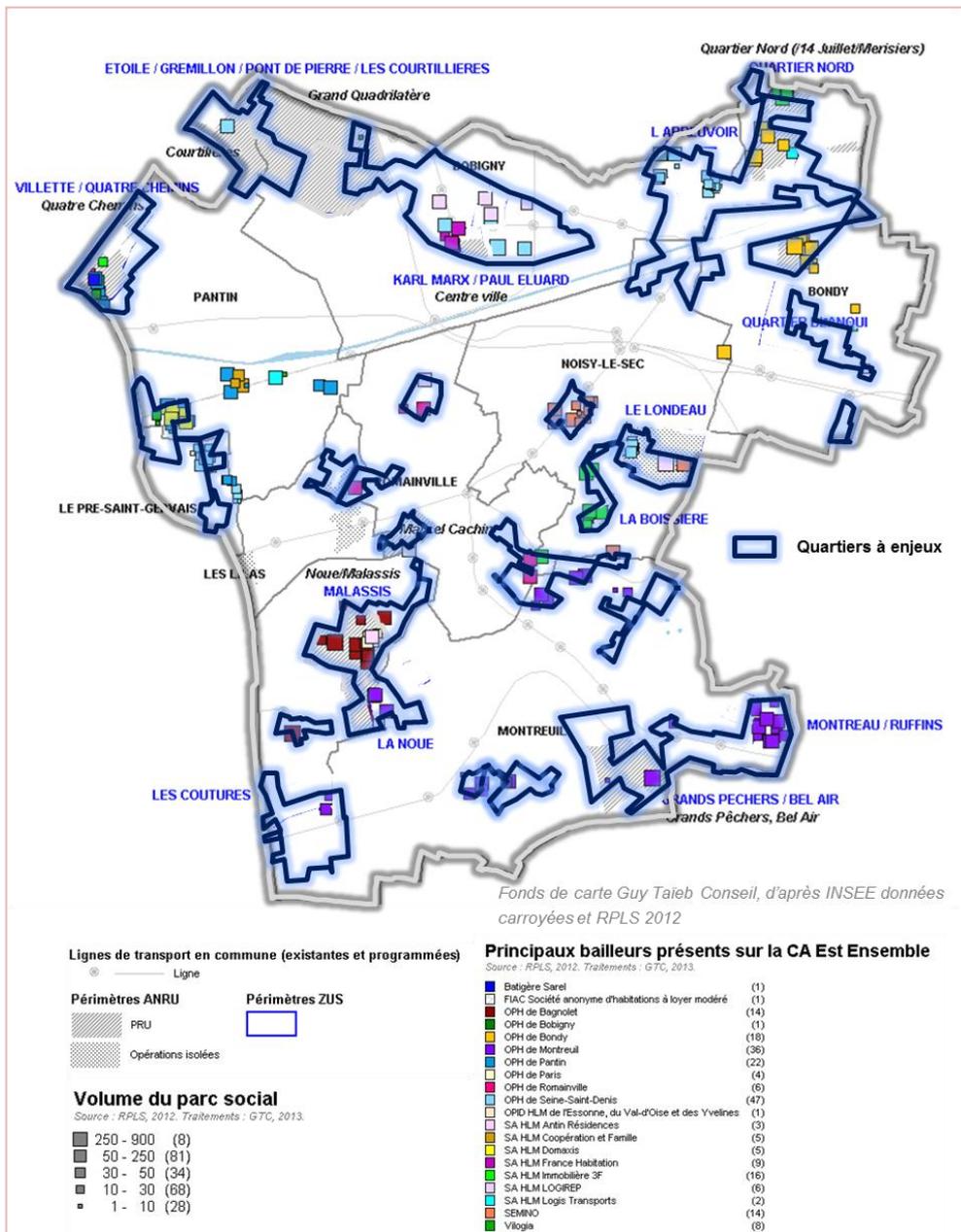
Source : INSEE, RP 2010 (sur la base des îlots IRIS, cf. carte des IRIS retenus pour l'analyse en annexe)

Des quartiers qui regroupent une grande majorité du parc social fragile

A l'échelle des quartiers à enjeux pour la politique de la ville, on observe une surreprésentation du parc social dont l'occupation est fragile.

Les travaux du programme local de l'habitat ont permis de recenser le parc social en situation de fragilité. La carte ci-dessus en constitue une illustration : elle localise les logements HLM situés dans un secteur où plus de 30% des ménages ont des bas revenus et où plus de 100 ménages sont dans cette situation (13 000 logements du parc social au total). Le croisement avec les délimitations des quartiers à enjeux pour la politique de la ville montrent que ces derniers regroupent et concentrent la quasi-totalité du parc concerné.

*Parc social en situation de fragilité
(groupes d'immeubles situés dans un secteur où plus de 30% des ménages ont des bas revenus)*



Des quartiers qui sont également concernés par les problématiques d’habitat privé

Les problématiques d’habitat privé sont marquées à l’échelle d’Est Ensemble. Les travaux du programme local de l’habitat ont identifié certains signes ou phénomènes de déqualification et/ou d’obsolescence de ce parc :

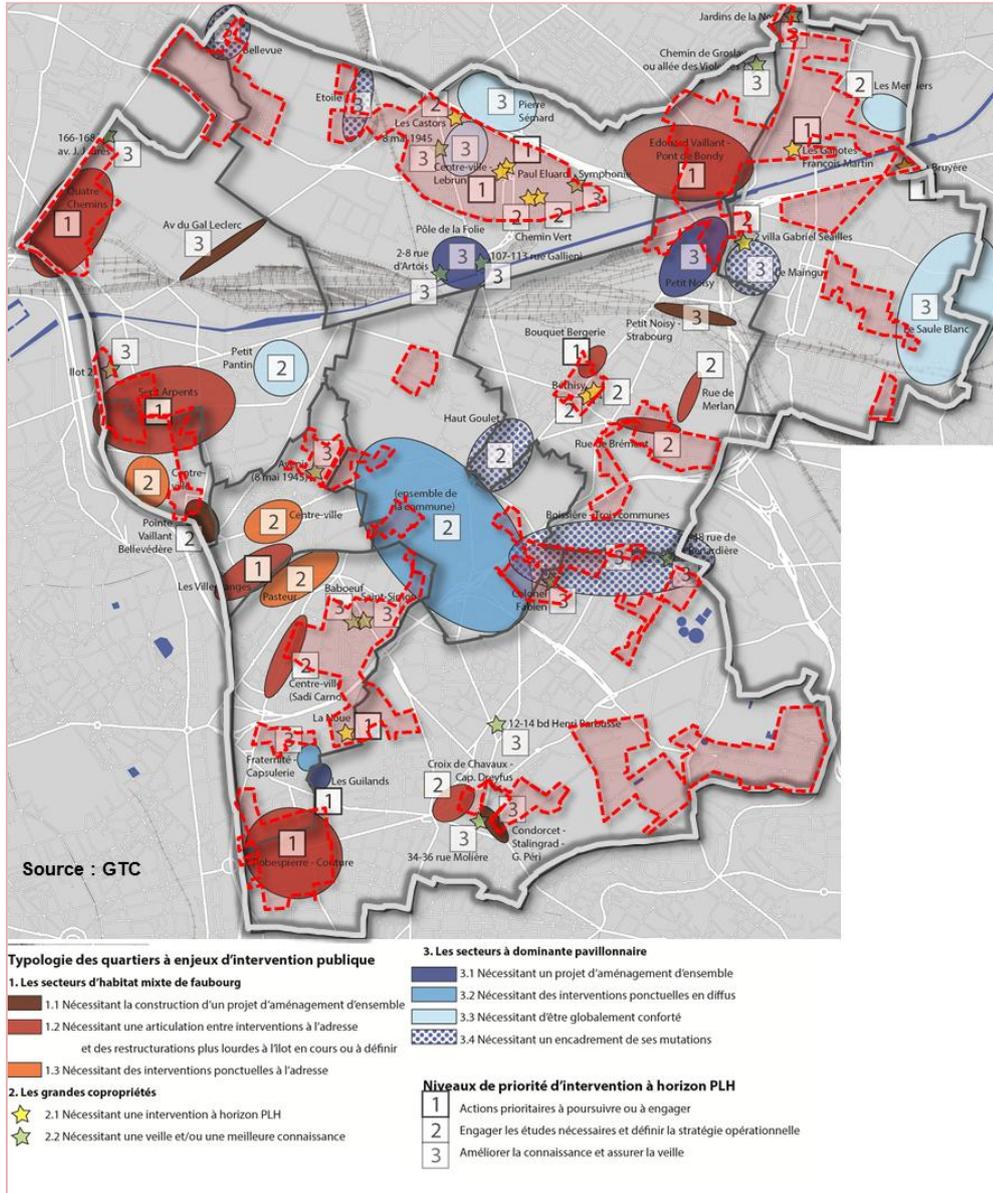
- une concentration du parc privé le plus ancien de l’agglomération sur les secteurs limitrophes de Paris, de type faubourien et en majorité collectif dont une grande part est consacrée à la location. Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) et le taux d’inconfort (logements sans baignoire ni douche) atteignent des niveaux particulièrement élevés au sein de ces secteurs.
- des secteurs où la vacance des logements est importante, supérieure au taux nécessaire pour assurer une bonne rotation du parc, en particulier dans des quartiers d’habitat privé ancien, témoin d’une certaine obsolescence du parc ;
- une présence de plusieurs copropriétés affichant des signes de fragilité, caractérisées par une sur-occupation par des ménages modestes. 3 197 copropriétés potentiellement fragiles sont recensées sur le territoire²².

Ces différents travaux de diagnostic du parc privé ont permis dans le cadre du programme de l’habitat de mettre en lumière une cinquantaine de site à enjeux en termes d’intervention sur l’habitat privé (voir carte ci-après) qui recouvrent en partie la nouvelle géographie de la politique de la ville :

- les grandes copropriétés en difficulté identifiées se situent toutes à l’intérieur ou à proximité directe des quartiers à enjeux pour la politique de la ville, en particulier au sein des quartiers suivants : Centre-Ville de Bobigny, Quartiers Bondy Nord, Pont de Bondy, Centre-Ville Béthisy à Noisy, La Noue à Montreuil et Bagnolet.
- les secteurs où dominent les problématiques d’habitat privé dégradé (secteurs d’habitat mixte de faubourg ou secteurs à dominante pavillonnaire en besoins d’intervention ou de veille) se situent souvent à l’intersection des quartiers à enjeux pour la politique de la ville. Ainsi, plusieurs quartiers à enjeux comportent une partie de ces secteurs, à l’image :
 - la partie sud du quartier de l’Abreuvoir/Edouard Vaillant qui englobe une grande partie d’un secteur pavillonnaire en situation de déqualification ;
 - des quartiers faubouriens de l’Est du territoire, au sein des espaces limitrophes de Paris : Quatre-Chemins à Pantin, Sept-Arpents à Pantin/Le Pré Saint-Gervais, centre-ville/Sadi Carnot à Bagnolet, Les Coutures à Bagnolet e le Bas Montreuil à Montreuil ;
 - de quartiers de nature plus pavillonnaire, qui jouxtent certains quartiers à enjeux pour la politique de la ville, tel que le Petit Noisy à proximité du quartier du Pont de Bondy ou à l’image du tissu pavillonnaire de Romainville.

²² Selon le fichier d’aide au repérage des copropriétés fragiles (FILOCOM, exploitation Anah), en retenant les niveaux de fragilité B à D, diagnostic PLH

Localisation des quartiers d'habitat privé à enjeux prioritaires



4.1.2 Les limites d'attractivité liées à la qualité de vie dans les quartiers

La qualité de vie des quartiers recouvre l'ensemble des caractéristiques faisant du quartier un espace agréable à vivre. Elle est donc nécessairement multi-thématique et interpelle un grand nombre d'enjeux urbains et sociaux du contrat de ville : qualité de l'environnement et des espaces publics, accès aux espaces de centralité et aux transports, qualité des équipements et qualité de l'ambiance urbaine, tranquillité publique et résidentielle, etc.

Les travaux collectifs ont permis de mettre en avant des situations hétérogènes en la matière selon les secteurs, liées à la diversité de leur configuration urbaine (tailles de quartier variables, positions diverses au sein du fonctionnement urbain de la ville ou de l'agglomération, spécialisation, mixité du tissu d'habitat plus ou moins marquée, etc.).

Les faiblesses et atouts des quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont décrits au sein des portraits de quartiers. Il paraît cependant possible d'identifier, de manière synthétique, quelques problématiques communes à plusieurs quartiers, liées à la présence d'équipements à rayonnement ou en rapport aux espaces de centralité.

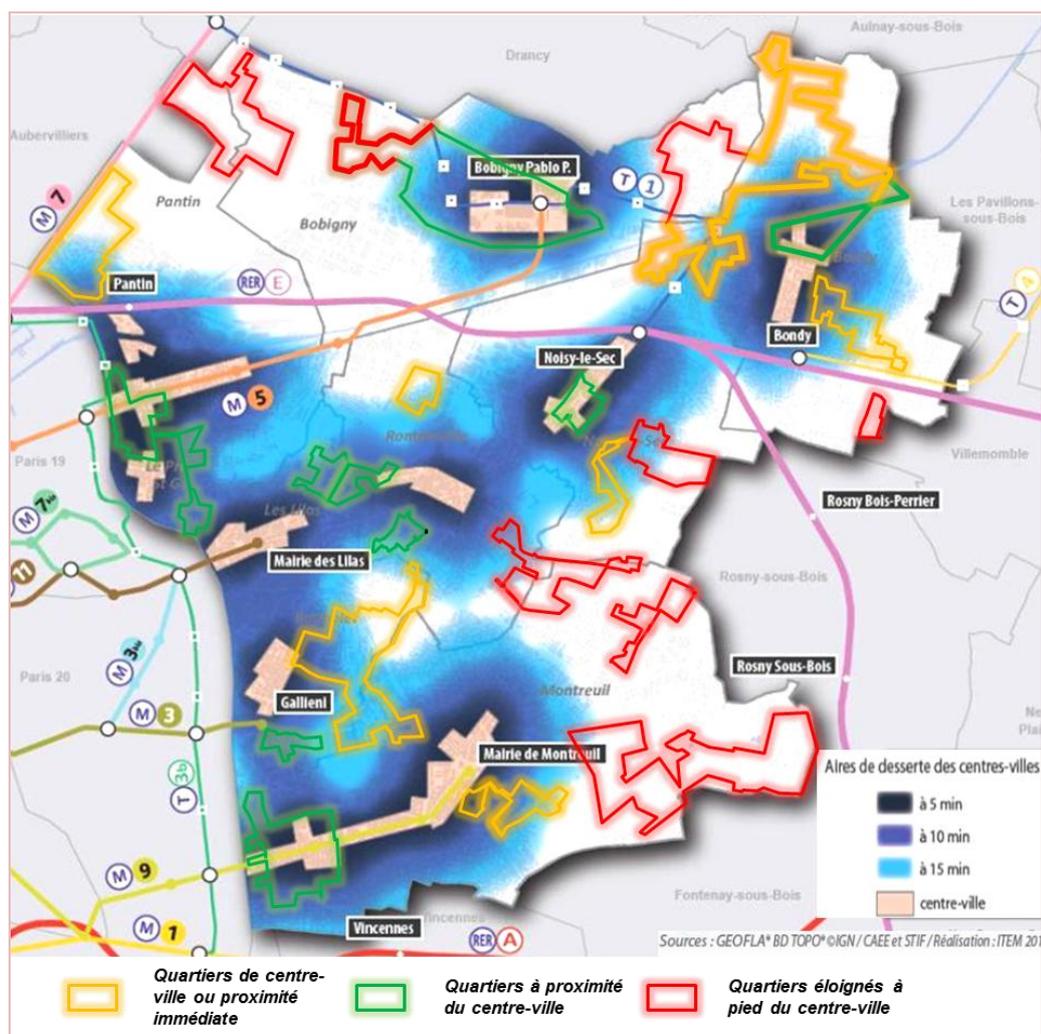
Des éloignements variables des centres urbains

La carte ci-dessous fait état du temps nécessaire pour les habitants des quartiers de la politique de la ville pour rejoindre les centres villes. Elle met en avant la diversité des situations, entre :

- les quartiers se situant à l'intersection ou à proximité immédiate des centralités communales : Sept-Arpents au Pré-Saint-Gervais et Pantin, Bas-Montreuil à Montreuil, Coutures à Bagnolet, Cachin et Gagarine à Romainville, Centre-Ville à Bobigny, Centre-Ville à Bondy, Béthisy-Centre-Ville à Noisy-le-Sec ;
- les quartiers se situant à proximité des centres, accessibles à moins de 15 minutes de marche depuis la majeure partie du quartier : Les Malassis à Bagnolet, Jean Moulin à Montreuil, La Boissière à Noisy-le-Sec ;
- les quartiers éloignés des centres villes, à plus de 15 minutes, générant parfois des situations d'isolement vis-à-vis du reste de leur commune : l'Abreuvoir à Bobigny, Le Morillon et La Noue à Bagnolet et Montreuil, le Londeau à Noisy-le-sec.

Pour ces deux derniers types de quartiers, la présence de minci-centralités ou mini-polarités de quartier est donc un enjeu essentiel.

Accessibilité à pied aux centres villes (étude sur les mobilités de proximité à Est Ensemble)



Source ; IAU Atlas Est Ensemble réalisé en 2011

Une présence d'équipements à portée de rayonnement ou de convivialité disparate

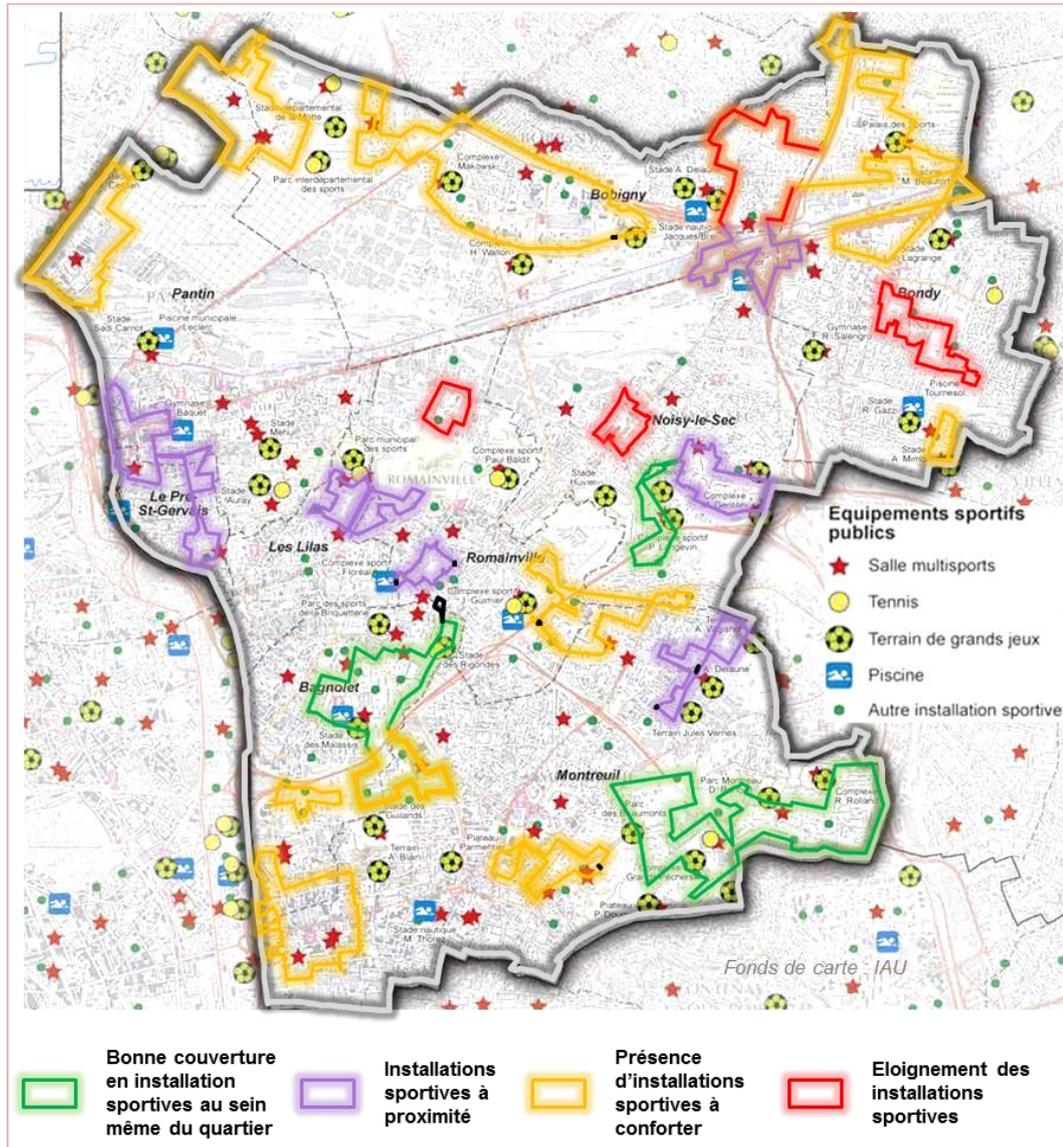
Sur le territoire d'Est Ensemble, plusieurs quartiers de la politique de la ville bénéficient en leur sein ou à proximité immédiate de la présence d'équipements ayant vocation à rayonner à l'échelle du quartier voire au-delà.

Ces équipements peuvent constituer des points d'appui importants en termes d'attractivité d'un public extérieur au quartier, d'animation urbaine, de sentiment d'appartenance et de fierté locale, et de changement d'image, à condition toutefois d'être en mesure de valoriser ces équipements (qualité d'entretien, gestion, adaptation aux usages et aux publics visés, mise en valeur dans l'espace urbain, etc.).

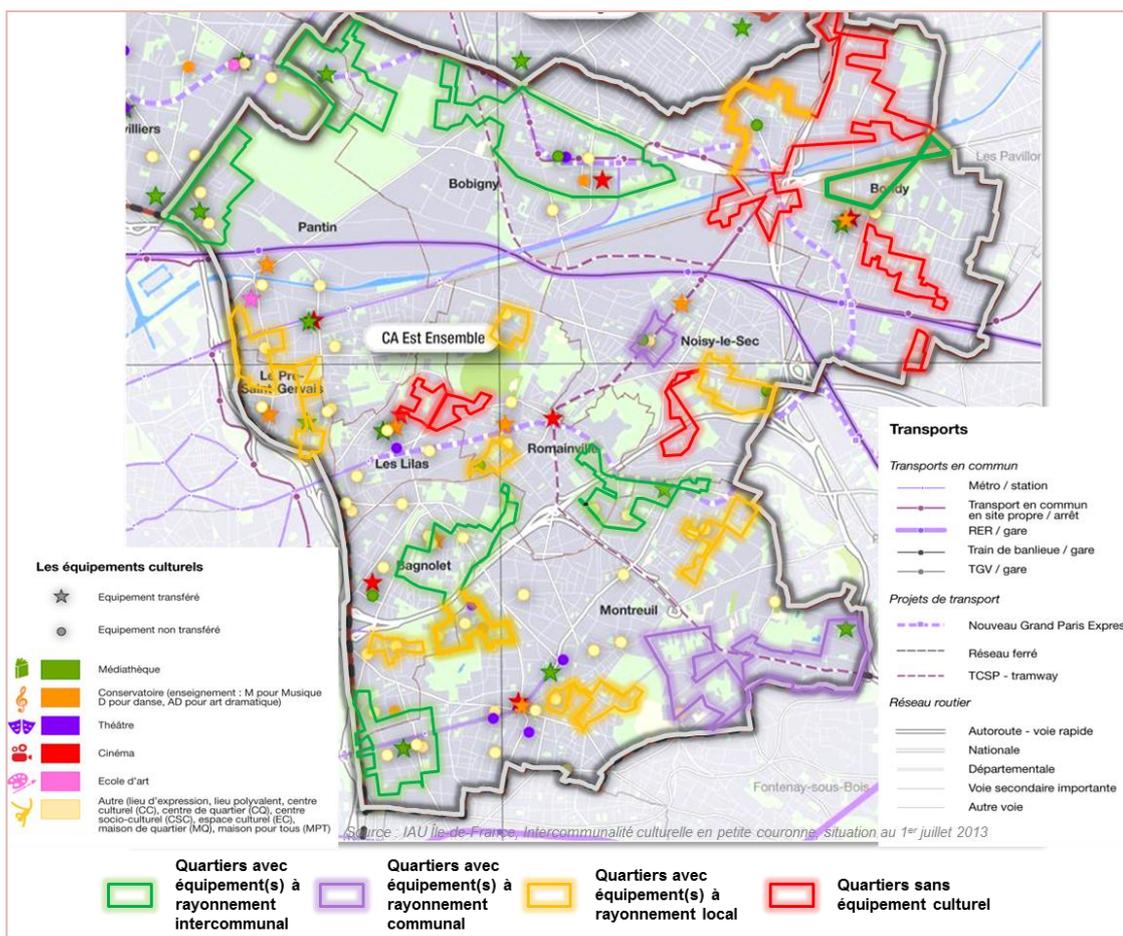
Les portraits de quartier font l'inventaire des équipements revêtant ce potentiel et des conditions de valorisation.

A titre d'illustration, pour bénéficier d'un aperçu des enjeux et des disparités en la matière entre les quartiers de la politique d'Est Ensemble, les cartes ci-dessous représentent la couverture en équipements sportifs et culturels.

Localisation des équipements sportifs des quartiers de la politique de la ville



*Rayonnement des équipements culturels
situés dans ou à proximité des quartiers de la politique de la ville*



En synthèse : une hétérogénéité des situations mais quelques problématiques communes à plusieurs quartiers

Les spécificités et l’hétérogénéité des situations nécessitent une analyse fine des éléments constitutifs de la qualité de vie à l’échelle des quartiers. Toutefois, il est possible d’identifier des enjeux récurrents sur certains quartiers :

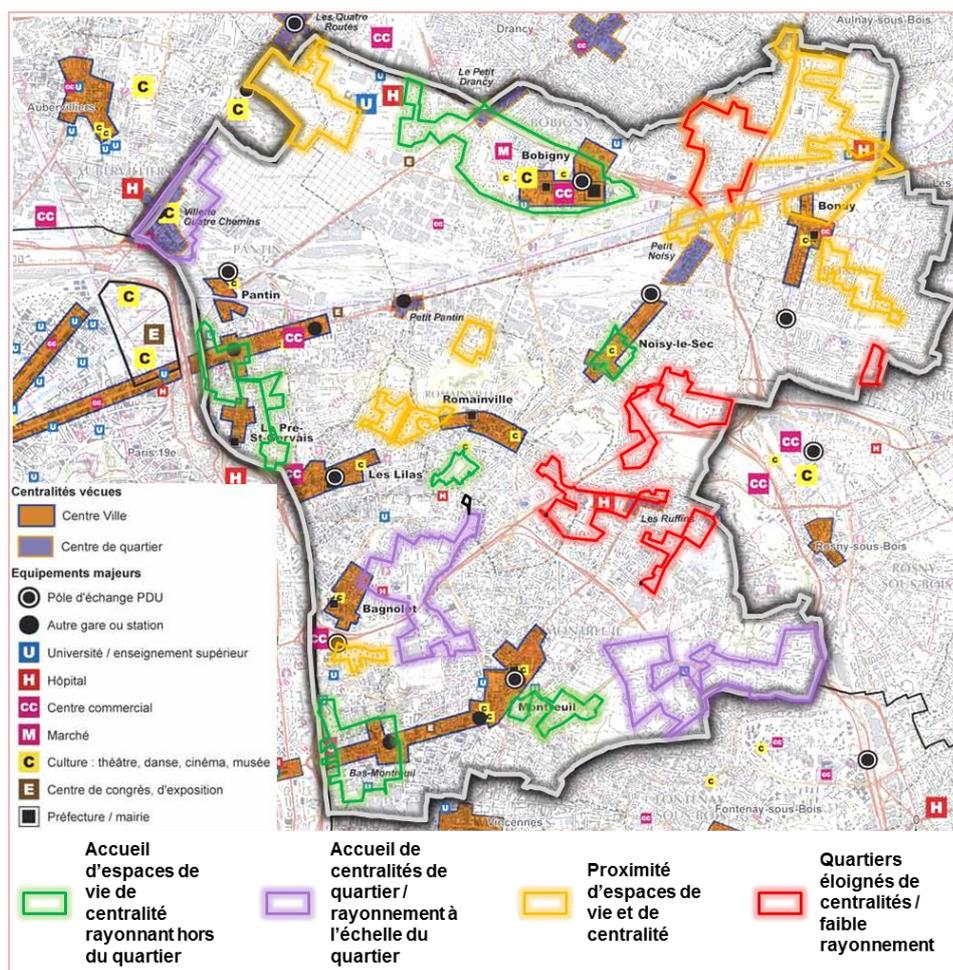
- diversification des fonctions (notamment économiques) pour jouer sur l’ambiance urbaine et l’animation des quartiers ;
- insertion et valorisation des équipements de manière à maximiser les effets sur la qualité de vie des habitants (répondre aux situations de déqualification, valoriser les équipements dans l’espace et vis-à-vis des publics ciblés, etc.).
- valorisation et gestion renforcée des espaces publics (meilleure identification du statut des espaces, amélioration de la coordination des opérateurs de la propreté et de la gestion des déchets, limitation des usages déviants de certains espaces, etc.)
- pérennisation des transformations acquises au travers des PRU ;

Cette situation générale est nuancée par l’existence d’atouts spécifiques dans les quartiers, constituant aujourd’hui des points d’appui pour réfléchir à leur positionnement à l’échelle de la commune, voire de l’agglomération.

Plusieurs quartiers comportent ainsi en leur sein des équipements ou espaces à rayonnement ou à potentiel de rayonnement, qui participent de leur changement progressif d’image et contribuent à leur conférer de réelles vocations dans le fonctionnement urbain :

- des quartiers qui accueillent des équipements à fort rayonnement (vocation intercommunale), à l’image du quartier des Quatre-Chemins à Pantin où la présence de la Maison Revel (Pôle des Métiers d’Arts) a généré des dynamiques particulièrement positives pour le site, par son rayonnement, les projets pédagogiques et culturels développés, et l’ouverture sur le reste de la ville (implantation d’ateliers d’artisans-créateurs sur l’ensemble du nord de Pantin) ou encore des Malassis à Bagnolet qui regroupe des équipements sportifs et culturels dont la vocation dépasse le strict périmètre du quartier ;
- des quartiers qui sont situés dans des espaces de centralité ; à l’image de Bobigny Centre-Ville qui concentre des équipements liés aux fonctions de ville-préfecture de la commune, ou de Béthisy Centre-Ville à Noisy-le-Sec qui peut s’appuyer sur la présence d’équipements à rayonnement extra-communal (centre d’art contemporain, théâtre des Bergeries, futur conservatoire communautaire).
- des quartiers qui présentent de réels atouts paysagers et architecturaux présentant un potentiel de valorisation pour un rayonnement hors du quartier, à l’image de la cité de l’Abreuvoir à Bobigny dont le parc central présente des potentialités pour constituer un véritable espace fédérateur pour l’ensemble du secteur élargi de l’Abreuvoir et d’Edouard Vaillant.

Le rapport des quartiers de la politique de la ville aux espaces de vie et de centralité



Source : IAU Atlas Est Ensemble 2011

4.1.3 Une dimension incontournable de la qualité de vie quotidienne dans les quartiers : la gestion urbaine de proximité²³

Au sein de l'agglomération, la couverture territoriale de la GUP est variable. En effet, alors que dans certains cas le périmètre de la GUP couvre toute la ville (Montreuil), dans d'autres il couvre seulement quelques quartiers (généralement ceux faisant l'objet de PRU).

Trois formes d'intervention GUP sont pratiquées :

- **la « GUP projet »** qui renvoie à des expérimentations et des projets menés sur le moyen ou le long terme (comme des partenariats avec d'autres services, des travaux avec les habitants ou encore du développement social urbain). Ainsi, la procédure engagée en vue de la dissolution de l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) du quartier de La Noue (situé en limite de Bagnolet et Montreuil) est un exemple concret d'opérations menées dans le cadre de cette « GUP projet ».
- **la « GUP gestion »** qui renvoie, quant à elle, aux problématiques récurrentes et quotidiennes. Dans cette perspective, plusieurs problématiques reviennent de manière récurrente. De fait, la propreté et les déchets, le stationnement, la gestion des espaces publics, la participation des habitants, la problématique liée à la distinction espaces publics / espaces privés mais aussi la coordination des divers services sont des sujets communs à l'ensemble des professionnels en charge de la GUP. D'autres sujets, moins fréquents, peuvent également être identifiés tels que la tranquillité publique.
- **la « GUP chantier »** qui s'attache à gérer ces phases de travaux en portant notamment une attention particulière aux emprises chantier (sécurité, nuisances, barrières et clôtures de protection, etc.) mais aussi à toute la logistique relative à la présence d'un chantier (la propreté, les modifications de circulations piétonnes et routières, l'évolution des aires de stationnement en fonction de l'avancée des travaux ou encore la mise en place d'une signalétique adaptée).

Divers outils de suivi de la GUP ont été mis en place dans les villes de l'agglomération : des diagnostics en marchant, des marches exploratoires des femmes (Montreuil), des arpentages, ou encore des réunions régulières avec les services gestionnaires ainsi qu'avec les autres responsables GUP de la Ville (Montreuil).

Par ailleurs, des outils informatiques ont également été instaurés par plusieurs Villes comme Bobigny (logiciel GESDEM étendu à toute la ville, recensant et gérant tous les signalements), Romainville (logiciel IKOS réservé aux gardiens et permettant de signaler les dysfonctionnements) ou encore Montreuil (service Sésam comprenant notamment un site internet et une application « Montreuil au bout des doigts »). À tout cela s'ajoutent d'autres initiatives avec, par exemple, la création d'un annuaire permettant de recenser l'ensemble des gestionnaires de la ville (Bobigny).

Outre tous ces dispositifs, les Villes ont aussi développé des outils à vocation participative à l'instar des réunions « Relais GUP » de Bobigny (réunions rassemblant les gestionnaires et les habitants).

À ce titre, l'organisation de réunions publiques ou d'ateliers participatifs dans plusieurs villes de l'agglomération est représentative de la volonté de consolider l'implication des habitants qui apportent une expertise d'usage.

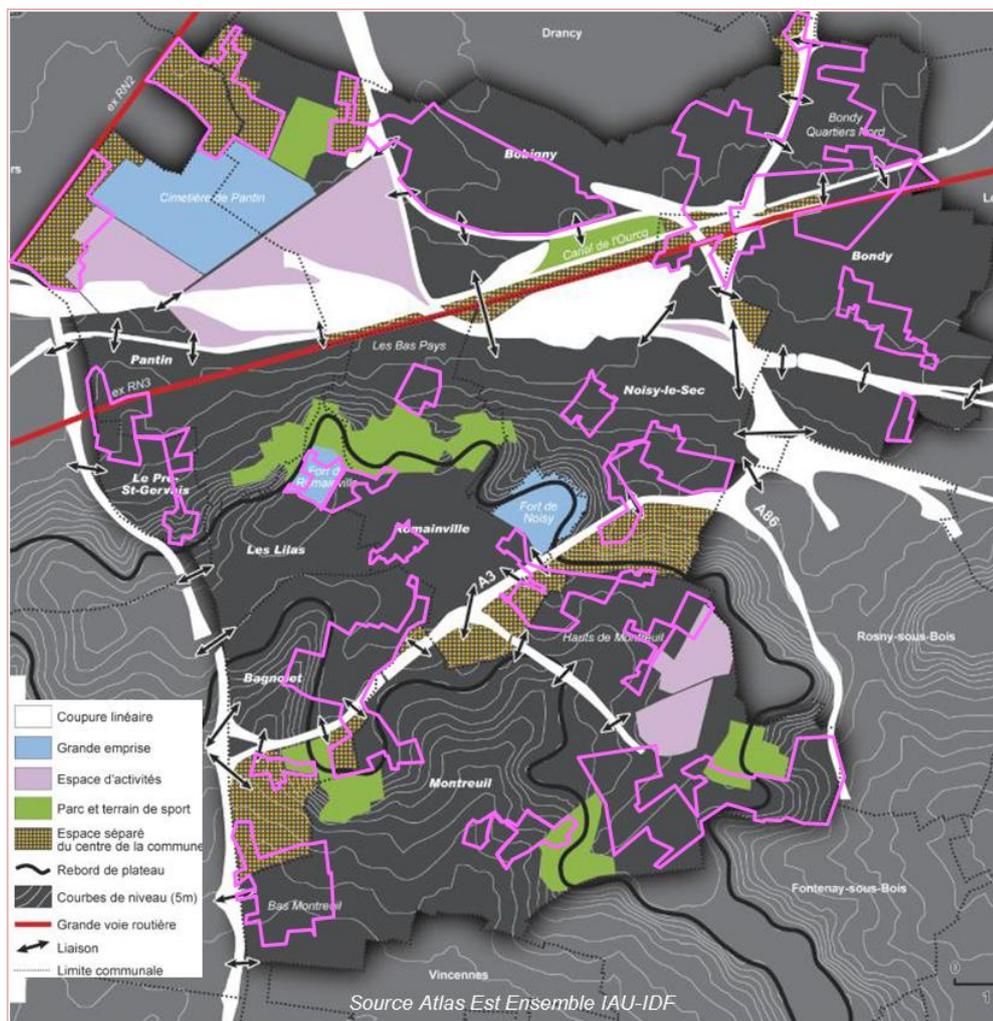
²³ Ces éléments sont extraits du « diagnostic GUP de l'agglomération d'Est Ensemble » réalisé par les étudiants de l'Université Paris 1 – la Sorbonne (mission en cours).

Ces divers dispositifs visent ainsi à associer tous les gestionnaires (Villes, habitants, bailleurs, Communauté d’agglomération, etc.) dans le but d’établir un état des lieux partagé des difficultés de gestion observées dans un quartier.

4.1.4 Les enjeux liés à la place des quartiers dans leur environnement (accessibilité TC, enclavement, etc.)

Bien qu’en proximité directe de Paris et relativement bien desservi en transports en commun (par rapport à d’autres territoires de proche couronne), le territoire de l’agglomération, est marqué par des barrières urbaines importantes pesant sur l’accessibilité et l’intégration de certaines parties du territoire.

Coupures urbaines et zones interstitielles



Un territoire fragmenté et marqué par les coupures urbaines

La fragmentation du territoire est le résultat de plusieurs facteurs de nature différente :

- La présence d’infrastructures linéaires de transports, couvrant une partie importante du territoire. Les autoroutes, la voie ferrée, ainsi que le canal de l’Ourcq ont historiquement façonné le développement du territoire et le façonnent encore (réinvestissements en cours des espaces économiques autour du canal, des délaissés de la voie ferrée, etc.).
- Bien qu’elle soit source de variété et de qualité des paysages, la topographie est également facteur d’isolement de certaines parties du territoire qui se retrouvent éloignées des axes de transport et des centralités en raison des dénivelés importants.

- La forme urbaine de certains quartiers génère des compositions urbaines complexes (urbanisme de dalle, situations de « repli » des quartiers et des ensembles bâtis, caractère composite de certains secteurs liés à l’héritage des différentes périodes de l’urbanisation d’Est Ensemble...).
- Enfin, en lien avec les formes urbaines, certaines parties du territoire (en particulier le Plateau) affichent des densités très faibles contribuant à une plus difficile intégration des quartiers d’habitat social au sein du fonctionnement urbain (rupture avec les quartiers environnants, faible densité en commerces et services contrastant avec les besoins des quartiers et les difficultés de leurs habitants à se déplacer, etc.).

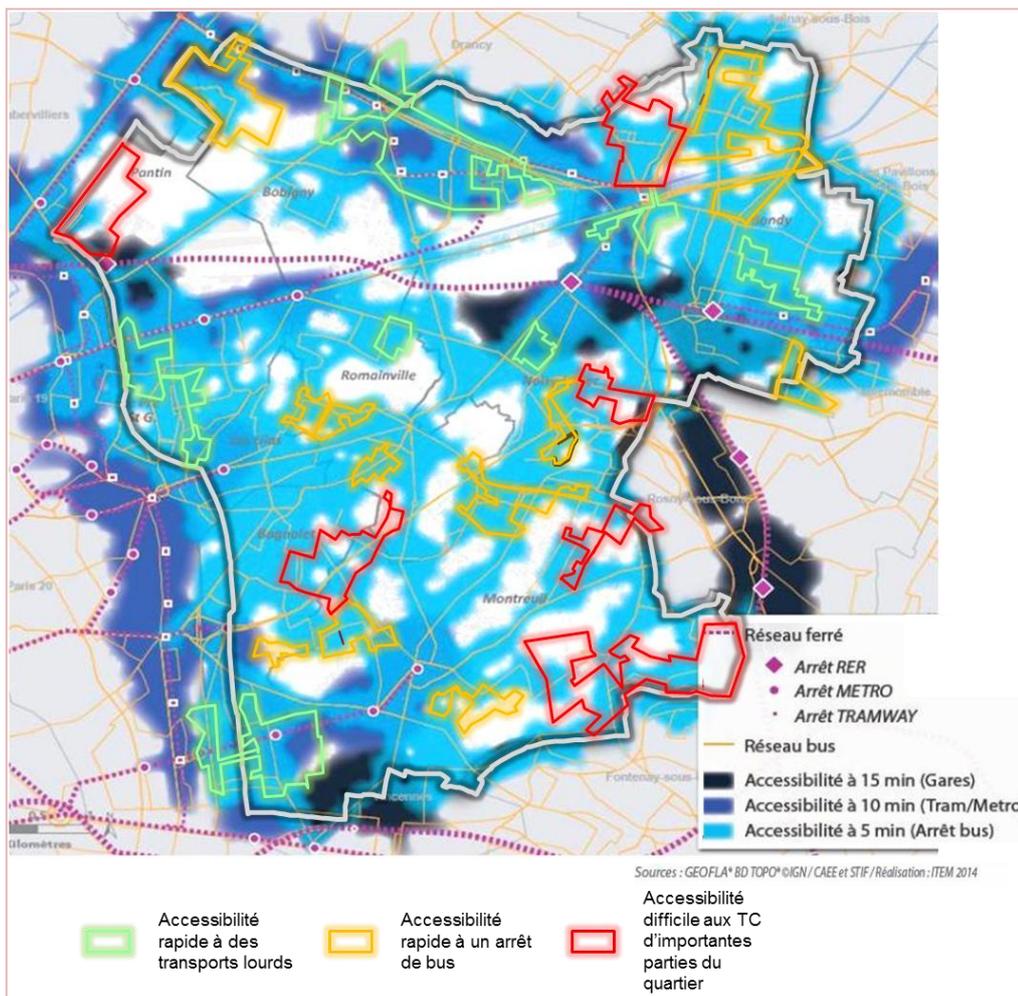
Une accessibilité piétonne aux transports collectifs variable selon les quartiers

Ces situations urbaines complexes pèsent sur la qualité des circulations et des cheminements à Est Ensemble, au sein d’un territoire où la facilité et la proximité d’accès aux transports reste encore inégale entre les secteurs et les quartiers à enjeux pour la politique de la ville.

L’Agglomération conduit une réflexion sur l’organisation des dessertes des quartiers, notamment de desserte de proximité. Globalement bien desservi pour un territoire de première couronne, Est Ensemble comporte plusieurs secteurs où l’accessibilité aux transports en commun est rendue difficile (éloignement des arrêts et stations, difficulté des cheminements, faible fréquence, etc.).

La carte ci-dessous permet ainsi de mettre en avant l’inégalité des quartiers à enjeux pour la politique de la ville face à l’accès aux transports (avec des disparités aussi bien entre les quartiers qu’en leur sein).

L’accessibilité des transports publics



Les difficultés les plus fortes d'accès aux transports en commun concernent une grande partie du quartier des Quatre-Chemins à Pantin, la partie nord de l'Abreuvoir à Bobigny et certaines parties du Londeau à Noisy-le-Sec, des Malassis et de La Noue à Bagnolet et Montreuil, de Branly et de Bel-Air – Grands-Pêchers à Montreuil.

En outre, il convient de noter que la desserte en bus est perfectible et est soumise à des difficultés qui pèsent sur les mobilités quotidiennes des habitants de la politique de la ville. Elles sont de plusieurs ordres :

- certains dysfonctionnements sont observés dans plusieurs quartiers en termes de lisibilité des arrêts de bus et de facilité d'accès ;
- certaines lignes de bus, tributaires de la circulation dense de plusieurs axes de l'agglomération, présentent des temps de parcours longs et une instabilité des horaires ;
- la fréquence et l'étendue horaire des dessertes paraissent encore insuffisantes sur plusieurs quartiers à enjeux pour la politique de la ville.

4.2 Le développement attendu à l'échelle de l'agglomération offre des points d'appui structurants pour l'intégration urbaine des quartiers

4.2.1 La perspective d'un renforcement significatif du réseau de transport lourd

De nouvelles infrastructures majeures prévues à horizon 2020 et 2025...

Le territoire d'Est Ensemble est considérablement impacté par de futurs projets d'infrastructures de transports :

A l'horizon 2020 :

- Le prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay.

Levier important pour le Plateau, actuellement un des territoires les moins desservis de l'agglomération, ce prolongement créera une première rocade interne au territoire permettant une desserte fine nord-sud. En connexion avec la ligne 11, il offrira une accessibilité renforcée à des pôles d'emplois régionaux importants et aux équipements du territoire. L'Agglomération conduit des réflexions stratégiques (élaboration d'un plan guide) sur la valorisation des terrains rendus disponibles par la suppression de la RN186, en particulier au sein des grands secteurs à enjeux (Hauts de Montreuil, ZAC Boissière-Acacias irrigation des quartiers Bel-Air – Grands-Pêchers et Le Morillon...) en lien avec les projets existants.

- Le prolongement de la ligne 11 à l'est.

Avec un objectif de mise en service en 2022, la première partie du prolongement de la ligne 11 du métro (jusqu'à Rosny-Bois-Perrier), comprend cinq nouvelles stations qui joueront un vrai rôle d'irrigation du territoire d'Est Ensemble, notamment grâce à sa connexion avec le T1 à la Place Carnot de Romainville, permettant un maillage est-ouest/nord-sud de l'agglomération. Elle se connectera également à terme (2025) avec la ligne 15 à Rosny, permettant un maillage avec une autre ligne et rocade très puissante et reliant les principaux pôles d'emplois régionaux. Le projet a fait l'objet d'une démarche visant une meilleure prise en compte des enjeux d'articulation du projet de transport et d'aménagement du territoire, dans le cadre de l'élaboration d'un contrat aménagement-transports sur la zone.

- La mise en service du TZEN 3, le long de l'ex-RN3 de Porte de Pantin à Livry-Gargan.

Ce nouveau tracé de bus en site propre assurera dans un premier temps les connexions avec le T3, la ligne 5, le T1 puis dans un second temps avec le Tram Express Nord et la ligne 15. L'insertion de ce bus en site propre s'accompagne d'un projet de requalification de la RN3 en boulevard urbain visant notamment à un meilleur partage de la voirie en faveur des modes alternatifs à la voiture. Le TZEN3 créera une liaison performante directe avec Paris et desservira finement le territoire de la Plaine de l'Ourcq, qui ait l'objet d'un très ambitieux projet d'aménagement et de développement, contribuant à renforcer l'attractivité pour les habitants et les emplois de ce territoire (environ 6000 logements, 370 000m² SDP de locaux tertiaires, artisanaux et commerciaux).

A l'horizon 2025 :

- Le tram express Nord est un projet de desserte tangentielle qui reliera Sartrouville au Bourget (2017) puis à Noisy-le-Sec (2023). Il facilitera l'accès à des zones d'emplois importantes (zones d'activités de la plaine de l'Ourcq, des vignes, Mermoz et la zone aéroportuaire de Roissy Le Bourget via le RER B) et à des grands équipements (université Paris XIII, Parc Départemental de La Courneuve...). Plusieurs zones de développement et quartiers à enjeux pour la politique de la ville seront directement concernés, en particulier les quartiers du nord et du centre-ville de Bobigny. Une gare est prévue à Bobigny-La Folie, où pourrait aussi être réalisée une interstation de la ligne 5 (entre Bobigny Raymond Queneau et Bobigny P. Picasso)²⁴, desservant le centre-ville au nord et l'Ecocité et le Canal au sud.
- La ligne 15 du métro représente un projet majeur pour l'agglomération, avec cinq gares qui desserviront Est Ensemble. Elle permettra aux habitants du territoire de faciliter leurs déplacements vers les pôles d'emploi de la banlieue nord et ouest (La Défense, Saint-Denis-Pleyel) et sud-est (Val de Fontenay) et, grâce aux connexions de la ligne 15 avec d'autres lignes, aussi aux pôles d'emplois du Bourget et de Roissy.
- Bien que l'objectif de mise en service de la première phase reste encore lointain (2025), les nouvelles gares concerneront plusieurs quartiers à enjeux pour la politique de la ville, en particulier ceux du nord de Pantin, Bondy et Bobigny (stations Fort d'Aubervilliers et Drancy-Bobigny, Pont de Bondy), du sud de Bondy (station Bondy) et dans une moindre mesure les quartiers de l'Est de Noisy-le-Sec et de Montreuil (station Rosny-Bois-Perrier).

Autres projets à l'étude :

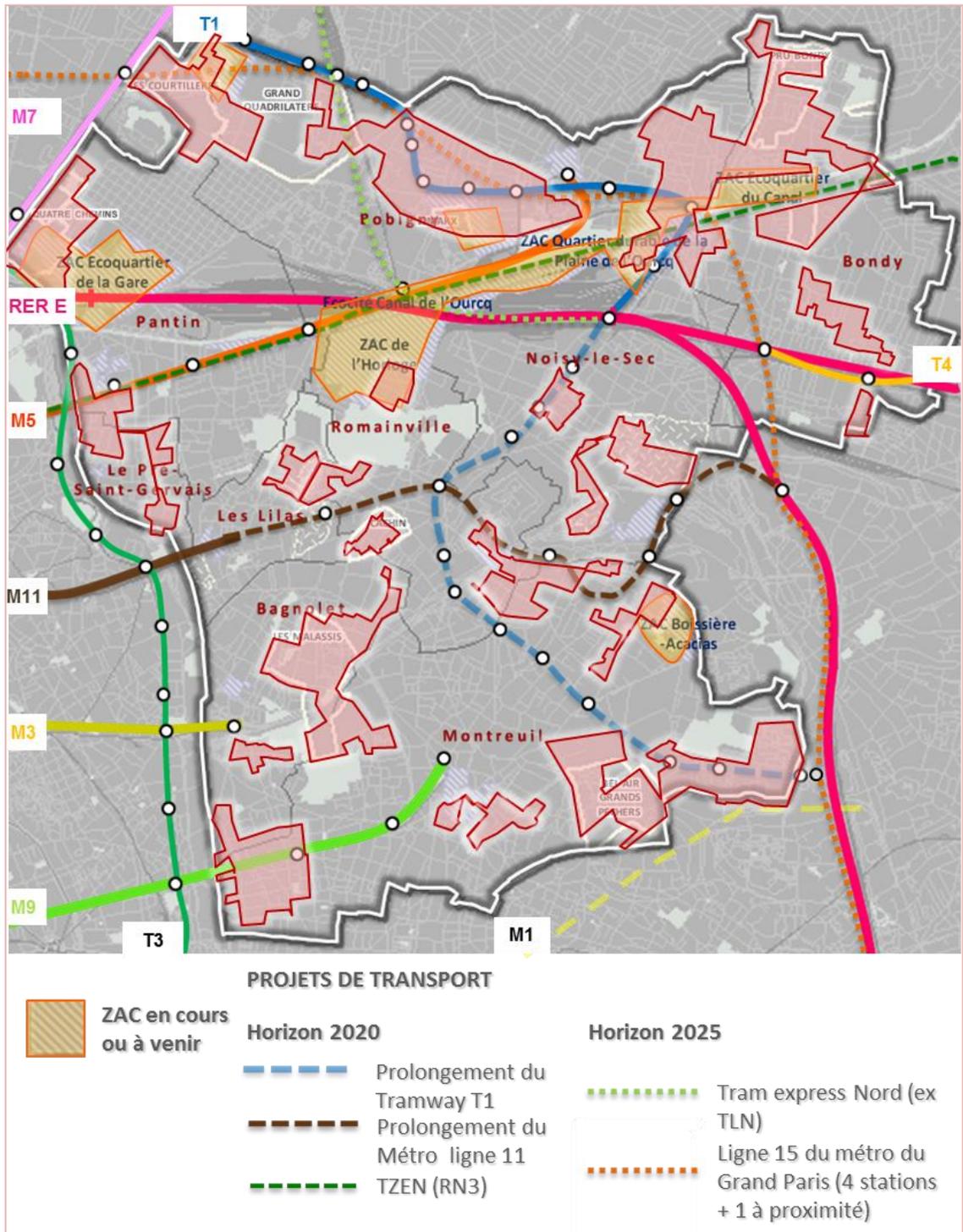
- Prolongement de la ligne 1 du métro : trois tracés sont à l'étude pour le prolongement de la M1, dont un qui passerait par le quartier Bel Air-Grands Pêcheurs de Montreuil, à l'horizon 2025-2030.
- Prolongement de la ligne M9 : le prolongement de la ligne de métro 9 permettrait de parachever le maillage du Plateau. L'étude du prolongement de la ligne 9 est inscrite au SDRIF mais pas dans le nouveau Grand Paris.
- Projets de métrocables pour la liaison entre Gallieni et La Noue à Bagnolet, et pour la liaison entre la ZAC de l'Horloge, le pôle de la Folie et le centre-ville de Romainville avec une liaison aux Lilas.

²⁴ Etude réalisée au titre du plan de mobilisation pour les transports.

Ces nouvelles infrastructures répondront aux enjeux de mobilité des habitants :

- une liaison facilitée vers les grands pôles de développement franciliens (Nanterre-La Défense, Roissy-Le Bourget,-Saint-Denis-Pleyel, Val-de-Fontenay, Marne-La-Vallée) ;
- un accès vers et depuis la zone dense de la métropole parisienne via les prolongements des lignes de métro existantes et la mise en place du TZEN ;
- des déplacements internes au sein d’Est Ensemble et des mobilités quotidiennes facilités (travail, études, consommation, loisirs).

Perspectives de développement des transports en commun à horizon 2025



De nouvelles opportunités de développement pour les quartiers à enjeux pour la politique de la ville sous certaines conditions

L'amélioration significative de la desserte en transports en commun de certains quartiers modifiera leur « place » au sein de la carte des mobilités de l'agglomération et renforcera sensiblement leur attractivité, dès lors que ce potentiel sera pris en compte, en lien avec les autres volets du développement urbain.

Les effets attendus des différents projets de transports sont toutefois différents selon le type d'infrastructure concernée (tramway, BHNS, métro vers Paris, métro du Grand Paris) et selon la situation des quartiers à enjeux de la politique de la ville.

Les différentes temporalités de mise en service des lignes, dont certaines s'inscrivent à un horizon de moyen-long terme dépassant le cadre du contrat de ville (2025) pour la ligne 15 du Grand Paris), militent par ailleurs pour une vigilance accrue durant les périodes de transition ou d'attente.

Les projets de transports peuvent également générer des risques pour l'évolution des quartiers (phénomènes de concurrence entre territoires accrus, risques d'évictions des populations les plus fragiles, etc.), et appellent dans certaines zones une observation voire un encadrement des mutations foncières.

La plupart de ces questions sont déjà prises en compte au sein des différentes démarches aménagement-transport menées par Est Ensemble, qui devront, dans la mesure du possible, systématiser l'intégration des enjeux propres des quartiers de la politique de la ville d'Est Ensemble.

4.2.2 La mise en place des conditions pour une contribution importante à la production de logements en Ile-de-France

Une programmation prévisionnelle de logements soutenue au sein et à proximité des quartiers à enjeux pour la politique de la ville

En lien avec les potentiels offerts par l'accroissement de la desserte en transports en commun et les potentiels de production urbaine, l'Agglomération est engagée, dans le cadre de son Contrat de Développement Territorial, à porter le volume de construction annuelle à 2 800 logements, dont 50% de logements abordables, comprenant la moitié de logements locatifs sociaux (25% du total).

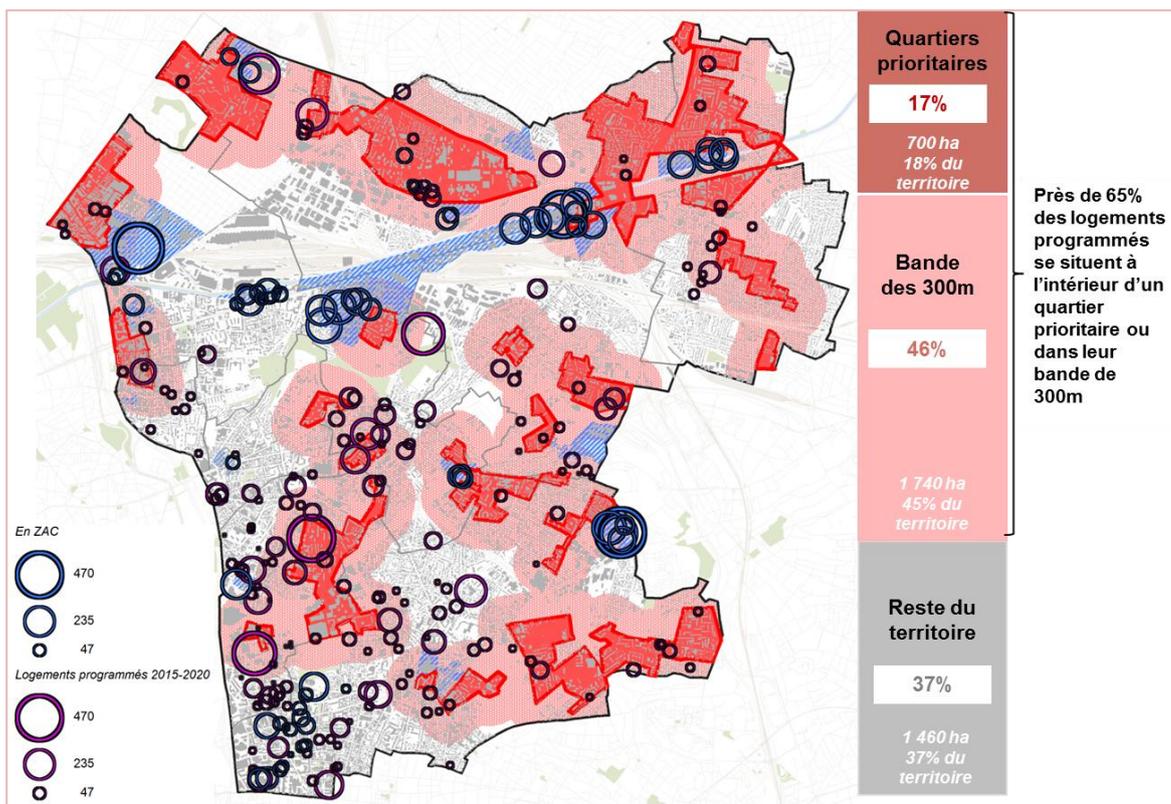
Cet effort de production correspond à un doublement par rapport à la moyenne observée ces dix dernières années.²⁵ Il s'appuie sur une volonté d'intensification urbaine autour de plusieurs projets et zones de développement structurantes, telles que les ZAC d'intérêt communautaire, notamment celles situées le long du canal de l'Ourcq (ZAC du Port à Pantin, Ecocité à Bobigny, l'Horloge à Romainville, Rives de l'Ourcq à Bondy, Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy), Ecoquartier de la gare de Pantin, ZAC Boissière-Acacia à Montreuil.

²⁵ GTC Conseil – Avant-Projet, CDT Diagnostic Habitat et Equipements, mai 2013

Les travaux en cours dans le cadre du programme local de l’habitat permettent, à travers les estimations des livraisons potentielles sur la période 2015-2020 (sur la base du recensement des logements programmés effectué auprès des Villes en octobre 2014), de dégager quelques tendances sur la répartition du potentiel de production neuve au sein du territoire :

- Deux tiers des 15 500 logements programmés sur la période du contrat de ville sont situés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville²⁶ (environ 17%) ou dans un périmètre de 300 mètres alentours (environ 46%) ;
- 28% d’entre eux sont programmés dans le cadre d’une ZAC.

Répartition du potentiel estimé de livraison de logements entre 2015 et 2020



Source : GTC – Avant Projet : Estimations sur la base du recensement des programmations des villes (PLH)

Une mobilisation du potentiel de production de logements au bénéfice des quartiers qui reste soumise à conditions

Le développement de l’offre de logements représente dès lors un réel levier de développement, de transformation et de structuration du territoire, qui paraît en capacité de bénéficier aux quartiers à enjeux pour la politique de la ville :

- Du fait de leurs réserves foncières et la programmation de logements qu’ils intègrent sur la période 2015-2020, ces quartiers sont des contributeurs potentiels importants à l’effort de production et de diversification de l’offre d’habitat sur le territoire ;

²⁶ L’analyse a été réalisée sur la base des périmètres réglementaires retenus par l’Etat.

- le volume de production programmé sur le territoire, au sein des quartiers ou à proximité, offre des opportunités réelles de requalification et de développement en termes de progression de la mixité sociale, d'intensification des fonctions urbaines (commerces, équipements...).

Pour être en capacité de mobiliser pleinement ce potentiel de transformation des quartiers, un certain nombre de conditions paraissent toutefois nécessaires de réunir, particulièrement :

- un adossement fin de la production aux objectifs définis par le programme local de l'habitat pour répondre aux besoins des ménages endogènes et « exogènes » (nouveaux ménages) en termes de typologie d'habitat et de coût de logement ;
- une vigilance sur la répartition géographique de la programmation, notamment celle liée à l'accession sociale à la propriété, afin de s'assurer qu'elle profite bien aux quartiers à enjeux pour la politique de la ville, et non seulement à leurs franges, sous un effet d'« aubaine » lié aux avantages à l'intérieur de la bande de 300 mètres ;
- en lien avec des enjeux plus larges d'attractivité des quartiers, les potentialités de développement d'une offre résidentielle nouvelle, notamment l'offre intermédiaire, sont étroitement liées à la capacité des quartiers à répondre aux besoins des habitants en termes de qualité de vie. Sont ici en particulier visés les enjeux d'adéquation des équipements et services, dont le dimensionnement et la qualité de l'offre éducative ainsi que la tranquillité publique et résidentielle.

4.2.3 Les réflexions sur la prise en compte de l'environnement et des nuisances dans l'aménagement du territoire

Une Agglomération porteuse d'une stratégie d'excellence environnementale s'appuyant sur le fort potentiel du territoire

La Communauté d'agglomération porte un ensemble de stratégies en matière d'excellence environnementale. Les démarches en cours et à venir sont nombreuses, telles que :

- L'élaboration de schémas d'ensemble : Plan Climat Energie Territorial, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Trame verte et bleue, etc.
- L'élaboration de cadres et référentiels communs : Gestion des eaux pluviales, Référentiel aménagement durable, etc.
- Le plan d'aménagement numérique du territoire.

A travers la construction de ces schémas de références et plans d'actions, Est Ensemble poursuit l'ambition de renouveler les modes de faire en la matière sur le territoire, en impliquant l'ensemble du système de production et de gestion urbaine (collectivités, aménageurs, opérateurs, maîtres d'œuvre, bailleurs).

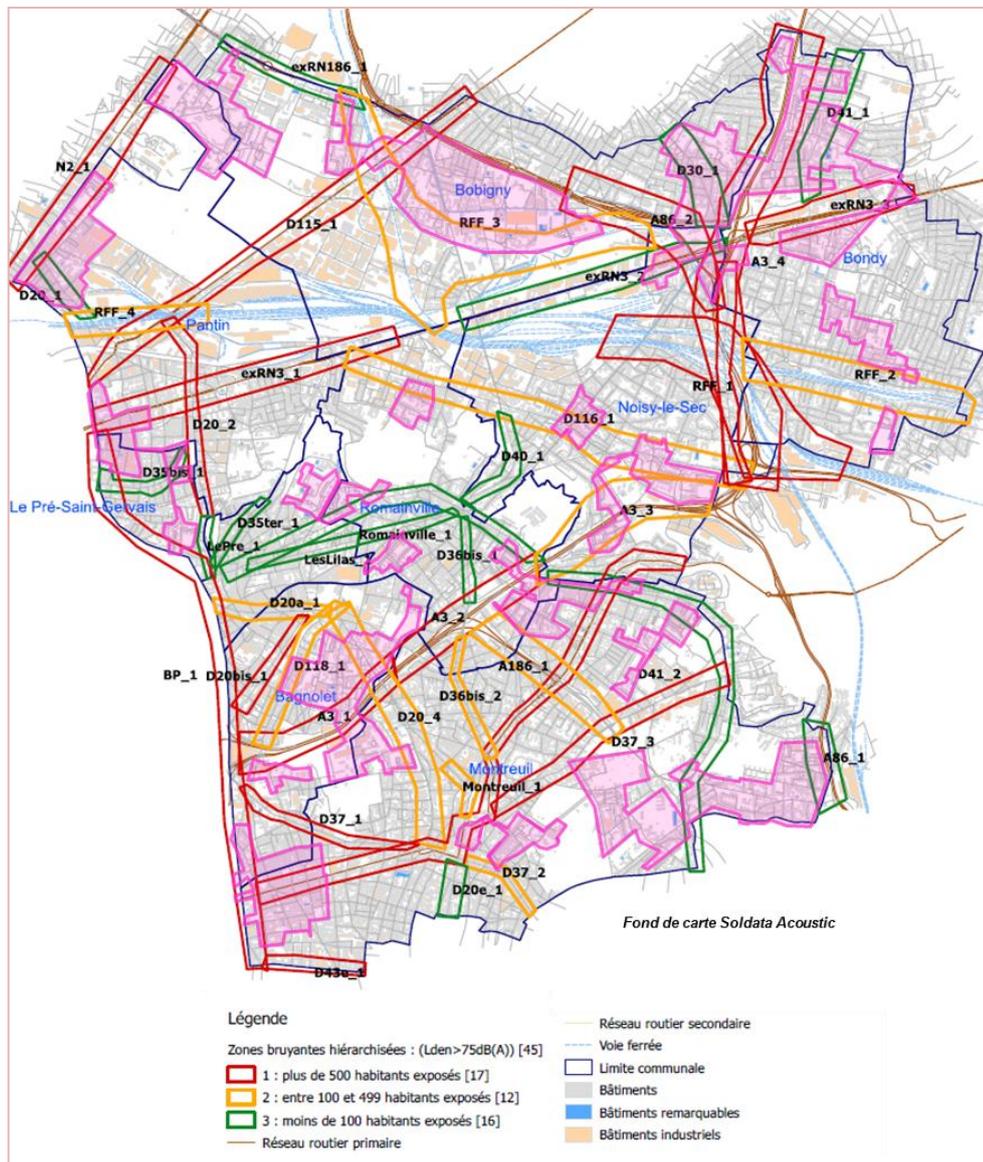
Des quartiers de la politique de la ville : des futurs territoires d'application des politiques communautaires

Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville d'Est Ensemble revêtent donc un réel potentiel pour constituer des lieux privilégiés de mise en œuvre des démarches portées par l'Agglomération et ses partenaires. Les potentiels et contraintes des quartiers en font des lieux de choix pour l'expérimentation et le développement sur le territoire de nouvelles manières de faire.

En effet, les quartiers à enjeux pour la politique de la ville connaissent une sur-représentation des difficultés et contraintes environnementales, dont :

- les problématiques d'ancienneté du bâti et de faibles performances énergétiques, comme l'ont montré les éléments de diagnostic du PLH ;
- l'exposition forte de certains quartiers aux nuisances voire aux pollutions, en raison de leur localisation à proximité d'espaces infrastructurels (axes routiers majeurs, voies ferrées...).

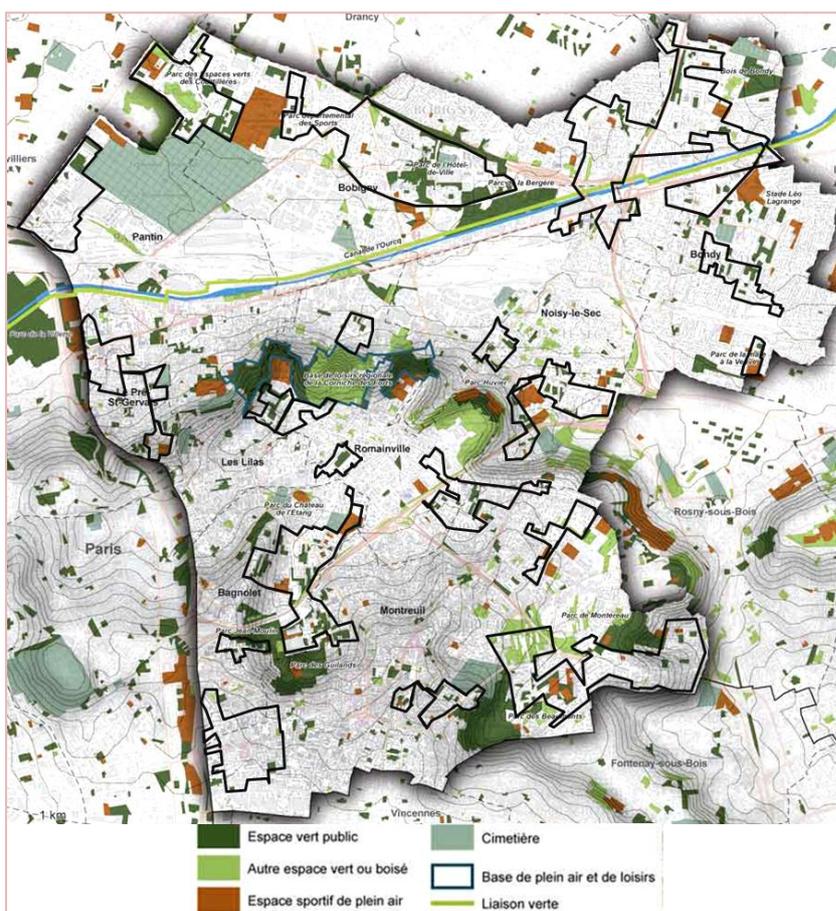
Localisation des zones d'exposition au bruit



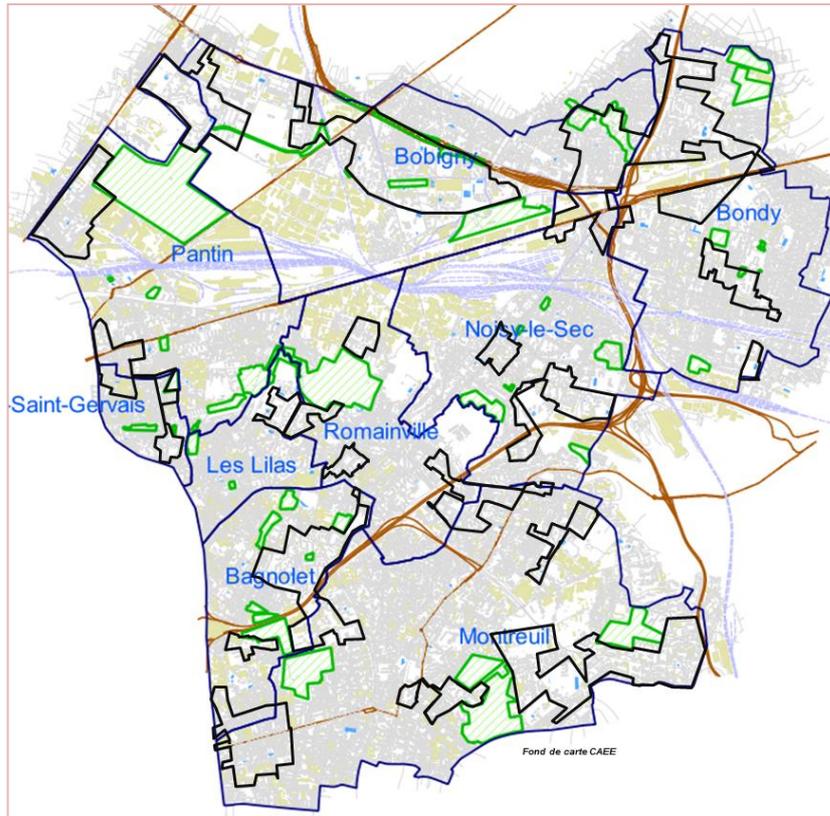
Dans le même temps, les quartiers à enjeux pour la politique de la ville disposent d'un fort potentiel environnemental, avec :

- la présence d'espaces végétalisés et paysagers au sein de nombreux quartiers, même si la plupart sont encore à valoriser ;
- les zones de calme, dont la plupart se situent à l'intérieur ou à proximité des quartiers, sauf dans certaines zones comme le long de l'A3 et le Pont de Bondy pour lesquels une réflexion sur les nuisances paraît importante (appelant cependant une vigilance pour éviter un phénomène de « sanctuarisation » qui pourrait freiner le développement de certains quartiers au titre de leur préservation) ;
- le dynamisme du tissu associatif sensibilisé aux questions environnementales et les initiatives locales à l'œuvre : actions de sensibilisation, expérimentations d'agriculture urbaine, etc. ;
- les retours d'expériences, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain, dont certains ont intégré une dimension expérimentale sur laquelle il est possible de capitaliser : mise en avant des bonnes pratiques et des limites, développement de nouveaux modes de faire sur le territoire, etc.

Localisation des espaces verts



Localisation des zones de calme



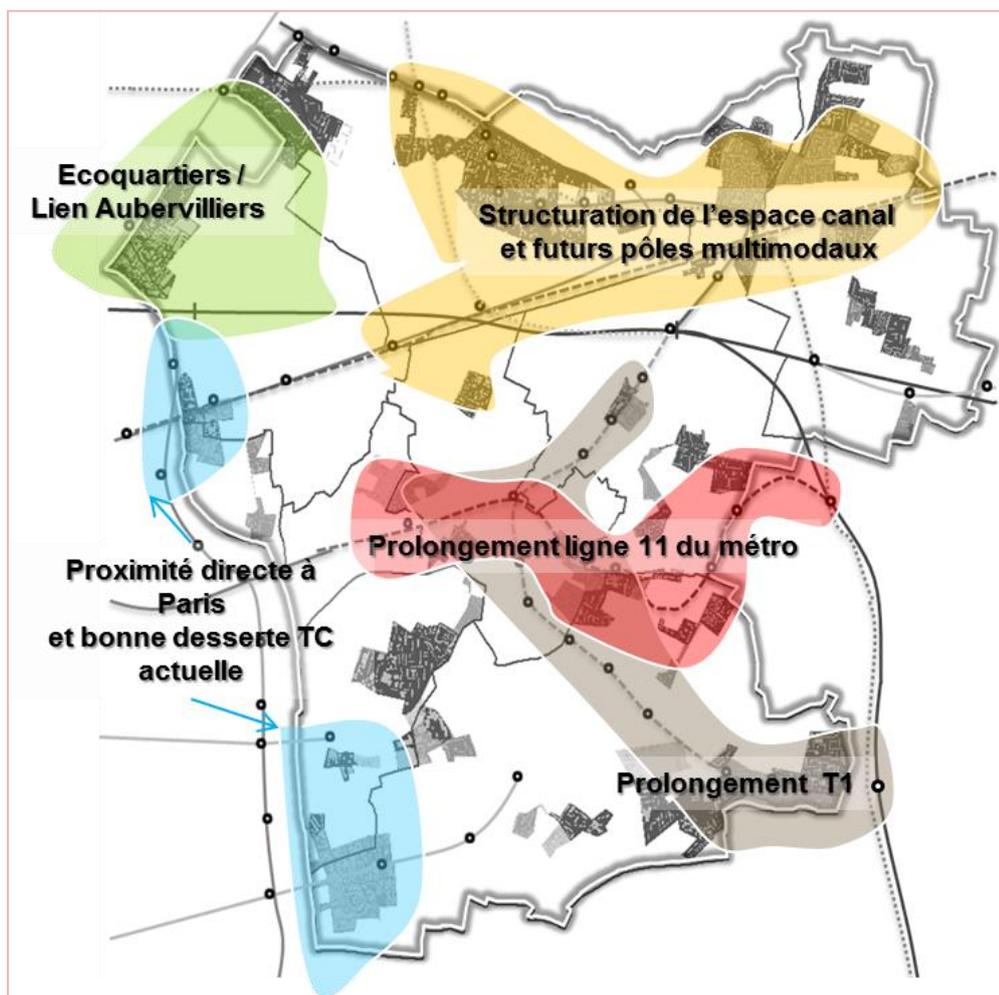
4.2.4 Synthèse des grands points d'appuis potentiels par grands secteurs de mutation du territoire

Les grands projets d'aménagement et de transports et les dynamiques de développement à l'œuvre et à venir sur le territoire permettent de distinguer plusieurs grands secteurs de mutation à l'échelle d'Est Ensemble. Elles constituent de véritables points d'appui pour la transformation et l'intégration des quartiers de la politique de la ville et soulèvent deux grands enjeux pour ces derniers :

- le rôle et la contribution que les quartiers peuvent faire valoir pour participer à la transformation et au développement de ces espaces ;
- la prise en compte et l'anticipation des articulations entre les différents projets pour maximiser les effets de leviers de développement des quartiers et leur plein ancrage aux dynamiques urbaines.

Le « Projet Urbain d'agglomération » en cours d'élaboration permettra de préciser les conditions de développement de ces différents espaces. Un enjeu fort réside dans la capacité des réflexions à tenir compte des quartiers de la politique de la ville, pour permettre à ces derniers de bénéficier des effets d'entraînements des différents projets et de la dynamique d'ensemble.

Les grands secteurs de mutation d'Est Ensemble



	Enjeux de développement par secteurs	Quartiers de la politique de la ville concernés
Territoires de la Plaine de l'Ourcq	Territoire d'avenir du plan de mobilisation pour le logement en Ile de France, annoncé par le premier ministre à l'automne 2014, identifié comme territoire stratégique et prioritaire au sein du SDRIF, le secteur de la Plaine de l'Ourcq est appelé à devenir un des plus importants territoires de projets à l'échelle de la métropole parisienne.	
1.1 - Structuration de l'espace canal et futurs pôles multimodaux	<p>Le secteur est à l'interface de plusieurs projets d'aménagement et de transports structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -mise en service du TZEN (horizon 2020) le long de l'Ex-RN3 de Porte de Pantin à Livry-Gargan ; -mise en service de la ligne de métro 15 à horizon 2025 et du tram express Nord à horizon 2023 ; -structuration de nouveaux grands pôles multimodaux avec fort potentiel de mutation au sein des espaces urbains sous influence : pôle gare de Bobigny-Drancy, pôle de la Folie, pôle Pablo Picasso, pôle Pont de Bondy ; -grandes opérations de mutation et d'aménagement le long de l'espace Canal : <ul style="list-style-type: none"> • ZAC du Port à Pantin (58 000m2 SDP de logements, 30 000m2 SDP de bureaux/commerces) • ZAC de l'Horloge à Romainville (73 000m2 SDP de logements et 120 000m2 de bureaux, 63 000m2 d'activités/commerces et équipements de proximité) • ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq (100 000m2 SDP de logements et 50 000m2 d'activités/commerces et 140 000m2 de bureaux) • ZAC du quartier durable de la plaine de l'Ourcq (100 000m2 SDP de logements et 34 000m2 de bureaux et 80 000m2 d'activités/commerces) • ZAC les Rives de l'Ourcq à Bondy (98 000m2 SDP 15 000m2 activités/commerces). 	<ul style="list-style-type: none"> -Bondy Nord -Bondy Centre – De Lattre -Pont de Bondy -L'Abreuvoir – Edouard Vaillant -Quartier de l'Horloge -Centre-Ville Bobigny
1.2 Ecoquartiers / liens avec Aubervilliers	<p>Le nord de Pantin et le nord-ouest de Bobigny (Pont de Pierre) recouvrent un potentiel de mutation important à moyen-long terme, en lien avec plusieurs projets d'aménagements structurants et de transports qui viendront renforcer la desserte actuelle (ligne 5, ligne 7) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les projets de renouvellement urbain en cours et futurs (Quatre-Chemins et Courtilières à Pantin, Vilette-Quatre-Chemins à Pantin et Aubervilliers) -l'aménagement de l'ex-RN2 qui marque la bordure communale entre Aubervilliers d'une part et Pantin et Bobigny d'autre-part : étude en cours par le Conseil Général pour une requalification de l'axe et le développement de commerces, activités et logements. -les grands projets mixtes d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> • l'écoquartier de Fort d'Aubervilliers • l'écoquartier de la gare de Pantin et la restructuration de la ZAE Cartier-Bresson <p>-la mise en service de la station « Fort d'Aubervilliers » de la ligne 15 du métro (horizon 2025).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Quatre-Chemins -Les Courtilières / Pont de Pierre

<p>2 - Proximité directe à Paris et bonne desserte TC actuelle</p>	<p>Les quartiers situés à l'ouest de l'agglomération bénéficient de dynamiques de développement liées à leur proximité avec Paris. Plusieurs espaces, en particulier autour des « portes » (Villette, Pnatin, Chaumont, Lilas, Bagnolet et Montreuil), ont renforcé leurs liens avec le fonctionnement urbain des arrondissements du nord-est de la capitale, tirant parti des lignes de transport existantes et de la mise en service récente du tramway circulaire T3b ainsi que de la couverture engagée du périphérique sur plusieurs tranches.</p> <p>Bien que contraint d'un point de vue foncier, eu égard au tissu urbain ancien, mixte et dense, cette zone connaît des dynamiques de mutation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -restructuration urbaine et densification dans des espaces centraux : Moulins de Pantin, centre-ville de Pantin, ZAC Benoît Hure/réaménagement du centre-ville de Bagnolet, ZAC Centre-ville des Lilas. - PRU Quatre Chemins et requalification de la RN2, -opérations mixtes à partir de mutations du tissu ancien (activités et logements) : Sept-Arpens, Bas-Montreuil, Coutures à Bagnolet, et politiques d'amélioration de l'Habitat dégradé ou indigne <p>Il s'agit globalement de requalification fine d'un tissu urbain mixte avec des enjeux forts de maintien de cette mixité (tant sociale que fonctionnelle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Quatre-Chemins</i> -<i>Sept-Arpens – Stalingrad – Îlot 27</i> -<i>Coutures – Bas-Montreuil</i> -<i>La Capsulerie</i>
<p>3 - Prolongement de la ligne 11 du métro</p>	<p>La ligne 11, qui relie actuellement Châtelet à la Mairie des Lilas, sera prolongée jusqu'à Rosny-Bois-Perrier à horizon 2020 puis jusqu'à Noisy-Champs à horizon 2025.</p> <p>La première tranche du prolongement concernera six stations qui impacteront directement plusieurs espaces de l'agglomération : Serge Gainsbourg aux Lilas, Place Carnot à Romainville, Hôpital à Montreuil, La Boissière à Montreuil/Noisy-le-Sec, Londeau-Domus à Noisy-le-Sec et Rosny-Bois-Perrier.</p> <p>Le potentiel de dynamiques urbaines que constitue l'amélioration de la desserte de ces espaces est pris en considération au sein d'une démarche aménagement-transport afin d'accompagner les opérations urbaines et opportunités de projet dans le diffus dans l'aire d'influence de la ligne (une vingtaine d'opérations étudiées au total), dont les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du centre-ville de Romainville, autour de la dynamique de projets liée au projet de renouvellement urbain Cachin et au secteur d'aménagement de la place des Commerces ; -du projet de renouvellement urbain du quartier Gagarine à Romainville ; -du projet de renouvellement urbain du Londeau ; -de la ZAC Boissière-Acacia (80 000m2 de logements, 16 000m2 activités) 	<ul style="list-style-type: none"> -<i>L'Avenir</i> -<i>Gagarine</i> -<i>Cachin</i> -<i>Trois Communes - Fabien</i> -<i>Le Londeau</i> -<i>Boissière</i>
<p>4 - Prolongement du tramway T1</p>	<p>Le prolongement de la ligne de tramway T1 de Noisy-le-Sec RER à Val-de-Fontenay permettra la création de 15 nouvelles stations dont 13 sur le territoire d'Est Ensemble, sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil.</p> <p>Le prolongement du tramway est un levier important de désenclavement et de liaison « banlieue-banlieue », au sein d'espaces de l'agglomération non desservis par des transports en communs lourds. Il constituera une liaison nord sud interne au territoire qui fait aujourd'hui défaut.</p> <p>Sa mise en service permettra d'accompagner la requalification urbaine du secteur et la valorisation d'un gisement foncier aujourd'hui inexploitable, le long de l'A186 qui sera transformée en boulevard urbain. Sont en particulier concernés : le centre-ville de Noisy-le-Sec, le centre-ville de Romainville, les quartiers et secteurs d'aménagement des Hauts-de-Montreuil, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Béthisy</i> -<i>Gagarine</i> -<i>Cachin</i> -<i>Trois Communes - Fabien</i> -<i>Bel-Air – Grands-Pêcheurs</i> -<i>Le Morillon</i>

4.3 Pour certains quartiers, l'intégration urbaine devra s'appuyer sur la poursuite du renouvellement urbain et le traitement de dysfonctionnements importants

Les projets en cours sur le territoire n'ont pas permis de traiter de l'ensemble des dysfonctionnements urbains des quartiers de la politique de la ville

Onze projets de rénovation urbaine (dont trois opérations isolées) sont actuellement financés dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, représentant un coût total de projets de rénovation urbaine d'environ 1.3 milliard d'euros, dont près de 30% de subventions provenant de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Cependant, des dysfonctionnements urbains encore considérables sont observés sur certains quartiers de la politique de la ville d'Est Ensemble.

La grande diversité urbaine, issue des vagues successives de développement, est source de richesse mais pèse également sur l'intégration de certains quartiers dans leur environnement (urbanisme de grands ensembles, urbanisme sur dalle) et constituent des « verrous » importants pour faire muter certaines parties du territoire (centre-ville de Bobigny, quartier intercommunal Malassis-La Noue à Bagnolet et Montreuil, etc.).

Plusieurs quartiers présentent des configurations urbaines complexes et en rupture avec leur environnement, générant des effets de coupures ou d'isolement. Par leur taille et la présence de points noirs importants (galerie commerciale déqualifiée, circulations peu lisibles, insécurité, etc.), certains quartiers souffrent d'une image dégradée pesant sur leur attractivité et la mixité sociale du quartier.

Enfin, plus qu'ailleurs, ces quartiers sont confrontés à l'obsolescence du parc de logements HLM, dont le traitement ne peut relever d'une seule intervention patrimoniale de la part des bailleurs sociaux. Par ailleurs, sur certains quartiers marqués par la mixité de l'habitat, les copropriétés construites dans les années 1970, composant de vastes ensembles de plus de centaines de logements, sont confrontées à des difficultés de gestion, de fonctionnement et de dégradation pour lesquels les dispositifs habituels tels que les OPAH-CD ou plan de sauvegarde ne peuvent venir à bout.

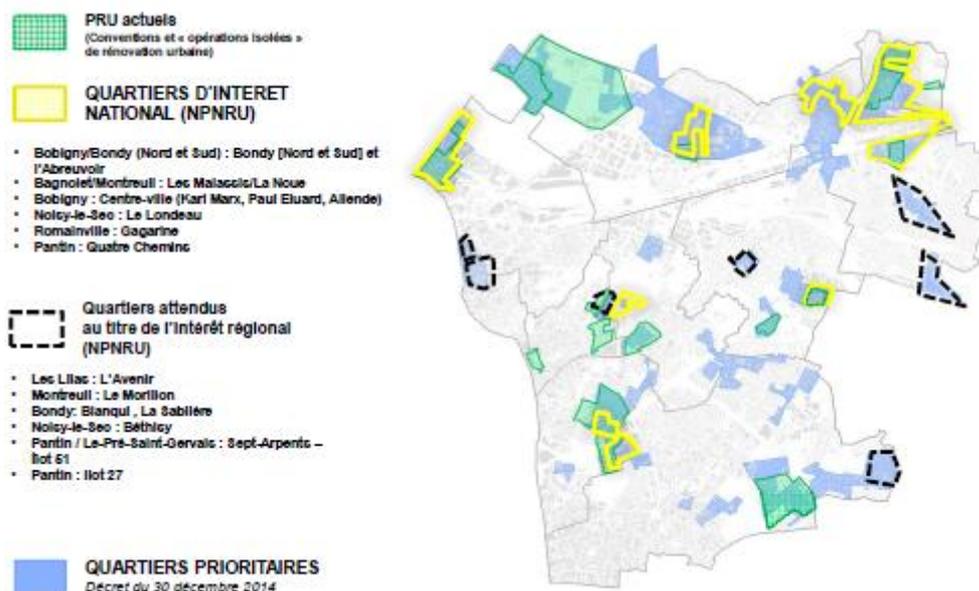
En juillet 2014, l'Agglomération et les neuf Villes ont constitué un dossier de candidature au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains conséquents sont intégrés au dossier de candidature du territoire au NPNRU et peuvent être regroupés en deux groupes :

- Des quartiers non bénéficiaires du PNRU actuel.
Sont ainsi concernés la Cité de l'abreuvoir et le quartier Paul Eluard à Bobigny, la Cité Youri Gagarine à Romainville, les quartiers Centre et Sud (notamment Blanqui et Sablière) à Bondy, le quartier de l'Avenir aux Lilas, le quartier Béthisy à Noisy-le-Sec, Le Morillon à Montreuil, l'Îlot 27 à Pantin dans la continuité du quartier des Sept Arpents (quartier intercommunal Pantin/Le Pré Saint Gervais).
- Des quartiers bénéficiaires du PNRU actuel, mais sur lesquels les investissements réalisés n'ont pas encore permis un renversement des dynamiques pour le quartier et qui restent fragiles. L'engagement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain permettra de poursuivre la dynamique de transformation amorcée par le PRU actuel et de pérenniser les investissements.

Sont ainsi concernés le PRU Quartiers nord à Bondy, le PRU Quatre Chemins à Pantin et les Malassis à Bagnolet. Sont également concernés les quartiers qui ont bénéficié jusque-là d'opérations isolées (OPI) mais qui ont été insuffisantes pour inscrire le quartier dans une dynamique de transformation durable : La Noue à Montreuil et Bagnolet, dont les dysfonctionnements appellent une réflexion à l'échelle intercommunale et Le Londeau à Noisy-le-Sec.

Localisation des PRU actuels, des quartiers d'intérêt national du NPNRU et des quartiers-candidats d'intérêt régional au sein d'Est Ensemble



Les projets de renouvellement urbain sur ces quartiers doivent être articulés avec les nombreux projets en cours ou à venir sur le territoire

Les quartiers pour lesquels sont identifiés des besoins en renouvellement urbain se situent pour la plupart dans des secteurs de l'agglomération amenés à connaître un développement urbain (transport, économie ou habitat), soulevant à la fois la question des conditions à réunir pour les faire bénéficier pleinement de ces dynamiques urbaines et les modalités par lesquelles ils pourront participer à ces dynamiques, notamment en termes de contribution à l'effort de production et de diversification de l'habitat et de développement économique.

Certains quartiers candidats bénéficient des potentiels importants qui, associés aux projets de développement sur l'agglomération, constituent de véritables leviers pour leur mutation.

La présence de ces points d'appui est porteuse d'une double exigence :

- Construire les projets de renouvellement urbain des quartiers en lien avec ces transformations, en prenant en compte la question des temporalités de réalisation (pour anticiper à leur juste mesure les effets pour le territoire).
- Apporter un regard nouveau sur les besoins de ces quartiers, pour ajuster les modalités d'intervention à leur situation spécifique et leurs points d'appuis.

Par conséquent, malgré les nombreux atouts du territoire d'Est Ensemble, le développement équilibré du territoire reste conditionné par la levée d'un certain nombre de freins ou d'incertitudes, qui justifient des interventions encore très soutenues en faveur des quartiers fragiles marqués par les dysfonctionnements de l'urbanisme et de l'habitat.

Les incertitudes sur l'effectivité et le rythme de mutation de certaines parties du territoire (conditionnée par la mobilisation effective et dans les délais annoncés des leviers de transformation urbaine : projets de transport, développement des ZAC, etc.) appellent une grande vigilance sur les conditions de développement des quartiers fragiles.

4.4 L'intégration urbaine des quartiers passera par la mobilisation des politiques portées par l'Agglomération

Sans un effort public accru et la mobilisation des acteurs à conduire simultanément des politiques de développement et de renouvellement urbain, le risque est important de voir les quartiers les plus fragiles rester à l'écart des mutations envisagées sur les trois territoires d'entraînement du contrat de développement territorial (Faubourg, Plateau-Corniche et Canal), ou bien se retrouver en situation de transition « longue » dans l'attente de dynamiques qui tarderaient à venir.

Sont présentées ici les principales démarches portées par l'Agglomération qui pourraient être déclinées utilement sur les quartiers de la politique de la ville. Cependant, la présentation de ces politiques et démarches ne saurait être complète sans mentionner celles portées par l'ensemble des partenaires (collectivités territoriales, acteurs du logement, opérateurs de l'Etat) dont l'inventaire des actions au bénéfice des quartiers de la politique de la ville et la sollicitation fera l'objet d'un travail ultérieur, notamment dans le cadre de la préparation des futurs projets de renouvellement urbain.

La politique de l'habitat

Est Ensemble porte l'élaboration d'un programme local de l'habitat. La politique communautaire de l'habitat réaffirme l'objectif de maintien d'un équilibre de développement habitat/emploi dans une perspective de mixité fonctionnelle et d'optimisation des ressources foncières.

L'Agglomération s'appuie sur un ensemble de compétences qui lui confèrent des leviers opérationnels importants :

- Des intervention vis-à-vis de l'habitat privé, via notamment la mise en place d'un fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé fin 2012, qui concerne plus de 4 500 logements au total. L'Agglomération pilote, depuis le transfert de compétences, les dispositifs conventionnés avec l'Anah tels que les OPAH, plan de sauvegarde et opérations de résorption d'habitat insalubre ;
- Une compétence en matière d'équilibre social pour l'habitat.

L'avancement de la démarche de PLH a permis d'établir un diagnostic partagé et des grandes orientations, qui s'articulent prioritairement autour deux axes structurants :

- le renforcement de l'offre de logement et sa diversification pour améliorer la fluidité des parcours résidentiels. Le programme local de l'habitat précise et décline l'objectif de 2 800 logements nouveaux par an défini dans le cadre du contrat de développement territoire, apportant une contribution sensible à l'effort de lutte contre la crise du logement en Ile-de-France et à la réponse aux besoins endogènes du territoire qui restent significatifs. Dès lors, il intègre un objectif de 16 800 logements neufs sur la période 2015-2020, dont 50% de logements abordables (25% de logements locatifs sociaux et 25% de logements en accession sociale).
- la requalification du parc existant :
 - par la résorption de l'indignité et des écarts de qualité dans le parc privé. La Communauté d'agglomération pourra notamment s'appuyer sur la mobilisation des interventions de la lutte contre la précarité énergétique ou en direction des copropriétés en difficulté et de l'habitat ancien dégradé.

- par une action accrue de revitalisation du parc social existant. L'amélioration et la requalification du parc social de l'agglomération reposera en particulier sur le levier du renouvellement urbain, mais également sur une action concertée avec les bailleurs HLM.

La politique environnementale

La Communauté d'agglomération exerce des compétences en matière d'assainissement, de gestion des eaux, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise d'énergie, espaces verts de plus de 5 ha (soit 60ha au total sur l'agglomération), et collecte et traitement des déchets des ménages.

Sur cette base, la Communauté d'agglomération porte et construit progressivement un ensemble de stratégie en matière d'excellence environnementale, s'appuyant sur :

- l'élaboration de schémas d'ensemble :
 - un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est en cours d'élaboration, visant à intégrer des objectifs de réduction des consommations et d'émissions de GES selon trois volets : un volet à l'échelle du territoire d'Est Ensemble, un volet « compétences » ciblant spécifiquement les champs d'intervention et un volet relevant du patrimoine de la Communauté d'agglomération. Le diagnostic a été validé en juin 2014. Les phases de définition des orientations stratégiques et d'élaboration du plan d'actions seront réalisées en 2015.
 - un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), dont les objectifs sont de réduire le bruit dans les zones les plus critiques, préserver les zones de calmes et apaisées, et de prévenir et anticiper les nuisances sonores lors des projets d'aménagement futurs.
 - le schéma de Trame Verte et Bleue (en phase de diagnostic), dont l'objectif pour l'Agglomération est de décliner le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et conforter ou restaurer les continuités écologiques identifiées sur le territoire et généraliser la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement. L'élaboration de ce schéma est l'occasion de réaliser des zooms sur des secteurs de projets afin d'assurer la prise en compte des enjeux de trame verte et bleue identifiés.
- l'élaboration de cadres et référentiels communs, en particulier :
 - cadre pour la gestion des eaux pluviales (en phase de finalisation), comprenant des recommandations pour valoriser la mise en œuvre de modes de gestion innovants au sein des projets d'aménagement, et mieux prendre en compte le cycle de l'eau dans la ville. Il s'agit de répondre à plusieurs objectifs : prévention des inondations et rapprochement du cycle naturel de l'eau, à des fins notamment de réduction du renvoi aux stations d'épuration, d'amenuisement du coût de service, de renflouement des nappes phréatiques en ville, d'arrosage naturel des végétaux, ou encore de limitation de l'îlot de chaleur urbain.
 - référentiel d'aménagement durable (à lancer début 2015), visant la définition d'objectifs partagés par les acteurs de la chaîne de l'aménagement (aménageurs, bailleurs, promoteurs...), intégrant des recommandations type « boîte à outil ». Sans portée contractuelle, il porte la volonté de développer une « culture commune » en la matière sur le territoire.

La politique d'aménagement numérique du territoire

Afin de prévenir toute fracture numérique du territoire et promouvoir la « ville intelligente », Est Ensemble s'est engagé dans la construction d'un réseau de fibre optique mutualisable entre collectivités locales dans une logique d'optimisation des ressources, permettant de réduire les coûts d'infrastructure et de fonctionnement. L'action de la Communauté porte parallèlement sur la construction d'un réseau de coopération entre les acteurs pour favoriser le déploiement du Très Haut débit vers les habitants et les professionnels, en proposant notamment un conventionnement aux opérateurs ou en développant des actions d'information à destination des différents publics (habitants, syndics, bailleurs, professions libérales, entreprises, etc).

La politique d'aménagement/transport/déplacements

Outre le portage de plusieurs ZAC d'intérêt communautaire dont l'aménagement est structurant pour le territoire, la Communauté d'agglomération développe et promeut un certain nombre d'approches visant à orienter l'aménagement de l'espace communautaire pour contribuer à ses objectifs de développement :

- l'élaboration d'un « Projet Urbain » commun communautaire (lancement fin 2014). Ce document-cadre vise à faire émerger une vision commune du territoire en matière d'aménagement et de développement urbain, et à définir des orientations spatialisées qui porteront une volonté de mise en cohérence des différents documents et démarches (habitat, développement économique, environnement, renouvellement urbain, etc.), ainsi qu'à mieux articuler les fonctions urbaines d'Est Ensemble. Il pourra ainsi servir de socle pour les contributions du territoire pour l'élaboration des documents planification à l'échelle métropolitaine et de leur déclinaison à l'échelle des territoires.
- la promotion de démarches conjointes « aménagement-transport » et habitat dans le cadre de la mise en service d'infrastructures lourdes, de manière à anticiper les enjeux d'organisation de l'espace et d'aménagement qu'elles engendrent. Sont notamment en cours des démarches relatives au prolongement de la ligne 11 du métro et du tramway T1 et à la mise en service du tram express Nord (cf. supra). Ces démarches visent également à favoriser l'intensification urbaine en lien avec l'amélioration de la desserte en transport en commun lourd.
- le portage de démarches sur les politiques de déplacements ayant un impact sur les mobilités quotidiennes. L'Agglomération a engagé en 2014 l'élaboration de son Plan Local de Déplacements (PLD), déclinaison locale du projet de Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. Ce plan pourra se nourrir de démarches complémentaires, telles que les réflexions en cours sur les dessertes de proximité (navettes bus gérées par l'Agglomération).

4.5 Les enjeux en matière d’interfaces urbain-social, pour optimiser la qualité et l’impact des projets urbains sur le fonctionnement social des quartiers

La poursuite des PRU et l’engagement des futurs projets de renouvellement urbain seront l’occasion de mutualiser les expériences acquises au sein des communes lors des PRU.

Lors des ateliers professionnels consacrés à la réflexion sur les “interfaces” entre projet urbain et projet de territoire, ont été mis en évidence un certain nombre d’acquis sur ces sujets dans les équipes des communes, ainsi que la persistance de certains obstacles à la menée d’un projet urbain intégré, qui constituent autant de points d’amélioration à rechercher dans l’avenir.

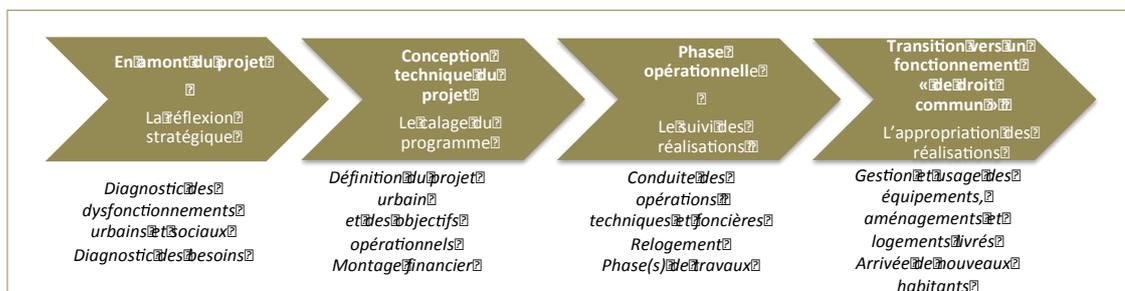
Les points de rencontre entre le projet urbain et les démarches associées ont été identifiés ainsi :

- La concertation avec les habitants, avec une clarification et un renforcement de leur rôle et fonction en tant qu’acteurs des projets sur leur territoire d’habitation.
- La gestion urbaine de proximité, tout à la fois outil technique et partenarial de gestion quotidienne, outil favorisant la compréhension des fonctionnements d’usage et outil de sensibilisation, information et aide à l’appropriation des changements.
- Les démarches de relogement comme support et accompagnement aux parcours résidentiels des ménages.
- Les clauses d’insertion, comme levier de mobilisation pour les habitants et pour le rapprochement entre entreprise et habitants des quartiers à enjeux.

Les synergies à rechercher entre projet urbain et fonctionnement social d’un quartier ont été affirmées :

- Par la clarification et l’anticipation de la finalité et de l’impact social d’un projet urbain dès sa conception stratégique et dans sa conception technique,
- Par l’attention apportée à l’accompagnement des habitants et des professionnels de quartiers lors des phases opérationnelles,
- Par l’accompagnement au changement qui s’inscrit dans le temps et prend en compte au bon niveau les besoins de gestion et d’aide à l’appropriation des réalisations.

La chaîne de production d’un projet de renouvellement urbain



4.5.1 Des pratiques à capitaliser, mutualiser, et valoriser

Ces premiers échanges entre les équipes de projet PRU et politique de la ville des Villes d'Est Ensemble ont permis de mettre en évidence la richesse de l'expérience acquise, dont la mutualisation et l'analyse restent à consolider pour préparer la deuxième génération des conventions de renouvellement urbain.

En amont du projet, des pratiques sont à valoriser et consolider, telles que :

- **La formalisation d'un projet de territoire intégré**, s'appuyant sur un diagnostic transversal et posant une stratégie sociale et urbaine. Ces pratiques ont permis de placer la finalité sociale au centre de certains PRU : projet urbain et social de Bel Air à Montreuil, pré-diagnostic social du quartier Abreuvoir Edouard Vaillant à Bobigny...
- **La participation des habitants au moment du diagnostic** a pu permettre une mise en débat des enjeux sociaux dans certains PRU ou autres projets urbains.

A Bondy, la réhabilitation du centre social Daniel Balavoine s'est appuyé sur les orientations de son projet social et du diagnostic des besoins des usagers. Celui-ci a montré que les associations avaient besoin de disposer de locaux et que les habitants souhaitaient, au sein du centre social, un espace dédié à la santé.

Plusieurs Villes ont pris le temps de la consultation (PRU de Bel Air à Montreuil, PRU du Londeau à Noisy-le-Sec) avant de formaliser la convention avec l'ANRU.

A Romainville, des ateliers urbains ont été organisés en amont du projet ainsi que des rencontres « chez l'habitant » afin de recueillir leur regard sur le projet.

A Pantin, le projet d'écoquartier de la gare a permis de réaliser un travail avec les habitants autour de l'histoire et de la mémoire du quartier.

- **La collaboration au sein des équipes communales** est une condition importante de la prise en compte de la finalité sociale des projets de rénovation urbaine (PRU). Cependant, cette collaboration est difficile à mettre en œuvre du fait du cloisonnement des services et de temporalités différentes d'intervention des deux champs.

Le quartier de Bel Air a bénéficié d'un Projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) marqué par une volonté politique d'intervenir de manière transversale. Le projet a ainsi été mis en œuvre par une équipe de développement social et urbain (DSU). Le PRU de La Noue a bénéficié de cette expérience et c'est la coordinatrice DSU qui a identifié les besoins locaux et qui coordonne le projet.

A Bondy, la direction de projet assure la gouvernance du PRU et celle de la politique de la ville, dans le cadre d'un projet urbain global, qui prend en compte toutes les dimensions du fonctionnement d'un territoire.

Lors de la conception technique du projet, des pratiques restant à valoriser et consolider :

- **La prise en compte des impacts sociaux dans l'ordonnement des opérations**, afin de prioriser ceux qui apportent une plus-value à la vie quotidienne des habitants. Cela a pu se traduire par la priorisation de certains programmes (construction d'un centre social ou d'un local pour les associations...).

Afin de mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, l'expérience a montré qu'il est plus pertinent de programmer les opérations de diversification de l'habitat une fois que le projet global est suffisamment avancé (espaces publics, équipements...) pour que le quartier soit attractif pour les nouveaux ménages arrivant sur le quartier.

- **L'intégration des problématiques de sécurité et de santé** amène à rechercher des solutions techniques en matière de résidentialisation, de rénovation de cage d'escalier, d'interroger le projet sur sa capacité à répondre aux problématiques de pollution de l'air et de nuisances sonores...
- **L'association des habitants à l'élaboration de certains cahiers des charges, ou au choix du prestataire.**

Pendant la phase opérationnelle, des pratiques sont à valoriser et consolider :

- **L'accompagnement individualisé des habitants à reloger**, une pratique mise en place dans la plupart des démarches de relogement.
- **L'attention au maintien du cadre de vie pendant les travaux.**

A Montreuil, de petits investissements ont permis l'organisation de « Chantiers Déclic », visant à intervenir sur les équipements voués à la démolition à deux ans. Une telle intervention a permis de maintenir sa gestion en assurant un bon niveau d'entretien.

- **Un suivi de l'évolution du quartier et non pas seulement du projet urbain :**

A Bondy, les revues de projet du PRU rendent compte de l'évolution du projet de territoire dans son ensemble, et pas seulement de l'avancement physico-financier du projet.

Dans la phase de transition vers le droit commun, des pratiques à valoriser et consolider :

- **La formalisation des démarches de GUP** pour l'appropriation des réalisations.
- **L'accompagnement de ménages relogés** quelques mois après le déménagement, par la mobilisation conjointe du bailleur et des services sociaux, lorsque des problématiques sociales spécifiques ont été identifiées à l'occasion du relogement.

4.5.2 Les freins et limites observés dans la mise en synergie des projets urbain et social

L'expérience des membres des équipes projet les amène à identifier une série de difficultés auxquelles ils ont pu être confrontés, et qui seront, pour l'avenir, autant de pistes d'amélioration à travailler.

Par exemple, ont été cités :

- La difficile collaboration entre les champs urbain et social, du fait du cloisonnement des services et de temporalités différentes d'intervention des deux champs.
- Les difficultés de méthode dans le travail avec les habitants : dans la mise en place de processus de concertation ; dans les modes de prise en compte, sur la durée d'un projet, des souhaits des habitants ; dans le choix des objets et moments les plus pertinents pour consulter les habitants ; dans la capacité à mobiliser dans la durée des habitants...
- Une anticipation inégale des besoins de gestion des équipements nouveaux ou réhabilités.
- Un accompagnement à l'appropriation des nouveaux usages et une compréhension des nouveaux besoins, qu'il s'agisse des espaces publics, des équipements et des commerces à conforter.
- L'accueil des nouveaux habitants dans les nouveaux logements des PRU : une mixité qui crée de nouveaux enjeux pour les communes et les gestionnaires des sites.

Partie 2

Les orientations pour un projet de cohésion urbaine et sociale à Est Ensemble

Etablies à partir de l'identification collective de l'état des lieux et des enjeux des quartiers de la politique de la ville d'Est Ensemble, les orientations du projet de cohésion urbaine et sociale reposent sur une triple ambition :

- **la définition d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire** : il s'agit de l'ensemble des orientations stratégiques et des objectifs à privilégier pour viser l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire ;
- **la constitution d'un véritable référentiel d'action publique** destiné à favoriser la cohérence et la mobilisation des interventions publiques territoriales et sectorielles au service des quartiers de la politique de la ville ;
- **la consolidation de la plus-value communautaire** sur l'ensemble des problématiques de cohésion sociale et urbaine, par l'identification des thématiques et interventions pour lesquelles le niveau communautaire apparaît comme échelon pertinent de réflexion, de coopération et d'action.

Les travaux partenariaux ont conduit à l'identification de 12 orientations stratégiques, déclinées en objectifs :

- pour le **renforcement de la cohésion sociale (pilier 1)**, à partir de quatre orientations collectivement identifiées comme prioritaires sur le territoire d'Est Ensemble (orientations 1 à 4) ;
- pour **l'accès à l'emploi et le développement économique dans tous les quartiers (pilier 2)**, en renforçant les politiques visant à l'insertion socio-professionnelle et favorisant le développement économique (orientations 5 et 6) ;
- pour une **meilleure intégration urbaine (pilier 3)**, interpellant l'ensemble des politiques et interventions en matière d'habitat, de qualité environnementale, de cadre de vie, de transports et pour la **poursuite et l'amplification du renouvellement urbain**, en s'appuyant sur des démarches intégrées, confortant le rôle des habitants et de l'ensemble des acteurs (orientations 7 à 12).

Prévues pour une période de six ans, les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique portée conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les bailleurs HLM, les associations, les différents partenaires et les habitants.

Les ateliers territoriaux associant des habitants et la démarche *Parlons Quartiers !*, organisée fin 2014-début 2015, ont permis d'interroger des habitants des quartiers sur leurs priorités pour l'action publique et d'initier une réflexion sur la co-construction des politiques publiques. Les orientations et objectifs présentés ci-dessous intègrent les priorités recueillies auprès des habitants.

Ces orientations stratégiques et objectifs seront affinés et déclinés pendant la durée du contrat. Le contrat de ville est en effet un document cadre, et doit être un document vivant. Il devra évoluer et être complété et décliné en fonction des orientations, par des conventions thématiques, par le protocole de préfiguration et les conventions signés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, ou par l'appel à projets annuel.

Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration

L'analyse de la déclinaison des différentes formes de la citoyenneté (juridique, participative, solidaire) dans la vie sociale des quartiers permet de mettre en évidence une réelle fragilité du lien social. La participation à la vie politique traditionnelle est marquée par une abstention électorale très élevée, la dynamique de vie sociale et de participation à la vie publique et collective du quartier et de la commune est très inégale. Certains phénomènes comme les appropriations agressives d'espaces collectifs contribuent à affaiblir des sentiments d'appartenance à la communauté de quartier et creusent des fossés entre les générations, pendant que des formes de repli identitaire, notamment sur la religion, émergent ici ou là. La place des femmes dans la vie sociale est toujours à soutenir, aussi bien dans leur sécurité sur l'espace public que dans l'appui à leur mobilité et à leur intégration par l'emploi.

Les **formes de solidarité et d'investissement de proximité** existent cependant : mais peu construites, éclatées et peu soutenues par les acteurs, **elles ne sont pas suffisamment mises en valeur et utilisées comme point d'appui à des politiques publiques de proximité renouvelées.**

En outre, la vocation d'accueil des étrangers, immigrés et de leurs descendants **peut être mieux valorisée dans ses apports au territoire, et aussi mieux accompagnée dans les difficultés qu'elle induit pour les personnes** - besoin d'aide à l'accès au droit et aux droits sociaux, à l'intégration, à la lutte contre toutes les formes de discrimination vécues par les habitants.

Face à ces constats, quatre objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration ».

Objectif 1.1 Améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux et adapter l'offre de services publics aux publics précarisés, fragilisés

- **Action n°1 : Assurer la présence et l'accès des services publics dans tous les quartiers** en travaillant à la fois la répartition de l'offre et son contenu, afin de mieux répondre à certaines spécificités des habitants (éloignement des institutions, difficultés linguistiques).
- **Action n°2 : Améliorer l'accès aux services de proximité par le renforcement de la fonction d'accompagnement et de relais des agents de proximité** : mettre en place une formation-action sur l'offre et les ressources du territoire, et une formation sur la qualité de l'accueil.
- **Action n°3 : Développer des actions / expérimentations « d'aller vers » afin de (re)créer de la confiance et favoriser l'accès au droit et aux droits sociaux des personnes les plus éloignées des institutions**, en s'inspirant, par exemple, des exemples de maraudage.
- **Action n°4 : Adapter certains services spécifiques aux migrants.**

Objectif 1.2 Définir une stratégie locale partagée en matière de participation des habitants permettant de mettre les habitants en « capacité d’agir »

- **Action n°1 : Renforcer le rôle des structures de proximité en matière de soutien aux initiatives des habitants**, par le développement de la formation sur ce champ, mais aussi par des actions incitatives telles que l’introduction d’une clause favorisant les projets ayant fait l’objet d’un travail avec les habitants ou le soutien financier à la capacité de fédérer des habitants autour de sujets choisis par eux-mêmes.
- **Action n°2 : Expérimenter de nouvelles formes de participation et de co-construction.**
- **Action n°3 : Valoriser et promouvoir les initiatives** d’habitants, notamment des plus jeunes et des femmes (conseils d’enfants et de jeunes, marches exploratoires...).

Objectif 1.3 Prendre en compte l’histoire et la vocation d’accueil de l’immigration, pour améliorer l’accueil et l’intégration des nouveaux migrants, et valoriser cette spécificité du territoire

- **Action n°1 : Renforcer l’offre d’accompagnement et de socialisation en direction des primo-arrivants**, et renforcer parmi elles des expériences telles que les ateliers sociolinguistiques « collèges ».
- **Action n°2 : Développer les dispositifs spécifiques d’accompagnement pour certaines populations**, autour de la santé, l’hébergement, l’insertion professionnelle.
- **Action n°3 : En lien avec le volet emploi, développer des projets adaptés aux besoins d’insertion socio-professionnelle des femmes migrantes.**
- **Action n°4 : Valoriser l’histoire de l’immigration et la diversité culturelle propre au territoire et à ses habitants** en mobilisant notamment l’outil culturel.

Objectif 1.4 Lutter contre les discriminations, les stéréotypes, et les replis identitaires

- **Action n°1 : Renforcer la connaissance des acteurs sur le mécanisme discriminatoire** et élaborer, à l’échelle communautaire, un diagnostic, un plan d’action et une action de formation – sensibilisation sur le sujet des discriminations, en prenant particulièrement en compte les dimensions de l’emploi et de l’orientation scolaire.
- **Action n°2 : Lutter contre tous les « replis identitaires » et leurs manifestations** : renforcer l’interconnaissance culturelle et religieuse, former les agents publics aux règles de laïcité, et conduire un travail universitaire sur la montée des phénomènes religieux sur le territoire communautaire.

Orientation stratégique 2 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation

En matière d'éducation, les habitants des quartiers à enjeux sont confrontés à d'importantes difficultés d'apprentissage et d'orientation, qui se traduisent par un grand nombre de sorties du système scolaire sans qualification et une faiblesse du niveau de formation. Ces difficultés se trouvent renforcées et accentuées par un phénomène d'autocensure très puissant chez les jeunes issus de milieux modestes ou défavorisés et leurs familles, qui se traduit par une faible ambition scolaire, le choix de filières par défaut, ou encore le non-recours aux activités et équipements culturels.

Dans les quartiers à enjeux de l'agglomération, la communauté éducative dans son ensemble se trouve par ailleurs fragilisée, qu'il s'agisse :

- des parents (en particulier ceux maîtrisant peu ou ne maîtrisant pas la langue française), qui expriment un fort besoin d'accompagnement dans leur rôle éducatif et de soutien dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- des professionnels, qui font part d'un manque de moyens humains et d'outils d'intervention adaptés pour mener une action efficace.

Face à ces constats, trois objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « Rétablir l'égalité des chances par l'éducation ».

Objectif 2.1 Réduire les écarts de réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire

L'enjeu du contrat de ville est d'exprimer les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes, en assurant la mixité scolaire des écoles et des collèges dans les territoires concernés compte-tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire, en réduisant les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés, en réduisant le nombre de décrocheurs, en améliorant le bien-être des enfants et des jeunes dans les quartiers et en assurant la participation des parents.

- **Action n°1 : Prévenir le décrochage scolaire** : développer l'accompagnement à la scolarité, valoriser les compétences parascolaires, structurer le repérage précoce du risque de décrochage, et construire des réponses adaptées à chaque jeune.
- **Action n°2 : Réinscrire les décrocheurs dans un processus d'apprentissage**, en développant des actions à destination des élèves exclus, absentéistes ou décrocheurs.
- **Action n°3 : Favoriser la réussite éducative** en s'appuyant notamment sur l'usage du numérique, les activités périscolaires, et sur les activités artistiques et culturelles.

Objectif 2.2 Renforcer la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle

- **Action n°1 : Favoriser la connaissance par les publics jeunes des perspectives locales de formation et d'insertion professionnelle.**
- **Action n°2 : Penser les parcours éducatifs et d'insertion en sortant d'une logique linéaire** : faciliter le passage, développer les passerelles entre différents types d'écoles,

voies ou filières, sans discontinuité (selon le principe de formation continue tout au long de la vie).

- **Action n°3 : Renforcer les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, et les professionnels de l’insertion, la formation et l’emploi.**
- **Action n°4 : Dédramatiser la question de l’insertion professionnelle :** proposer des enseignements pratiques, développer des dispositifs « seconde chance » pour des élèves qui éprouvent des difficultés ponctuelles ou durables avec la scolarité traditionnelle, et travailler avec les adolescents la question de la mobilité.

Objectif 2.3 Faire évoluer la communauté éducative (parents, institution scolaire, acteurs locaux) pour la renforcer, et en particulier développer l’accompagnement à la parentalité

- **Action n°1 : Consolider la communauté éducative,** par la réaffirmation du rôle et de la pertinence des équipes pluridisciplinaires de soutien PRE / DRE, et en prenant appui sur le PRE / DRE pour favoriser le travail des services communaux et associations avec les enseignants et les assistants d’éducation.
- **Action n°2 : Renforcer l’inscription des établissements scolaires dans leur environnement :** favoriser la connaissance par les enseignants du territoire sur lequel ils exercent leur métier, et développer des temps de présence des acteurs éducatifs associatifs et municipaux dans les établissements.
- **Action n°3 : Reconnaître la place des parents au sein de la communauté éducative :** développer des actions permettant de rendre effectifs les droits d’information et d’expression des parents, et de faciliter le dialogue entre parents et équipes pédagogiques.
- **Action n°4 : Penser des lieux dédiés aux parents,** facilitant l’écoute, l’accompagnement, l’échange.

Orientation stratégique 3 : Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et la tranquillité

En matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique, la majorité des quartiers à enjeux de l'agglomération est confrontée à une problématique d'occupation détournée de l'espace public qui génère un sentiment d'insécurité important, des nuisances sonores et des dégradations.

Le trafic de drogue est également considéré comme une problématique généralisée, bien qu'elle s'exprime à des degrés divers et connaisse de constantes mutations. Qu'il s'agisse de trafics d'envergure réduite ou de trafics structurés portant sur des volumes importants, ces activités génèrent des troubles de voisinage et des phénomènes de délinquance annexes (vols, agressions).

Les mineurs apparaissent comme particulièrement touchés par les problématiques de délinquance et leur implication croissante dans des actes commis sur la voie publique (agressions et vols) est à l'origine de la dégradation du climat dans certains quartiers de l'agglomération.

Les violences faites aux femmes constituent également un enjeu sur le territoire dans la mesure où les victimes apparaissent comme particulièrement fragiles et que ces actes éclairent les phénomènes de violences intra-familiales et les faits de maltraitance des enfants.

En matière de pilotage de ce champ d'intervention, le diagnostic a fait apparaître l'existence de dispositifs dont la structuration et la coordination ne permettaient pas une mise en œuvre opérationnelle efficace.

Face à ces constats, quatre objectifs visent à décliner l'orientation stratégique « Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et la tranquillité. »

Objectif 3.1 Conjuguer les actions pour une intervention globale plus efficace dans les quartiers à enjeux pour la politique de la ville

- **Action n°1 : Mobiliser les partenaires et la société civile à l'échelle des quartiers**, en s'appuyant notamment sur l'organisation de cellules de veille, ou de diagnostics en marchant.

- **Action n°2 : Permettre la cohérence de l'intervention en matière de prévention, sécurité et tranquillité publique à l'échelle communale** : conforter les instances de pilotage communales de type CLSPD, organiser des instances thématiques en fonction des problématiques identifiées dans les quartiers, et redéfinir, de manière partenariale, des plans locaux de tranquillité publique en cohérence avec les objectifs du contrat de ville.

- **Action n°3 : Créer une nouvelle dynamique partenariale à l'échelle intercommunale, en organisant des instances thématiques** sur des sujets qui touchent l'ensemble du territoire tels que la violence dans les transports, les violences faites aux femmes, la délinquance des mineurs et le trafic de drogue.

Objectif 3.2 Permettre une réappropriation durable des espaces publics afin de renforcer la tranquillité publique

- **Action n°1 : Renforcer la présence institutionnelle dans les quartiers** : prendre appui sur les acteurs de la médiation et les personnes-ressources, et améliorer les capacités

d'intervention rapide des services techniques des Villes, des bailleurs ou de régies de quartier pour lutter contre les petites dégradations.

- **Action n°2 : Aider à la réappropriation des espaces publics par les habitants :** organiser des manifestations sur les espaces publics, développer les chantiers éducatifs avec les associations de prévention spécialisée et en partenariat avec les bailleurs, et conduire des actions de réappropriation de l'espace public par les femmes.
- **Action n°3 : Intégrer la problématique de l'occupation des espaces publics dans la programmation opérationnelle des projets de renouvellement urbain.**

Objectif 3.3 Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes

- **Action n°1 : Favoriser une action globale en direction des jeunes en difficulté :** renforcer l'aide à accès au droit et aux droits sociaux pour les jeunes et le lien avec les institutions, développer l'offre de loisirs et d'accompagnement pour les jeunes entre 11 et 15 ans, et favoriser l'implication des jeunes dans le montage de projets et la gestion d'équipements. En matière d'emploi, il convient de s'appuyer sur l'expérience « Garantie jeunes », qui s'adresse aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, sans formation, ni emploi (les NEET).

Cette action globale peut également passer par **l'accompagnement personnalisé des jeunes « hors circuit »**, à travers l'intervention d'associations de prévention spécialisée, d'éducateurs spécialisés ou de médiateurs urbains ou la mise en place de dispositifs « hors-les-murs » afin de permettre aux jeunes de sortir de leur quartier, qu'il s'agisse de voyages, de sorties culturelles ou de rencontres avec le monde de l'entreprise.

- **Action n°2 : Lutter contre la récidive**, en poursuivant les stages destinés aux primo-délinquants et en développant des interventions en direction des primo-réitérants en partenariat avec la Protection judiciaires de la jeunesse (PJJ). Il est également nécessaire d'améliorer les dispositifs d'accueil des travaux d'intérêt général des communes et de la Communauté d'agglomération et de renforcer l'échange d'information entre les collectivités locales et la justice notamment en développant le rôle des correspondants Ville / Justice.

Objectif 3.4 Lutter contre le trafic de drogue et ses conséquences à l'échelle intercommunale

- **Action n°1 : Renforcer l'intervention dans les quartiers à enjeux en partenariat avec la Police Nationale** et mobiliser l'ensemble des partenaires pour rendre cohérentes les mesures de prévention opérationnelle, afin d'empêcher les trafiquants de s'approprier une partie de l'espace.
- **Action n°2 : Cibler les différents échelons du trafic**, et mettre en œuvre des expulsions locatives accompagnées des ménages à l'origine des troubles.

- **Action n°3: Lutter contre le trafic en ciblant les consommateurs** et, en lien avec les actions de santé, permettre une intervention de lutte contre la toxicomanie en direction des utilisateurs.

- **Action n°4: Renforcer le travail partenarial autour de la lutte contre le trafic de drogue** par la mise en place d'une instance de réflexion à l'échelle intercommunale.

Orientation stratégique 4 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

Sur le plan de la santé, l'offre libérale est très nettement insuffisante et la répartition territoriale de l'offre de soins fait apparaître de fortes disparités au sein de l'agglomération. Au-delà d'un défaut d'offre, les quartiers à enjeux pour la politique de la ville sont concernés par une forte problématique d'accès aux soins, et plus spécifiquement par un phénomène de non-recours, qui ne s'explique pas uniquement par la faiblesse des ressources économiques des habitants. Ce phénomène est en effet aussi à mettre en lien avec des caractéristiques spécifiques aux quartiers et/ou aux habitants de l'agglomération, et en particulier : l'enclavement de certains territoires ; la vocation d'accueil des primo-arrivants de certaines communes, qui pose la question de la compréhension de la complexité de la réglementation, du système de soins et des termes médicaux par cette population.

Qu'ils soient éloignés financièrement, géographiquement, ou culturellement du système de soins, les habitants des quartiers connaissent en outre un risque accru de morbidité en lien avec une vulnérabilité sociale favorisant le développement de certaines pathologies, telles que le surpoids, l'obésité, la tuberculose, les affections dentaires.

Enfin, les habitants de certains quartiers sont confrontés à des problématiques de santé spécifiques liées soit aux conditions de logement (squats, campements, foyers de travailleurs migrants) soit à la banalisation de l'usage de drogues et du cannabis en particulier et/ou à une consommation abusive d'alcool sur la voie publique.

Face à ces constats, trois objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé ».

Objectif 4.1 Répondre aux enjeux de santé spécifiques aux quartiers de la politique de la ville

- **Action n°1 : Permettre une intervention globale sur les effets sanitaires du mal-logement** : formaliser des outils partagés de repérage, développer une expertise locale sur les thématiques liées aux conditions de logement et leurs implications sur la santé, et améliorer les capacités d'intervention.
- **Action n°2 : Favoriser la lutte contre la toxicomanie.**
- **Action n°3 : Renforcer l'évaluation et l'observation en matière de santé.**
- **Action n°4 : Favoriser une approche globale de la santé dans toutes les politiques publiques.**

Objectif 4.2 Adapter la promotion de la santé aux problématiques des habitants

- **Action n°1 : Renforcer les actions de prévention à destination des adolescents et jeunes** : conduire des actions de prévention précoce en primaire, et des actions de prévention primaire relatives aux conduites à risques.
- **Action n°2 : Développer les actions de santé communautaire centrées sur la participation et l'implication des habitants des quartiers.**

- **Action n°3 : Renforcer le partenariat local entre professionnels de la santé autour de la prévention en santé**, par exemple par la création d'un réseau de promotion de la santé entre médecins, infirmières, pharmaciens, acteurs associatifs socio-sanitaires.

Objectif 4.3 Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers

- **Action n°1 : Développer et rendre accessible l'offre de santé dans les quartiers**, en s'appuyant sur les leviers communautaires et municipaux (centres municipaux de santé), et en encourageant la coopération (création de Maisons de santé pluri-disciplinaires complémentaires des centres de santé, ou de pôles de santé regroupant CMS-MSP-libéraux).

- **Action n°2 : Aller à la rencontre des habitants les plus isolés**, à travers notamment des interventions de terrain et la généralisation des dispositifs facilitant l'accès aux droits de santé.

Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique

Orientation stratégique 5 : Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprise

Tous les indicateurs confirment l'enjeu essentiel de renforcer l'action d'accompagnement des habitants des quartiers à enjeux en matière d'aide à l'accès à l'emploi, à la formation, à l'insertion et à la création d'activité. La concentration très forte des phénomènes de chômage et d'absence de qualification dans les quartiers de la politique de la ville justifie que les actions portées par la politique « emploi formation et insertion » communautaire soient plus spécifiquement renforcées et ciblées sur leurs habitants, et avant tout les jeunes.

Les freins à l'accès à l'emploi sont nombreux (problèmes de mobilité, de maîtrise linguistique, éloignement des institutions, modes de garde, discriminations...), et sont déjà connus et pris en compte dans les actions portées par le droit commun comme dans les actions de la politique de la ville. La mise en œuvre du contrat de ville doit être l'occasion de les renforcer, de faire évoluer les pratiques d'accueil et d'accompagnement pour les rendre plus efficaces.

Objectif 5.1 Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion

- **Action n°1 : Aller vers les publics éloignés des dispositifs classiques de l'emploi et de l'insertion** : s'inspirer du principe de la maraude ou de l'arpentage, renforcer les lieux et personnes relais (permanences, habitants relais...) pour l'information et « l'accroche », s'appuyer sur les futurs conseils citoyens pour repérer les freins à l'accès aux services. Pôle emploi pourra participer à l'animation d'ateliers sur la thématique de l'emploi.

- **Action n°2 : Renforcer le partenariat entre les services de l'emploi et les structures de proximité pour une meilleure orientation des publics** : consolider un panorama global de ces structures dans les quartiers, professionnaliser les acteurs de proximité en renforçant leur maîtrise de l'offre de droit commun, développer des temps d'échanges et d'information entre le Service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Etat) et les relais de proximité (poursuite des groupes emplois animés par les Maisons de l'Emploi). Ces temps d'échanges seront co-construits avec l'ensemble des partenaires.

- **Action n°3 : Renforcer l'attractivité de l'offre de services, en particulier auprès des publics jeunes** : mener une réflexion sur les pratiques et lieux d'accueil, pour les rendre plus attractifs, développer des actions et pratiques d'accompagnement qui favorisent l'envie d'entreprendre, mobiliser davantage les dispositifs d'expériences courtes d'emploi (chantiers d'insertion, chantiers école, immersion en entreprise, implication du monde économique...), diversifier les modes de communication entre le service public de l'emploi et les habitants.

Objectif 5.2 Ajuster l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires

- **Action n°1 : Renforcer la connaissance des professionnels sur les besoins en formation des publics** : partager les diagnostics emploi/formation des partenaires,

renforcer la connaissance par les professionnels des secteurs qui recrutent, en lien avec les filières du Pacte, affiner et consolider à l'échelle intercommunale un état des lieux sur les besoins en remise à niveau des publics des quartiers prioritaires.

- **Action n°2 : Adapter davantage l'offre de formation aux besoins de recrutement et aux caractéristiques des publics des quartiers prioritaires :** développer des modules de pré-qualification et de pré-formation, de formation linguistique, proposer des parcours plus souples et personnalisés avec une réflexion sur l'articulation des temps de formation avec la vie quotidienne, favoriser la professionnalisation via l'apprentissage et l'alternance, rapprocher les publics du monde de l'entreprise en multipliant les immersions professionnelles.
- **Action n°3 : Valoriser les parcours et l'expérience des publics :** mieux reconnaître et valoriser les compétences extra-professionnelles, par exemple par la mise en place d'un réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs, prendre en compte la pluridisciplinarité des parcours des publics, sensibiliser les professionnels de proximité sur la certification et la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **Action n°4 : Améliorer l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours de formation :** renforcer la pédagogie auprès des publics sur les différentes étapes d'accès à l'emploi, faciliter l'accès aux formations existantes et renforcer le suivi des publics.

Objectif 5.3 Lever les différents freins à l'emploi que rencontrent les habitants

- **Action n°1 : Proposer des solutions de gardes adaptées pour faciliter l'inscription des parents dans un parcours d'insertion/ de formation,** par le développement d'expériences ou projets (crèche itinérante, liens entre intermédiaires de l'emploi et milieu de la petite Enfance...) et accompagner les parents sur leur demande de mode de garde, informer davantage les familles sur les aides existantes, mener une réflexion particulière sur la problématique de la monoparentalité, particulièrement prégnante dans les quartiers d'habitat social.
- **Action n°2 : Prévenir et lutter contre les discriminations à l'embauche :** faire évoluer les représentations des entreprises sur les salariés de plus de 45 ans et repenser les actions de mobilisation envers le public senior, travailler sur les discriminations qui touchent des publics spécifiques comme les personnes placées sous main de justice, sensibiliser les professionnels sur les différentes discriminations à l'embauche.
- **Action n°3 : Favoriser la mobilité des publics et en particulier des jeunes :** mieux communiquer sur les aides à la mobilité existantes, développer des aides adaptées à l'apprentissage du code de la route et à la préparation du permis de conduire pour des publics « fragiles » qui cumulent des difficultés (ex. maîtrise de la langue).
- **Action n°4 : Mener un travail spécifique sur les freins psycho-sociaux** par la mise en place d'actions de redynamisation (ex. ateliers collectifs sur la confiance en soi, la posture, la voix...) à destination des publics qui ne sont pas prêts à accéder à une formation ou à l'emploi.

Objectif 5.4 Inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace et encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise

- **Action n°1 : Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs** : renforcer le partenariat entre acteurs de l'emploi/ prévention spécialisée/ services de l'action sociale, favoriser la communication et le partage d'informations sur les dispositifs existants (Garantie jeunes...), utiliser les TIC et réseaux sociaux, identifier des interlocuteurs « référents » au sein des différentes structures.

- **Action n°2 : Mener des actions spécifiques à l'égard des jeunes diplômés** : identifier de manière partenariale les jeunes diplômés éloignés de l'emploi, les faire bénéficier d'un accompagnement renforcé sur plusieurs semaines, informer/sensibiliser sur l'aide à la création d'entreprise.

- **Action n°3 : Encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise** : développer une offre de proximité dans les quartiers afin de détecter les porteurs d'idées et les accompagner dans le montage de leurs projets de création d'activité et/ou d'entreprise, aider à la mobilisation des ressources (expertise, formation, financement...) nécessaires au montage des projets, renforcer l'accompagnement post-crédation des jeunes entreprises (suivi individuel, club d'entreprises, ...).

- **Action n°4 : Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement en matière de création d'activité, pour les publics des quartiers prioritaires** : améliorer la communication sur l'offre (plaquettes d'informations réalisées par la Direction du Développement Economique, rencontre directe de larges publics via les 2 agents de sensibilisation déployés sur le territoire).

- **Action n°5 : Mobiliser le dispositif des clauses d'insertion** pour faciliter l'inscription des personnes dans un véritable parcours d'accès à l'emploi.

Orientation stratégique 6 : Optimiser le développement économique dans les quartiers

Les quartiers en politique de la ville ne sont pas tous dotés des mêmes fonctions économiques, en lien avec la nature de leur tissu et leur localisation. Une forte présence d'emplois est ainsi observable dans les quartiers de type faubourien ou mixte en opposition à la très faible présence d'emplois dans les quartiers à vocation exclusive d'habitat social.

Le contrat de ville réaffirme le besoin de porter un regard spécifique et volontariste sur le développement économique des quartiers, dans ses nombreuses dimensions, en tenant compte des liens étroits avec les politiques d'emploi, de formation, d'aménagement et de transport et en articulation fine avec le schéma communautaire de développement économique en cours d'élaboration.

Plusieurs objectifs sont mis en avant et devront servir de socle aux réflexions futures à conduire à l'échelle de chaque quartier :

Objectif 6.1 Identifier les potentiels de développement économique des quartiers à enjeux

- **Action n°1: Prendre le parti d'intégrer une réflexion sur le développement économique dans l'ensemble des projets de développement des quartiers de la politique de la ville.** L'agglomération enregistre une dynamique économique importante avec un taux de création d'emplois supérieur aux moyennes départementale et régionale. Le territoire bénéficie d'une attractivité réelle, que les projets de développement des transports collectifs vont encore renforcer. Beaucoup de quartiers en politique de la ville sont déjà des quartiers mixtes, avec la présence d'activités traditionnelles et du commerce. Pour les quartiers plus monofonctionnels, il n'existe pas a priori de frein majeur qui les disqualifierait automatiquement pour l'accueil d'activités (à condition de respecter un certain nombre de pré-requis équivalent à ce qui est attendu lors de l'implantation d'activités sur le reste du territoire).

- **Action n°2 : Développer de nouvelles pratiques collectives pour répondre à cette nouvelle approche.** Le choix collectif de mettre un accent prioritaire sur la question du développement économique, insuffisamment développée jusqu'à présent sur les quartiers - en particulier sur les PRU 1 - implique de forts enjeux et ajustements en termes d'anticipation, de priorisation des investissements et des interventions, et de développement de nouveaux modes de coordination entre acteurs et entre leviers opérationnels.

Objectif 6.2 Définir des stratégies pour les quartiers en s'appuyant sur la politique communautaire de développement économique

- **Action n°1 : Définir des objectifs de développement économique territorialisés et contextualisés au sein des projets de quartiers,** en fonction de ce que l'on cherche à atteindre :
 1. Le maintien ou le développement d'une offre d'hyper proximité (commerces et services), au bénéfice de la qualité de vie dans le quartier.
 2. Le soutien des initiatives locales et l'entrepreneuriat dans les quartiers.
 3. Le développement d'une économie sociale et solidaire tournée vers les besoins spécifiques des habitants.

4. La réponse à des enjeux d'agglomération comme le maintien d'activités productives ou le développement de l'offre immobilière (hôtel d'entreprises, rez-de-chaussée pour l'accueil d'activités de services, locaux artisanaux...).
5. Le souhait de changer la perception des quartiers, en diversifiant les fonctions et y apportant « la ville mixte ».
6. Le souhait d'apporter un avantage comparatif à ces quartiers en y implantant des activités à forte visibilité.

Ces objectifs sont importants à clarifier pour adapter la stratégie et la nature des leviers à mobiliser (en particulier pour décider du niveau d'intervention publique).

→ **Action n°2 : Intégrer le dispositif d'exonération des deux « Territoires entrepreneurs » (ex-ZFU) dans la stratégie de développement économique en faveur des quartiers prioritaires**

Objectif 6.3 Requalifier et développer l'offre commerciale

L'enjeu est d'**appréhender le développement commercial comme levier de qualité de vie et d'animation urbaine** dans les quartiers de la politique de la ville, tout en prenant en compte les exigences propres liées à ces activités (zone de chalandise, visibilité depuis l'espace public, etc.). Le repositionnement de l'offre commerciale et la mutation des locaux commerciaux constituent des axes incontournables de réflexion, pour répondre aux besoins des habitants tout en confortant l'attractivité des commerces en difficulté.

→ **Action : Prendre en compte de manière systématique la place des commerces (sédentaires et forains) au sein des projets de quartier** : définir les manques et les besoins en termes d'offre commerciale, identifier les potentialités de développement, déterminer les leviers d'interventions à privilégier en termes de foncier, de montage, de gouvernance et d'animation commerciale, aider à mobiliser les aides fiscales du dispositif « Territoires entrepreneurs » pour les commerces de proximité.

Objectif 6.4 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

Le territoire d'Est Ensemble est identifié comme pôle majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS), en lien notamment avec les spécificités des populations fragiles résidentes qui présentent divers besoins d'accompagnement (jeunesse, isolement, dépendance, etc.).

→ **Action : Encourager et accompagner les initiatives liées à l'ESS dans les quartiers de la politique de la ville**. Cela peut répondre à l'enjeu de développement d'activité tout en contribuant à des objectifs de cohésion sociale. Cet axe de travail peut s'appuyer sur le potentiel existant (grand nombre de structures présentes sur le territoire, réseaux d'acteurs, etc.) et sur les politiques et démarches portées par l'Agglomération (animation et réseau, aide à l'implantation et au développement, promotion, etc.).

Objectif 6.5 Organiser la place des activités productives dans les politiques de renouvellement urbain des quartiers

La forte dynamique de mutation du territoire à Est Ensemble va de pair avec un risque d'éviction croissant de certaines activités économiques comme l'artisanat ou les entreprises du BTP installées en grande partie au sein de la trame urbaine (ateliers, fonds de commerces,

etc.). Il s'agit dès lors d'intégrer cette problématique aux projets des quartiers des secteurs concernés, et de déterminer les moyens d'action concrets (montages innovants, mise à disposition de foncier spécifique, prise en compte dans les programmations des projets de renouvellement urbain, etc.), en lien avec les actions déployées dans le cadre de la politique communautaire de développement économique

→ **Action : Prendre en compte le risque d'éviction de certains segments historiques de l'activité économique**, et identifier les leviers de veille et d'intervention dans les quartiers concernés.

Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain

Le territoire d'Est Ensemble entend affirmer sa participation à la fabrique de la métropole : son identité et ses dynamiques endogènes fondent aujourd'hui l'élaboration d'un modèle de développement propre au territoire, porté par les élu(e)s au travers de la fabrique du Grand Paris. Le territoire s'organise ainsi pour accélérer sa mutation et contribuer à la métropole de demain, plus dense, plus solidaire et plus compétitive.

- Sur le plan de l'accessibilité, le renforcement significatif de l'offre de transports est un facteur important d'amélioration des conditions de déplacement des habitants (accès aux zones d'emplois) et constitue un levier majeur de mutation du territoire.
- Sur le plan économique, comme explicité ci-avant, les nombreux projets qui voient le jour participent à l'ambition d'un territoire d'excellence (artisanat d'art, santé, biotechnologies, etc.) et de solidarité (appui aux créateurs, accompagnement des PME, etc.). L'ambition portée dans le cadre du contrat de développement territorial cible un équilibre emplois/actifs à long terme, en visant la création d'environ 50 000 emplois supplémentaires à horizon de 15 ans.
- Sur le plan culturel et environnemental, les projets liés à l'excellence et l'identité du territoire sont nombreux et valorisés dans le cadre de la stratégie ensemble portée par le CDT.
- En matière de logements, Est Ensemble contribuera à l'effort de construction en produisant 2800 logements par an, dont la moitié de logements abordables (dont 25% HLM). Ainsi, Est Ensemble prévoit une production urbaine soutenue (dix ZAC communautaires et plusieurs ZAC communales pour un total d'un million de mètres carrés de logements et 800 000 m² de bureaux et activités), avec un potentiel foncier encore important pour un territoire de première couronne parisienne.

Les démarches en cours à l'échelle de l'agglomération visent une mobilisation cohérente de l'ensemble des leviers pour mettre en œuvre cette ambition.

Dès lors, Est Ensemble et les communes portent l'ambition de prendre appui sur l'importante production urbaine attendue sur le territoire pour dynamiser la place des quartiers de la politique de la ville.

Pour y parvenir, il s'agira d'interroger les modalités de chacune des politiques de développement servant ces quartiers. Les démarches à l'échelle de l'agglomération (Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie, Trame Verte et Bleue etc.) dont une grande partie est en cours d'élaboration, offrent cette opportunité.

Une attention particulière sera portée aux actions permettant un changement de regard sur ces quartiers, dans l'esprit de la « clause du territoire le plus favorisé », afin d'en identifier les potentiels et de les valoriser au sein de projets d'ensemble cohérents et distinctifs. Là encore, les démarches en cours doivent être l'occasion de repérer et qualifier ces potentiels.

Enfin, le projet urbain d'agglomération, en cours d'élaboration, vise la mise en lien de ces politiques en constituant le cadre de cohérence de l'aménagement de l'espace communautaire. Il représente l'opportunité d'affirmer et de conforter la prise en compte des enjeux propres aux quartiers de la politique de la ville.

Ces ambitions en matière d'intégration urbaine des quartiers de la politique de la ville se traduisent en orientations co-construites et discutées lors des ateliers et validées en comité de pilotage, elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels à privilégier.

Orientation stratégique 7 : Diversifier la vocation résidentielle et favoriser les parcours résidentiels ascendants

Les quartiers à enjeux pour la politique de la ville occupent une place majeure dans le parcours résidentiel des ménages qui arrivent sur le territoire et dans la réponse aux besoins endogènes sur l'agglomération. Cette place est amenée à se confirmer, pour répondre aux objectifs du CDT et du PLH actuellement en cours d'élaboration²⁷, qui visent une production neuve et une diversification de l'offre importante de logements.

Les partenaires du contrat de ville souhaitent faire de l'importante production urbaine attendue sur le territoire un levier de diversification et d'attractivité pour les quartiers, en levant les freins et en mettant en valeur les points d'appui de ces quartiers.

Le développement résidentiel visé sur le territoire (doublement de l'effort de construction par rapport à la décennie passée) doit constituer un levier pour favoriser le renouvellement urbain des quartiers les plus fragilisés (renouvellement de l'image, restructuration des espaces, nouveaux équipements liés aux nouvelles constructions, évolution de mixité dans les équipements scolaires, etc.).

Objectif 7.1 Favoriser la contribution des quartiers de la politique de la ville à l'effort de production en logements

- **Action n°1 : Etudier les choix de localisation et de nature des logements de manière à favoriser un développement harmonieux du quartier et de ses abords.** Il s'agit de veiller à ce que les programmes soient cohérents entre eux et avec l'offre préexistante, que l'impact sur la fréquentation des équipements soit bien étudié et qu'il n'y ait pas de concurrence sur certains segments des produits logements, etc.
- **Action n°2 : Définir les conditions de la mutabilité des quartiers d'habitat social,** et les moyens que les acteurs sont prêts à déployer pour « produire » du foncier disponible.
- **Action n°3 : Définir les secteurs prioritaires de construction neuve, en fonction des points d'appui en présence,** en priorisant les espaces qui vont connaître une amélioration significative de l'offre de transports.

Objectif 7.2 Diversifier l'offre en logement des quartiers de la politique de la ville, notamment par le déploiement de l'offre intermédiaire et de l'accession sociale à la propriété

L'enjeu est d'assurer la contribution des quartiers de la politique de la ville et de leurs franges au développement d'une offre abordable destinée à améliorer la fluidité des parcours résidentiels en lien avec les objectifs du PLH, et de permettre des parcours résidentiels ascendants en maintenant la mixité sociale et en limitant les risques d'éviction des classes populaires.

²⁷ Les orientations stratégiques du PLH ont fait l'objet d'une validation par l'Etat et la communauté d'agglomération fin 2014.

- **Action n°1 : Saisir les opportunités de la TVA à taux réduit dans les quartiers de la politique de la ville pour diversifier l’offre en logements**, en veillant à la qualité des logements proposés et leur adéquation avec les ménages résidant sur le territoire (sortants du parc HLM, décohabitants, etc.). Une attention particulière sera portée à ce que la programmation ne cible pas exclusivement la bande de 300 mètres, au détriment des quartiers prioritaires eux-mêmes ou de leurs franges directes.

- **Action n°2 : Veiller à la cohérence entre les objectifs d’accueil de nouvelles populations avec le dimensionnement et la qualité des équipements et services**. Le développement d’une offre intermédiaire suppose de prendre en compte les enjeux de capacité du quartier à répondre aux besoins des nouveaux habitants, et appelle une réflexion sur l’attractivité de l’offre en services et équipements publics et la tranquillité publique et résidentielle.

- **Action n°3 : Intervenir concomitamment sur l’attractivité résidentielle et l’attractivité scolaire**, par l’amélioration physique des équipements scolaires en associant la communauté éducative (prise en compte des usages des locaux et des abords, etc.) et par l’amélioration de la qualité pédagogique des écoles et des collèges (soutien à la communauté éducative, soutien aux relations parents-enseignants, information des équipes sur les PRE, etc.).

Objectif 7.3 Poursuivre et amplifier les interventions de réhabilitation sur le parc privé

L’enjeu est de **lutter contre la dégradation du parc de logements au sein des quartiers de la politique de la ville**. Au-delà des interventions qui s’inscriront dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, l’étendue et la nature des besoins appellent une vigilance et la mobilisation de leviers complémentaires à destination de l’ensemble du parc de logements de l’ensemble des quartiers :

- **Action n°1 : Développer les outils de connaissance des besoins d’interventions du parc de logements à l’échelle des quartiers de la politique de la ville** en s’appuyant sur un travail partenarial avec l’Anah, les syndicats, etc. L’outil de repérage de traitement de l’habitat indigne et indécemment (ORTHI) proposé par les services de l’Etat pourrait être déployé sur les secteurs d’habitat concernés.

- **Action n°2 : Renforcer et optimiser le recours aux dispositifs conventionnés avec l’Anah dans les quartiers de la politique de la ville**, en association avec les autres partenaires (caisse des dépôts, conseil régional Ile de France, département)

Objectif 7.4 Intensifier les efforts de réhabilitation du parc HLM

- **Action : Mobiliser l’ensemble des leviers disponibles pour favoriser la réhabilitation, notamment thermique, du parc de logements locatifs sociaux**, en priorisant la mobilisation des fonds européens et des différents financeurs (caisse des dépôts, Action logement, conseil régional Ile de France, etc).

Objectif 7.5 Définir des objectifs partagés entre les collectivités territoriales, les bailleurs HLM, les différents réservataires et l'Etat en matière d'équilibre sociaux dans les quartiers de la politique de la ville, en lien avec les orientations du programme local de l'habitat d'Est Ensemble

L'enjeu consiste à **définir, en concertation avec les bailleurs HLM, les objectifs d'équilibre social dans l'habitat à l'échelle d'Est Ensemble**, en cohérence avec les cibles de rééquilibrage du programme local de l'habitat. Cela fera l'objet de la convention intercommunale sur la politique de peuplement de l'agglomération, visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le renforcement du partenariat entre les bailleurs s'exprimera également par la mise en place d'une conférence intercommunale du logement, prévue dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat. L'élaboration de cette convention constituera un des volets de cette conférence intercommunale du logement. Elle réunira les bailleurs intervenant sur l'agglomération et visera un approfondissement de la coopération des acteurs de l'habitat social sur le territoire.

→ **Action n°1 : Elaborer une convention intercommunale ayant pour objectif de mettre en cohérence les politiques d'attributions de logements, en référence aux orientations du programme local de l'habitat.** Cette convention vise tout à la fois la diversification de l'occupation sociale, la recherche d'équilibres sociaux et la fluidité résidentielle et permettra de **renforcer les relations entre les collectivités territoriales, les bailleurs HLM et les différents réservataires pour :**

- améliorer la connaissance de l'occupation sociale du parc HLM et de ses évolutions,
- engager un travail de réflexion pour l'amélioration du suivi et de la gestion des fichiers des demandeurs de logements, en lien avec les objectifs du programme local de l'habitat,
- décliner les grands objectifs de mixité et d'équilibre social du programme local de l'habitat à l'échelle des quartiers,
- définir le cadre général des opérations de relogements (référentiel commun, consolidation des informations relatives aux relogements, recherche de solutions inter-bailleurs, etc).

A cet égard, les services de l'Etat font part de leur volonté de définir des objectifs territorialisés de logement dans le cadre des accords collectifs départementaux en cours de renouvellement, à partir des objectifs issus de la convention intercommunale.

→ **Action n°2 : Maintenir la dérogation en matière de plafonds de ressources** pour l'attribution de logements locatifs sociaux accordée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la limite de 160% des plafonds de ressources PLUS.

Cette action vise à favoriser une mixité sociale sur les quartiers prioritaires et à maintenir un équilibre social au sein des quartiers de la politique de la ville.

→ **Action n°3 : Rechercher un rééquilibrage de l'offre en logements locatifs sociaux entre les différents quartiers**

Afin d'éviter la concentration de logements locatifs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville, il est proposé d'examiner avec les bailleurs et les collectivités la localisation des futurs programmes de logements pour rééquilibrer, dans la mesure du possible, la répartition des logements locatifs sociaux.

Cependant, il pourra s'avérer opportun, dans certains cas et dans une certaine mesure, de maintenir la construction de logements locatifs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville car les nouveaux logements peuvent apporter une certaine diversité de l'habitat (en termes de loyers ou typologies proposés) et des formes architecturales, contribuant ainsi à l'attractivité et au renouvellement de l'image de ces quartiers.

Aussi, l'Agglomération et les Villes, en collaboration avec les bailleurs examineront l'opportunité de demander une dérogation auprès de l'Etat afin de pouvoir bénéficier du financement de logement locatif social dans les quartiers de la politique de la ville, à partir de l'identification des secteurs compatibles avec la production d'une offre nouvelle en logements locatifs sociaux.

Orientation stratégique 8 : Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovations et d'excellence environnementale

Les démarches en cours ou à venir à l'échelle de l'agglomération sont nombreuses. Pour rappel (cf. partie enjeux), elles concernent autant l'élaboration de schémas d'ensemble (PCET, PPBE, schéma de trame verte et bleue...) que la construction de cadres et référentiels communs (gestion des eaux pluviales, référentiel aménagement durable...).

Ces éléments constitutifs et centraux des politiques communautaires posent un double enjeu en matière de participation des quartiers de la politique de la ville à ces stratégies d'excellence environnementale :

- la manière dont les politiques environnementales peuvent prendre en compte les enjeux propres aux quartiers. Les différents dispositifs et démarches portés par l'Agglomération peuvent effectivement constituer de réels leviers sur l'intégration et la qualité urbaine (amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère/architecturale, amélioration de l'habitat, réduction des coûts de gestion, etc.).
- la façon dont les quartiers de la politique de la ville peuvent contribuer au développement et à la diffusion de nouveaux modes de faire, voire devenir de véritables lieux d'expérimentation. Cet enjeu s'inscrit dans l'esprit de la « clause du territoire le plus favorisé » qui porte l'ambition de faire de ces quartiers des territoires d'excellence participant d'une logique de « changement de regard » sur les quartiers et leur potentiel d'image et d'attractivité. Il constitue un axe important pour réussir à différencier positivement ces quartiers et mettre en valeur leur contribution aux dynamiques locales.

Les partenaires portent en ce sens des attentes fortes pour que les quartiers de la politique de la ville, et en particulier les futurs projets de renouvellement urbain, prennent davantage en compte la dimension environnementale du développement des quartiers. En cohérence avec les ambitions du nouveau programme national de renouvellement urbain, les projets s'inscriront, dans la mesure du possible, dans des démarches exemplaires de type quartier durable, prenant en compte les quatre piliers du référentiel national « éco-quartiers » :

- l'attention aux processus de projet (dans un esprit de projet négocié et de « plasticité » pour s'adapter aux contextes de complexité et d'incertitudes liées aux contraintes croissantes) : prise en compte appuyée de l'« expertise » habitante et locale, raisonnement en « coût global » (prise en compte notamment des coûts de fonctionnement), prise en compte des enjeux de gestion dès les phases amont, etc.
- l'accent sur le cadre de vie et les usages : réflexion sur les manières de rendre vivable voire désirable la ville intense, compacte et dense, conception des espaces publics de manière à promouvoir le vivre-ensemble et les modes de vie solidaires et responsables, valorisation du patrimoine local, etc. ;
- l'implication des projets d'aménagement au sein d'une démarche de développement territorial, via notamment la valorisation des liens avec l'économie locale ;
- l'effort de préservation des ressources et la sobriété énergétique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, optimisation des besoins en énergie et diversification des sources d'alimentation, gestion qualitative des ressources en eau, limitation de la production des déchets, préservation et valorisation de la biodiversité, etc.

Les partenaires partagent l'objectif d'accroître la contribution des quartiers de la politique de la ville au développement urbain durable et économe de l'agglomération. Cette ambition se décline en plusieurs objectifs opérationnels.

Objectif 8.1 Définir un socle d'exigences communes en matière d'excellence environnementale et de développement urbain durable

→ **Action n°1 : S'assurer de la diffusion des éléments de connaissance produits dans le cadre des démarches communautaires.** L'expertise produite dans le cadre des différents travaux (par exemple les données relatives aux zones de bruit, aux zones de calmes, au référentiel d'aménagement durable, etc.) doit servir d'appui pour la mise en œuvre des démarches et projets à l'échelle des quartiers. Leur partage rend nécessaire une forte coordination avec les différents niveaux de collectivités et d'acteurs impliqués dans les projets de quartier et leur mise en œuvre.

→ **Action n°2 : Décliner le référentiel aménagement durable dans les quartiers de la politique de la ville** et en particulier les projets de renouvellement urbain, et si besoin adapter les fondamentaux à leurs spécificités. Les quartiers de la politique de la ville et les projets qui sont mis en œuvre devront être pleinement intégrés à l'ambition de développement de pratiques communes à l'échelle d'Est Ensemble, à l'instar des autres grands projets du territoire (ZAC ou projets de transports).

La mise en œuvre d'un tel objectif suppose une attention particulière aux spécificités de l'action dans les quartiers de la politique de la ville (contraintes techniques, spécificité des tissus urbains et des configurations urbaines, sensibilisation des habitants, etc.) :

- lors de la phase d'élaboration : il ne s'agit pas d'intégrer au référentiel des volets et actions « fléchés » à destination des quartiers de politique de la ville pour éviter un effet de stigmatisation, mais bien de prendre en compte leurs caractéristiques lors de sa conception.

- lors de la déclinaison des principes du référentiel à l'échelle des quartiers. Afin de tenir compte des enjeux spécifiques des quartiers dans les objectifs et dispositifs de mise en œuvre opérationnelle, il s'agira de tirer parti du tissu associatif pour les positionner en « relais » vers les populations existantes ou nouvelles (accompagnement, sensibilisation, etc.).

→ **Action n°3 : Etudier l'opportunité de décliner la future trame verte et bleue sur un ou plusieurs quartiers de la politique de la ville.** Il s'agit de viser la réalisation d'une partie des zooms territoriaux du schéma d'agglomération sur des quartiers à forts enjeux (présence de fortes potentialités, zones à risque, etc.).

Objectif 8.2 Mettre en valeur les initiatives innovantes, pour faire des quartiers en politique de la ville des laboratoires et des vecteurs de nouvelles manières de faire

→ **Action n°1 : Développer les expérimentations en matière de la ville durable dans les quartiers de la politique de la ville (en renouvellement urbain ou non) :** veiller à la mise en œuvre de plusieurs démarches expérimentales (démonstrateurs, modes de gestion, etc.) dans les quartiers, via notamment la prise en compte de cet objectif au sein des études de définition des projets pour les quartiers en renouvellement urbain et des modalités de mise en œuvre des projets.

→ **Action n°2 : Favoriser les retours d'expériences pour contribuer à la diffusion voire à la généralisation des démarches innovantes :** développer les réseaux et moments d'échanges sur cette thématique, valoriser les bonnes pratiques, faciliter la « reproductibilité » à l'échelle de l'agglomération.

Objectif 8.3 Pérenniser ces initiatives par une gestion adaptée et une sensibilisation des habitants

- **Action : Définir et mettre en place les conditions de pérennisation, en systématisant la prise en compte des modalités de gestion à long terme :** tenir compte des modes de gestion spécifiques et adaptés aux initiatives et dispositifs innovants (ex. gestion des noues), veiller au maintien sur la durée de l'effort de sensibilisation et de pédagogie, prévoir systématiquement des modalités de gestion dans la durée, mettre à profit les démarches de projets stratégiques locaux (PSL) au sein des quartiers en renouvellement urbain pour formaliser les engagements des partenaires pour l'après-projet, etc.

Objectif 8.4 Lutter contre la fracture numérique des quartiers de la politique de la ville

- **Action : Faire bénéficier les quartiers de la politique de la ville, des orientations d'aménagement numérique adoptées par l'Agglomération** dans le cadre des projets de renouvellement urbain et jouer un rôle de facilitateur auprès des opérateurs afin de favoriser les déploiements vers les habitants des quartiers d'une part, et encourager les initiatives visant à développer les usages du numérique et leur effet d'entraînement (formation, emploi, création d'entreprise, réduction des nuisances environnementales, etc) d'autre part.

Orientation stratégique 9 : Améliorer le cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie constitue un axe fondamental de l'intégration urbaine des quartiers, socle indispensable sans lequel les stratégies de développement et de liaison vers d'autres secteurs resteront fragiles.

Les partenaires s'accordent pour travailler à plusieurs échelles :

- A l'échelle du quartier, avec l'enjeu d'améliorer la qualité des espaces et des services offerts aux habitants et usagers à l'intérieur du quartier en s'appuyant sur une gestion urbaine renforcée ;
- A l'échelle du quartier et de son environnement, avec l'enjeu de travailler de manière plus systématique et plus qualitative les liens interquartiers (y compris avec les nombreux espaces en mutation forte) et l'accessibilité du quartier ;
- A l'échelle du positionnement du quartier au sein de la commune, voire de l'agglomération : avec l'ambition de travailler la vocation distinctive du quartier et son rayonnement au-delà des limites du périmètre de la politique de la ville (stratégie de différenciation positive).

Cette ambition se traduit nécessairement par des réponses multi-thématiques du contrat de ville mais elle s'exprime particulièrement :

- en matière d'amélioration de l'offre de mobilité (cf. orientation suivante)
- en matière de gestion urbaine de proximité, eu égard à l'importance des enjeux en matière de propreté, de sécurité et de stationnements.

Objectif 9.1 Conforter et développer les démarches de gestion urbaine de proximité et d'amélioration de la qualité de service

→ **Action n°1 : Favoriser le développement des conventions de gestion urbaine de proximité partenariales**

Ces conventions expliciteront les objectifs, les responsabilités respectives des acteurs impliqués et les modalités de travail et de mise en œuvre (organisationnelles, humaines, financières). Cela supposera la mobilisation des services communaux et communautaires compétents, des bailleurs HLM, des services de l'Etat (notamment pour les questions de tranquillité publique, en tant que de besoin), des associations de locataires et des habitants.

→ **Action n°2 : Définir des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les bailleurs HLM en matière de qualité de service**

Les engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les bailleurs HLM en matière de qualité de service sont une obligation faite aux bailleurs HLM signataires du contrat de ville afin qu'ils puissent bénéficier de l'abattement de la TFPB pour leur patrimoine situé dans les quartiers de la politique de la ville, en contrepartie d'engagements forts en matière de qualité de service sur lesdits quartiers. Ces engagements pourront être définis dans une charte ad hoc mais feront partie intégrante des conventions de GUP (cf action 1).

- **Action n°3 : Elaborer un cadre commun d’ambitions en matière de GUP à l’échelle de l’agglomération pour les quartiers de la politique de la ville :** formaliser la définition d’objectifs et de modes de faire communs à l’échelle de l’agglomération, à travers la formalisation d’un cadre stratégique et la définition des outils de suivi et d’évaluation sur la durée.

- **Action n°4 : Favoriser le partage d’expériences et la diffusion des bonnes pratiques à l’échelle de l’agglomération,** en développant notamment les lieux de rencontre tels que les futures maisons du projet, entre les acteurs de la GUP (chargés de mission GUP des Villes et des bailleurs en particulier).

- **Action n°5 : Soutenir l’exercice des missions des personnels de proximité et des gardiens HLM :** s’appuyer sur des lieux-ressources telles que les maisons des projets et le développement des actions inter-bailleurs.

- **Action n°6 : Systématiser la prise en compte des enjeux d’usage et d’appropriation des espaces au sein des démarches,** en lien et en cohérence avec les objectifs de cohésion sociale e en s’appuyant sur la maîtrise d’usage détenue par les habitants.

Objectif 9.2 Améliorer la prévention et la valorisation des déchets

- **Action : Développer les liens Agglomération/Villes/bailleurs pour faciliter la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets** au sein des quartiers de la politique de la ville.

La collecte des déchets constitue une dimension importante de la gestion des quartiers et est souvent perçue comme une contrainte supplémentaire en termes d'utilisation de l'espace. La Communauté d'agglomération dispose d'un programme local de prévention des déchets, et s'est rapproché des bailleurs pour des propositions de pistes d'actions.

Certaines actions ont trouvé écho auprès des bailleurs car elles permettent aux habitants de faire des économies (lutte contre le gaspillage alimentaire) et de créer du lien social (par exemple, création d'un local dédié au réemploi, sous la responsabilité d'une association, mise en place du compostage collectif). Cependant, il reste un travail encore important à réaliser pour décliner les actions identifiées et un engagement renforcé des bailleurs est attendu. L'action à destination des copropriétés est également à prendre en compte et passera par l'encouragement à établir des chartes dédiées.

Orientation stratégique 10 : Améliorer l'offre de mobilité

L'agglomération bénéficie d'une bonne desserte en transport, qui va être renforcée à horizon 2020 (prolongement de la ligne 11 du métro, mise en place du Tzen, prolongement du tramway T1), à l'horizon 2025 (Tram Express Nord et ligne 15 du métro), et à l'horizon 2025-2030 (prolongement de la ligne 1 du métro).

Ces nombreux projets de transports permettront non seulement de faciliter l'accès aux pôles d'emploi et de loisirs de la région en améliorant les dessertes de rocade de banlieue à banlieue (ligne 15, Tram Express Nord) et les radiales (ligne 11) mais permettront également de renforcer la desserte interne plus fine du territoire d'Est Ensemble (Tzen, ligne 11 et tramway T1). C'est pourquoi il est essentiel que ces projets soient réalisés dans les délais annoncés.

Toutefois, malgré un niveau de desserte relativement correct, le territoire souffre de freins à la mobilité (topographie, coupures urbaines, etc.) qui pèsent sur l'accès aux transports en commun. Plusieurs quartiers en politique de la ville se situent ainsi encore aujourd'hui à distance des nœuds de transports qui pourraient permettre aux habitants un meilleur accès aux pôles d'emplois et de services. Cette situation est d'autant plus problématique que le territoire, malgré son dynamisme économique, accuse un déficit d'emplois concernant les artisans, ouvriers et professions intermédiaires, conduisant les populations les moins qualifiées à devoir quitter le territoire pour accéder à un emploi.

Un enjeu fort pour le contrat de ville réside donc dans la prise en compte de ces besoins propres aux quartiers de la politique de la ville :

- au sein des différentes démarches portées à l'échelle de l'agglomération (Plan Local des Déplacements, démarches aménagement-transport autour des nouvelles lignes, Projet Urbain d'agglomération, etc.)
- vis-à-vis des autorités organisatrices des transports pour l'adaptation de leurs offres de services de mobilité.

Objectif 10.1 Faire prendre en compte par les opérateurs publics des transports (STIF, RATP, etc.) et l'Etat, les besoins d'amélioration de l'offre de transport dans les quartiers de la politique de la ville et de protection des nuisances sonores

- **Action 1 : Faire valoir les besoins des quartiers de la politique de la ville en matière de desserte et d'accessibilité** : renforcement des dessertes, amélioration des fréquences et extension des amplitudes horaires, vigilance quant à la qualité et la lisibilité des arrêts, etc.
- **Action 2 : Renforcer les mesures de protection des nuisances sonores** pour préserver les habitants des quartiers les plus exposés, en raison de la proximité immédiate d'importants axes de transports

Objectif 10.2 Favoriser les réflexions permettant un « maillage » fin des circulations depuis et vers les quartiers

- **Action n°1 : A l'échelle du territoire d'Est Ensemble, améliorer les rabattements bus, vélos et piétons depuis les quartiers à enjeux vers les gares/stations actuelles et futures, vers les centres villes, les principaux pôles d'emplois, de service et de loisirs :** intégrer les besoins de desserte et d'accessibilité des quartiers fragiles au sein du Plan Local de Déplacement ; prendre en compte les besoins en desserte bus depuis et vers les quartiers à enjeux dans la réflexion sur la restructuration du réseau bus (en cours d'études par le STIF et les collectivités en lien avec l'arrivée des grands projets de transports), encourager les chartes et contrats aménagement-transport et l'intégration des enjeux spécifiques des quartiers prioritaires, à l'instar de la charte engagée sur la ligne 11.

- **Action n°2 : A l'échelle des quartiers à enjeux, améliorer la qualité, la lisibilité et la sécurité des espaces de mobilité :** systématiser les réflexions (au sein des projets de quartiers, du Plan Local de Déplacements, du Plan Local d'Urbanisme, des PRU...) sur le maillage interne des quartiers pour faciliter la lisibilité, la continuité des déplacements et la connexion du quartier au reste de la ville ; engager des réflexions sur la hiérarchisation des voies pour définir leur usage et la place de chaque mode ; tenir compte des enjeux de porosité des quartiers, pour éviter la rupture des continuités piétonnes et cyclables par exemple.

Objectif 10.3 Identifier et lever les freins à la mobilité des habitants

- **Action 1 : Développer les aides à la mobilité à destination des habitants en difficulté** (plate-formes de mobilité, etc) en lien avec le volet cohésion sociale du contrat de ville.

Orientation stratégique 11 : Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain

Est Ensemble et les communes portent une ambition en matière de renouvellement urbain d'autant plus forte que, sur un territoire en forte mutation, elle constitue le levier majeur qui permettra :

- D'accrocher les quartiers de la politique de la ville aux dynamiques de l'agglomération et de donner les moyens au territoire d'organiser un développement harmonieux avec les secteurs en fortes mutations,
- De rendre possible une mobilisation du potentiel des quartiers au bénéfice des objectifs communautaires en matière de développement de l'habitat, du cadre de vie et de l'emploi.

Pour ce faire, les acteurs peuvent s'appuyer sur les dynamiques des PRU en cours, dont la réalisation commence à porter ses fruits et permet de poursuivre la dynamique au travers d'une réflexion plus globale sur les besoins du territoire.

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et les neuf Villes membres souhaitent porter plus loin les bénéfices du programme national de rénovation urbaine actuel, en posant les bases d'une stratégie communautaire de renouvellement urbain, pour :

- compléter les réalisations achevées ou en cours pour améliorer durablement les conditions de vie des habitants et étendre les efforts vers des quartiers non traités et qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation d'autant plus critique que les quartiers enregistrent des dynamiques socio-économiques très contrastées,
- inscrire les projets de renouvellement urbain en cohérence avec les dynamiques de développement à l'œuvre ou projetées à l'échelle communautaire.

L'objectif est de placer les interventions de renouvellement urbain des quartiers de la politique de la ville au service du projet urbain durable, écologiquement responsable et exemplaire, que l'Agglomération et les neuf Villes portent au travers du contrat de développement territorial récemment signé avec l'Etat, qui a d'ores et déjà permis d'engager un nombre important de projets (structuration de polarités, programmation des ZAC, optimisation de l'arrivée des transports en commun, etc.).

Objectif 11.1 Poursuivre et mener à bien les projets de renouvellement urbain en cours

- **Action n°1 : Saisir les opportunités du contrat de ville pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration urbaine, sociale et économique des projets de quartier.** Il s'agira d'encourager une meilleure articulation de ces différents volets, en tirant partie des leviers du présent contrat de ville et en mettant en œuvre des démarches concourant à cet effet (points d'étape, démarches d'études partenariales, etc.).
- **Action n°2 : Assurer la pérennisation des investissements réalisés des PRU en voie d'achèvement.** L'engagement de plans stratégiques locaux pour les PRU en voie d'achèvement permettra de définir les modalités d'engagement des partenaires afin de garantir le « retour au droit commun » des quartiers dans de bonnes conditions (maintien d'un dispositif de veille, prise de relais par les politiques de droit commun, etc), ainsi que la continuité dans la durée des partenariats et modes de faire en commun mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des PRU.

Objectif 11.2 Engager les PRU dans les quartiers d'intérêt national du NPNRU

- **Action 1 : Elaborer et signer le(s) protocole(s) de préfiguration des quartiers d'intérêt national avec l'ANRU et ses partenaires, en vue d'engager l'ensemble des études et de mobiliser toute l'ingénierie nécessaire pour préparer puis signer les conventions d'application de renouvellement urbain**

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'ANRU a adopté la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2014. Au sein d'Est Ensemble, ont ainsi été retenus les grands quartiers présentés ci-après²⁸.

La Noue-Les Malassis à Bagnolet et Montreuil

Les quartiers de La Noue et des Malassis à Bagnolet et Montreuil, représentant 8000 habitants, se caractérisent par un certain isolement des centralités communales, la dégradation du bâti et des espaces publics et la présence de coupures urbaines importantes (autoroute A3), qui ont conduit à l'inscription du site au programme national de rénovation urbaine. Pour poursuivre les efforts engagés les Villes de Montreuil et Bagnolet et la Communauté d'agglomération Est Ensemble portent l'ambition d'un projet d'intervention, afin de :

- mettre en œuvre, un projet ambitieux sur la Noue – Clos Français avec la requalification de l'habitat, la restructuration du centre commercial et des espaces publics ;
- conduire un projet dans la continuité du PRU actuel, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants et de conforter les effets de reconquête du quartier des Malassis.

L'Abreuvoir à Bobigny

L'Abreuvoir (3 200 habitants, 1 200 logements, 96% de logements HLM) est un quartier d'habitat social peu dense, typique de l'architecture d'Emile Aillaud. Organisé autour d'un parc paysager remarquable, il est aujourd'hui l'un des plus vastes et des plus peuplés d'Est Ensemble. Les partenaires portent l'ambition de conduire un projet global de reconfiguration de la cité, structurant pour la revalorisation de l'ensemble du secteur Edouard Vaillant et de l'est balbynien.

Centre-ville (Karl Marx, Paul Eluard et Salvador Allende) à Bobigny

Le quartier du centre-ville de Bobigny, auxquels se rattachent les secteurs Karl Marx, Paul Eluard, Salvador Allende et Chemin vert, est composé de grandes emprises juxtaposées, porteuses d'ensembles immobiliers complexes dont une partie est dévolue à l'habitat (parc privé ou HLM).

Le secteur Karl Marx fait actuellement l'objet d'actions de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention signée avec l'ANRU.

Le secteur Paul Eluard (1 300 logements, 60% de logements HLM) est soumis à d'importants dysfonctionnements urbains et sociaux ainsi que des difficultés avérées au sein des grandes copropriétés privées. Au sein d'un centre-ville en pleine mutation, l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain sur l'îlot Paul Eluard permettra l'ouverture du quartier sur l'extérieur et l'amélioration du cadre de vie.

Le secteur Salvador Allende compte près de 380 logements locatifs sociaux, propriété de l'OPH de Bobigny, répartis en plusieurs tours de plus de 19 étages. Des principes directeurs sont d'ores et déjà identifiés pour guider la restructuration urbaine, tels que le

²⁸ Le lecteur trouvera une présentation détaillée de la situation et des enjeux de renouvellement urbain de ces quartiers dans l'annexe « Portraits de quartier », jointe au contrat de ville.

retour au sol et la reconfiguration des niveaux d'immeubles, la clarification et la distinction des usages ainsi que la réhabilitation du patrimoine et sa résidentialisation.

A proximité immédiate, le secteur Chemin Vert connaît également des dysfonctionnements urbains et résidentiels. Ainsi, l'engagement des études préalables à la définition du futur projet de renouvellement urbain devra permettre de stabiliser le périmètre cohérent des interventions.

Les quartiers nord à Bondy

Les quartiers nord de Bondy répondent à l'image décriée des grands ensembles, massivement construits (plus de 3800 logements sociaux de type HLMO) dans les années 50, faisant l'objet d'un premier PRU important (1310 démolitions), appuyé sur une stratégie de recomposition urbaine et sociale conçue à l'échelle de la ville. Les réalisations intervenues et en cours ont produit des améliorations significatives de la qualité de vie des habitants. Toutefois, compte-tenu de la taille des quartiers concernés, tout n'a pu être traité.

Le Londeau à Noisy le Sec

Le quartier du Londeau (3 500 habitants, 1 200 logements, 100% de logements HLM) est situé en bordure sud d'un des axes majeurs de la ville (la rue de Brément) en lisière de l'autoroute A3, à la frontière administrative avec Rosny-sous-Bois. Il fait l'objet d'une opération isolée de rénovation urbaine incluant des opérations de démolition-reconstruction, de réhabilitation et de réaménagement urbain. Ce projet a amorcé une dynamique de transformation significative mais qui ne concerne que la partie nord du quartier. Les partenaires souhaitent aujourd'hui développer un projet de renouvellement urbain plus ambitieux, qui doit s'inscrire à l'échelle du quartier et de son environnement.

Quatre Chemins à Pantin (en lien avec Aubervilliers)

Le quartier des Quatre Chemins (8 700 habitants, 4 000 logements, 21% de locataires HLM), est un secteur faubourien d'habitat ancien situé au Nord de Pantin, entre la zone d'activité Cartier-Bresson et la commune d'Aubervilliers. A l'interface de plusieurs projets et bien desservi par les transports via la ligne 7 et le RER E, le quartier entre dans une période charnière pour son développement. La Ville de Pantin et Est Ensemble poursuivent la volonté d'aboutir à une nouvelle convention de renouvellement urbain pour accentuer l'effort de requalification globale et d'intégration du secteur, en s'appuyant notamment sur la requalification de l'ex-RN2, en collaboration avec la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune, le Département et la Ville de Paris.

Gagarine à Romainville

Le quartier Gagarine (2 200 habitants, 780 logements, 100% de logements HLM) est un quartier d'habitat social populaire, localisé au sud-ouest de Romainville, en limite avec Les Lilas et le quartier de l'Avenir. L'ampleur et la nature des dysfonctionnements urbains et sociaux, mais également la situation stratégique du quartier en entrée de ville et à proximité du centre, ont conduit la Ville de Romainville et ses partenaires à porter une volonté de transformation massive du site à travers la conception d'un programme mixte intégrant une forte ambition de densification et de diversification de l'habitat et des fonctions urbaines.

Objectif 11.3 Engager les PRU dans les quartiers-candidats à la liste d'intérêt régional du NPNRU dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-Région

- **Action 1 : Elaborer et signer le(s) protocole(s) de préfiguration des quartiers d'intérêt régional avec l'ANRU et ses partenaires, en vue d'engager l'ensemble des**

études et de mobiliser toute l'ingénierie nécessaire pour préparer puis signer les conventions d'application de renouvellement urbain

Les quartiers-candidats d'Est Ensemble à la liste d'intérêt régional du NPNRU sont présentés ci-après²⁹. Dès que la liste sera arrêtée dans le cadre du contrat de plan Etat-région, Est Ensemble et les villes-membres pourront engager l'élaboration du protocole de préfiguration pour les quartiers ainsi retenus.

Le quartier de l'avenir aux Lilas

Situé en limite nord-est de la ville, ce quartier est marqué par des tours d'habitat social et pâtit d'un manque de commerces et de la faible présence d'activités économiques. Il présente des similitudes de fonctionnement avec la Cité Gagarine à Romainville, à proximité immédiate. La Ville des Lilas et Est Ensemble soutiennent l'ambition d'un projet de renouvellement urbain sur ce site afin de restaurer la qualité urbaine et de renforcer la diversité fonctionnelle.

Le Morillon à Montreuil

Le quartier du Morillon (environ 5 000 habitants, 1 900 logements et 78% de logements HLM) est situé à au sud-est de Montreuil, en limite de Rosny-sous-Bois dont il est séparé par l'A86. Excentré et éloigné des transports en commun en mode lourd et du centre-ville de Montreuil, il est fortement contraint par des caractéristiques topographiques et morphologiques qui l'isolent, entravent son fonctionnement et limitent les mobilités. L'ampleur des handicaps du quartier, en même temps que sa proximité à plusieurs projets d'aménagements et de transports susceptibles d'appuyer un changement de trajectoire urbaine et sociale, conduisent les partenaires à envisager aujourd'hui un projet d'ensemble de renouvellement urbain.

Centre-ville Béthisy à Noisy-le-Sec

Le quartier Béthisy (environ 2 500 habitants, 1 000 logements, 57% de logements sociaux) constitue le cœur de ville de Noisy-Le-Sec. Malgré les atouts que lui procurent sa position géographique et sa dotation en équipements et services à la population, la composition urbaine très fragmentée et les dysfonctionnements qui en résultent nuisent considérablement à la qualité de vie des habitants et appellent la définition d'une intervention globale articulant finement différents aspects d'un projet urbain d'ensemble. L'objectif est l'amélioration durable de l'urbanité du cœur de ville et de la qualité de vie pour ses habitants et usagers.

Sept-Arpens – îlot 51 à Pantin et au Pré Saint-Gervais

Le secteur (8 600 habitants, 4 000 logements, 31% de logements HLM) est situé en limite de Paris et comprend deux ensembles : les Sept-Arpens, un quartier partagé entre Pantin et Le Pré Saint-Gervais, constitué d'un tissu faubourien et soumis à d'importantes problématiques d'habitat ancien dégradé ; l'îlot 51, ensemble bâti de plus de 834 logements dont environ 743 relèvent du logement social. Outre les dysfonctionnements propres à chacun des deux sites, la volonté d'intervention sur le site s'appuie sur la localisation stratégique de l'ensemble du secteur, en entrée de ville, emplacement-clé pour le développement des continuités nord-sud des villes de Pantin et Le Pré Saint Gervais. Ce projet a été retenu dans le cadre l'appel à projet DRIHL/ARS de stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne sur la partie Sept-Arpens.

²⁹ Le lecteur trouvera une présentation détaillée de la situation et des enjeux de renouvellement urbain de ces quartiers dans l'annexe « Portraits de quartier », jointe au contrat de ville.

Ilot 27 à Pantin

L'Îlot 27 (2 500 habitants, 960 logements, 57% de locataires HLM) est situé en limite de Paris, à l'angle de l'Avenue Jean-Lolive et de la rue Auger (entrée du siège Hermès). En entrée de ville et à proximité des transports (métro ligne 5, tramway T3), cet ensemble bâti contraste avec le tissu faubourien qui l'entoure. Le souhait d'intervention sur ce secteur repose sur la volonté de résorber les dysfonctionnements à l'œuvre (dalle, sentiment d'insécurité, problématiques de gestion et de clarté des responsabilités, équipements et commerces déqualifiés) et ainsi de mieux connecter l'espace à son environnement et à l'effort de structuration du cœur de ville, avec la Porte de Pantin, avec l'appui de la Ville de Paris.

Le quartier Blanqui

Le quartier constitue un îlot de paupérisation massive au cœur de Bondy centre et sud. Composé de plus de 1200 logements sociaux et accueillant 6282 habitants avec 89% des ménages ayant des revenus inférieurs de plus de 60% en-dessous du plafond PLAI HLM et un revenu fiscal médian de 10 183€, cette mono-propriété du bailleur social Bondy Habitat de 37ha, se situe entre l'Hôtel de Ville et le pôle gare. Ce quartier est en totale rupture d'échelle avec son environnement, pavillonnaire, et forme une vaste enclave en cœur de ville, non traversée par les bondynois. Il s'est ainsi transformé en une zone d'incivilités et d'insécurité majeure, aux espaces extérieurs très dégradés. Dans ce contexte, les acteurs locaux souhaiteraient requalifier cette enclave en portant un projet de démolitions ambitieux (250 logements), reconstitution de l'offre hors site, restructuration complète des espaces extérieurs, réhabilitation thermique et phonique, résidentialisation des 950 logements et cessions foncières à valoriser pour diversifier le peuplement.

Le quartier de la Sablière

Le quartier (ICF, la Sablière, 376 logements), située au sud des voies ferrées, présente une situation d'enclavement en fond de ville et d'importantes difficultés internes : dégradation des parties communes, problématiques de sécurisation des parkings, insécurité. N'ayant pu bénéficier de financements du PNRU en raison du caractère intercommunal du site, le bailleur souhaite se mobiliser fortement pour rénover ce quartier, considérablement dégradé depuis dix ans.

Est Ensemble, la Ville de Bondy et les bailleurs sociaux concernés, 3F, OPH93, Bondy Habitat et la Sablière, souhaitent poursuivre les efforts engagés, en cohérence avec la stratégie d'intervention d'ensemble développée à l'échelle de la ville dans une logique de d'affirmation et d'articulation des polarités.

Objectif 11.4 Assurer la pleine intégration des PRU aux politiques de développement de l'Agglomération

La politique de renouvellement urbain d'Est Ensemble a pour ambition, d'assurer la pleine intégration des projets de renouvellement urbain aux politiques de développement de l'Agglomération afin de consolider les ambitions des PRU et faire des projets de véritables leviers pour les quartiers et leurs habitants.

→ **Action n°1 : Inscrire pleinement les projets de renouvellement urbain dans la dynamique de développement du territoire communautaire** et formalisée par plusieurs documents-cadres à venir (plus particulièrement le programme local de l'habitat, le plan local de déplacements, le schéma de développement économique et le projet urbain d'agglomération). Les futurs PRU constituent des outils en faveur de l'excellence urbaine,

environnementale et sociale et d'innovation visées par le CDT. Une attention particulière sera apportée dans les domaines suivants :

- la reconstitution et le rééquilibrage de l'offre en logements locatifs sociaux et la densification de certains sites en renouvellement urbain afin de répondre aux objectifs de production de logements,
- la desserte et le désenclavement des quartiers en renouvellement urbain,
- le renforcement de la mixité fonctionnelle des quartiers, quand ces derniers recèlent des potentialités, en cohérence avec les orientations et actions développées dans le pilier du contrat de ville relatif au développement économique et à l'emploi.
- l'exigence de qualité urbaine similaire à celle des autres secteurs d'aménagement du territoire,
- le respect des exigences environnementales et le développement de démarches innovantes porteuses de valeurs distinctives pour l'image des quartiers.

→ **Action n°2 : Réaliser un bilan des dispositifs relatifs à l'application de la clause d'insertion des PRU afin de définir des orientations visant à les développer et les étendre** au bénéfice de tous les habitants des quartiers de la politique de la ville. Ce bilan devra prendre en compte les questions de système d'action (relation et implication des entreprises, mobilisation des outils et structures de l'insertion : PLIE, SIAE, etc.), et de diversification des publics, des types de contrats et des modes d'employabilité (chantiers d'insertion, etc.).

→ **Action n°3 : Examiner les modalités d'extension de l'application des clauses d'insertion par l'économique à l'ensemble des marchés publics des collectivités locales et des bailleurs HLM** en cohérence avec les orientations et actions développées dans le pilier du contrat de ville relatif au développement économique et à l'emploi.

→ **Action n°4 : Prendre en compte les problématiques de tranquillité publique et résidentielle dès la conception des espaces publics, espaces verts et opérations de résidentialisation**, en anticipant les éventuels dysfonctionnements par la prévention des conflits d'usage, la prise en compte des enjeux de cohabitation entre fonctions urbaines, etc.).

Orientation stratégique 12 Renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social des quartiers

Le portage communautaire des projets de renouvellement urbain a pour ambition majeure l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des habitants, le devenir harmonieux des quartiers et la restauration ou le maintien des grands équilibres d'agglomération.

Pour les quartiers à enjeux de la politique de la ville, le territoire d'Est Ensemble est confronté à un double défi :

- Réduire l'écart entre les quartiers qui connaissent des trajectoires dorénavant distinctes, concentrant de plus en plus les populations fragiles, voire très précarisées
- Maîtriser les dynamiques dans les quartiers bénéficiant d'une attractivité relative, pour accompagner les mutations et maintenir une mixité fonctionnelle et sociale.

C'est l'ambition du contrat de ville pilotée par l'Agglomération, qui permettra d'énoncer la stratégie d'intervention au service du devenir des quartiers et de leurs populations. La politique de renouvellement urbain d'Est Ensemble a pour objectif la conduite d'un projet

cohérent sur les quartiers, alliant les dimensions sociales et urbaines. Pour ce faire, elle se construit en complète coordination avec les différents volets thématiques du contrat de ville.

Forte de la tradition des Villes en matière de développement de démarches participatives citoyennes dans la conduite des projets de renouvellement urbain, la Communauté d'agglomération et ses Villes-membres sont convaincues de la nécessité de poursuivre des projets urbains intégrés, prenant en compte tout particulièrement :

- la concertation des habitants : il est prévu d'assurer la capitalisation des démarches de concertation des habitants en vue de la création des conseils citoyens et également des maisons des projets dans les différents quartiers en renouvellement urbain. Les premiers résultats de cette capitalisation, déjà bien avancée, sont intégrés à la partie 3 du contrat de ville.
- L'amélioration de la qualité du cadre de vie quotidien par le renforcement de la gestion urbaine de proximité et la mise en œuvre des contreparties des abattements TFPB par les bailleurs HLM.
- la facilitation des parcours résidentiels des ménages, à l'occasion des opérations de relogement, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une convention intercommunale de relogement, l'accompagnement social lié au relogement et la mobilisation des acteurs de droit commun de l'action sociale pour la résolution des situations sociales complexes de certains ménages.
- la mutualisation des efforts en vue de l'application des clauses d'insertion par l'économique (solicitation des entreprises, organisation des suivis des parcours d'insertion, etc.). L'enjeu économique de l'activité générée par l'engagement des travaux est conséquent pour les entreprises et pour les habitants du territoire.

Les deux ateliers consacrés à ces « interfaces urbain – social » ont permis de construire, de manière transversale aux approches thématiques citées ci-dessus, un socle d'orientations et de pistes d'actions. Ce socle permettra de formaliser **un cadre stratégique pour une méthode partagée de projet urbain intégré à l'échelle communautaire**. La réflexion menée vise à **garantir le rôle de l'intervention urbaine en tant que levier de développement social**.

Objectif 12.1 Mener des démarches intégrées de renouvellement urbain

En amont du projet, lors de la réflexion stratégique

- **Action 1 : Construire une méthode partagée d'élaboration du diagnostic** : s'assurer de l'échelle pertinente pour réaliser un diagnostic sur les besoins d'un quartier ; intégrer dans la réflexion les projets urbains environnants (effets leviers, risques de concurrence et de dévalorisation) ; avoir une lecture quantitative et qualitative des éléments de la vie sociale et du fonctionnement social (peuplement, fréquentation des équipements, identification des relais entre les gestionnaires et les habitants, amicales, syndics...).
- **Action 2 : Anticiper les synergies à générer entre urbain et social, par une évaluation des potentiels permis par le projet** (offre économique, équipements, relogements...) pour répondre aux besoins sociaux.

- **Action 3 : Accompagner les projets d'investissement d'une étude prévisionnelle d'impact du fonctionnement ultérieur** : coûts de fonctionnement générés à moyen terme, transformation d'usages, adaptation des projets de fonctionnement...
- **Action 4 : Envisager dès la phase diagnostic la conception et les objectifs des futures maisons du projet** pour les sites du NPNRU : identifier un lieu physique, définir ses missions et modalités de son fonctionnement...
- **Action 5 : Définir en amont du projet ce que recouvre l'objectif de mixité sociale** (au niveau de chaque programme) et en donner une définition : faire venir des habitants avec un profil socio-économique différent ; préserver la capacité des familles modestes à habiter dans des sites où les prix des logements tendent à augmenter ; permettre à certains ménages des quartiers prioritaires d'y poursuivre leur parcours résidentiel en leur proposant des produits en accession sociale à la propriété...

Lors de la conception technique du projet:

- **Action 6 : Travailler l'ordonnancement des opérations en intégrant l'impact social positif potentiel de certaines opérations.** Par exemple, prendre en compte les besoins immédiats des habitants afin d'améliorer la vie sociale du quartier (production de locaux associatifs...), bien adapter la programmation à l'objectif d'attractivité (programmer les opérations de diversification une fois le projet global avancé (aménagements, espaces publics...).
- **Action 7 : Intégrer la notion d'évolutivité des aménagements,** afin de laisser le temps aux usagers de s'approprier certains espaces (raccourcis, cheminements...).
- **Action 8 : Se laisser des marges de manœuvre pour faire face aux imprévus des phases de travaux,** créateurs d'inconfort majeur pour les habitants (cheminements plus importants à créer, éclairages...).
- **Action 9 : Préparer les modalités d'application de la clause d'insertion avant la phase opérationnelle** : travailler au niveau intercommunal à la connaissance des besoins et des compétences des habitants et ses besoins des entreprises, aux stratégies nécessaires d'ajustement, à l'organisation des parcours des personnes.

Pendant la phase opérationnelle de travaux et suivi des opérations :

- **Action 10 : Assurer un maintien du cadre de vie pendant les travaux,** par la signature d'engagement des différents acteurs dans la convention GUP, en matière d'entretien, de tranquillité publique, pendant la phase de travaux, par une présence pluridisciplinaire dans les réunions de suivi technique (police, agent de développement, médiateurs...).
- **Action 11 : Fixer le niveau d'ambition en matière de politique de relogement à l'échelle intercommunale** : en créant les conditions d'une collaboration inter-bailleurs ; en prenant appui sur les autres projets urbains à l'œuvre (ZAC, écoquartier, autres

PRU...); en restant attentif au respect des parcours individuels et des logiques de peuplement.

- **Action 12 : Développer l'accompagnement social et la mobilisation des acteurs de l'action sociale dans le cadre des plans de relogement :** développer des actions d'accompagnement social en amont des plans de relogement en mobilisant les bailleurs sociaux, les acteurs de l'action sociale et de la santé pour prendre en compte, prévenir et réduire en amont les situations sociales relatives à des problèmes financiers, de santé (y compris mental), de jeunesse/parentalité ou d'emploi.
- **Action 13 : Faire des revues de projet élargies à toutes les dimensions du développement du quartier,** afin de maintenir l'attention collective sur les finalités économiques et sociales du projet urbain.

Dans la phase de transition vers le droit commun : appropriation et gestion des réalisations

- **Action 14 : Poser une stratégie et des standards de gestion partagés** à la suite d'une intervention urbaine, dans le cadre d'une convention GUP.
- **Action 15 : Assurer une phase de transition dans la gestion :** laisser le temps de l'appropriation avant certaines finitions d'aménagement, accompagner systématiquement et durablement les nouveaux usages.
- **Action 16 : Réaliser un travail entre anciens et nouveaux habitants des quartiers :** travailler avec les établissements scolaires pour concevoir des projets d'établissement attractifs ; utiliser les espaces de participation des habitants pour concevoir et animer des modes d'accueil des nouveaux habitants.

Objectif 12.2 Conforter le rôle des habitants en tant qu'acteurs du quartier dès le diagnostic et tout au long du projet

- **Action 1 : Renforcer la participation des habitants au diagnostic préalable :** définir ce qui est attendu de la parole des habitants dans cette phase (diagnostic des dysfonctionnements, connaissance de la vie sociale, consultation pour des propositions d'amélioration, recherche d'adhésion...);
- **Action 2 : Expérimenter ou développer des modalités de concertation nouvelles,** comme les avis citoyens, associer les habitants à la rédaction de certains cahiers des charges afin de co-produire certains projets (conception d'un square, choix d'un prestataire pour la réalisation d'un projet...)
- **Action 3 : Réfléchir à la possibilité d'intégrer une clause de mieux disant participatif dans les marchés publics.**

- **Action 4 : Identifier, recruter et former des habitants – relais ou référents**, qui soient porteurs d'un dialogue entre les donneurs d'ordre et les habitants, par exemple dans le cadre des conseils citoyens.
- **Action 5 : Susciter et encourager des projets créatifs autour de la transformation du quartier** : projet mémoire, utilisation éphémère des lieux...
- **Action 6 : Faire participer les habitants aux actions d'appropriation des nouveaux fonctionnements et usages**, à l'animation et aux actions de sensibilisation, notamment dans le cadre des conseils citoyens et des maisons du projet (voir action 4 infra).

Objectif 12.3 Définir les modalités pour affirmer et légitimer la place des acteurs concernés dans le pilotage des projets

- **Action 1 : Poser un cadre de pilotage et de direction de projet qui assure la présence, le rôle et la légitimité d'acteurs du social** dans les instances de conception et de suivi du projet urbain : identifier des moments et objets de travail communs incontournables (le diagnostic, le relogement, la phase travaux, le référentiel commun de conception et fonctionnement des maisons du projet, la définition d'objectifs sociaux, etc).
- **Action 2 : Construire une ingénierie qui prenne en compte la nécessaire coordination et la pluridisciplinarité des équipes** (services techniques, services environnement, développement social) : réinterroger la fonction de direction de projet et ses conditions d'exercice pour favoriser davantage le travail collaboratif et permettre une vision d'ensemble sur les problématiques communes (insertion, rôle et fonctionnement des équipements, écoles, sécurité...)
- **Action 3 : Faire des maisons du projet un lieu-ressources fédérateur pour l'élaboration et la conduite des démarches liées à l'insertion, au relogement, et plus largement à la vie du quartier ainsi qu'un lieu d'ancrage des conseils citoyens, en tant que de besoin.**

Partie 3

Les conditions d'une mise en œuvre effective et d'un pilotage cohérent de la stratégie

1 Les engagements des partenaires

Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, d'emploi et développement économique et de développement urbain. Il repose sur une démarche partenariale et des signataires élargis.

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, le contrat de ville est conclu entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et la Communauté d'agglomération. Ce contrat est également signé par le Département de la Seine-Saint-Denis et la Région Ile-de-France.

Il est également proposé à la signature de la Caisse des dépôts et consignations, des organismes d'habitations à loyer modéré, des organismes de protection sociale et des chambres consulaires.

Compte-tenu du grand nombre de signataires concernés, la signature du contrat de ville par les différents partenaires est progressive. Les engagements formalisés des différents signataires peuvent faire l'objet d'annexes au présent contrat.

Tous les signataires du présent contrat s'engagent à :

- travailler dans une dynamique partenariale renouvelée ;
- renforcer ou adapter, dans l'exercice de leurs compétences propres, l'intervention sur les quartiers à enjeux du territoire d'Est Ensemble au regard des besoins identifiés dans le diagnostic (partie 1) ;
- articuler leurs propres orientations et objectifs à ceux du contrat de ville (énoncés dans la partie 2) ;
- rendre compte de leur action dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du contrat.

La Communauté d'agglomération et les Villes signataires du contrat de ville s'engagent également, conformément à l'article 11 de la loi du 21 février 2014, à présenter annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre du présent contrat. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

2 Une organisation au service du projet

La conduite du contrat de ville et la déclinaison de ses orientations stratégiques supposent de faire évoluer l'organisation du système d'action en matière de politique de la ville sur le territoire d'Est Ensemble.

La montée en puissance de l'échelon communautaire dans le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville doit aller de pair avec une réflexion approfondie sur le partage des responsabilités et les moyens humains associés, à toutes les échelles d'action : le quartier, la commune, l'agglomération. L'année 2015 sera consacrée à ces travaux, pour définir précisément les modalités de fonctionnement et les moyens associés.

Ces travaux pourront s'appuyer sur l'identification des principes et pistes de travail suivants et développés ci-après :

- **Une gouvernance du contrat de ville partagée, adossée à une ingénierie dédiée et confortée.**
- **Une coordination renforcée des leviers et des acteurs, à partir d'une mise en commun des outils et des pratiques.**
- **Des projets locaux porteurs de cohérence d'action sur le quartier, au plus près de la réalité des besoins des habitants, qui s'appuient sur des équipes intégrées et mandatées par les Villes et la Communauté d'agglomération.**

2.1 Une gouvernance du contrat de ville partagée, adossée à une ingénierie dédiée et confortée

La valeur ajoutée attendue de la nouvelle politique de la ville réside dans la **capacité du partenariat à porter le projet urbain de cohésion sociale** à l'échelle communautaire, cadre stratégique pour l'action des signataires.

C'est un enjeu fort pour une Agglomération récente comme la Communauté d'agglomération Est Ensemble, appelée à intégrer la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et à y défendre ses spécificités et ses projets.

Il s'agit là d'un changement de logique par rapport au fonctionnement de la politique de la ville. Il s'agit de passer d'une gestion par dispositif, avec des modalités de pilotage spécifiques en fonction des financeurs, à un projet d'ensemble partagé par tous les acteurs de la politique de la ville et dans lequel s'inscrivent la programmation financière et l'ensemble des dispositifs y concourant.

Cette évolution exige un pilotage global du contrat de ville, qui puisse garantir :

- l'alignement des financeurs autour du projet de cohésion urbaine et sociale ;
- le cadre contractuel partagé ;
- la prise de décision collective, tout au long des projets ;
- l'explicitation puis le suivi des engagements de chacun des signataires ;
- la pleine mobilisation du droit commun au service des objectifs collectivement fixés.

>> Cette fonction de pilotage du contrat interpelle l'ensemble des signataires et constitue l'ancrage d'une responsabilité partagée entre l'Etat, la Communauté d'agglomération et les 9 Villes.

Cela reste une fonction à conforter, notamment concernant les modes de fonctionnement et les moyens associés sur les missions suivantes :

- ✓ Observation/veille
- ✓ Evaluation
- ✓ Planification stratégique
- ✓ Concertation
- ✓ Pilotage financier global / articulation FEDER-FSE et autres dispositifs
- ✓ Pilotage des instances de gouvernance

2.2 Une coordination renforcée des leviers et des acteurs, à partir d'une mise en commun des outils et des pratiques

La traduction des objectifs exprimés dans le contrat, **en objectifs opérationnels précis et finançables (territorialisés ou thématiques)**, relève de la coordination :

- des programmations annuelles du contrat de ville, au regard des objectifs des partenaires,
- des programmes d'action et des chantiers à conduire, en mobilisant les partenaires (thématiques ou territoriaux),
- des interventions physiques dans les quartiers, conventionnées dans le cadre de PRU ou non.

Cela est d'autant plus essentiel, que la conduite d'un contrat unique à l'échelle de l'agglomération exige de **concilier une approche territoriale et une approche thématique** de la politique de la ville.

Cette échelle de coordination est **à géométrie variable entre les thèmes, les acteurs à mobiliser et les périmètres concernés**. Elle peut viser :

- le partage d'expérience, la mise en place d'outils et de méthodes pour faciliter l'action des partenaires,
- la définition des plans d'action sur des sujets transversaux ainsi que leur mise en œuvre,
- la mobilisation du droit commun dans la déclinaison du contrat (interpellation des politiques publiques sur le territoire).

Cette échelle de coordination doit permettre de **faire émerger une échelle intermédiaire**, entre le niveau intercommunal et le niveau local, pour **prendre en compte des sujets transversaux, communs à plusieurs quartiers** et/ou **permettre de prendre en charge les problématiques de quartiers intercommunaux**.

>> C'est le registre de l'animation et l'intelligence collective, qui organise et facilite la bonne marche de l'ensemble des chantiers.

La Communauté d'agglomération et les 9 Villes devront préciser les modes de fonctionnement des équipes, en particulier pour faire émerger des lieux et des temps de coordination :

- ✓ Impulsion de travaux en commun et mise en relation d'acteurs
- ✓ Mise en commun d'expertises et de référentiels (sur certaines thématiques),
- ✓ Mise en commun d'outils : ingénierie financière par exemple

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux PRU, le renforcement de la coordination et la mise en commun des expériences apparaissent particulièrement décisifs pour accroître la qualité des projets et de leur articulation avec les autres dimensions du projet global (insertion/emploi, parcours résidentiels, etc).

2.3 Des projets locaux porteurs de cohérence d'action sur le quartier, au plus près de la réalité des habitants, et qui s'appuient sur des équipes intégrées et mandatées par les Villes et la Communauté d'agglomération.

La mise en œuvre quotidienne des actions du contrat de ville reste de la responsabilité de chacun des partenaires, sous la coordination du couple Ville-Agglomération. Le maire est conforté dans son rôle d'opérateur de proximité. Une implication forte de la Communauté d'agglomération est par ailleurs attendue pour assurer un bon niveau de mobilisation de ses propres leviers et pour favoriser une prise en compte de la dimension intercommunale de certains quartiers ou de certains enjeux.

L'objectif est de **mettre en œuvre des projets véritablement intégrés permettant d'intervenir selon une logique et cohérence d'ensemble sur les quartiers**. Cela suppose des modes de fonctionnement plus transversaux entre les différentes dimensions de la politique de la ville, et notamment en renforçant les synergies entre le pilier cohésion sociale, le pilier emploi et développement économique et le pilier urbain.

De plus, le contexte de restriction budgétaire et de tarissement des finances publiques interroge la pérennité des moyens aujourd'hui en place. Cette situation conduit les acteurs à **réfléchir à des formes de rapprochement et de mutualisation pour conforter certaines fonctions et métiers**.

>> C'est le registre de l'animation de proximité, adossée à une vision plus globale des enjeux du territoire.

La Communauté d'agglomération et les 9 Villes visent un fonctionnement renouvelé, **autour d'équipes projets clairement identifiées**, avec une feuille de route précise sur laquelle elles puissent s'appuyer pour « faire travailler les autres ». Cela suppose d'organiser un co-mandatement par les Villes et la Communauté d'agglomération de ces équipes, en trouvant un mode d'organisation qui leur permette d'être légitimes à travailler avec les services communautaires comme municipaux d'une part, et d'être proches du terrain d'autre part.

Ces équipes se verraient confier les missions suivantes :

- ✓ Elaboration, conduite et évaluation des projets intégrés de quartier
- ✓ Connaissance des acteurs de terrain et animation d'un « réseau local »
- ✓ Mobilisation des directions thématiques de la Ville et de l'Agglomération dans la mise en œuvre du projet
- ✓ Animation des équipes de terrain (MOUS, adultes relais, etc)
- ✓ Rendu-compte de la mise en œuvre des projets et des programmations auprès des instances concernées

Pour les quartiers bénéficiant d'interventions urbaines, la responsabilité du suivi physico-financier des opérations et du pilotage des prestataires peut selon les cas être organisée à l'échelle du quartier, ou d'un ensemble de quartiers afin de mutualiser les moyens et veiller à la cohérence des démarches et projets (voir 2.2).

3 Des projets de quartiers partagés avec les habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 renforce la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du contrat de ville. Elle inscrit la politique de la ville dans une démarche de coconstruction avec les habitants, associations et acteurs économiques, s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et sur la co-formation (article 1) ; elle crée les maisons du projet, obligatoires pour

chaque projet de renouvellement urbain (article 3) ; et enfin elle crée les conseils citoyens, obligatoires dans chaque quartier politique de la ville (article 7).

Les conseils citoyens sont des assemblées autonomes, qui peuvent avoir un statut associatif ou être portées par une personne morale. Ils sont composés, d'une part d'un collège d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre hommes et femmes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Les conseils citoyens ont vocation à :

- associer davantage les habitants aux décisions qui les concernent et favoriser la co-construction du contrat, de son élaboration à son évaluation ;
- favoriser l'émergence et la mise en œuvre des initiatives habitantes (encourager et soutenir le pouvoir d'agir).

Les maisons du projet, obligatoires pour chaque projet de renouvellement urbain ont aussi un objectif de participation : « Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. » (article 3)

3.1 Des pratiques diversifiées selon les communes en matière de participation

Conformément à la loi, la mise en place des conseils citoyens s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic des pratiques et initiatives participatives au niveau intercommunal. Un premier travail de diagnostic a été conduit pendant l'élaboration du contrat de ville, qui sera approfondi lors de sa mise en œuvre.

a. Des pratiques participatives diversifiées selon les communes, et une période de transition pendant la préparation du contrat de ville

Dans un contexte de transition suite aux élections municipales de 2014, les villes peuvent être regroupées en **deux catégories** en fonction de l'avenir des instances de concertation :

- Certaines communes sont en train de créer de toute pièce un service démocratie locale comme c'est le cas notamment au Pré Saint-Gervais et à Bobigny.
- Plusieurs équipes municipales ont fait le choix de s'appuyer sur le travail déjà existant en matière de démocratie locale tout en redynamisant les instances (renouvellement des membres, mise en place de nouveaux outils, etc.) comme c'est le cas à Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Bondy, Pantin, Romainville ou Noisy-le-Sec.

Le recensement synthétique des pratiques, commune par commune, annexé au diagnostic territorial, permet d'illustrer cette phase de recomposition. Notons que la pratique participative des communes, passée et présente, est plus riche que cette synthèse, qui propose un état des lieux des instances participatives pérennes et des principales pratiques liées à l'aménagement, l'urbanisme et le cadre de vie.

b. La coproduction avec les habitants a connu une phase de construction pendant l'élaboration du diagnostic.

Le contexte d'élaboration du contrat de ville a rendu difficile une véritable co-construction du contrat de ville :

- D'une part, la géographie prioritaire n'a été stabilisée qu'à la fin de l'année 2014, à une étape très avancée de l'écriture du contrat de ville, ne permettant pas d'envisager la création de conseils citoyens avant cette étape.
- D'autre part, les instances de démocratie participative existantes, aussi bien dans les villes qu'au niveau communautaire (conseils de quartier, conseils de jeunes, conseil de

développement) ont connu en 2014 une phase de renouvellement, à la suite des élections municipales de mars. Il n'a donc pas été possible de s'appuyer largement sur ces instances.

Cependant, des initiatives d'association des habitants au diagnostic et aux orientations du contrat de ville ont eu lieu :

- **à l'initiative des Villes :** certaines ont organisé des ateliers territoriaux associant des acteurs locaux et/ou des habitants, à l'instar des 4 ateliers territoriaux organisés à Montreuil en octobre – novembre 2014, et dont les apports ont pu être réintroduits dans le contrat de ville.
- **la Communauté d'agglomération, de son côté, a proposé aux Villes membres la démarche « Parlons Quartier ! »** visant à initier une parole citoyenne sur l'ensemble des politiques publiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des rencontres dans l'espace public organisées fin 2014 – début 2015. Neuf rencontres ont eu lieu dans les secteurs du Morillon, des Courtilières, des Quatre Chemins, de Bondy Nord, de Bondy centre, de l'Abreuvoir, du Centre-ville de Bobigny, de Sept-Arpents-Stalingrad et de Béthisy.

La Communauté d'agglomération Est Ensemble et ses Villes membres ont également engagé un travail visant à identifier **les conditions de réussite de la co-construction avec les habitants :**

- dépôt d'une candidature à la Bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants (démarche Parlons Quartier !);
- proposition aux Villes membres de s'inscrire dans la proposition de formation – action portée par ATD – Quart Monde, la Préfecture et Profession Banlieue ;
- organisation d'ateliers techniques pour les techniciens des Villes et de l'Agglomération autour des problématiques de participation, et notamment : partage du diagnostic en cours de réalisation, construction d'une note de cadrage sur les conseils citoyens et les maisons du projet ;
- organisation d'une soirée d'échanges et de débats autour de la restitution de la démarche Parlons Quartier !, de la concertation et la mise en place des conseils citoyens.

3.2 Aller vers un cadrage communautaire des modalités d'association des habitants au contrat de ville

Au regard de l'hétérogénéité des pratiques et de la jeunesse de l'action communautaire, les signataires du contrat de ville s'entendent pour affirmer que **la création des conseils citoyens doit être considérée comme un objectif majeur du contrat de ville, et non comme un préalable.**

Des orientations ont ainsi été définies dans les groupes de travail, aussi bien en ce qui concerne la création des conseils citoyens que des maisons du projet.

Des principes d'élaboration des conseils citoyens :

- ✓ Fixer et formaliser des principes cadres pour le fonctionnement des conseils citoyens, à l'échelle de l'agglomération.
- ✓ Associer les acteurs de terrain à la définition du cadre et à la mise en place des conseils citoyens, pour prendre en compte les spécificités de chaque quartier.
- ✓ Fonder les conseils citoyens à partir des points d'appui identifiés sur le territoire.

- ✓ Veiller aux conditions de financement pour le démarrage et le fonctionnement : nécessité d'un accompagnement et de formations, de moyens dédiés pour les travaux propres.

Les règles qui peuvent être fixées à l'échelle intercommunale sont les suivantes :

- Nombre de conseils citoyens à créer et périmètre de ces conseils.
- Définition des règles de composition des conseils citoyens (règles du tirage au sort des habitants) et de désignation des acteurs locaux et opérateurs appelés à siéger dans les conseils citoyens après lancement d'un appel à candidatures.
- Inscription des représentants des conseils citoyens dans les instances liées au contrat et aux différents dispositifs.
- Articulation entre les conseils citoyens et les maisons du projet.
- Possibilité de mise en place d'une coordination des conseils citoyens au niveau communal et intercommunal.

Au-delà de ces règles, il conviendra de laisser une marge de manœuvre importante aux futurs membres des conseils citoyens pour définir les modalités de fonctionnement de ces conseils.

En outre la démarche engagée pourra permettre de proposer une réflexion commune sur les modalités d'implication des habitants dans les instances de concertation, au-delà des seuls conseils citoyens et d'harmoniser certaines pratiques inscrites dans une charte intercommunale. La mise en place de ces conseils pourra en effet permettre de réinterroger le fonctionnement d'autres structures mises en place par les Villes (conseils municipaux de la jeunesse, conseils des sages, conseils de quartier, etc.) pour imaginer de nouvelles manières d'impliquer les habitants. Une réflexion pourrait notamment être menée avec les habitants sur les modalités pratiques des réunions de ces instances (horaires, garde d'enfant, lieux, etc.).

Il sera nécessaire également de définir le cadre général des modalités d'association des habitants aux projets de rénovation urbaine : les ambitions partagées entre les Villes et l'Agglomération constituent le « socle » et la déclinaison des ambitions sur chacun des PRU, selon les caractéristiques des quartiers et les dynamiques engagées localement.

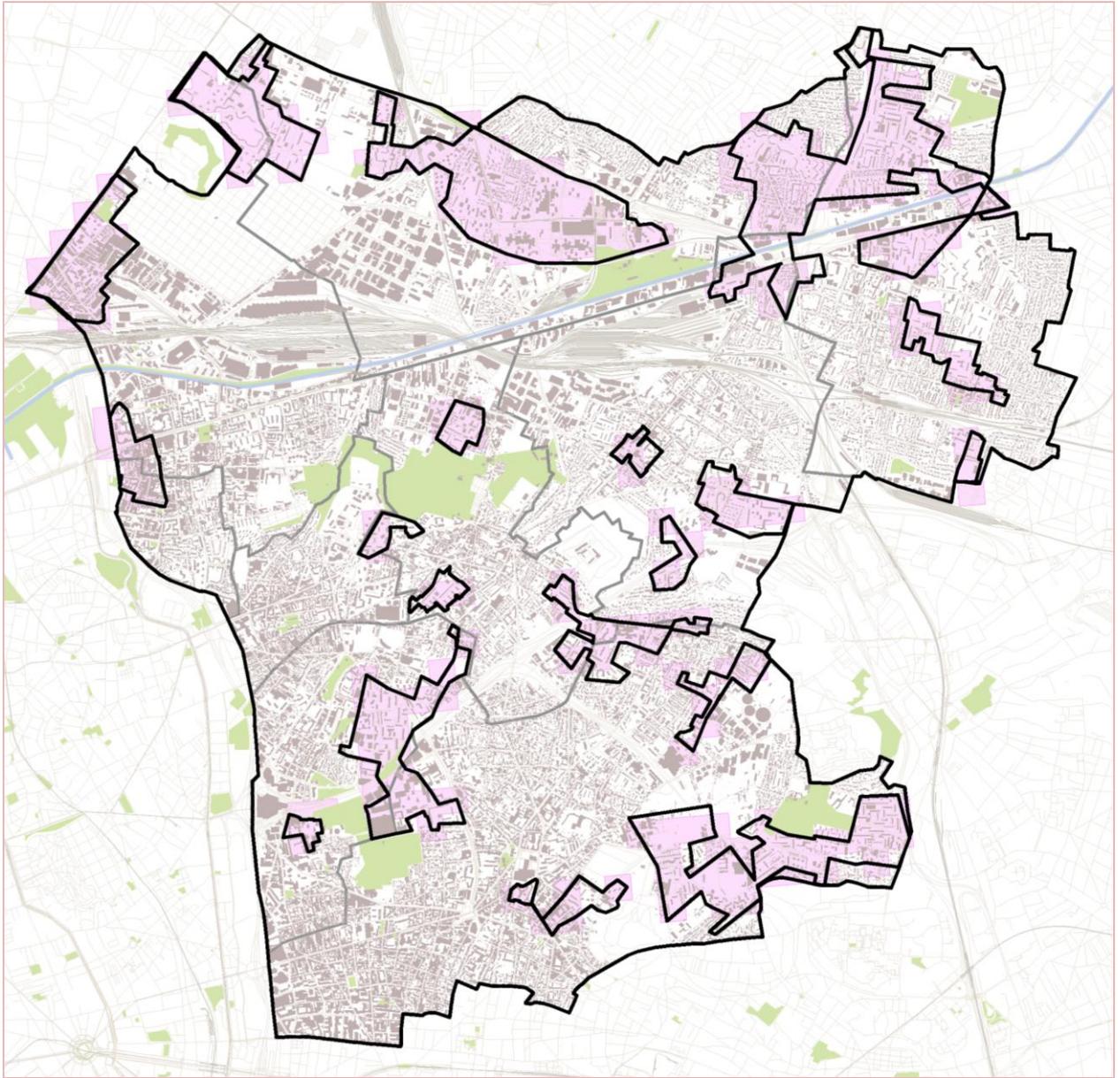
Définir la place des habitants dans les maisons du projet

- ✓ Etablir un bilan des démarches de concertation engagées afin d'en tirer tous les enseignements.
- ✓ Préciser les modalités d'association des habitants en distinguant les différents registres (information, communication, consultation, concertation, co-construction), les cibles (ensemble des habitants, locataires HLM, etc.), les vecteurs de cette association (supports de communication, ateliers collectifs, etc.) et les partenaires associés (centres sociaux, bailleurs HLM, etc.).
- ✓ Préciser les modes d'articulation avec les conseils citoyens.
- ✓ Définir le cahier des charges commun à l'ensemble des maisons du projet des PRU d'Est Ensemble (objectifs, moyens, modes d'interventions, etc.).

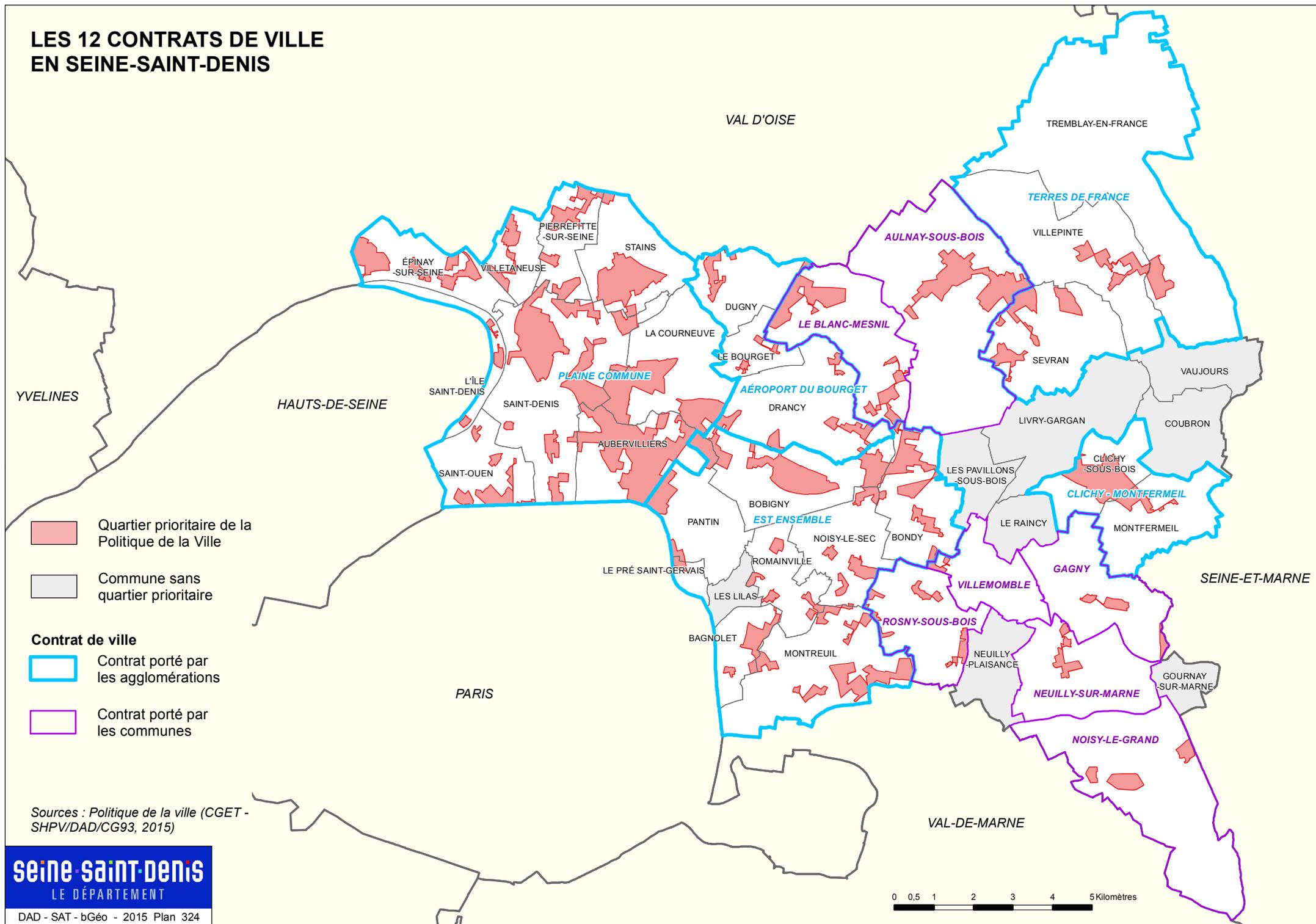
Il s'agira de faire en sorte de travailler la valeur ajoutée d'un lien entre conseil citoyen et maison du projet. Cela sera par exemple le cas lorsque les réunions du conseil se déroulent dans la maison du projet et peuvent ainsi « croiser » des ressources – que ce soit une maquette, des échantillons de matériaux, etc. - **tout en distinguant bien les deux logiques.**

Annexes

1 Carreaux INSEE utilisés pour les estimations démographiques



LES 12 CONTRATS DE VILLE EN SEINE-SAINT-DENIS



Sources : Politique de la ville (CGET - SHPV/DAD/CG93, 2015)

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DÉPARTEMENTAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES CONTRAT DE VILLE EST ENSEMBLE

Équipements départementaux

- Collège public
- Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Crèche

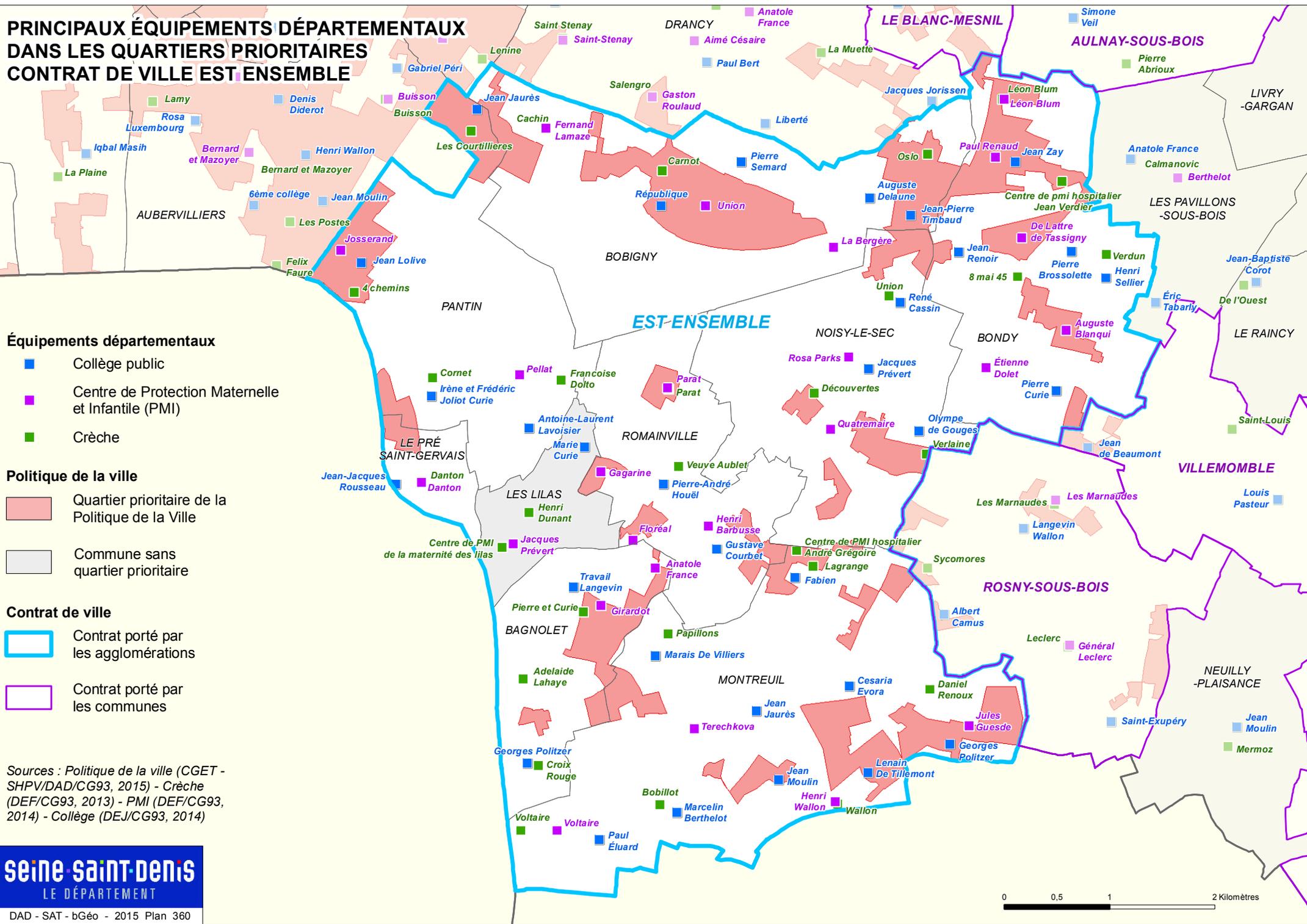
Politique de la ville

- Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- Commune sans quartier prioritaire

Contrat de ville

- Contrat porté par les agglomérations
- Contrat porté par les communes

Sources : Politique de la ville (CGET - SHPV/DAD/CG93, 2015) - Crèche (DEF/CG93, 2013) - PMI (DEF/CG93, 2014) - Collège (DEJ/CG93, 2014)



Délibération n° 08-01 du 21 mai 2015

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST ENSEMBLE

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la communauté d'agglomération Est-Ensemble,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valery Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.